

SOMMAIRE

La mission de stage	4
I La compilation des études existantes	5
A Les fiches de synthèses	6
1 Les documents liés à l'élaboration du PNR Picardie Maritime	7
2 Les documents liés à l'OGS Baie de Somme	28
3 Études diverses	126
B Le Listing	134
1 Le listing des fiches de synthèses	135
2 Le listing des études disponibles sur la Picardie Maritime	140
II Les représentations cartographiques (liées à la base de données « Richesses Patrimoniales de la Picardie Maritime »)	166
A Les cartes sur le patrimoine bâti	167
B Les cartes sur le patrimoine naturel	187
C Les cartes de synthèse sur la valeur patrimoniale	213
E Autres cartes	225
F NB : Base de Données	232

Elaboration d'un support documentaire recensant des ressources et richesses patrimoniales de Picardie Maritime

(Avril à Juin 2004)

Conseil Régional de Picardie – Mission Régionale de Pays – Picardie Maritime

But de l'élaboration d'un support documentaire sur les ressources et richesses patrimoniales

- être un outil pré-opérationnel (aide au montage de projet, aide à la décision) pour permettre d'alimenter les réflexions et actions en cours et à venir sur la Picardie Maritime.
- être un outil d'animation territoriale permettant aux divers acteurs amenés à travailler ensemble d'acquérir une « culture » commune et objective autours des richesses patrimoniales de Picardie Maritime
- être un outil disponible pour tous

Le support documentaire sera constitué de deux parties distinctes :

- Une base de données exploitable sur SIG
- Une compilation des études existantes susceptibles d'intéresser les porteurs de projet

La Base de Données : « Richesses Patrimoniales de la Picardie Maritime»

Cette base de donnée a pour but d'être un document de travail utilisable et enrichissable par tous (divers structures et organismes). Elle doit permettre :

- d'élaborer un constat (non – exhaustif) des richesses patrimoniales
- d'être une base pour la représentation cartographique des richesses patrimoniales
- d'être un outil évolutif (enrichissable par tous)
- de mettre en avant la qualité et le caractère du patrimoine (naturel, culturel, architectural et paysager)
- de mettre en évidence les points faibles et forts du patrimoine
- de soulever les potentialités patrimoniales non exploitées
- de mettre en avant les pressions et de souligner les menaces pesant sur l'évolution territoriale

La compilation des études existantes

Cette compilation d'études doit synthétiser les travaux et informations disponibles, ayant attrait à l'agriculture, l'environnement, et au tourisme, sur les richesses patrimoniales de la Picardie Maritime. Elle a pour but :

- de porter à connaissances des acteurs la liste des études existantes
- de connaître et lister l'ensemble des études (commanditaire(s), intitulé(s) et thématique(s) abordée(s) dans ces dernières) déjà réalisées dans le domaine précité
- d'élaborer pour chaque étude une fiche de synthèse
- de soulever le(s) manque(s) d'informations et d'études sur certaines thématiques
- de mettre en évidence les axes de recherches qui mériteraient d'être approfondis compte tenu des enjeux

I La compilation des études existantes

A Les fiches de synthèses	6
1 Les documents liés à l'élaboration du PNR Picardie Maritime	7
2 Les documents liés à l'OGS Baie de Somme	28
3 Études diverses	126
B Le Listing	134
1 Le listing des fiches de synthèses	135
2 Le listing des études disponibles sur la Picardie Maritime	140

A Les fiches de synthèses

1 Les documents liés à l'élaboration du PNR Picardie Maritime

La Picardie Maritime en attente d'un Parc Naturel Régional	8
Diagnostic des milieux naturels et des paysages de l'arrondissement d'Abbeville	10
Étude sur les logiques de fonctionnement du territoire en vues de la délimitation du PNR	13
Étude de prédéfinition pour un PNR en Picardie Maritime	15
Les enjeux socio-économiques et institutionnels de Picardie Maritime pouvant concerner le PNR	18
Projet de PNR de la Picardie Maritime: stratégie de développement touristique	20
Commission thématique : Tourisme et Patrimoine	23
Commission thématique : Flux touristiques et transports alternatifs	24
Commission thématique : Tourisme et Nature	26
Commission thématique : Positionnement marketing et label PNR	27

TITRE DE L'ETUDE :

La Picardie Maritime en attente d'un Parc Naturel Régional

Réalisé par : Pascal Queniot – 1995

Les grandes évolutions ou tendances de la Picardie Maritime :

- ✓ Une pression touristique croissante
- ✓ Des menaces en raison de l'absence de cohérence dans les réflexions et les décisions
- ✓ Un risque de sous-exploitation de ses atouts économiques
- ✓ Le risque d'essoufflement d'une certaine logique publique
- ✓ Une organisation institutionnelle balkanisée, concurrentielle qui peut devenir perturbante

Le premier projet de PNR de la Picardie Maritime :

- ✓ Une première évocation d'un projet de Parc est apparue au début des années 70 mais ce projet a vraiment progressé quand en 1978 le SMACOPI décide de mettre à l'étude un projet de PNR de la Picardie Maritime
 - ✓ En 1978 : l'OREAP (Organisme Régionale d'Etude pour l'Aménagement de la Picardie) et la Délégation Régionale à l'Environnement ont obtenu un accord de principe sur la création du PNR de Picardie Maritime par le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie et propose de participer financièrement au recrutement d'un chargé de mission pour promouvoir la mise en place du pNR
 - ✓ Entre 1978-1979 : le SMACOPI (maître d'ouvrage délégué à la procédure) a consulté les 118 communes de l'aire d'étude retenue (le périmètre correspondait à l'aire d'étude du SDAU de 1975 et au Plan d'Aménagement Rural du Ponthieu-Marquenterre). 87 communes dont Abbeville ont donné leur accord sur le principe de création d'un PNR, ainsi que Etablissement Public Régional et le Conseil Général
 - ✓ En 1979 : le périmètre d'étude fut restreint par proposition du Préfet de Région à 78 communes., et création de l'Association des Amis du futur Parc.
 - ✓ En 1980 : le projet de charte a été présenté à l'ensemble des partenaires institutionnels
 - ✓ En 1981 : le projet de charte est finalisé et approuvé par le Comité du SMACOPI, mais il a refusé de poursuivre la procédure auprès des autres collectivités territoriales concernées
 - ✓ Entre 1981 et 1985 : la procédure de création du Parc n'a pas évolué car :
 - La décentralisation avec les attributions des futurs Conseils Régionaux en matière d'Aménagement du territoire
 - L'arrivée au stade opérationnel de l'aménagement de la Côte Picarde, qui justifiait la mise en place d'une structure technique pour mettre en œuvre le premier programme triennal d'équipement des communes littorales
- Ce qui a diminué l'intérêt du SMACOPI de créer un PNR, de plus la labellisation pouvait limiter « l'efficacité » et la liberté recherché par le SMACOPI, notamment pour la réalisation de projets d'aménagement touristique lourds
- ✓ 1985 : Fin officielle du projet de PNR par le Ministère de l'Environnement qui après avoir analysé la volonté réelle du SMACOPI et des acteurs locaux concluait à la suppression de ce projet dans la liste des PNR à l'étude.

Un nouveau projet de Parc pour la Picardie Maritime :

- ✓ Pour le conseil Régional, la création d'un PNR en Picardie Maritime est un des objectifs majeurs à moyen terme. Démarche s'inscrivant dans une politique plus globale du Conseil Régional relative à l'aménagement et au développement de l'arrondissement d'Abbeville. C'est pourquoi il souhaite mettre en place un Schéma d'Aménagement Concerté » pour la Picardie Maritime. A ce titre, certaines opérations pourraient être portées par la Parc (comme la politique de développement touristique,...)
- ✓ Le PNR deviendrait une structure complémentaire et non concurrentielle. Le Conseil Régional s'appuie donc sur les réels avantages et l'efficacité démontrée des Parcs (équipe pluridisciplinaire de haut niveau, un réseau professionnel structuré au niveau national, un label, des sources pérennes ou complémentaires de financement de programme d'actions, un projet contractuel de développement,...)
- ✓ Les missions pressenties du Parc sont axées sur la définition et la mise en œuvre d'une politique de développement touristique, la valorisation du patrimoine bâti et du cadre de vie, être un interlocuteur privilégié traitant de interdépartementalité et de l'interrégionalité.

Le projet de PNR est certainement l'outil politique et technique le plus adapté pour faire converger les pratiques locales, départementales et régionales vers une politique de développement durable fidèle à la philosophie générale des PNR. L'élaboration et la validation du projet de développement de la charte seront essentielles pour recueillir le soutien des communes et structures de développement local. Leur adhésion en tant que structure associée semble déterminante pour mener des missions globales sur le territoire et favoriser techniquement, financièrement et politiquement la création du Parc.

Le Parc n'aura nullement vocation à se substituer aux structures. Il pourra toutefois pour des raisons d'économie d'échelle être le porteur de projets communs. Lors de l'élaboration de l'étude de faisabilité puis du projet de charte, la participation renforcée des différents intervenants de la Picardie, facilitera à terme, la mise en œuvre partielle du Schéma d'Aménagement Concerté de la Picardie Maritime.

Des actions de préfiguration du Parc devrait être développées le plus rapidement possible et faire l'objet de leur inscription au prochain Contrat de Plan Etat-Région. A ce titre, le financement tant en fonctionnement qu'en investissement de la structure de préfiguration (Association ou Syndicat Mixte), ou de la structure de gestion et d'aménagement est l'objectif à atteindre pour 1998.

TITRE DE L'ETUDE :

Etude de prédéfinition d'un PNR de Picardie Maritime
Diagnostic des milieux naturels et des paysages de l'arrondissement
d'Abbeville
Force et faiblesse et enjeux
Rôle d'un éventuel Parc Naturel Régional

Réalisé par : DAT Conseils – 68470 STORCKENSOHN – 1996
Tel : 03. 89. 82. 73. 17 Fax : 03. 89. 38. 22. 24

Identification et caractérisation des unités naturelles

Formation des milieux naturels

- ✓ PM = une plaine Maritime majoritairement issue du Crétacé supérieur et du quaternaire récent pour la bordure littorale
- ✓ Constitué en 3 grands ensembles géologiques (La Côte Picarde, Le Plateau du Ponthieu, Le Plateau du Vimeu)
- ✓ Région directement soumise aux influences maritimes
- ✓ Une grande variété d'espace côtier (sur 70 km de long)
- ✓ 15 grandes unités naturelles
- ✓ Fort potentiel en eaux souterraines et superficielles

Caractérisation des unités naturelles

- ✓ Baie d'Authie
- ✓ Baie de Somme
- ✓ Dunes du Marquenterre
- ✓ Bas-Champs de Cayeux et Falaise de la Côte Picarde
- ✓ Marais arrière-littoraux de Rue
- ✓ Basse Vallée de la Somme
- ✓ Vallée de L'Authie
- ✓ Vallée de la Bresle
- ✓ Vimeu et la Vallée de la Trie et de la Vimeuse
- ✓ Ponthieu et la Vallée de la Maye et du Scardon

Evaluation : de grandes richesses naturelles concentrées en bord de mer, dans les estuaires et dans quelques micro-sites de plateaux

- ✓ Des richesses qui se déploient au-delà des limites administratives
- ✓ Le périmètre des plus grandes valeurs naturelles et écologiques (comprend : les sites naturels remarquables et protégés, les sites remarquables non protégés, les zones d'intérêts écologiques, les habitats)
- ✓ Mise en évidence des valeurs de l'arrière-pays (notamment du Vimeu vert agricole) et d'évacuer l'hypothèse d'un périmètre de PNR sur le seul espace côtier
- ✓ Les grandes priorités d'actions pour le PNR :
 - Approfondissement des inventaires des richesses naturelles afin de mieux connaître pour mieux mobiliser les acteurs
 - Réflexion, élaboration de programmes de protection et de gestion des sites remarquables, définition de politiques active avec les collectivités locales et les différents gestionnaires
 - Participation à la gestion des ressources en eau (gérer cours d'eau et milieux humides, assurer une bonne qualité

Identification et caractérisation des unités paysagères

L'organisation ancienne des espaces ruraux de la Picardie Maritime

3 Grands types d'unités :

- ✓ Les unités de bord de mer : La Côte Picarde, un pays d'agriculteur et de marins
- ✓ Les unités de plateau : l'arrière-pays de la plaine maritime, des entités de plateaux et de vallées sèches
- ✓ Les unités de vallées

Les 13 unités paysagères :

- ✓ Les Bas-Champs de Cayeux
- ✓ Les Dunes du Marquenterre
- ✓ La Baie de Somme
- ✓ Les Marais arrières-littoraux
- ✓ La Vallée de la Bresle
- ✓ La basse Vallée de la Somme
- ✓ Le Ponthieu occidental
- ✓ Le Ponthieu vallonné
- ✓ Le Vimeu Agricole et sa « poche » industrielle
- ✓ Le Vimeu Vert
- ✓ Abbeville et sa périphérie
- ✓ La Vallée de l'Authie
- ✓ (le Pôle urbain de Eu-Mers-Le Tréport au bord des falaises vives)

Les évolutions récentes et leur impact sur les paysages

- ✓ évolutions urbaines industrielles
 - Abbeville et les villages périphériques
 - Villages du Vimeu industriel (Friville-Escarbotin, Feuquières-en-Vimeu)
 - Stations balnéaires du nord (équipement touristique)
 - Stations balnéaire du Sud (extension récente-logement / Centres anciens avec logements vacants)
 - Villages de fond de vallée (le long de la Bresle : pression urbaine et industrielles qui tende à la conurbation linéaire de faible caractère)
- ✓ évolutions agricole
- ✓ évolutions naturelles et forestières

Les valeurs paysagères de la Picardie Maritime

Les unités de grande qualité paysagère

- ✓ la côte picarde qui est composée de plusieurs unités paysagère de grande qualité
- ✓ les grandes vallées (Authie, Somme, Bresle)
- ✓ les petites vallées humides ou sèches qui les grands plateaux
- ✓ les parties Est du Ponthieu et du Vimeu

Les éléments ponctuels de grande qualité paysagère

- ✓ les larris
- ✓ les ceintures de haies villageoises
- ✓ affleurements calcaire de versants cultivés
- ✓ les alignements d'arbres le long des routes, canaux, ou ligne de chemin de fer

Identification et caractérisation du patrimoine historique et culturel

Influences historiques :

- ✓ de riches éléments historiques réduits par les guerres et peu valorisés
- ✓ de grandes potentialités archéologiques : bien exploitées scientifiquement mais peu touristiquement
- ✓ l'évangélisation, initiatrice de productions artistiques et architecturales

Architecture traditionnelle :

- ✓ les matériaux de construction et la disposition des bâtiments sont intrinsèquement liées au substrat et à l'occupation agricole
- ✓ le patrimoine architectural riche de la région d'Abbeville est le témoin de plusieurs sociétés agricoles mais également d'une tradition d'industrie et d'artisanat rural très développée. Ce patrimoine est peu protégé, souvent laissé à l'abandon. Les fermes et autres bâtiments rénovés ne sont pas toujours dans le respect du style originel

Le patrimoine Bâti inventorié et protégé :

- ✓ la Picardie Maritime possède une large palette de patrimoines bâties et historiques protégés, supérieur semble-t-il à ce qui existe dans le reste du département
- ✓ de nombreux châteaux ne bénéficient pas de protection. La plupart sont privés. L'arrondissement d'Abbeville en compte environ 89
- ✓ Mers-les-Bains comporte un secteur sauvegardé et trois ZPPAUP sont en cours de réalisation à Mers-les-Bains, Saint-Valéry-sur-Somme, et Saint-Riquier ;

Le petit patrimoine bâti rural :

- ✓ Il est peu reconnu, peu protégé et peu valorisé
- ✓ Ce patrimoine rural est important pour l'ambiance qu'il crée dans les villages de la Picardie Maritime. Il témoigne de façon modeste et discrète des sociétés traditionnelles locales.

Les villages patrimoniaux :

- ✓ Ils témoignent de la valeur discrète mais certaine de l'arrière-pays »
- ✓ La Picardie Maritime possède 16 villages pittoresques et de grande valeur patrimoniale (structure villageoise homogène, présence de bâti reconnu, cadre paysager remarquable,...)

Le territoire d'assise d'un parc au regard des valeurs naturelles, paysagères et du patrimoine bâti

Deux territoires de grand intérêt patrimonial :

- ✓ Le système côtier, littoral et embouchures de vallées (de grande valeur naturelle)
- ✓ Un deuxième territoire de plus grande taille, groupant des valeurs paysagères et patrimoniales plus rurales, notamment avec le Vimeu « vert »

Deux scénarios de périmètre pour un PNR :

- ✓ Soit un PNR se limitant aux valeurs naturelles de la côte et des estuaires
- ✓ Soit un PNR de plus grande valeur rurale, qui s'étend sur quasiment tout l'arrondissement d'Abbeville et qui en déborde

Le PNR devra diversifier ses interventions suivant le type de territoires (côtières, espaces ruraux patrimoniaux, espaces de fort développement urbain).

TITRE DE L'ETUDE :

Tome 1

**Etude sur les logiques de fonctionnement du territoire
en vues de la délimitation du périmètre du
Parc Naturel Régional de Picardie Maritime**

Réalisé par : DAT Conseils – 68470 STORCKENSOHN – 1996
Tel : 03. 89. 82. 73. 17 Fax : 03. 89. 38. 22. 24

**Repérage des petites unités paysagères, naturelles et patrimoniales en vue
de la délimitation du périmètre du futur Parc**

Deux scénarios de périmètre pour un PNR apparaissent:

- ✓ Soit un PNR se limitant aux valeurs naturelles de la côte et des estuaires
- ✓ Soit un PNR de plus grande valeur rurale, qui s'étant sur quasiment tout l'arrondissement d'Abbeville et qui en déborde

**Les autres logiques de fonctionnement du territoire
(bassin de vie, bassin d'aménagement et d'emploi)**

Analyse des logiques de fonctionnement du territoire en tant que lieu de vie :

- ✓ Des bassins de vie clairement identifiés centrés autours de Rue, Crécy-en-Ponthieu, Saint-Valéry-sur-Somme , Eu, Friville/Feuquières, Gamaches et Abbeville
- ✓ Des sous bassins de vie potentiels qui pourraient être consolidés par une politique de développement local et de renforcement des communes pôles et avoir l'ambition de devenir plus autonomes et de constituer de véritables bassin de vie. Il s'agit de ceux centrés autours de Nouvion, Saint-Riquier/Ailly le haut clocher et Hallencourt/Longpré-les-Corps-Saint.
- ✓ Des secteurs problématiques : au Sud-Est, la zone rural qui, faute de centralité, dépend théoriquement d'Abbeville.

Analyse des logiques de fonctionnement du territoire entant que lieu de travail et lieu de fréquentation des grands équipements structurants :

- ✓ Les limites de l'arrondissement correspondent à celles du bassin d'aménagement et à trois bassins d'emplois, polarisés par Abbeville
- ✓ L'aire du bassin d'aménagement correspond à l'arrondissement d'Abbeville et est pertinente pour mener une politique globale de gestion et d'implantation des grands équipements structurants, des zones d'activités de grandes envergure, des infrastructures
- ✓ Ce niveau d'action mérite d'être pris en considération dans la création du futur Parc

Analyse des pratiques intercommunales :

- ✓ Un foisonnement intercommunal qui brouille la compréhension du territoire d'où une clarification nécessaire préalable à la création du futur Parc
- ✓ Les conséquences négative du foisonnement intercommunal :
 - Un coût global de gestion élevé
 - Une taille insuffisante générant un manque de moyens pour des projets importants
 - Une gestion du territoire parfois incohérente
 - Un manque de lisibilité et de transparence
 - Un émettement global qui empêche un aménagement cohérent du territoire

Proposition de scénarios

	ATOUTS	INCONVENIENTS
Scénario 1 : PNR limité à l'espace côtier	<ul style="list-style-type: none"> • Englobe les atouts patrimoniaux déjà largement reconnu au niveau national et européen • Prend en compte l'ensemble des 3 bassins de vie côtiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Reste minimalistes et fait l'abstraction d'un arrière-pays qui mérite des actions de protection et de mise en valeur • Absence de valorisation du proche arrière pays • Présage un manque de cohérence avec les initiatives de l'arrière pays en terme de développement rural • Problème de relation avec la SMACOPI (superposition des structures)
Scénario 2 : PNR limité à une partie l'espace côtier et au Ponthieu	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de la côte picarde et du Ponthieu, riche en patrimoine culturel bâti • Associe un nombre raisonnable de communes et correspond à un périmètre ayant fait l'objet d'un consensus en son temps 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble du Vimeu est écarté du Parc, pourtant la partie « verte » est aussi patrimoniale que le Ponthieu, voir supérieur • La logique touristique se voit amputer d'une partie de son gisement • Prise en compte de ½ bassin d'emploi et de moitiés de bassin de vie • Problème de concurrence avec une partie des communes de l'ADEVIM, le SIDEA et le SMACOPI
Scénario 3 : PNR englobant quasiment tout l'arrondissement d'Abbeville	<ul style="list-style-type: none"> • Regroupe les trois grandes régions naturelles de Picardie Maritime et d'associer des valeurs patrimoniales diversifiées • Le potentiel touristique associe la mise en valeurs de l'espace rural et côtier, permettant d'élaborer des stratégies plus complètes • Tient compte des logiques de fonctionnement du territoire • Peut permettre de s'appuyer sur la dynamique des bassins de vie • Possibilité de conduire une stratégie institutionnelle : ADEVIM et le SIDEA peuvent fusionner au sein du PNR pour éviter le chevauchement de compétences, encourager la création des structures intercommunales de bassin de vie , le SMACOPI peut devenir membre du Parc mais aussi outil technique 	<ul style="list-style-type: none"> • Périmètre entrecouper d'ensemble de villages plus banalisés, ce qui engendre une implication forte dans la valorisation et la réhabilitation • Un nombre important de communes concernées • Le Parc correspond à la démarche des « Pays », ce qui peut amener un problème de positionnement avec l'action des sous-préfectures

TITRE DE L'ETUDE :

Etude de prédéfinition pour un PNR en Picardie Maritime

Résumé du Bilan-Diagnostic

Réalisé par : DAT Conseils – 68470 STORCKENSOHN – 1996
Tel : 03. 89. 82. 73. 17 Fax : 03. 89. 38. 22. 24

Mise en évidence des périmètres de plus grande valeur au vu des richesses naturelles, paysagères et patrimoniales

Deux scénarios de périmètre pour un PNR apparaissent:

- ✓ Soit un PNR se limitant aux valeurs naturelles de la côte et des estuaires
- ✓ Soit un PNR de plus grande valeur rurale, qui s'étant sur quasiment tout l'arrondissement d'Abbeville et qui en déborde

Les grandes missions pour un futur parc naturel régional en Picardie Maritime

En matière d'environnement :

- ✓ Approfondir les inventaires sur les biotopes et les richesses naturelles, ainsi qu'un suivi de certains espaces témoins pour mieux connaître les caractéristiques des milieux et les menaces qui pèsent sur eux
- ✓ Mise en œuvre d'actions d'information et de sensibilisation auprès d'un public varié composé des scolaires, agriculteurs, chasseurs, élus locaux,...
- ✓ Réflexion et élaboration de programmes de protection et de gestion des sites remarquables préalablement identifiés
- ✓ Définir des politiques actives en matière de protection et de gestion des milieux à mettre en œuvre avec les collectivités locales et les différents gestionnaires
- ✓ Effectuer un soutien aux opérations de maîtrises foncière
- ✓ Participer à la gestion de la ressource en eau ainsi qu'à la gestion des déchets, et ainsi promouvoir une image de marque de qualité environnementale
- ✓ Contribuer au respect de la législation dans les lieux protégés et dans les lieux les plus fréquentés par le public

En matière de paysage :

- ✓ Réalisation de fichiers d'inventaire des paysages pour l'élaboration d'une typologie fine et l'identification exhaustive des atouts et problématiques sur chaque unité paysagère
- ✓ Mise en place d'une politique de sensibilisation, d'information auprès des habitants, élus et responsable de l'aménagement
- ✓ Mise en valeur et la découverte des paysagers (visite guidées)
- ✓ Animation et élaboration de plans paysagers communaux et intercommunaux
- ✓ Participation et consultation du PNR lors de l'élaboration ou révision des documents d'urbanisme
- ✓ Mise en place de contrats et de conventions propres à des thématiques paysagères (résorption de points noirs paysagers, maintient des haies, vergers, insertion des bâtiments agricole,...)

En matière de patrimoine historique, architectural et culturel :

- ✓ Mieux connaître et faire connaître le patrimoine
- ✓ Protéger les patrimoines bâtis et culturels remarquables
- ✓ Encourager les communes aux grandes valeurs patrimoniales à les préserver
- ✓ Valoriser les sites patrimoniaux pour concourir au développement du territoire
- ✓ Développer un réseau cohérent d'équipements patrimoniaux et muséographiques, en particulier dans l'arrière-pays

En matière d'agriculture :

- ✓ Prendre en compte les enjeux environnementaux, paysagers et économiques liés au monde agricole
- ✓ Sur le Vimeu :
 - Préservation des paysages et de l'environnement à travers une agriculture d'élevage respectant les milieux
 - Mise en œuvre de réorganisations foncières respectant la structure paysagère et concourant au maintien de la Surface Toujours en Herbe
 - Lutter contre les friche dans les vallons et vallées humides
- ✓ Sur le Ponthieu :
 - Réenrichir le paysage des secteurs où les remembrements ont été les plus brutaux
 - Intégration paysagère et environnementale des bâtiments agricoles
 - Mise en œuvre d'une politique de préservation de la qualité des eaux
- ✓ Sur les Bas-Champs:
 - Préserver les milieux humides de marais
 - Maintenir les paysages particuliers avec les haies et les relevées de terre
- ✓ Dans les marais d'arrières-littoraux:
 - Préserver les milieux naturels à travers la poursuite des mesures agri-environnementales déjà en cours
 - Soutenir l'organisation de circuits de transformation et de commercialisation plus courts, particulièrement en direction des touristes

En matière de tourisme :

- ✓ Construire un Pays Touristique de la Picardie Maritime avec la mise en œuvre d'une démarche à trois niveaux pour:
 - Préserver et mieux valoriser les attraits de base de chaque secteur (paysages, stations, patrimoine, culture)
 - Mieux valoriser l'énorme parc d'hébergements en façade maritime et développer l'offre d'hébergement à l'intérieur à travers une valorisation du patrimoine bâti par la création de gîtes ruraux
 - Organiser l'accueil, l'animation, la commercialisation, la promotion et le développement à l'échelle de l'ensemble du secteur
- ✓ Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma d'aménagement et de mise en valeur touristique de la Picardie Maritime, axé sur la préservation et la valorisation du patrimoine maritimes, rural et urbain
- ✓ Intervenir dans le montage de produits spécifiques de découverte et de sensibilisation à l'environnement et au patrimoine
- ✓ Etre partenaire de la mise en place d'une nouvelle organisation touristique à l'échelle de la Picardie Maritime, à travers un office de tourisme Pôle

- ✓ Soutenir les porteurs de projets individuels ou collectifs qui souhaitent rénover l'environnement de leurs équipements, sites et patrimoine touristiques
- ✓ Mettre en place une signalisation touristique homogène sur le périmètre du Parc

En matière d'emploi et d'aménagement du territoire :

- ✓ Le futur Parc assis sur la même aire territoriale que le bassin d'emploi pourrais participer à une stratégie globale d'accueil et de développement économique, en particulier en valorisant « l'image Parc »
- ✓ Favoriser la coordination entre les acteurs du territoire (mise en place d'une structure de bassin d'aménagement et d'emploi)
- ✓ Développer l'image Parc comme garant d'une certaine qualité de vie qui permettrait au secteur de mieux se positionner par rapport à Paris
- ✓ Favoriser le développement et le soutien à la commercialisation de l'artisanat local, de l'artisanat d'art et des produits du terroir
- ✓ Apporter un appui aux structures intercommunales de bassin de vie intervenant dans le domaine des services à la population

Le futur Parc permettrait la mise en œuvre d'actions fondamentales et proposer des politiques de recherche scientifique, de protection, restauration, mise en valeur et de communication .

TITRE DE L'ETUDE :

Tome 2

**Les enjeux socio-économiques et institutionnels de Picardie Maritime
pouvant concerter un Parc Naturel Régional**

Réalisé par : DAT Conseils – 68470 STORCKENSOHN – 1998
Tel : 03. 89. 82. 73. 17 Fax : 03. 89. 38. 22. 24

Analyses des forces et faiblesses de l'arrondissement d'Abbeville en tant que bassin d'aménagement et d'emploi et des missions éventuelles du Parc dans ce domaine

Le périmètre du futur PNR de Picardie Maritime est un territoire pertinent pour traiter d'emploi et d'aménagement du territoire :

- ✓ Le territoire du futur Parc est un territoire logique pour raisonner l'emploi et les services qui y sont liés, à condition de prendre en compte les dynamiques particulières des pôles du Vimeu et de Mers-les-Bains : solidarité au niveau des centres d'emploi et des migration domicile-travail. **L'arrondissement d'Abbeville constitue un véritable bassin d'emploi et un niveau pertinent pour faire émerger des projets.**
- ✓ Le territoire du futur Parc est un territoire pertinent pour traiter de l'aménagement du territoire sur l'arrondissement d'Abbeville : infrastructures routières organisé en étoile, centralise l'aire d'influence des commerces urbains, forte adéquation emploi-formation avec l'aire d'influence des deux lycées d'enseignement général (d'Abbeville et de Friville Escarbotin), rôle important des grands services publics Abbevillois (centres hospitaliers et services administratifs). **L'arrondissement d'Abbeville apparaît comme un vrai bassin d'Aménagement.**

Enjeux en matière d'aménagement du territoire et d'économie pour le futur parc de Picardie Maritime au vu des forces et faiblesse de son territoire

Le bassin d'emploi d'Abbeville, à dominante tertiaire subit un recul de l'emploi qui nécessiterait de mettre en place une coordination sur ces problématiques. Le recul de l'emploi industriel et agricole n'est pas compensée par la progression constante de l'emploi tertiaire, mais l'arrondissement possède des capacités d'accueil d'entreprises suffisantes. Abbeville est une ville centre bien équipée qui concentre la majorité des services de son bassin d'aménagement .

Les principaux enjeux du Parc en terme d'aménagement du territoire :

- ✓ La pertinence du territoire du futur Parc lui permet de jouer un rôle de coordination dans ce domaine, à la demande des acteurs locaux
- ✓ S'associer aux politiques de développement économique pour attirer de nouvelles entreprises, exploiter le gisement touristique pour amplifier les emplois et développer les emplois de services à la population
- ✓ Participer à la stratégie globale d'accueil et de développement économique, en particulier en valorisant « l'image Parc »

Les dynamiques institutionnelles en cours sur le périmètre du futur PNR et leur positionnement à l'égard d'une telle structure

Le foisonnement intercommunal pose 3 type de problèmes :

- ✓ Un émiettement intercommunal
- ✓ Des incohérences territoriales (périmètre des intercommunalités et échelle des bassins de vie)
- ✓ Des conflits de compétences

Un enjeu : éviter que la création d'un futur PNR n'amplifie l'émiettement intercommunal

	PNR	Structures d'aménagement et de développement ou communes	SMACOPI
Missions obligatoire pour le futur PNR Picardie Maritime			
Patrimoine Paysage Environnement	Il définit une politique patrimoniale à l'échelle du Parc. Il recherche les financement, initie certain projets, sensibilise la population et les collectivités.	En lien avec le Parc, elles montent des projets de gestion, protection et valorisation des paysages, du patrimoine et de l'environnement.	Il gère des sites naturels de qualité.
Tourisme	Il aide l'office de tourisme de Pôle à initier une politique de pays d'accueil, et à développer les circuits, produits et la promotion touristique du Parc.	Elles gèrent les offices de tourismes locaux et soutiennent des initiatives touristiques avec l'office de tourisme de Pôle, en lien avec le Parc	Il met en place et gère des sites touristiques structurants
Développement rural agricole	Il soutient des actions expérimentales et innovantes de développement rural (diversification agricole, artisanat d'art, label,...)	En lien avec le Parc, elles réalisent des opérations de développement rural	
Missions optionnelles pour le futur PNR Picardie Maritime			
Aménagement du territoire	Il coordonne les politiques intercommunales et anime un schéma d'aménagement de l'arrondissement.	Elles mettent en place une partie des infrastructures en lien avec l'Etat, la Région et le Département.	
Economie du bassin d'emploi	En lien avec les chambres consulaires, il anime les réflexions sur le développement de l'emploi	Elles mettent en place les politiques locales d'accueil économique.	
Mission occasionnelles pour le futur PNR Picardie Maritime			
Services à la population	A la demande des syndicats, il peut intervenir sur des opérations de services à la population dans les bassins de vie.	Elles définissent, planifient et développent les services à la population (équipements socioculturels,...)	

TITRE DE L'ETUDE :

**Projet de Parc Naturel Régional de la Picardie Maritime
stratégie de développement touristique
Diagnostic**

Réalisé par : BLR ingénierie – 30001 Nîmes – 2000
Tel : 04. 66. 87. 50. 00 Fax : 04. 66. 84. 25. 63

Diagnostic touristique de la Picardie Maritime

Le gisement touristique

Force	Faiblesse
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accessibilité largement transformée (autoroute) ✓ Tradition touristique historique : acquis des stations balnéaires depuis la fin 19^e ✓ Potentiel d'activités important : sportives, de loisirs, nature... ✓ Diversité et qualités des espaces naturels ✓ Charme des paysages, essentiellement autour de l'estuaire de la Somme ✓ Quelques sites patrimoniaux de qualité ✓ Dynamique immobilière nouvelle liée à l'effet « Belle Dune » 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des stations anciennes, moyen à bas de gamme, difficiles à valoriser ✓ Poids très important d'hébergements peu qualitatifs : campings, meublés,... ✓ « Cabanisation » en cours sur plusieurs sites ✓ Des richesses patrimoniales ou historiques limitées et peu valorisées ✓ Une forte concentration des attraits touristiques

Eléments marketing

Force	Faiblesse
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proximité de marchés émetteurs très importants : <ul style="list-style-type: none"> • Nord Pas de Calais • Région Parisienne • Benelux, Grande-Bretagne • Allemagne ✓ Image nature forte : Baie de Somme, Marquenterre 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Positionnement traditionnel moyen à bas de gamme ✓ Image très centrée autour de la Baie de Somme

Données environnementales, géographiques et paysagère

Force	Faiblesse
<ul style="list-style-type: none"> ✓ De grandes richesses naturelles concentrées en bord de mer, dans les estuaires et dans quelques micro-sites de plateau ✓ Des sites de valeur paysagère, concentrés dans les grandes vallées ✓ Taille des espaces littoraux non urbanisés 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des espaces ayant peu de liens entre eux ✓ Zone littorale et vallées au potentiel touristique naturel ✓ Vallée industrielle ✓ Plateaux agricoles ✓ Hétérogénéité de la zone d'un point de vue touristique

Données organisationnelles

Force	Faiblesse
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réserves foncières garanties en bord de mer ✓ Acquis de l'intercommunalité ✓ Place et rôle du SMACOPI et des différentes structures intercommunales 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Territoires qui ont peu l'habitude de travailler ensemble ✓ Marquages politiques fort et contrastés ✓ Poids politique des chasseurs

L'actif touristique de la Picardie Maritime est constitué avant tout de ses espaces naturels

Atouts	Handicaps
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un littoral en grande partie sableux, correspondant aux attentes de nombreux visiteurs ✓ Un grand site d'intérêt international : la Baie de Somme ✓ Un réel potentiel de tourisme de nature, lié aux paysages maritimes et au potentiel d'observation des oiseaux ✓ Un maillage de zones humides maritimes et fluviales, produisant un paysage identitaire et diversifié 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des portions de littoral déqualifiées (digues de galet et front de mer urbanisés de façon non maîtrisée) ✓ Un espace littoral difficile d'accès ✓ Une concentration de l'attractivité sur le littoral

Des typologies de clientèles en évolution

Clientèles de tourisme balnéaire traditionnel	Clientèle d'itinérance et de découverte	Clientèles à thème ou spécifique
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Familiale, en vacance estivale ou en week-end, de grande proximité, sociologiquement plutôt moyen à bas de gamme, en camping et meublés ✓ Doivent représenter 80% à 90% de l'économie touristique de la zone ✓ Une nouvelle clientèle est apparue avec Belle Dune : meilleur niveau social, proportion d'étrangers plus importante, plus active et plus mobile ✓ En quête de solutions immobilières : tensions sur les prix, l'occupation de l'espace et la qualité des projets 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plutôt hors saison, plus âgée, hébergée en hôtellerie ou chambres d'hôtes à la recherche de patrimoine naturel et culturel ✓ Mobile, elle est susceptible d'être hébergée ou de visiter des sites sur l'ensemble du territoire ✓ Clientèles en développement 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Motivées essentiellement par leur activité : induit des comportements et des modes d'hébergement spécifiques ✓ En développement réel ou potentiel

Constats et tendances

Constats	Tendances (prévisionnelles à 10 ans)
<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'aménagement touristique de la Côte Picarde a été caractérisé par la rareté du foncier disponible ✓ Le territoire présente des hétérogénéités relativement fortes d'un point de vue géomorphologique, économique, social et humain, que l'on retrouve d'un point de vue touristique ✓ Une forte concentration du phénomène touristique dans le temps et dans l'espace ✓ Un marquage fort du territoire, des paysages et de l'habitant par un tourisme historique populaire de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tendance au développement quantitatif de la fréquentation touristique ✓ Evolution qualitatives liées à l'apparition de nouvelles clientèles : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plus lointaine ▪ De meilleur niveau social ▪ Plus exigeantes ▪ Avec des attentes tournées vers la qualité de l'environnement, des espaces, du patrimoine ✓ Pression foncière et immobilière : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Immobilier de loisirs, notamment en résidences de tourisme ▪ Résidences secondaires ▪ Création de nouveaux produits (golf, gîtes,...)

Les enjeux :

- Pressure sur les espaces naturels
- Evolution du positionnement
- Zone littorale : toujours le cœur du produit
- Développements touristiques dans le Vimeu et le Ponthieu
- Nécessité de gestion des flux touristiques
- Mise en valeur des patrimoines naturels et culturels
- Solidarités territoriales

Plan d'action :

- Un PNR fédérateur :

Action 1 : une association de préfiguration qui porte le projet de PNR
Action 2 : L'association de préfiguration, puis le PNR, « forums » du développement durable
Action 3 : Un PNR support d'une image globale du territoire

- Un PNR garant de l'évolution du territoire :

Action 4 : Protection et gestion des ressources naturelles et de la bio-diversité
Action 5 : Inventaire et protection des patrimoines culturels
Action 6 : le PNR au service d'un urbanisme équilibré permettent de protéger les espaces et les paysages

- Un PNR porteur d'un projet de développement touristique durable :

Action 7 : Mise en valeur touristique des espaces naturels
Action 8 : Valorisation touristique du patrimoine culturel
Action 9 : Contribution à une gestion alternative et multimodale des flux touristiques
Action 10 : Favoriser le développement des modes de transport doux et des produits d'itinérance
Action 11 : Favoriser un bon équilibre entre chasse, pêche, tourisme et nature
Action 12 : Favoriser l'émergence et la mise en réseau de lieux d'accueil touristique
Action 13 : Hébergement et restauration : soutien à la création et labellisation d'établissements
Action 14 : Un PNR au service d'une offre de qualité

TITRE DU COMPTE-RENDU :

**Projet de PNR de la Picardie Maritime
Stratégie de développement touristique
Commission thématique : Tourisme et Patrimoine**

Débat et concertation du 16 octobre 2000

Tourisme et Patrimoine

La commission a fait ressortir :

- Le besoin d'organiser le tourisme de patrimoine dans une logique de pôle :
 - Six villes ont été désignées comme pôle structurants potentiels :
Abbeville (dont l'implication paraît fondamentale en tant que porte d'entrée sur le territoire)
Argoules
Mers-les-Bains
Rambures
Saint-Valéry-sur-Somme
Saint-Riquier
 - Le chemin de fer de la Baie de Somme peut être considéré comme un pôle
- Le besoin d'organiser le tourisme de patrimoine autour de thématiques :
 - Pour servir de lignes directrices pour effectuer des réseaux de sites
 - Pour développer la concertation avec les divers partenaires (pour éviter les problèmes connus sur « La route du verre » : refus de verriers d'ouvrir leur entreprise en permanence)
- Orienter les efforts autours :
 - Du petit patrimoine diffus (croix, calvaires,...) : améliorer la connaissance par des inventaires, protéger, entretenir et valoriser comme complément du patrimoine ayant une notoriété plus importante
 - De la valoriser le tourisme industriel, en particulier dans le Vimeu par la visite d'entreprises et par des musées
 - De l'amélioration de l'accueil des touristes : efforts de communication envers les élus et la population locale pour mieux diffuser la connaissance (obtenir une « conscience » commune du patrimoine pour témoigner et renforcer l'identité)
- Eviter la « folklorisation » : présenter à tous l'histoire et le patrimoine de façon authentique et en faisant le lien avec la vie actuelle (ex : expliquer l'importance historique de la chasse et le rôle des chasseurs dans la société locale)

TITRE DU COMPTE-RENDU :

Projet de PNR de la Picardie Maritime

Stratégie de développement touristique

Commission thématique : Flux touristiques et transports alternatifs

Débat et concertation du 16 octobre 2000

Flux touristiques et transports alternatifs

La commission a permis de mettre en évidence la nécessité d'une communication forte auprès des élus et politique concertée autour des grands axes suivants :

➤ L'accès au territoire, en particulier au littoral :

- Car les moments de sur-fréquentation ne sont plus propre à la haute saison mais caractéristique aussi des week-ends d'avant et d'arrière saison d'avril à novembre, où les espaces les plus saturés sont : Quend-Plage/Fort-Mahon et Saint-Valéry/Le Crotoy
- Les phénomènes de pointe entraînent ou amplifient plusieurs problèmes :
 - Embouteillages, difficultés d'accès au littoral
 - Pollution des espaces naturels
 - Détérioration de l'image d'espace préservé que défend le territoire
 - Perception négative du tourisme de la part de la population locale

Remarque : il faut préciser que les retombées économiques sur le territoire liée aux excursionnistes sont faibles, voire négligeables.

➤ La circulation à l'intérieur des stations avec la mise en place de systèmes intégrés qui dissuade la stationnement en centre ville ou à proximité des espaces naturels fragiles:

- Des parkings de dissuasion, situés à l'entrée des villes (plusieurs petites aires sont préférable d'un point de vu visuel) ou par systèmes de stationnement alternatifs (utilisation le week-end de parkings ayant une autre utilisation la semaine : parking d'école, de super-marchés,...)
- Interdiction partielle ou totale de circuler dans les stations (mais cette dernière n'est pas envisageable dans toutes les stations) on peut par exemple :
 - Autoriser la circulation et la stationnement libre des habitants, reconnaissables par une carte de résidents
 - Autoriser la circulation et le stationnement payant des touristes séjournant dans la station, reconnaissables par une carte d'hôtes
 - Limiter la circulation des excursionnistes aux abords des stations et leur stationnement payant à des parkings situés à l'entrée des stations
 - Jouer sur le prix du stationnement

Remarque : il faut préciser la nécessité d'une prise de conscience des problèmes posés par la circulation dans les stations par les élus, habitants, et commerçants

- Multiplier les modes de transports alternatifs :
 - Vélo (existence de plusieurs pistes cyclable et Plan Vélo en cours)
 - Chemin de fer (réfléchir sur les combinaisons : chemin de fer Baie de Somme/SNCF/TER, et communiquer sur la combinaison chemin de fer/autocard et chemin de fer/vélo)
 - Voie d'eau (petits bateaux à moteur ou canoës pour circuler d'Amiens à la Côte)
 - Train routier touristique (moyen de transport pour de petit trajet)
- Impact des flux touristiques sur les espaces naturels (trouver un moyen de faire participer financièrement les adeptes des activités de tourisme de nature gratuites (parking payant,...))
- Les transports alternatifs au service de l'image et permettant d'améliorer la qualité du tourisme sur le territoire. Cela doit passer par une communication appropriée permettant de faire évoluer les pratiques de transport
- L'idée de villes-portes pour servir de point d'entrée sur le territoire et de points de rupture de charge (en arrivant dans ces villes, les visiteurs garent leur voiture et empruntent un moyen de transport doux jusqu'à leur destination finale. Trois villes peuvent remplir cette fonction :
 - Abbeville : elle est située trop loin du littoral pour que le système de dissuasion ne fonctionne qu'avec le vélo, mais il est possible de combiner le vélo avec le train
 - Noyelles-sur-Mer
 - Rue

Remarque :

- *On peut imaginer de proposer des stationnements gratuits dans les villes-portes, ou bien un prêt gratuit de vélos en contre-partie le paiement du stationnement*
- *Il faut souligner que la gestion des flux sur l'ensemble du territoire est l'une des conditions de la diffusion du tourisme vers l'arrière pays*

TITRE DU COMPTE-RENDU :

**Projet de PNR de la Picardie Maritime
Stratégie de développement touristique
Commission thématique : Tourisme et nature**

Débat et concertation du 17 octobre 2000

Tourisme et Nature

La commission a fait ressortir :

- Le besoin d'avoir une typologie des espaces naturels en fonction de leur rôle pour coordonner les différents maillages d'espaces naturels :
 - Espaces naturels à protéger
 - Espaces naturels à aménager
 - Espaces naturels à exploiter (équipements, événements, activités d'itinérance ou de découverte,...)
- La nécessité d'une participation financière des touristes à la protection et à l'entretien des espaces naturels (les habitants ne doivent pas être les seuls à financer) :
 - Par le biais d'un stationnement payant
 - Par l'augmentation d'1 franc le prix des activités (ex : Parc du Marquenterre,...)
 - Par l'augmentation d'1 franc de la taxe de séjour (avec une communication adaptée)
- Que la consommation d'espaces ne peut être efficacement maîtrisée que par le biais d'une intercommunalité forte :
 - Lutter contre la sur-fréquentation de certains sites en assurant la promotion et la valorisation d'autres moins connus
 - Rendre au maximum la nature d'accès public, ce qui engendre la maîtrise de la consommation d'espaces impliquant une mutation des moyens
- Le besoin d'améliorer la qualité du tourisme de nature en favorisant la formation et la professionnalisation des acteurs directement concernés par l'accueil et les activités de nature :
 - Pour améliorer la qualité des produits
 - Pour répondre au mieux à la demande des visiteurs (à la recherche d'une nature organisée, expliquée, mise en scène facile à consommer et sécurisée)
 - Pour mieux sensibiliser le public aux questions d'entretien et de préservation (communication sur la contribution financière)

TITRE DU COMPTE-RENDU :

**Projet de PNR de la Picardie Maritime
Stratégie de développement touristique**

Commission thématique : Positionnement marketing et label PNR

Débat et concertation du 17 octobre 2000

Positionnement marketing et label PNR

La commission a fait ressortir :

➤ Que le PNR doit :

- Etre un outil adapté pour lutter contre les destinations touristiques concurrentes fortes
- Etre marqué et reconnaissable immédiatement : éléments unitaires visuels
- Comporter un nom évocateur comme :
« Baie de Somme » : très évocateur mais spatialement limité
« Picardie Maritime » ou « Côte Picarde » : termes plus juste géographiquement

➤ Que les espaces naturels et les oiseaux doivent être des axes forts de l'image et de la communication du Parc

➤ La nécessité de créer une identité, un esprit de corps entre les acteurs en clarifiant qui fait quoi :

- Le département, la région et les privés communiquent vers l'extérieur et l'étranger
- Les OTSI font de la communication locale et d'accueil
- Le PNR communique :
Pour se légitimer et exister auprès de la population locale et des élus
Pour faire connaître ses actions auprès de la population touristique, locale et sur les festivals

2 Les documents liés à l'OGS Baie de Somme

Réunion d'information : Centre d'interprétation Baie de Somme	29
Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage 14/12/01	34
Présentation du projet : Centre d'interprétation Baie de Somme	46
Rôle du paysage dans la valeur patrimoniale du site	49
Étude de la fréquentation touristique	53
Cayeux sur Mer/ Le Hourdel : Gestion des flux touristiques	56
Le Crotoy : réorganisation de l'accès à la réserve naturelle	59
Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du 12/07/02	62
Valeur patrimoniale du site	65
Comité de pilotage (PowerPoint) 13/02/03	85
Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage 13/02/03	92
Le contexte socio-économique	95
Résultats de l'enquête de fréquentation touristique	99
Comité de pilotage (PowerPoint) 27/06/03	105
Réunion de présentation de l'OGS au Conseil Régional de Picardie	110

COMPTE RENDU :

**Opération Grand Site Baie de Somme
Réunion d'information:
Centre d'Interprétation Baie de Somme Vivante**

27 février 2001
Réalisé par : SMACOPI

Cette réunion a pour objet de présenter aux membres de la « Charte relative aux activités de découverte des milieux naturels en Côte Picarde » et aux structures ayant un rôle dans la connaissance et la gestion de l'écosystème Baie de Somme, le projet de création d'une Maison de la Baie de Somme.

Le projet de création d'une Maison de la Baie de Somme part du constat suivant :

- ✓ Les phénomènes littoraux, notamment les processus d'ensablement, restent incompris du public ;
- ✓ Les grands ouvrages de gestion du littoral en projet vont mobiliser d'importants fonds publics
- ✓ Les équipements existants comme le Parc Ornithologique du Marquenterre ou la Maison de l'Oiseau reposent sur un thème largement traité, l'Oiseau, mais réducteur de la complexité du fonctionnement et de l'évolution de la baie de Somme ;
- ✓ Les travaux relatifs à la Spartine et à la Salicorne ne sont pas valorisés ;
- ✓ Le dispositif de protection pourtant bien développé sur la Côte Picarde est peu connu ;
- ✓ La Côte Picarde supporte une fréquentation touristique grandissante du fait de son image de nature préservée et de l'engouement pour les activités de pleine nature.
- ✓ La mise en service de l'autoroute A 29 va rendre la Côte Picarde très accessible aux visiteurs venant de Champagne-Ardennes.

C'est ainsi que si aucune mesure n'est prise, la Baie de Somme pourrait se transformer certains jours en un vaste parking accueillant quantité de véhicules et autres camping-car. Un équilibre est aujourd'hui à trouver. Le SMACOPI a proposé aux différents partenaires de se réunir pour évoquer le projet de création d'une Maison de la Baie et les perspectives de résorption de différents points noirs sur le littoral.

L'idée est de créer un lieu d'information sur l'évolution des milieux et de diffusion du travail réalisé par les scientifiques et les techniciens, accessible à tous. Ainsi, aux membres de la Charte s'ajoutent, à l'occasion de cette réunion, d'autres organismes comme le GEMEL, l'IFREMER, l'Université de Picardie, structures qui disposent d'une masse importante d'information et de données.

Le projet pourrait se développer en lieu et place d'une opération immobilière inscrite au POS, et s'inscrit dans une politique globale de mise en valeur de la Pointe du Hourdel.

ANNEXE N°1 :

REMARQUES EXPOSEES PAR LES PARTICIPANTS

Opération Grand Site Baie de Somme

Réunion d'information:

Centre d'Interprétation Baie de Somme Vivante

27 février 2001

Réalisé par : SMACOPI

M. Loquet s'interroge sur le devenir du GEMEL qui doit déménager en septembre prochain en raison de travaux de rénovation à mener dans la Station d'Etude. En accord avec la Mairie de Cayeux, le GEMEL s'installera dans l'ancienne école du Hourdel.

Cette installation temporaire va néanmoins, selon M. Cornette, dans le sens de la création d'un Observatoire de la Baie de Somme, associé au projet de Maison de la Baie. Ainsi, la Maison de la Baie pourrait trouver son implantation sur les terrains constructibles tandis que l'ancienne école pourrait constituer un lieu d'hébergement pour groupes.

M. Mortier demande en préalable quelle est la position de la Municipalité de Cayeux vis à vis de ce projet.

M. Defacque confirme que la municipalité actuelle est prête à accepter le projet

M. Mortier fait remarquer que la tenue de cette réunion d'information participe au développement durable selon le principe de la gouvernance qui veut à ce que les projets fassent l'objet d'un débat.

M. Mortier précise que son association souhaitait récupérer l'ancienne école pour y organiser des expositions et est donc d'accord avec la proposition de Maison de la Baie qui va dans le même sens. M. Mortier demande cependant comment un tel projet pourra être financé.

M. Cornette précise que les études préalables de même que le lancement du projet pourraient être financées pour partie par les mesures d'accompagnement de la prochaine tranche de travaux de la digue des Bas-Champs à hauteur de 3,5 MF. Des financements complémentaires seraient ensuite disponibles avec le lancement du projet baie de Somme qui prévoira également des mesures d'accompagnement à hauteur de 5% des programmes de travaux.

M. Mortier demande si les associations seraient conviées à participer aux animations.

M. Cornette précise que les associations ont leur place et que l'animation doit être le fait d'autres personnes que le gestionnaire. La gestion pourrait être assurée par le SMACOPI en synergie avec la Maison de l'Oiseau. ceci afin de consolider les exploitations.

Ouverture des débats

Il est procédé à un tour de table pour que les participants puissent s'exprimer sur le projet exposé.

Le CPIE

Le CPIE rappelle le partenariat mis en place avec le SMACOPI à partir de la Résidence du Cap Hornu qui n'a pu être poursuivi compte tenu de l'évolution de la structure hôtelière. Le CPIE assure 9000 visites depuis son antenne littorale à Saint-Valery avec comme partenaire l'ACDPM Baie de Somme. Aujourd'hui, le CPIE se trouve dépourvu d'un hébergement collectif facilitant l'organisation de séjours avec les scolaires, et présente d'une capacité d'animation qui pourrait être mis à profit dans le cadre de ce projet.

La Maison de la Baie peut être l'opportunité de fédérer les initiatives existantes sur le pourtour de la baie en matière de découverte de la nature.

ACDPM Baie de Somme

L'ACDPM s'interroge des risques que pose la concentration sur un site de telles activités qui peuvent finalement se révéler être une source de nuisances. Il serait intéressant d'envisager le développement de la Maison de la Baie dans un concept plus large qui démultiplierait les sites d'accueil, et permettrait à l'arrière-pays de profiter également du développement de la baie.

Il y a un paradoxe entre la volonté de protéger la baie et d'en faire sa promotion par une médiatisation importante au travers de manifestation comme le 1^{er} congrès des Plus Belles Baies du Monde.

L'ACDPM, d'une manière générale se sent rejetée des débats concernant le devenir de la baie de Somme et souhaiterait s'exprimer sur la pratique de la chasse en baie en tant que patrimoine de la baie et expliquer les us et coutumes qui animent cette pratique.

D'une manière générale, les activités traditionnelles tendent à disparaître, et il serait bon de faire revivre ces activités et organiser des filières de valorisation au profit de la population locale. Actuellement, cette dernière ne bénéficie pas de l'embellie touristique et économique que connaît la baie.

Il faut prendre garde à ne pas faire de la Baie de Somme un « Eurodisney de la nature ».

Selon M. Cornette, il est un fait qu'il y a un malaise entre la population permanente et une population touristique grandissante. Le développement que connaît la région doit être maîtrisé par une politique d'accueil structurée faute de quoi la Côte Picarde risque de connaître des débordements incontrôlables. Le projet de création d'une Maison de la Baie de Somme est une réponse, mais pas la seule pour accueillir le public. Des équipements existent déjà à l'image de la Maison de l'Oiseau et du Parc Ornithologique, des projets sont en cours comme celui de la Maison du Marais à Mareuil Caubert, d'autres projets sont à imaginer sur des sites chargés d'histoire comme le grenier à sel à Saint-Valery.

Concernant les pratiques traditionnelles, le SMACOPI peut se compter au titre de ses défenseurs. Deux exemples sont à citer :

La réhabilitation paysagère du site Gebasom

Le SMACOPI a fait l'acquisition du site Gebasom en vue de résorber la friche tout en conservant sa mémoire. A cet effet, un silo sera conservé et accueillera une exposition retraçant l'histoire et la vocation du site. Une partie des anciens bassins sera également maintenue. Des coques coulées dans une résine seront mises en place dans ces derniers.

L'étude pour la mise en place d'un centre conchylicole à Quend

Face à l'impossibilité d'une implantation d'un centre conchylicole, le SMACOPI a proposé aux mytiliculteurs de rechercher un nouveau site. Actuellement, une réflexion est menée sur Quend. A cet effet, un Groupement d'Intérêt Economique est en cours de constitution entre les mytiliculteurs avec l'assistance du SMACOPI. S'agissant la valorisation des ressources naturelles, des tentatives ont été initiées à l'image de Gebasom, mais n'ont pu connaître de développement compte tenu de l'image négative de la baie de Somme au travers de la qualité de son eau. Cette situation s'est nettement améliorée, notamment avec l'aménagement de stations d'épuration.

Il est à noter tout de même un succès : celui de la labellisation du mouton de prés salés sous l'appellation « Estran ».

Le succès d'estime que connaît la baie de Somme doit être mis au service de l'économie locale par la mise en place d'une labellisation des filières exploitant les ressources naturelles de l'estuaire (mouton, coque, salicorne, verre de vase, moules de bouchot ...).

La baie de Somme vaut la peine d'être préservée dans le respect de ses usages. Les Picards doivent en être les premiers acteurs. Le SMACOPI s'attache au travers des aménagements qu'il réalise pour le compte des communes à ce que la population locale se réapproprie les espaces publics souvent envahis par le stationnement de voitures, et surtout de camping cars. Malheureusement, les aménagements ne se suffisent pas à eux-mêmes, il convient d'y appliquer un mode d'emploi et d'assurer une gestion, chose que les communes ont du mal à intégrer, mais qui conditionnent le devenir d'un aménagement.

Le GEMEL

M. Desprez souligne l'intérêt d'associer les structures qui vivent de la baie. La Maison de la Baie de Somme peut être le moyen, au travers du discours qui y sera tenu, de répondre aux craintes des usagers par rapport aux expérimentations et projets en cours, tout en créant localement de la richesse. Il est important de préserver l'authenticité de la baie, motif pour lequel les touristes viennent visiter la côte picarde.

M. Cornette souligne qu'il est possible, et facile, de créer de la richesse en créant de la valeur ajoutée. Les produits régionaux vendus aux Jardins de Valloires et à l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme connaissent un véritable succès. La Maison de la Baie peut en être la vitrine.

ACDPM Baie d'Authie

M. Faria constate la réussite de l'aménagement de l'aire de stationnement de la baie d'Authie réalisée par le SMACOPI qui a amélioré significativement l'accueil du public. La Maison de la Baie de Somme est sans doute une opportunité pour faire vivre la baie en période hors-saison.

La baie d'Authie connaît également des phénomènes de comblement comparable à ce ceux de la baie de Somme.

M. Cornette rappelle qu'une étude est en cours sur la baie d'Authie. A la lumière des différentes études hydrauliques et sédimentologiques, il serait intéressant de montrer que la baie de Somme et la baie d'Authie ont un passé commun et une problématique commune.

CDT

Mme Rouxel souligne l'intérêt du développement de la fréquentation touristique hors saison, objectif auquel peut répondre le développement de ce projet. Il faut prendre garde par ailleurs à ne pas créer un n^{ième} équipement sur un secteur déjà bien doté.

Association des Cavaliers de la Baie de Somme

M. Beaufils pense d'une manière générale que la concentration d'activités sur un même lieu donne aux gens l'envie d'y venir.

Concernant l'activité équestre, il n'est pas certain que les cavaliers soient intéressés par le Hourdel, faute d'un développement suffisant de pistes dans ce secteur, à savoir qu'un cheval a besoin d'espace pour évoluer (10-15 km).

Festival de l'Oiseau

Mme Boche constate un intérêt grandissant du public pour les espaces préservés et une nécessité de fédérer l'ensemble des acteurs qui contribuent à améliorer l'information du public. Le Festival de l'Oiseau est intéressé par la démarche initié autour du projet présenté.

Marcanterra

M. Jeanson indique qu'il est très favorable à l'idée d'une création d'une Maison de la Baie de Somme, mais insiste sur la nécessité de montrer la cohérence du projet au regard d'un développement durable de la Côte Picarde. Des questions se posent tout de même.

Ce projet est un très bon support, mais pour quoi faire et dans quelle stratégie ? L'objectif est de créer un développement avec des retombées directes pour la population locale. Mais l'endroit choisi est-il le plus judicieux ?

M. Cornette indique que le projet s'inscrit dans une stratégie globale de rééquilibrage à la fois de la pression touristique exercée au nord de la baie (et sur la Réserve Naturelle en particulier), et également du développement local. En effet, il était plus logique d'un point de vue économique de développer un tel équipement au nord compte tenu de la population touristique accueillie, mais il est apparu nécessaire et souhaitable aux élus du SMACOPI de rééquilibrer le développement du territoire. L'implantation de ce projet est un bon compromis, sans être pour autant la réponse idéale.

ADEP

M. Duquef fait part de son intérêt à l'égard de ce projet qui pourrait être l'opportunité de vulgariser les connaissances entomologistes, notamment au travers des suivis en projet au sein de la Réserve Naturelle de la Baie de Somme.

IFREMER

M. Olivesi pense que ce projet peut intéresser l'IFREMER dans la perspective du développement d'un observatoire du littoral.

Commune de Cayeux-sur-Mer

M. Defacque constate que la nécessité de gérer les flux touristiques est une demande de la population face notamment au développement du stationnement des campings-car. Les gens n'acceptent pas chez eux, ce qu'ils acceptent ailleurs.

La commune s'est prononcée favorablement sur ce projet, en espérant que ce dernier reçoive l'assentiment de la prochaine municipalité avant d'aller plus loin dans la réflexion.

DDE-DSO

M. Leconte pense que le projet de Maison de la Baie, dont la vocation est le développement d'une meilleure connaissance des phénomènes littoraux, est intéressant à développer en parallèle et en complément d'une réflexion sur la mise en place d'un observatoire du littoral à vocation scientifique.

M. Cornette pense que l'activité scientifique doit être regroupée sur un pôle, la Maison de la Baie permettant de fédérer les différentes initiatives tant d'un point de vue scientifique que pédagogique.

Conservatoire du Littoral

Mme Rolland se félicite du consensus qui se dessine au fil des débats. Ce projet s'inscrit dans une démarche préventive et permet de mettre en avant la protection de la Côte Picarde et de montrer que les activités présentes en baie sont un facteur de préservation. Il faut faire de la Maison de la Baie de Somme un forum vivant et éviter le développement d'un musée qui fige le discours.

Picardie Nature

M. Bavedin rappelle la conférence qui s'est tenue à l'initiative du SMACOPI qui avait pour thème « Comment concilier la préservation et la découverte des milieux naturels ». Si ce projet s'inscrit dans cet objectif et dans le

sens du développement d'un tourisme soutenable, l'Association Picardie Nature est intéressée au développement de ce projet.

Quant au développement d'un « espace phoque » comme il l'a été suggéré dans la présentation, cet espace existe déjà dans les 70 km² que compte la baie.

Promenade en Baie

M. Dubert est intéressé au développement de ce projet et rappelle que l'association essaie au travers de ses animations de vulgariser la connaissance scientifique en partenariat avec la Réserve Naturelle de la Baie de Somme ou au travers de conférences comme celle menée au Crotoy sur les pêcheurs à pied. La Maison de la Baie de Somme permettrait de créer un lieu d'échange.

Association Syndicale des Bas-Champs

M. Maquigny est favorable au développement d'un équipement à vocation pédagogique au sud de la baie de Somme.

Association pour le littoral Picard et la baie de Somme

Le projet de la Maison doit être l'opportunité de mener une réflexion sur la mise en réseau d'autres antennes dans l'arrière-pays.

Conservatoire National Botanique de Bailleul

Mme. Duhamel souligne que la flore présente sur le littoral est insuffisamment valorisée alors qu'elle a été façonnée par l'histoire. Le développement de cette structure peut être l'opportunité d'approfondir les connaissances botaniques sur le littoral tout en les rendant accessible du public pour une meilleure compréhension et protection de la nature.

Le Conservatoire Botanique va disposer prochainement d'une antenne en Picardie qui pourra s'impliquer dans la mise en œuvre de ce projet.

Conseil Régional de Picardie

M. Rigaux constate qu'un certain consensus semble s'établir sur le projet. Le projet ne présente pas de problèmes sur le fond mais soulève quelques interrogations :

Il a été fait allusion au mode de financement au titre des mesures d'accompagnement alors que les deux grands projets non pas encore étaient actés.

Il convient de bien mesurer le rapport coût/avantage de ce type d'équipement

L'analyse des phénomènes littoraux dépasse les connaissances picardo-picarde ; il convient de trouver une échelle pertinente pour observer et expliquer les phénomènes littoraux. Ce projet trouverait sa place dans une dynamique interrégionale.

M. Cornette souligne que le projet n'est pas bouclé et reste à affiner tant dans son contenu que sur le plan du montage financier de l'opération.

GEMEL

Il existe des thématiques croisées sur le thème de la baie de Somme. Si en Normandie on parle des aspects sédimentaires, les conséquences biologiques pourraient être traitées en Baie de Somme.

TITRE DU COMPTE-RENDU :

Opération Grand Site Baie de Somme
Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage

OBJET : Présentation et validation du Cahier des Charges OGS Baie de Somme

14 décembre 2001

Contenu d'une Opération Grand Site :

Procédure proposée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement qui vise à concilier la fréquentation touristique avec les objectifs de préservation de sites d'intérêt majeur au niveau national. L'opération permet d'appuyer le développement sur la préservation. Elle se concrétise par la restauration des paysages et par la mise en place d'une politique d'entretien et de gestion. Une Opération Grand Site n'est pas une action de protection réglementaire. Elle s'applique à des Sites Classés et nécessite une étude préalable de définition du projet. Cette étude intègre : une analyse diagnostic, une enquête fine de fréquentation, un document d'orientation pour la remise en état et la mise en valeur des sites. L'étude doit déboucher sur un programme de travail et un plan de financement prévisionnel. Les travaux sont pilotés par une structure et il est également mis en place un dispositif de suivi et d'évaluation.

L'Opération Grand Site a été lancée par une décision du CIADT du 9 juillet 2001, par le Préfet de Région, Préfet de la Somme et la maîtrise d'ouvrage de l'étude a été confiée au SMACOPI. La durée totale de l'étude est de 16 mois. Elle coûtera environ 1 MF (budget total de 50 MF).

Justification OGS Baie de Somme :

- ✓ Proposée comme une reconnaissance de la qualité des paysages, de leur grande variété ainsi que de celle des milieux naturels identifiée dans plusieurs inventaires et bénéficiant de diverses mesures de protection
- ✓ Son équilibre est aujourd'hui menacé du fait de l'augmentation de la fréquentation à la suite notamment du renforcement de l'accessibilité du littoral picard

Les objectifs de l'Opération Grand Site en Baie de Somme sont :

- ✓ d'anticiper et de répondre aux pressions d'urbanisation et de fréquentation touristique
- ✓ de poursuivre et d'accompagner des procédures en cours (classement du sud de la baie)
- ✓ de mettre en cohérence les différentes politiques de préservation des milieux et des paysages
- ✓ de mettre en œuvre une pédagogie sur l'importance des dynamiques affectant le littoral en vue d'une stratégie partagée sur la gestion de l'ensablement

Liens avec les autres projets :

- ✓ L'OGS s'inscrit dans la perspective de création éventuelle d'un Parc Naturel Régional (PNR) sur le littoral.
- ✓ Et accompagne également le projet Baie de Somme du Conseil Général en contribuant à l'émergence d'une stratégie commune de gestion de l'ensablement de la Baie.
- ✓ s'inscrit également dans la réflexion d'ensemble sur la préservation du littoral, conduite par le Conservatoire du Littoral, au sein du projet « Terres et Mer partagées ».

L'efficacité de l'Opération Grand Site sera évaluée par le futur Observatoire du Littoral Haut-Normand-Picard en cours de création.

ANNEXE N°1 :

REMARQUES EXPOSEES PAR LES PARTICIPANTS

**Opération Grand Site Baie de Somme
Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage**

OBJET : Présentation et validation du Cahier des Charges OGS Baie de Somme

14 décembre 2001

Remarques exposées par les participants:

Voir lien <http://www.bainedesomme.org/html/fr/operation-grand-site/index.htm>

L'Opération Grand Site Baie de Somme en elle-même ne vise pas à assurer le maintien du caractère maritime de la baie. L'Opération Grand Site s'inscrit également dans la réflexion d'ensemble sur la préservation du littoral, conduite par le Conservatoire du Littoral, au sein du projet « Terres et Mer partagées ».

M. Vincent Peillon, Député de la Somme, estime que la méthode de concertation est bien choisie. L'objectif du CIADT était de faire de telle sorte que la Baie de Somme soit reconnue et dispose de moyens. L'idée initiale, portée par des associations et des élus, était centrée sur la problématique de l'ensablement. L'importance des inondations qu'a connu le département de la Somme au printemps dernier a modifié les priorités. Dans ce contexte, le gouvernement s'est engagé à contribuer financièrement à la réalisation d'un ouvrage à Saint-Valéry-sur-Somme, ouvrage qui intéresse la problématique de l'ensablement. Tout n'a pas été obtenu lors du CIADT car il reste à définir une stratégie commune vis-à-vis de l'ensablement. L'Opération Grand Site sera pour cela utile car elle va constituer un moyen et une méthode de travail. M. Peillon encourage les uns et les autres à bien s'accorder sur les objectifs à fixer. Il félicite par ailleurs le SMACOPI et la DIREN pour la rapidité avec laquelle ils ont opéré, rappelant qu'il est rare qu'une décision prise en juillet trouve une application en décembre de la même année. Tous les acteurs locaux doivent s'impliquer pour trouver un équilibre entre le développement économique et la préservation de l'environnement.

Madame Estienne demande où en est le projet du classement de site du sud de la Baie de Somme et s'interroge sur le périmètre de l'OGS : est-il limité au secteur classé ou est-il en cours de classement ?

Monsieur Roy informe les participants que l'Opération Grand Site n'a pas de périmètre précis à la parcelle près : il ne s'agit pas d'un nouveau zonage mais d'un programme de développement centré sur la Baie de Somme. Pour ce qui concerne le classement, la procédure a été bloquée pendant quelques années. Dans la perspective de l'Opération Grand Site, le dossier a été repris. Il concerne l'ensemble du littoral du Cap Hornu au Hourdel, notamment les gravières car il n'est pas a priori impossible d'extraire des matériaux dans un Site Classé. L'étude de définition du site est terminée et la phase réglementaire va démarrer avec enquête publique et consultation des communes concernées.

M. Létocard remarque que l'Etat apporte 6 MF et le maître d'ouvrage 11 MF et aurait souhaité le contraire.

M. Roy précise que l'Opération Grand Site est un outil de développement mis au service des acteurs de terrain, proposé par l'Etat et non imposé. L'étude déterminera quelles actions il convient de mener pour le développement des communes. Les collectivités sont tout à fait libres d'accepter cette stratégie de développement ou de la refuser.

M. Cornette fait remarquer que la commune de Noyelles-sur-Mer pourrait être prise en exemple pour sa capacité à rechercher des financements extérieurs

M. Cornette présente la situation de la Baie de Somme et du littoral picard. Reconnu comme un espace exceptionnel, la Baie de Somme est devenue une destination touristique convoitée. Ce succès croissant fait peser un certain nombre de dangers sur la qualité de vie et s'accompagne de pressions grandissantes sur les espaces naturels, alors que le littoral est un espace aux limites finies, pour lequel il convient de définir une capacité d'accueil. Avec l'apparition des premiers signes de dégradations, il convient, à travers l'Opération Grand Site, de se donner les moyens d'atteindre un équilibre entre nature, activité économique traditionnelle et touristique. L'Opération Grand Site apparaît comme une occasion forte pour élaborer un projet de développement durable concerté, en gérant les flux touristiques, en restaurant les sites dégradés, en requalifiant les espaces peu valorisés, en renforçant l'authenticité des paysages et en améliorant les conditions d'accueil et d'information du public, afin d'accroître les retombées économiques.

Un certain nombre d'actions déjà initiées aujourd'hui permettent d'illustrer le contenu de ce que pourrait être cette Opération Grand Site. La requalification du parking de la Baie d'Authie ou encore la restauration de la friche industrielle Gébasom en sont des exemples

M. Sournia présente le cahier des charges de l'étude. Il précise qu'il a été élaboré par le SMACOPI et la DIREN, avec l'aide du Conseil Général et du Conseil Régional. L'étude programmée sur 16 mois est un préalable à un programme d'actions et à une convention entre les maîtres d'ouvrage potentiels, l'Etat et les partenaires financiers. Le comité de pilotage sera réuni aussi souvent que nécessaire, probablement 2 à 3 fois par an et validera les grandes étapes de l'opération et en particulier les principales propositions du bureau d'étude. Pour des raisons pratiques, les étapes intermédiaires seront suivies par un comité technique restreint. Le premier volet de l'étude vise à rassembler les connaissances existantes et à les analyser pour établir un diagnostic en relation avec l'enquête fréquentation.

Dans le second volet, il conviendra de définir le périmètre de l'Opération Grand Site, à partir des périmètres des Sites Inscrits et Classé. Ce périmètre sera entériné par le comité de pilotage. Il conviendra également de déterminer les grandes lignes d'action.

Le troisième volet correspondra au programme d'action et comprendra :une politique d'accueil du public, les potentialités de valorisation économique, le plan de communication, les mesures d'évaluation

Le programme se déclinera sous forme de fiches actions annexées à la convention.

M. Sournia invite enfin la salle à s'exprimer et à apporter en particulier ses remarques relatives au projet de cahier des charges.

M. Vannicatte souhaite connaître la répartition des financements dans le million de FF de l'étude.

M. Sournia répond que l'Etat apporte 50 % des financements, le SMACOPI, à travers le Conseil Général, 25 %, et le Conseil Régional 25 %, sous réserve de validation définitive par les différents partenaires.

M. Cornette pense qu'il faut d'abord parler d'émergence de projets et ensuite, selon les projets, il sera possible de reprendre les clés de répartition classiques des financements.

M. Roy précise que l'étude est sous la maîtrise d'ouvrage du SMACOPI mais pas forcément tout le programme d'actions, celles-ci devant être définies au cas par cas avec leur maître d'ouvrage et leur plan de financement M. Goffé, reprenant la communication de M. Cornette, explique que si le bassin des chasses du Crotoy n'avait pas existé, le secteur nord de la baie serait couvert de mollières.

M. Cornette fait remarquer que le bassin est venu compenser le choix d'avoir fait couler la Somme à Saint-Valery-sur-Somme plutôt qu'au Crotoy. Il y a cependant des coûts de fonctionnement importants pour le bassin et on ne connaît pas de solution pour enlever régulièrement les sédiments accumulés.

M. Goffé rappelle que le CIADT devait également se pencher sur le problème de l'ensablement.

M. Cornette pense qu'il faut faire attention à l'incapacité de l'homme à apporter des solutions à tous les problèmes de la nature.

M. Roy rappelle que le CIADT s'est bien penché sur cette question et a estimé que le projet du Conseil Général méritait considération. Le gouvernement s'est donc engagé à cofinancer dans un premier temps les travaux prévus à Saint-Valery-sur-Somme qui présentent une sensibilité environnementale moindre par rapport aux autres projets et peuvent s'intégrer dans une stratégie d'ensemble de prévention des inondations.

M. Pion regrette que les falaises aient été oubliées alors qu'on parle de projet d'aménagement important comme le port en eau profonde à Ault. M. Pion souhaiterait également savoir ce qu'à terme le classement de Site peut engendrer comme interdictions.

M. Roy explique qu'un Site Classé concerne les modifications de l'état des lieux d'un site, qui nécessite une autorisation ministérielle ; il n'y a donc aucune conséquence sur les activités telles que l'agriculture, la chasse ou la pêche.

L'Opération Grand Site ne devrait pas aller jusqu'à la falaise car celle-ci n'est pas en Site classé, ni inscrit ; au-delà de la seule OGS, il est toutefois pertinent d'intégrer la côte à falaises dans une politique globale pour le développement durable du littoral picard.

M. Pion et un autre intervenant souhaiteraient étendre la procédure de Site Inscrit ou Classé jusqu'aux falaises et au bois de Rompval.

Pour M. Roy, s'il existe une volonté locale de classement des falaises, un dossier pourrait être monté. Par ailleurs, les actions de l'Etat, du Conservatoire du Littoral et du SMACOPI ne s'arrêtent évidemment pas aux limites des Sites Inscrits et Classé et à la seule OGS.

Mademoiselle Rolland confirme que le Bois de Rompval est un joyau. Un plan de gestion a été établi et des discussions sont engagées avec la municipalité de Mers et le SMACOPI afin de mieux le gérer en tenant compte de ce qui se passe autour. Ceci prouve que même sans dispositions réglementaires, il est possible d'aboutir à des actions intéressantes.

M. Jeanson souhaite que soient associés les propriétaires privés et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).

M. Roy explique que les propriétaires sont d'ores et déjà associés et qu'un contact sera établi avec la CCI.

(NDLR : Il s'avère que la CCI était déjà représentée dans l'assistance).

Madame Ducrocq estime qu'il est fondamental que les gens comprennent ce qu'ils vont gagner avec l'opération. Ainsi, Madame Ducrocq regrette que les travaux sur la digue des Bas-Champs de Cayeux ne soient pas expliqués

sur des panneaux, alors qu'une information aurait peut être permis de mieux comprendre les raisons et les modalités de ce qui peut être perçue comme une dégradation du site, du moins du point de vue paysager.

M. Cornette s'amuse du fait que les panneaux sont fragiles et les galets très durs. Les premiers ne résistent pas aux seconds qui ne durent généralement pas plus de 24 heures dans les Bas-Champs. Sur le fond, M. Cornette donne rendez vous à tous au printemps pour voir le résultat des travaux sur la digue et dans le Hâble d'Ault et apprécier leur qualité. Un système d'aires naturelles de stationnement est par ailleurs en cours de création le long de la digue. Des arrêtés municipaux seront nécessaires pour se donner les moyens de faire respecter le stationnement et de faire du Hâble d'Ault un endroit exceptionnel.

M. Montassine, citant le projet de cahier des charges de l'étude préalable de l'Opération Grand Site, rappelle que le développement durable est basé sur le respect des équilibres physiques. Or celui de la digue des bas champs risque d'être rompu en raison du projet de port à Ault et de ses conséquences sur les transits de galets et sédiments le long du trait de côte.

M. Peillon rappelle que, outre les projets du SMACOPI, il convient que chacun apporte les siens. Pour le bassin des chasses de Saint Valery, les études dont on dispose posent un certain nombre de problèmes et l'intérêt du projet reste ainsi controversé. Une analyse technique est nécessaire et le coût de l'ouvrage s'élève à plusieurs centaines de millions de francs. Les différents partenaires financiers ne se sont pas aujourd'hui engagés à une telle hauteur. Dans le cadre de la défense contre la mer, 60 MF ont été inscrits dans le contrat de plan Etat – Région, mais toute cette somme n'est pas seulement destinée à Ault. Cette ville est dans une position défensive car elle connaît des difficultés ; elle est donc à la recherche de projets positifs et porteurs de développement, c'est pourquoi il est nécessaire de faire des études de faisabilité du port et si l'étude conclut à la non faisabilité, le projet ne se fera pas.

M. Roy explique que le transit sédimentaire est effectivement une question fondamentale, c'est l'un des problèmes qui justifie la création de l'Observatoire du Littoral, instance de débat aussi neutre que possible. Pour M. Ladon, il serait bon, dans le cadre de l'Opération Grand Site, d'envisager d'étudier la problématique de la délimitation exacte du Domaine Public Maritime, proposition qui recueille l'agrément de la DIREN et du SMACOPI.

Pour M. Goffé, les études sur le transit sédimentaire ont été faites et il ne reste plus qu'à prendre des décisions. Le CIADT n'a pas répondu à la question première de la défense physique du milieu.

M. Roy estime que le CIADT a apporté un début de réponse mais que pour la suite, il y a un problème de financement et qu'il n'y a pas de consensus technique à ce jour sur la solution à mettre en oeuvre.

M. Cornette explique que le SMACOPI est maître d'ouvrage par défaut de la digue des Bas Champs, laquelle digue a coûté 125 MF. Maintenant la difficulté est de maintenir l'ouvrage. Une solution actuellement en discussion consisterait à prolonger l'ouvrage au nord de Cayeux-sur-Mer pour un coût de 80 MF. Le transport des galets coûte quant à lui 3 à 5 MF/an. On sait que l'entretien de la digue doit permettre de tenir le trait de côte pendant les 20 ans qui viennent, mais ensuite, la question reste entière.

En prenant l'exemple de la rupture de la digue des Bas-Champs en 1990 et des inondations de la Somme au printemps 2001, il constate que la mobilisation de fonds importants survient pour des catastrophes soudaines qui suscitent un certain émoi, ce qui n'est pas le cas de l'ensablement de la Baie de Somme.

M. Rigaux estime, au vu des différentes études menées, qu'il n'apparaît pas évident que nous ayons techniquement la possibilité de lutter contre l'ensablement. L'intitulé du projet du Conseil général a fait naître un certaine ambiguïté. D'abord appelé "Projet de lutte contre l'ensablement", puis "Projet de maintien du caractère maritime de l'estuaire", il concerne en réalité le maintien de l'accès aux ports.

Le Conseil Régional pense que dans l'état actuel des connaissances il n'y a pas de réponse à la problématique de comblement et qu'il convient plutôt d'accompagner cette évolution de manière intelligente. Seuls peuvent être raisonnablement envisagés des travaux pour maintenir les accès aux ports, l'ouvrage de Saint-Valery-sur-Somme pouvant peut-être contribuer à répondre aux problématiques des inondations.

Pour M. Cornette, l'avantage de l'ouvrage de Saint Valery est qu'il piège des eaux non turbides, ce qui limite le problème d'entretien. Le SMACOPI a été le premier à soutenir ce projet qui permettrait d'intégrer en même temps, le traitement de l'entrée de ville.

M. Roy ajoute que techniquement il n'est pas absurde de commencer par l'ouvrage qui semble le plus consensuel et de voir ce qui sera possible ensuite.

M Montassine souhaite avoir des précisions sur la localisation de l'ouvrage dont il est question.

M. Lottin, Conseiller général, retrace l'historique des aménagements de la baie. Il était prévu de faire un déversoir côté Mollenel qui servirait de bassin des chasses. Cette solution pourtant bonne à son sens n'est pas retenue, d'après lui parce qu'elle ne sert pas l'intérêt des bétoneurs. Il est donc décidé de doubler la sortie de l'eau à Saint Valery. Le projet de chasse lui paraît donc compromis. On parlait pourtant déjà d'ensablement en 1874. Depuis 20 ans, le contexte est écologique alors qu'avant il était économique, ce qui explique la nécessité de privilégier les accès aux ports. Pour cela la priorité est de donner de la profondeur aux chenaux, ce qui aboutira à transformer la baie de Somme en une vaste prairie d'ici 30 ans. La digue du Cap Hornu a fini de tuer l'estuaire.

Faut-il rouvrir les digues comme celle de la Gaîté ? La question est à étudier, mais il convient d'être prudent. L'ensablement de la Baie de Somme peut-être contribué à la sauver si on la compare à l'estuaire de la Seine et à ce qu'elle est devenue aujourd'hui à cause de son artificialisation.

M. Roy explique que le projet du Conseil général est bien de maintenir les chenaux, mais ailleurs la problématique de l'ensablement peut être abordée en étudiant la réouverture de renclôtures, ce qui mérite d'être étudié dans le cadre de l'OGS.

M. Montassine demande si le classement du Site du Hourdel et du Cap Hornu ne risque pas de compromettre la possibilité d'une réouverture des digues dans ce secteur.

M. Roy rappelle que le classement du Site n'interdit rien. Il oblige à prendre des précautions pour la préservation de l'ensemble du site.

M. de Thézy se demande s'il est utopique d'extraire le sable et de l'utiliser.

M. Bosredon explique que sur le plan technique il faut d'abord connaître la granulométrie car si la proportion de vase est importante, le sable ne peut être utilisé sur les chantiers. Il n'est utilisable que pour le remblai nécessaire à la construction de routes. Ce type de sable est par ailleurs bon marché et abondant dans les carrières terrestres.

M. Desprez indique que le maintien de l'identité socio-économique est très lié à la pêche à pied. Il souhaiterait que soit testée la réalisation d'un déversoir dans la digue du Cap Hornu, afin de rajeunir le milieu qui, actuellement, est incompatible avec l'activité de pêche à pied.

M. Cornette pense qu'il s'agit d'une idée intéressante dans la mesure où il faut vivre avec la nature et non pas contre elle.

M. Roy confirme que l'idée de M. Desprez est bien dans l'esprit de l'Opération Grand Site pour bâtir un programme cohérent.

M. Rigaux rappelle que le Conseil Régional a adressé une proposition d'étude de granulométrie des sédiments de la baie au Conseil Général, restée sans suite. Il n'est pas évident qu'il existe des solutions. La meilleure solution serait l'exploitation des granulats si une destination physique et économique pouvait être trouvée. Et si cette destination était trouvée, il faudrait intégrer l'extraction dans le fonctionnement de la baie.

M. Cornette explique qu'il y a un million de m³ accumulés au Crotoy. Le SMACOPI avance l'idée d'immerger les matériaux en attente dans les carrières. Mais il faut au préalable les agglomérer. Pourtant une solution doit être trouvée si on veut faire fonctionner normalement le bassin des chasses du Crotoy.

Par ailleurs, les élus du Crotoy se posent la question de l'entretien du cordon dunaire et de l'abaissement de la plage. Les Pays Bas ont un système de gestion basé sur le recharge régulier. Il s'agit de méthodes d'accompagnement et d'un recyclage de matériaux à courte distance, car le coût de transport devient rapidement supérieur au coût de la matière première. Ces matériaux auraient ainsi pu servir à la "deux fois deux voies" entre Rue et Monchaux-les-Quend.

M. Roy conclut en affirmant que la teneur des débats montre qu'il y a matière à construire un projet de développement durable en partenariat. Sur la base de ces discussions, le projet de cahier des charges étant validé (voir fiche « Cahier des charges OGS Baie de Somme »), il convient de lancer au plus vite les études préalables de l'Opération Grand Site pour se retrouver d'ici six mois et faire un premier bilan des travaux effectués par le bureau d'étude.

ANNEXE N°2 :

CAHIER DES CHARGES

Etude d'un périmètre justifié pour l'OGS Baie de Somme

Opération Grand Site Baie de Somme

Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage

OBJET : Présentation et validation du Cahier des Charges OGS Baie de Somme

14 décembre 2001

Cahier des Charges

Voir lien <http://www.baedesomme.org/html/fr/operation-grand-site/index.htm>

1 - OBJECTIFS ET CONTEXTE DE L'ETUDE

CONTEXTE GENERAL

Dans le cadre du CIADT du 9 juillet 2001, il a été décidé de mettre en place une Opération Grand Site sur la Baie de Somme. Celleci constitue une opportunité pour fédérer de multiples projets locaux dans une démarche de développement durable qui s'inscrit en particulier dans une logique de préfiguration d'un PNR.

La mise en place de cette démarche apparaît stratégique à plusieurs titres :

pour remettre en état les espaces d'ores et déjà dégradés par la forte fréquentation touristique;

pour accroître le bénéfice des retombées touristiques pour les habitants et réduire les nuisances que ce développement peut induire ;

pour anticiper et répondre aux pressions d'urbanisation et de fréquentation touristique s'exerçant sur le site du fait de son attractivité ;

pour poursuivre et accompagner les procédures réglementaires en cours d'instruction (classement du sud de la baie sur le secteur Cap Hornu Le Hourdel) ;

pour assurer la cohérence dans les différentes mesures de protection et de gestion des milieux et des paysages (site classé au titre des art. L3411 et suivants du code de l'environnement (ex loi de 1930), réserve naturelle, site Ramsar, site Natura 2000)

pour mener une action pédagogique de vaste ampleur auprès du grand public et des acteurs locaux sur la puissance des phénomènes naturels affectant le littoral et notamment la baie de Somme afin de contribuer à l'émergence d'une stratégie partagée de gestion du phénomène d'ensablement de la Baie de Somme.

OBJET DE LA MISSION

La mission consiste à réaliser les études préalables au lancement de l'Opération Grand Site de la Baie de Somme. Le bureau d'étude déterminera l'identité du site, tant d'un point de vue culturel que socioéconomique et les enjeux qui découlent de sa fréquentation actuelle et des usages qui s'y développent.

Il proposera un scénario de développement durable partagé, basé sur le respect des équilibres physiques et la qualité paysagère du site. Il définira pour cela une politique de remise en valeur pérenne, qui se traduira dans un programme d'actions de réhabilitation, de gestion et d'entretien.

L'étude devra permettre au maître d'ouvrage d'atteindre les objectifs suivants:

établir un diagnostic précis de l'état actuel du site dans ses composantes, naturelles, paysagères et culturelles, et socioéconomiques

connaître de manière très fine l'utilisation du site par l'homme, et notamment la fréquentation touristique disposer d'un programme de travail précis, validé par les différents partenaires du projet, qui propose un projet de développement durable pour le site

disposer d'une évaluation financière des actions retenues

proposer un périmètre cohérent et justifié de l'opération

PRESENTATION SOMMAIRE DU SITE

La diversité des paysages et des formes du Littoral Picard résulte de phénomènes géologique et anthropique récents. L'ensemble de ce site dessine, le long du littoral, un vaste écoinçon, rentrant sur près de 15 km. à l'intérieur des terres. Il est naturellement délimité à l'est par la légère rupture de pente cultivée de l'ancienne falaise côtière.

Le paysage se caractérise par une basse plaine partagée en deux par l'embouchure de la Somme et appuyée sur les plateaux voisins. Couverte de polders, cette plaine s'ouvre au sud de la baie, sur un cordon littoral de galets et de dunes, terminée par les falaises crayeuses vives d'Ault et de Mers. Au nord, le vaste massif dunaire du Marquenterre, protège les bas champs de SaintQuentin en Tourmont et de Rue. Les dunes s'étendent jusqu'à la Baie d'Authie, en limite de Région.

Le site de la Baie de Somme est caractérisé par la présence de trois ports (Le Hourdel, Saint Valéry et Le Crotoy) et de plusieurs stations balnéaires, emblématiques de l'émergence du tourisme à la fin du XIX^e siècle. D'abord limité au sud, sur le secteur des falaises, les stations touristiques du second Empire s'ouvrent au tourisme populaire de l'entredeux guerres, qui crée les stations, au nord, le long de la côte sableuse. (Fort Mahon, Quend). La multiplication des campings, à l'arrière du littoral et les extensions récentes de ces pôles urbains confirment aujourd'hui l'attractivité de la Baie de Somme et constituent un des enjeux importants de ce territoire.

Objet de plusieurs protections patrimoniales (Site Classé, Site Inscrit, Réserve Naturelle, Protection au titre de la Loi Littoral, Natura 2000, projet de Parc Naturel Régional...), et d'une valeur culturelle indéniable, le site de la Baie de Somme répond en tous points aux critères d'éligibilité de l'Opération Grand Site : site classé (cf. annexe) complété éventuellement par des protections de type ZZPPAUP pour les zones bâties espace d'intérêt national, d'une portée culturelle reconnue

objet d'une forte fréquentation, susceptible de s'aggraver et génératrice à terme d'un risque de perte du caractère emblématique du site

susciter une volonté consensuelle de restauration des espaces dégradés, de la part des acteurs locaux.

A la suite du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire du 9 juillet 2001, le SMACOPI a été désigné comme maître d'ouvrage de l'Opération Grand Site Baie de Somme, opération qu'il mènera en concertation avec la DIREN Picardie, chargée de la coordination, et en associant de près les partenaires financiers.

LE PERIMETRE D'ETUDE

Compte tenu de l'intérêt paysager, écologique et des pressions touristiques qui pèsent sur la côte picarde toute entière, le périmètre d'étude de l'Opération Grand Site, ne saurait être circonscrit aux sites protégés existants.

2 - CONDITION DE PARTICIPATION

La mission sera exécutée par une équipe pluridisciplinaire ou un groupement constitué de paysagiste, géographe/économiste, naturaliste, scénographe, et de spécialiste en méthodes d'enquêtes et en analyse du territoire. Le paysagiste sera mandataire. L'équipe pourrait être associée à des architectes urbanistes.

Le groupement devra justifier sa capacité à répondre à des problématiques similaires à celles posées par la présente étude.

3 - OBJET DE LA MISSION

La mission consiste à proposer un périmètre justifié pour l'Opération Grand Site et à définir un projet global de prévention des espaces naturels et des paysages et de réhabilitation des espaces dégradés, comprenant notamment les Sites inscrits et Classés sur le littoral du département de la Somme. Le programme s'appliquera également aux sites ne faisant l'objet d'aucune protection, mais dont les mutations actuelles menacent l'identité du site.

PHASE 1 : QUELLE IDENTITE POUR LA BAIE DE SOMME

Cette phase consiste à faire émerger l'identité du site de la Baie de Somme et à montrer comment les activités présentes sur le site sont porteuses de cette identité ou au contraire la ternissent. A ce titre, l'étude ne se limitera pas aux seuls espaces naturels protégés. Le bureau d'étude se penchera également sur les espaces agricoles, urbains et périurbains ne faisant l'objet d'aucune protection.

L'IDENTITE DU SITE

La valeur patrimoniale du site

Dans un premier temps, le site fera l'objet d'une approche historique, sur la base d'une recherche bibliographique poussée. Elle s'attachera à présenter l'image du site véhiculée par les guides touristiques du XIX^e et XX^e siècle, les témoignages ou les représentations anciennes (gravures, cartes postales...).

Elle répertoriera les motifs emblématiques évoqués, les lieux majeurs d'attraction selon les époques.

Dans un deuxième temps, l'étude mentionnera et localisera le patrimoine naturel et bâti reconnu et s'il y a lieu les éléments du patrimoine vernaculaire identifié sur le site.

Elle proposera, à partir de cette « matière » les grands traits de l'identité du site.

L'identification des paysages

A partir des études existantes et de sa connaissance fine du site, le bureau d'étude identifiera et décrira les unités paysagères, les éléments structurants du paysage et les points de vue remarquables de la Baie de Somme.

Les pôles urbains seront appréhendés à partir d'une lecture critique des franges et silhouettes dans le paysage (contact avec l'espace agricole, front de mer...). L'étude mettra en évidences les relations entre les différents paysages.

Elle dégagera les enjeux paysagers du site tant pour les espaces naturels que pour les secteurs supports d'activités. Elle énoncera les critères de qualité et d'identité qui seront pris en compte pour la réhabilitation et la gestion des sites.

LE CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE ET LA FREQUENTATION

Le contexte socioéconomique

Ce diagnostic doit permettre de comprendre le tissu socioéconomique du territoire étudié, ses acteurs principaux et les activités qui s'y développent (agriculture, carrières, tourisme,...). Il mettra en évidence les points stratégiques du territoire, les espaces à forte valeur économique, les enjeux de développement, et les relations entre le littoral et la zone rétrolittorale. Le diagnostic se circonscrira aux activités économiques ayant un impact écologique et paysager fort et/ou utilisant les ressources naturelles, ainsi qu'à l'activité touristique dans son ensemble dans une logique d'élaboration d'une stratégie de gestion des flux. L'étude s'attachera particulièrement à présenter à l'échelle du territoire les structures d'accueil et d'hébergement existantes (campings, hôtellerie, résidences secondaires...), dont la présence reste indissociable de la fréquentation

L'enquête fréquentation

Le bureau d'étude mènera parallèlement une enquête fine de fréquentation sur les différents points clefs du site comme à l'échelle du territoire et aux différentes périodes de l'année, qui mettra en évidence : l'importance de la fréquentation au niveau quantitatif (répartition dans le territoire, variations saisonnières), la fréquentation au niveau qualitatif (caractérisation des visiteurs, des usagers locaux, leur besoins et leur comportement)

l'intérêt du site aux yeux des visiteurs

les flux touristiques ou de loisirs entre les pôles d'attraction (accès, axe de circulation majeur, cheminements...) les impact directs et indirects de la fréquentation touristique et locale sur les lieux de détente et de loisirs ou sur le paysage en général (piétinement, stationnements maîtrisé ou sauvages par exemple, et à plus grande échelle, mutations des franges urbaines, développement des structures d'hébergement type campings...)

Ce diagnostic sera enrichi par la consultation des études existantes, dont la liste est fournie en annexe.

Le bureau d'étude synthétisera les conclusions de l'approche socioéconomique et de l'enquête de fréquentation, de manière à faire émerger les atouts et les dysfonctionnements, les secteurs dont l'identité est menacée et la capacité de charge et d'accueil du territoire.

PHASE 2 : LE PERIMETRE ET LE PARTI D'AMENAGEMENT DE L'OPERATION GRAND SITE

Cette phase se veut un moment important de consultation des différents acteurs locaux. Elle a pour objectif d'aboutir à un choix d'orientations partagées pour la réhabilitation et la mise en place d'un projet de développement durable du site, en cohérence avec les démarches existantes.

Quel périmètre pour l'Opération Grand Site?

Le bureau d'étude proposera un périmètre justifié par son approche diagnostic de la phase 1. Ce périmètre tiendra compte des critères d'éligibilité des O.G.S. et s'appuiera sur des arguments à la fois paysagers, écologiques et économiques.

Le périmètre proposé sera validé par le Comité de pilotage.

Choix stratégiques de développement : le projet de développement durable du site

La phase diagnostic sera valorisée par la mise en place d'un projet de développement du site, proposant, pour le site, les grandes orientations d'aménagements.

Ce projet devra intégrer l'ensemble des projets et démarches existants sur le site ainsi que les projets et schémas de développement territoriaux en cours et qui concernent tout ou partie du site : schéma directeur, projets de territoire, projet de PNR ...

Ce projet de référence sera éclairé par une présentation des grandes problématiques identifiées pour le territoire. Il proposera les sites remarquables ou emblématiques à réhabiliter ainsi qu'une hiérarchisation des milieux à gérer pour conserver l'identité du site. Il définira également les grands principes de réhabilitation à l'échelle du site. A titre d'exemple :

A l'échelle de localités particulières :

définir, selon le degré de sensibilité écologique et paysagère et le niveau de dégradation, les espaces qui méritent une intervention de réhabilitation, forte, moyenne ou moindre

énoncer les mesures et moyens à mettre en oeuvre pour restaurer les zones naturelles dégradées ou prévenir la dégradation des zones sensibles (principes d'aménagement, politique de gestion) et valoriser l'espace dans une logique de développement durable

A l'échelle du site :

définir les axes de développement économique, support d'un développement durable

établir les principes de requalification des franges urbaines et des axes majeurs de découverte
valider des politiques d'accueil et de gestion des flux à l'échelle du site
déterminer les politiques de maîtrise de l'urbanisation sur les territoires agricole en mutation
Ces grandes orientations seront localisées dans un projet de développement du site, mentionnant notamment, les portes d'accès au site, les zones de stationnement, les cheminements ou les axes de découverte majeurs, les zones d'accueil à conforter ou au contraire les facteurs de mutations du territoire à contrôler.
Les opérations en cours de réalisation et présentant un intérêt par rapport à l'Opération Grand Site pourront être citées en actions pilotes. Le bureau d'étude en fera alors une évaluation par rapport aux objectifs de l'Opération Grand Site.

PHASE 3 : LE PROGRAMME D'ACTION

Le programme d'actions proposé concernera les sites naturels mais également les espaces secondaires sans protection forte mais qui sont également menacés et en pleine mutation.

Le bureau d'étude :

Définira une politique d'accueil du public proposant :

une organisation des loisirs de plein air respectueuse des richesses écologiques et paysagères, en recherchant les moyens de la maîtrise de la fréquentation, à partir de la charte pour l'accueil du public sur les espaces naturels sensibles de la côte picarde,

une organisation des flux de circulation à l'échelle du site, grâce à la mise en œuvre d'actions de régulation des visiteurs dans le temps et dans l'espace

la nature des services à offrir sur chaque site (équipements, restitution d'information, commodités, poubelles, ...) les moyens à mettre en œuvre pour restaurer les zones dégradées (clôtures, végétalisation, démolition d'éléments construits, apport ou évacuation de matériaux, aménagement de nouveaux équipements dans les espaces moins sensibles, zonation de l'espace, détournement ou création de sentiers...)

des règles d'intégration paysagère des équipements légers dans les espaces naturels, et éventuellement dans les zones semiurbanisées

les principes d'une signalétique identitaire du Grand Site

les mesures réglementaires ou contractuelles existantes pour orienter la mutation des espaces agricoles et périurbains

Déterminera les potentialités économiques dans la perspective d'un développement durable en faisant émerger :

les possibilités de créations d'emploi (garderie, maintenance des équipements, restitution d'information...) liées directement aux aménagements de l'opération

les possibilités de développement ou de valorisation d'activités basées sur une exploitation rationnelle des ressources naturelles ou sur la création de nouvelles activités respectueuses de l'environnement, en requalifiant notamment des espaces d'intérêt aujourd'hui peu valorisés

les bénéfices probables de l'Opération Grand Site vis-à-vis de l'activité touristique.

Définira un plan de communication pour la valorisation de l'Opération Grand Site au regard des dynamiques déjà amorcées :

sur le plan institutionnel

vis-à-vis du grand public

Dans les deux cas, il conviendra de montrer que le capital nature et culturel constitue le véritable atout d'une politique de développement du littoral à long terme et que l'Opération Grand Site est un outil au service de la cohérence des politiques d'aménagement et de préservation, permettant un développement durable respectueux des richesses de son patrimoine. Il conviendra également de définir les modalités d'utilisation de la signalétique identitaire.

Décrira les mesures d'évaluation de l'opération qui seront menées par l'Observatoire du Littoral Haut Normand Picard

en contribuant au suivi de la dynamique de la géomorphologie du littoral

en définissant les conditions d'un suivi du site, notamment au niveau photographique en évaluant les outils existants.

en déterminant les autres paramètres à mesurer, la localisation et la fréquence des observations, pour compléter l'outil d'évaluation (impact de la fréquentation, évolution des flux de visiteurs...)

Ces prescriptions générales seront transcrites dans un programme opérationnel qui se traduira par :

la réalisation de fiches actions indiquant la nature de l'action, les objectifs et les bénéfices attendus, la localisation des différentes interventions, leur échéancier de réalisation, les partenaires impliqués et les montants financiers

le détail de l'estimation financière des propositions retenues de restauration paysagère, de maîtrise de la fréquentation et de l'accueil du public et de valorisation du patrimoine
la définition des moyens et des coûts de gestion et d'entretien des aménagements réalisés et des espaces à préserver et la planification des interventions
l'analyse des recettes mobilisables pour le SMACOPI et les différents maîtres d'ouvrage potentiels, dans l'objectif de la gestion et de l'entretien des espaces réhabilités ou préservés.

4 - RECUEIL DES AVIS DES PARTENAIRES

Le groupement conduira sa mission en collaboration étroite avec le SMACOPI, la DIREN, les partenaires financiers, et en concertation avec le Comité de pilotage qui validera les principales étapes de la mission : Composition du Comité de pilotage présidé par M. le Préfet :

M. le Préfet

DIREN

SMACOPI

Conseil général de la Somme

Conseil Régional de Picardie

ADEVIM 6

SIDEA PonthieuMarquenterre

Maires des communes concernées

DDAF

DDE

DDJS

DDASS

SGAR

SDAP

DRAC

CRT

CDT

ONCFS

CSP

ONF

CAUE

CPIE

Direction des Affaires Maritimes

Conservatoire du Littoral

Agence de l'Eau

Ifremer

Organismes gestionnaires d'espaces naturels

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Marquenterre

Associations Syndicales Agréées

Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux

Conservatoire Botanique National de Bailleul

Collectif Baie de Somme

Associations de protection de la nature

Associations de découverte de la nature

Associations et fédération de chasseurs et pêcheurs

Organisations professionnelles

Unions syndicales des propriétaires privés

Clubs et fédérations de loisirs de plein air

Le nom exact de toutes les structures participant au Comité de Pilotage sera fourni au bureau d'étude sélectionné.

Les contacts et rencontres avec les acteurs et partenaires du projet seront prioritaires afin d'obtenir une relation plurielle et une adéquation entre les objectifs de chacun sur le projet.

5 - RENDU DE LA MISSION

Chacun des quatre axes de la phase 1, le schéma de développement territorial et le programme d'intervention seront remis sous la forme de rapports de synthèse format A3 chacun en 8 exemplaires, et en un exemplaire au format A4. Un exemplaire reproductible sera également fourni pour chacun des deux formats.

Chaque rapport fera l'objet d'un document de vulgarisation de quelques pages, abondamment illustré, à destination du grand public.

L'ensemble des documents sera également remis sur support informatique. Les documents cartographiques en particulier seront utilisables sous MapInfo et Arcview. Les autres documents devront être utilisables sous Word et retranscrits en format HTML.

Les fiches actions seront remises sous forme d'un classeur au format A4 et agrémentées d'illustration et d'un carton de localisation

Chaque rapport sera abondamment illustré de photos, perspectives, esquisses et documents cartographiques, etc. Ces expressions visuelles devront constituer de véritables vecteurs d'information et le texte sera concis, tout en restant précis.

Trois à quatre réunions de restitution seront effectuées auprès du Comité de pilotage.

6 – DELAIS DE REALISATION

Les différentes phases se suivent chronologiquement.

Tranche ferme :

Valeur patrimoniale du site

Etude fréquentation – phase test

Durée tranche ferme : 2 mois

Tranche conditionnelle 1 :

Identification des paysages

Contexte socioéconomique

Durée tranche conditionnelle 1 : 8 mois

Tranche conditionnelle 2 :

Etude fréquentation, phase effective

Durée tranche conditionnelle 2 : 8 mois

Tranche conditionnelle 3 :

Durée tranche conditionnelle 3 : 3 mois

Tranche conditionnelle 4 :

Durée tranche conditionnelle 4 : 3 mois

Les ordres de service des tranches conditionnelles 1 et 2 pourront être envoyés en même temps, la durée totale des études étant ainsi de 16 mois.

Toute interruption de délai devra être négociée entre le groupement et le maître d'ouvrage.

Annexe au Cahier des charges :

Liste des documents existants sur le périmètre d'étude (Non exhaustif)

Documents à caractère général :

Etude de prédéfinition pour un parc naturel régional en Picardie Maritime – Résumé du bilan diagnostic

Synthèse sur les problématiques et enjeux d'évolution du littoral hautnormand et picard : Milieu physique, Patrimoine et milieux naturels, Socioéconomie Projets Synthèses et Recommandations

Révision partielle du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme Côte Picarde : Etude diagnostic – Projet de carte des orientations fondamentales d'aménagement

Dossier préalable à l'approbation de l'Opération Grand Site National en Baie de Somme, intégrant les principales opérations envisagées (préprogramme)

POS ou PLU des communes concernées

Gestion des flux touristiques et transports alternatifs :

Etude sur la mise en place de services vélos

Etude d'impact plan vélo sur la côte picarde

Gestion raisonnée des flux touristiques et reconquête paysagère de la pointe du Hourdel – Analyse de l'Etat initial et synthèse des contraintes Document de travail

Etudes de fréquentation sommaires déjà réalisées sur certains secteurs du périmètre d'étude

La gestion des flux touristiques en Côte Picarde sur 4 stations littorales

Analyse des problématiques de circulation et de stationnement in Restructuration de SaintValerysurSomme

Circulation et stationnement à SaintValerysurSomme – mémoire DESS

Etude de la signalétique aux entrées de ville

Etude d'impact du doublement de la RD Rue – Quend

Etude d'impact pour la réalisation de l'aire autoroutière Baie de Somme

A16 – 1% Paysage et développement – Charte d'itinéraire de la Somme – Etude de référence

Comptages routiers de la DDE sur le littoral

Charte pour l'accueil du public sur les espaces naturels du littoral picard

Etude de définition et de programmation pour l'aménagement du sentier du littoral picard

Géomorphologie du littoral, Défense contre la mer :

Actes du colloque "La Baie de Somme en question"

Etudes liées au projet "Baie de Somme" du Conseil général de la Somme pour le maintien du caractère maritime de la Baie

Etudes réalisées dans le cadre des expérimentations de contrôle de la végétation en Baie de Somme

Etude pour la stabilisation du front de mer à Quend

Etude d'impact de la digue des Bas Champs

Rapports du Conservatoire Botanique National de Bailleul effectué dans le cadre du suivi botanique des chantiers de la digue des Bas Champs de Cayeux sur mer.

Gestion écologique :

Schéma départemental de protection et de valorisation des milieux naturels

Etude gestion de l'eau en Basse Vallée de la Somme

Plans de gestion écologique existants sur le littoral picard

Etudes flore, phoques, invertébrés menés au sein de la réserve naturelle de la Baie de Somme

Etude écologique des dunes littorales de Picardie – Conservatoire du Littoral

Etude d'accompagnement de l'opération locale Agriculture Environnement en Plaine Maritime Picarde

Documents produits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectif Natura 2000 "Estuaires et littoral picard"

Réglementation sur les espaces naturels :

Site Classé du Marquenterre : Guide d'application de la réglementation au titre des Sites

Le Marquenterre, un patrimoine préservé

Projet de Classement au titre des sites – Cayeux – sur – Mer

Projet d'Arrêté de biotope La Mollière

Inventaires ZNIEFF et ZICO

Paysages :

Atlas des Paysages du Département de la Somme – Tome Littoral Picard

Diren Picardie

Etude paysagère de la commune de Ponthoile

Etude paysagère plan vélo sur la côte picarde

Photographies aériennes sur CDROM (1997)

COMPTE RENDU :

Opération Grand Site Baie de Somme Présentation du projet : Centre d'Interprétation Baie de Somme Vivante

Phase 1 : Conceptualisation
Juillet 2002
Réalisé par : SMACOPI

La création d'un centre " Baie de Somme vivante " s'inscrit dans un objectif pluriel.

Ils ont dit le 27 février 2001 (voir compte rendu de la réunion d'information):

INFORMATIF à visée éducative et économique "Centre de Ressources pour les habitants... / Lieu de sociabilité...".

INTERPRETATIF à visée touristique "N'empêche que ce projet sera, de fait, un produit touristique". "Il faut développer une économie touristique de substitution".

PARTICIPATIF à visée citoyenne et éthique "L'habitant est premier". "Aujourd'hui, il faut avoir le courage de revisiter cette histoire de la Baie de Somme et d'engager le débat sur le passé, le présent et l'avenir".

REDISTRIBUTIF à visée territoriale "Ce territoire est confronté à un gros problème de reconversion. La motivation ici, c'est le territoire... ". "La gestion des flux doit être à la fois globale à l'échelle du territoire et ponctuelle au niveau de sites".

SCIENTIFIQUE à visée expérimentale et opérationnelle "Les scientifiques souhaitent se réinvestir dans la Baie". "Il faut que ce soit un lieu d'expérimentation".

Pour qui ?

Il s'adresse à tous les publics, puisqu'il relève fondamentalement d'une approche de développement local impliquant "les hôtes et les autres", et relève d'une démarche de tourisme éthique, puisque l'impact touristique sur ce territoire, naturellement et économiquement fragile, risque de compromettre les relations d'altérité que l'on est en droit d'attendre aujourd'hui entre touristes et habitants et qui peuvent d'ailleurs constituer, pour ce territoire picard, une chance d'ouverture au monde.

Une fois ce principe posé, les questions sont d'ordre :

- **QUANTITATIF** : mais accueillir tous les publics ne signifie pas "faire du chiffre" et ne présuppose pas l'absence de conditions d'adhésion à un projet touristique .

- **ENVIRONNEMENTAL** : selon le site retenu : *a priori la Pointe du Hourdel, peut-on définir un seuil au-delà duquel la qualité environnementale est remise en cause, voire l'acceptabilité par les populations résidentes ? (ce qui est déjà le cas).*

- **TECHNIQUE** : comment optimiser la capacité d'accueil d'un site fragile, dans l'espace et dans le temps ?

- **PEDAGOGIQUE** : comment s'adresser à tous les types de publics, tout en délivrant un message tenant compte de la diversité des attentes et des niveaux ?

- **ECONOMIQUE** : comment garantir la pérennité de la structure d'accueil et ne pas l'asservir à des subventions ?

- **CONCEPTUEL** : est-ce le lieu unique ? ou le lieu de référence ? et comment situer le projet par rapport aux autres sites touristiques, économiques, naturels ?

Où ?

C'est le site qui, en l'occurrence, détermine le concept de centre " Baie de Somme vivante " : la Pointe du Hourdel

La pertinence pédagogique de la Pointe du Hourdel est le "déclencheur" du projet.

Par pertinence, on entendra :

- ✓ la qualité exceptionnelle du site géographique, géologique et du paysage quasi insulaires.
- ✓ sa puissance interprétative et émotionnelle intégrant, bien entendu, la flore et la faune (phoques).
- ✓ son caractère vivant et perpétuellement en mouvement : mer, terre, ciel, tous éléments qui fondent l'identité de la Baie de Somme.
- ✓ sa capacité à mobiliser des acteurs locaux, véritables "médiateurs publics" : pêcheurs, agriculteurs, ramasseurs de coques, éleveurs, exploitants de galets, chasseurs...

La fragilité du site du Hourdel est le prétexte du projet pour imaginer un concept écotouristique fondé sur :

- ✓ un contrôle et une maîtrise des flux en amont et sur le site.
- ✓ un impact limité des infrastructures d'accueil.
- ✓ la résolution de toutes les nuisances susceptibles d'être engendrées (stationnement, déchets, bruits).
- ✓ une maîtrise foncière par anticipation, afin d'éviter les phénomènes pervers de valorisation induits par la labellisation "opération grand site".

La conception du centre " Baie de Somme vivante " ne résulte donc pas d'une logique de la demande, mais de l'offre dans un contexte de "rareté", synonyme d'exception et de qualité.

Comment ?

Il aboutit à un concept d'espace d'interprétation destiné à un public désireux de comprendre la Baie de Somme :

- ✓ soit dans une démarche préalable à la fréquentation des sites touristiques et économiques de l'ensemble du territoire.
- ✓ soit dans une démarche complémentaire, voire d'appro-fondissement scientifique à caractère historique, juridique, économique, géographique, technique...

Le concept repose sur le principe d'une sélection des publics dans l'espace et dans le temps, afin de garantir :

- ✓ une fréquentation instantanée limitée à deux groupes sur le site (soit 100 personnes).
- ✓ une fréquentation étalée sur toute l'année.
- ✓ une médiation adaptée à chaque groupe et, par conséquent, singulière et rare.
- ✓ une fréquentation sans impact négatif sur le site (visuel, sonore, écologique).

Le concept repose aussi sur l'interprétation d'une ressource par le visiteur à travers des interprètes vivants.

Le centre " Baie de Somme vivante " sera ce lieu, sans aucune muséographie, mais uniquement en mettant à disposition des clefs d'interprétation vivantes mobilisant :

- ✓ **la VOIX** : "Une bonne interprétation est celle qui fait vrai" : celles de conférenciers, de guides, de scientifiques, d'élus, de professionnels, de métiers, de responsables d'associations, en grandeur nature (puisque le fait de n'accueillir que des groupes constitués à l'avance permet de programmer la venue physique des intervenants dans le temps). Ces témoignages pourront aussi être enregistrés et constituer un matériau pédagogique et scientifique intéressant.
- ✓ **l'IMAGE** : constitution d'une banque d'images permettant de comprendre des phénomènes et des situations invisibles à l'échelle humaine (photos aériennes, sous-marines...) ou en raison de la météo ou pour des raisons de respect des espèces animales. Cette banque d'images pourrait amorcer un travail régional sur les archives visuelles et sonores en liaison, aussi, avec les archives départementales bien entendu et les musées locaux.
- ✓ **le RESEAU** : il s'agit de valoriser les ressources présentes et diffuses sur le territoire pour les inscrire dans une cohérence pédagogique et touristique d'ensemble et pour inciter les visiteurs à continuer leur démarche d'interprétation sur le "terrain".

Une partie de ce terrain sera d'ailleurs proposée dès le site du Hourdel, à partir duquel les groupes pourront partir à pied, à vélo, en bateau sur d'autres sites, le centre d'interprétation jouant, dans ce cas, un rôle complémentaire et d'approfondissement pré et post-terrain.

- ✓ **des DONNEES** à caractère scientifique donnant au centre d'interprétation une légitimité et un label, données accessibles aussi à distance via le réseau Internet.

Quand ?

TOUTE L'ANNEE, ce qui suppose :

- ✓ la fidélisation des publics : habitants, touristes, scolaires, amateurs passionnés..., fidélisation qui implique une offre attractive combinant hôtellerie et pratiques sportives en tout temps.

Cette fidélisation sera rendue possible par le principe des groupes constitués, permettant un ciblage de l'offre dans le temps et par thèmes.

- ✓ des conditions d'accueil dans le centre d'interprétation, adaptées : convivialité, extrême confort thermique, services (vestiaires, parapluies, imperméables), produits dérivés en vente.

TITRE DE L'ETUDE :

Opération Grand Site Baie de Somme

Rôle du paysage dans la valeur patrimoniale du site

Etude préalable

Juillet 2002

Réalisé par : ATELIER DE L'ILE - B. Cavalié, A. de Tinténac - Paysagistes

Premiers éléments pour le choix d'un périmètre pour l'Opération Grand Site National :
Evolution de la baie à travers les siècles

Epoque gallo-romaine : un triangle de terre et de mer jusqu'à Abbeville

Les eaux de la Manche recouvrent un triangle formé par l'estuaire de l'Authie au nord, les falaises d'Ault au Sud et Abbeville à l'Est.
Début du processus d'ensablement + processus de sédimentation marine, naturels.
Limite terre-mer formée par la falaise de craie : la falaise du Pléistocène.
La Baie de Somme remonte jusqu'à Abbeville, port important, situé au fond de l'estuaire, sur une île fortifiée.

Moyen-Age / Renaissance : le début de la conquête des terres sur la mer

Dès XIIe siècle, développement de l'agriculture : les hommes augmentent les surfaces de terres cultivables en drainant et en formant des digues (ou renclôtures) sur les secteurs de marais : les Début de l'endiguement dans l'arrière dunes du Marquenterre
Nombreux ports de pêche en mer en pleine activité :
Abbeville, Rue, Le Crotoy, St Valéry, Le Hourdel

Le processus d'ensablement naturel rend la navigation vers Abbeville de plus en plus difficile

XVIIIe et XIXe siècle : construction des paysages par l'homme

Les constructions de renclôtures continuent activement derrière les dunes du Marquenterre, dans le Hâble d'Ault, dans le fond de la baie de Somme.
Leur taille varie en fonction de la taille des exploitations.
Au XIXe, les digues sont rectilignes et hautes.
L'ensablement rendant impossible le trafic maritime du port d'Abbeville, un canal est construit entre 1785 et 1835.
L'arrivée du premier train en 1858 dans la baie nécessite la construction de nouvelles digues.

XXe siècle - 2002 : la baie se referme, les flux augmentent

Le remplacement de l'estacade du train par une digue en 1911 ferme définitivement le fond de la baie.

Les renclôtures favorisent l'apparition et la croissance des mollières dans la baie.

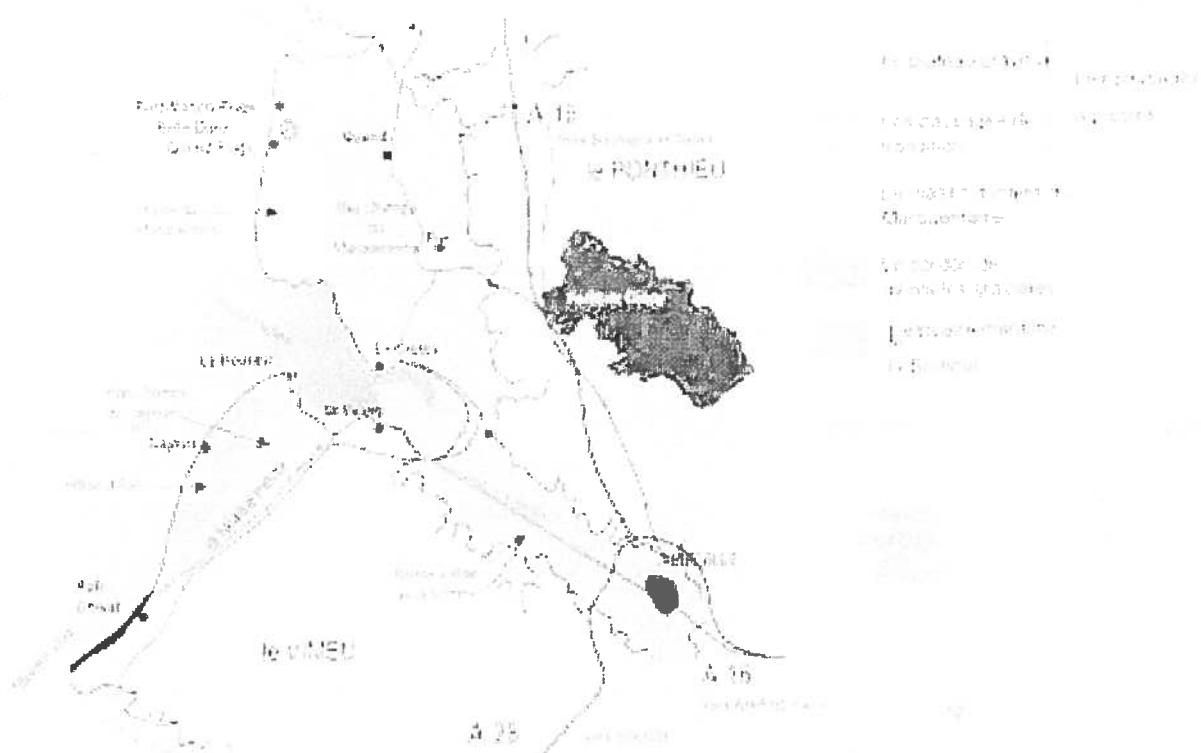
1900 Développement du tourisme balnéaire et créations de quelques stations balnéaires très localisées.

Fin XXe siècle : Autoroutes A 16 et A 28
La baie est à 2 h de Paris, 2 h de Lille, ...

Urbanisation et exploitation des galets et des graviers.
Développement du tourisme et des campings.
Activités et loisirs multiples.

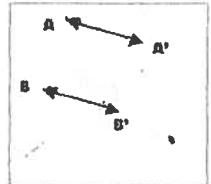
Carte des Unités Paysagères

Carte des unités paysagères



Série de coupes schématiques l'organisation des paysages et du territoire

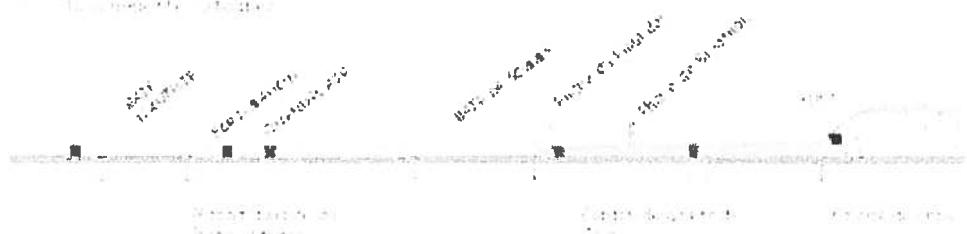
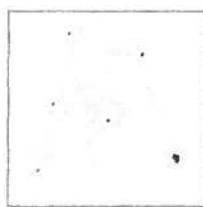
AA' (coupes schématiques)



BB' (coupes schématiques)



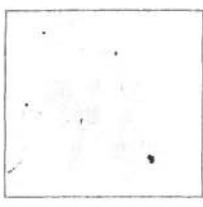
CC' (coupes schématiques)



DD' (coupes schématiques)



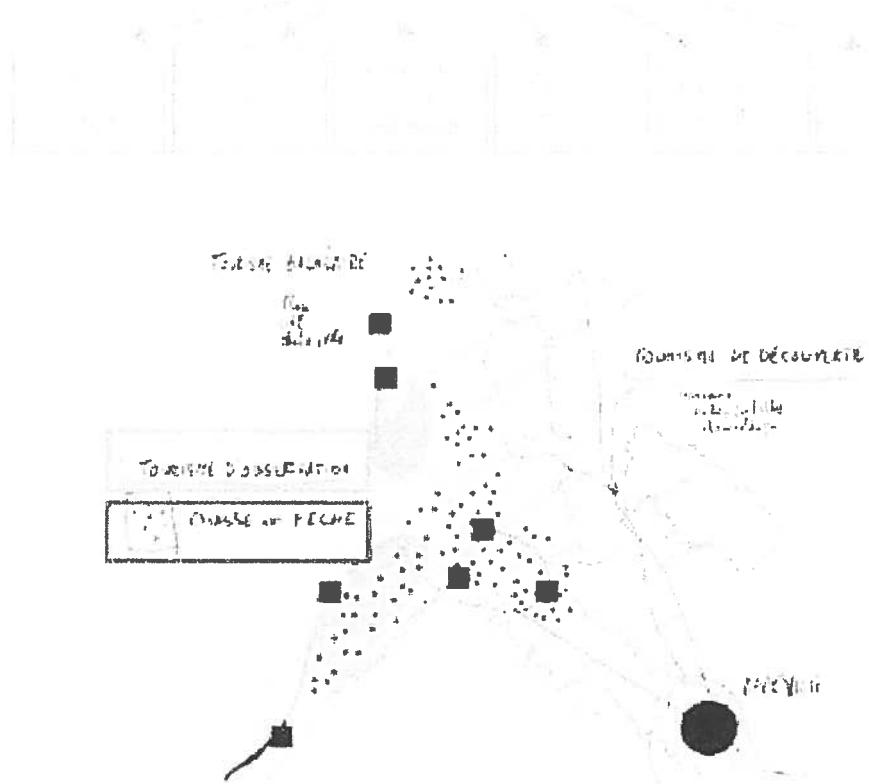
EE' (coupes schématiques)



FF' (coupes schématiques)

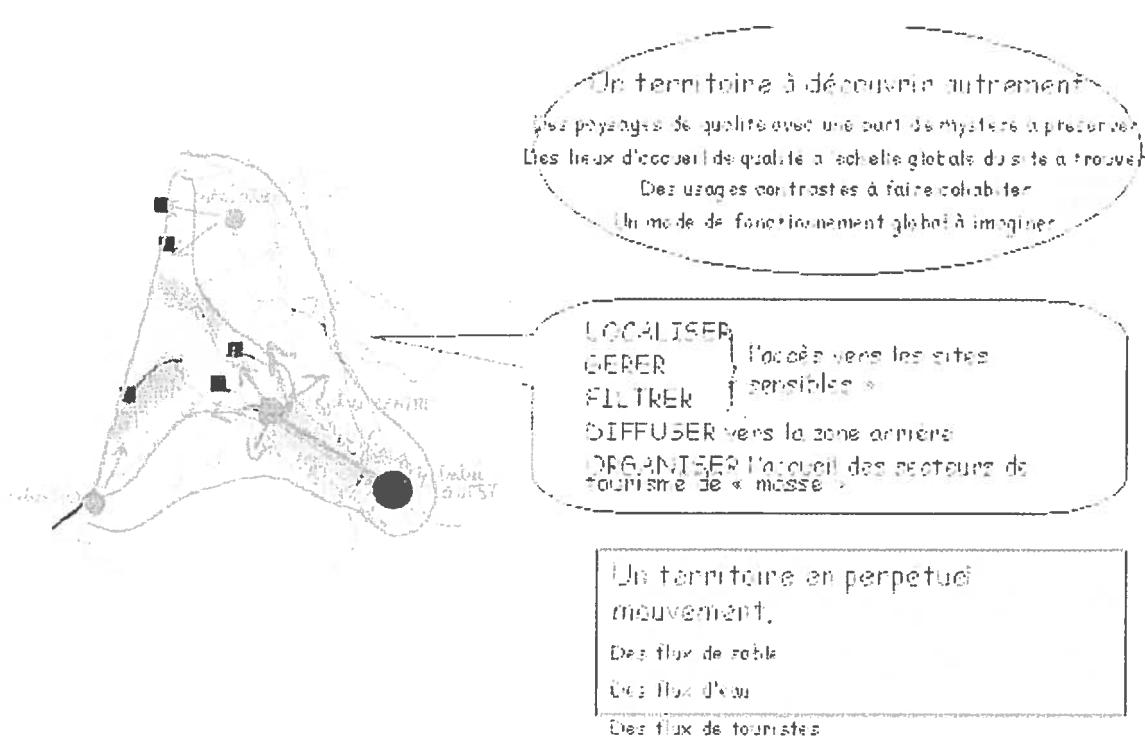


Les modes d'appropriation du site



La bale : un potentiel de découvertes et de vies remarquable

Pistes de réflexion



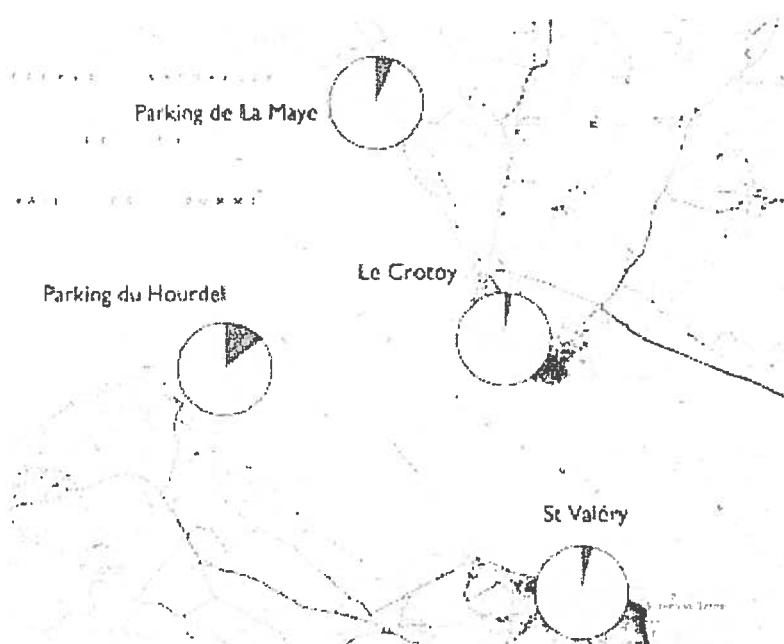
TITRE DE L'ETUDE :

Opération Grand Site Baie de Somme
Etude de la fréquentation touristique
Phase test

Juillet 2002

Réalisé par : APT Boulogne-sur-Mer

Moyens de transport utilisé pour aller sur la côte
(test du dimanche 2 juin 2002)

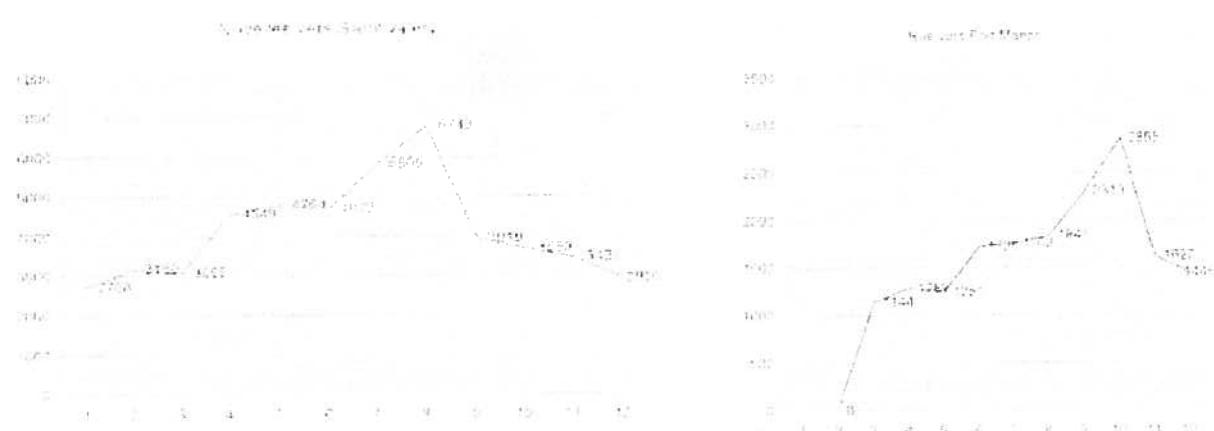


Légende :
en Jaune : Voiture
en Rouge : Camping car

La voiture reste le mode de transport le plus utilisé avec une représentation totale de 91%, puis le camping car 3,2%, l'utilisation d'autres mode de transport reste très faible (train, vélo,...)

La visite se fait le plus souvent en couple (43.5%), en famille (34.3%) ou avec des amis (11.1%)

Les arrivées principales sur la Côte Picarde
(Moyenne jour annuelle et mensuelle)



Exemple sur la D32 entre Monchaux et Quend-Plage :

- ✓ la semaine : 2642 Véhicule/Jour
- ✓ le dimanche : 5921 Véhicule/Jours

Portrait des visiteurs

Les origines géographiques des véhicules stationnés sur les parkings (le 2 juin 2002)

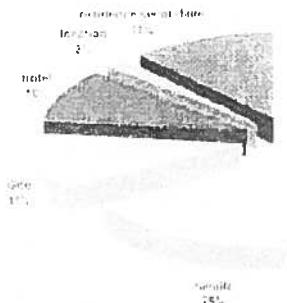


La durée de séjour

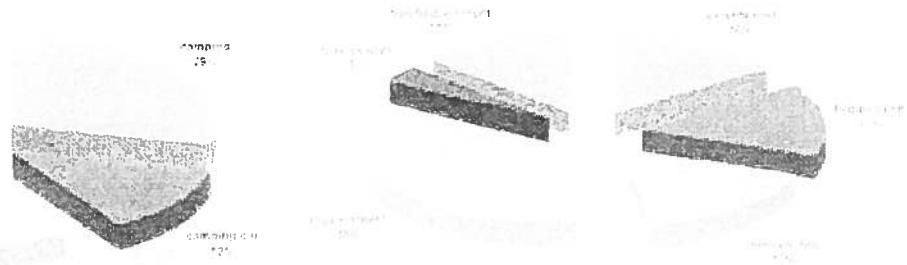
- ✓ 2 visiteurs sur 3 étaient venus pour la journée ou la demi-journée
- ✓ 1 visiteur sur 3 était en séjour au-delà d'une journée
- ✓ 1 visiteur sur 5 était en week-end
- ✓ 1 visiteur sur 10 séjournait de 3 à 7 jours

Ils étaient plus de la moitié à séjournier sur le littoral Picard, 1/4 séjournaient dans l'arrière-pays et 1/4 ailleurs dans la Somme et en Normandie

Mode d'hébergement des visiteurs en séjour



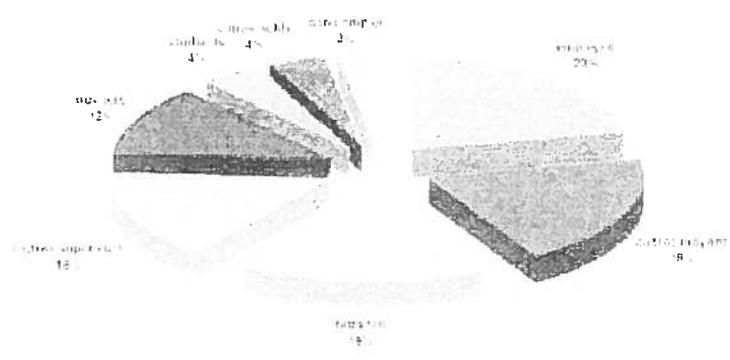
La fréquence de visite tous sites confondus



La plupart des visiteurs sont des habitués : près de 70%, attachés depuis longtemps aux lieux qu'ils visitent. Exception au Hourdel, où ils sont près de la moitié à venir pour la première fois ou de façon exceptionnelle.

Des origines socio-professionnelles assez mélangées

- ✓ Une majorité d'ouvriers et employés à Saint Valéry (41%) et au Crotoy (33%)
- ✓ à la Pointe du Hourdel, plutôt des cadres moyens et supérieurs (38.6%) et une forte proportion de retraités
- ✓ A la Maye, une majorité de cadres (41.2%) et d'employés (27.1%)



Comportements, motivations, et appréciations

Age moyen du visiteur: 42 ans

- * Les visiteurs sont sensiblement plus jeunes à La Maye
- * Ils sont plus âgés au Hourdel, au Crotoy et à Saint Valéry

Les motivations principales d'une visite en Baie de Somme :

- ✓ " La nature " exprimée différemment selon les sites
- ✓ Le cadre et le paysage à Saint Valéry et au Crotoy
- ✓ Le calme et la nature à La Maye
- ✓ Le paysage au Hourdel

Un public sensibilisé à l'environnement et à la protection du milieu naturel...ou 82% des personnes interrogées savent qu'ils sont sur un site protégé au plan de l'environnement .

Les activités et déplacements pratiqués

La promenade et la détente sont des activités dominantes mais aussi, des activités d'achats à Saint Valéry, la restauration au Crotoy et à Saint Valéry, les jeux de plage à la Maye et au Hourdel, le vélo à Saint Valéry et à La Maye.

Les déplacements d'un site à un autre : au nord, on se déplace facilement entre Le Crotoy et Fort Mahon, au sud, entre Saint Valéry et Cayeux et entre Saint Valéry et Le Crotoy

L'opinion des visiteurs sur les sites visités

Une très nette satisfaction à propos :

- ✓ De la qualité du paysage, et la préservation de la nature, en particulier à Saint Valéry et à La Maye
- ✓ Du calme des sites, tout particulièrement à La Maye

Une appréciation plus mesurée sur :

- ✓ Le manque d'information sur les sites, en particulier au Hourdel
- ✓ La propreté, en particulier au Crotoy

ELEMENTS DE CONCLUSIONS

- ✓ Malgré une présence forte des visiteurs de proximité, on observe une grande diversité de clientèles extérieures, en particulier originaires d'Ile de France.
- ✓ La présence de profils socioprofessionnels assez diversifiés, témoigne de l'éventail des satisfactions que peut susciter la Baie de Somme.
- ✓ Il existe une part de clientèle nouvelle (près d'un visiteur sur 5 venant pour la première fois) qui témoigne de l'attractivité permanente de la Baie de Somme
- ✓ Les comportements sont différents d'un site à un autre (durée de visite, perception du site, satisfaction) et des premiers éléments de typologie des sites apparaissent.
- ✓ Les logiques de déplacement des visiteurs sur la Baie de Somme font apparaître 3 entités géographiques distinctes :
 - Du Crotoy à Fort Mahon
 - Le Crotoy et Saint Valéry
 - De Saint Valéry à Cayeux
- ✓ La nature semble plébiscitée sur l'ensemble des sites et constitue à la fois la première motivation de visite.

TITRE DE L'ETUDE :

**Opération Grand Site Baie de Somme
Cayeux sur Mer/Le Hourdel : gestion des flux touristiques**
Diagnostic et proposition

2000-2004

Réalisé par : ARIETUR

Etat d'avancement du projet :

17 septembre 2002 - Rendu des conclusions des enquêtes publiques : avis favorables du commissaire
- délibération de la commune pour la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme
- prise de Déclaration d'Utilité Publique par Monsieur le Préfet
- novembre - engagement de la phase Projet
- Déclaration d'utilité publique
(arrêtés préfectoraux du 29 novembre 2002)

Planning prévisionnel

- consultation des Entreprises (DCE en cours de rédaction)
- 1er semestre 2003 : travaux tranche 1

Reconquérir les paysages et les sites par une politique de gestion des flux touristiques et d'amélioration des conditions d'accueil du public.

Petit port du bout du monde, Le Hourdel voit ses activités traditionnelles se maintenir avec difficulté. L'extraction des granulats laisse peu à peu apparaître de nouvelles surfaces en eau et des berges recolonisées spontanément par la végétation. La route blanche supporte de plus en plus de véhicules engendrant une occupation de l'espace anarchique et souvent destructrice.

La fréquentation touristique se développe en générant parfois un sentiment de rejet parmi les habitants. Depuis plusieurs années, la commune de Cayeux et le SMACOPI, épaulés par les exploitants des carrières, réfléchissent à la mise en place d'une stratégie de développement et de préservation.

Les composantes d'une telle démarche ont fait l'objet d'une mise en forme et d'une présentation aux habitants à l'occasion d'une réunion publique le 25 novembre 2000.



- ✓ Maintenir le caractère maritime du port du Hourdel,
- ✓ réhabiliter les secteurs dunaires dégradés,
- ✓ cicatriser les secteurs d'exploitation industrielle,
- ✓ préserver les activités traditionnelles,
- ✓ développer un tourisme respectueux du site et de ses habitants,
- ✓ limiter la pression de l'automobile,
- ✓ favoriser les modes de déplacement alternatifs cyclistes et pédestres,
- ✓ créer un lieu d'observation scientifique et diffusion des connaissances ayant trait à l'estuaire.

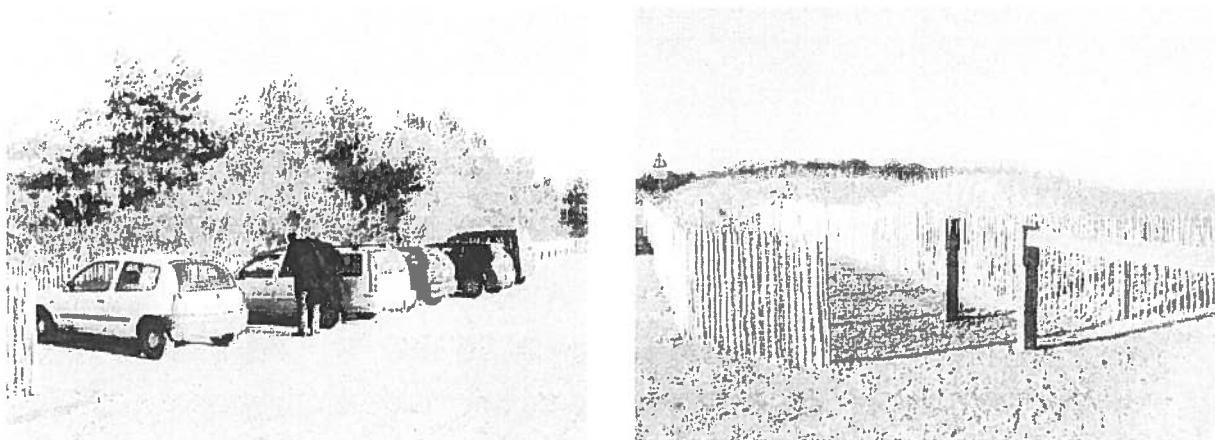
Une première opération dans le cadre du plan vélo : la liaison en site propre entre la Maison de l'Oiseau et le port du Hourdel

Reporter les capacités de stationnement en dehors des espaces naturels sensibles et reconquérir les espaces naturels dégradés.

Reconquête de la friche en une aire de stationnement naturelle



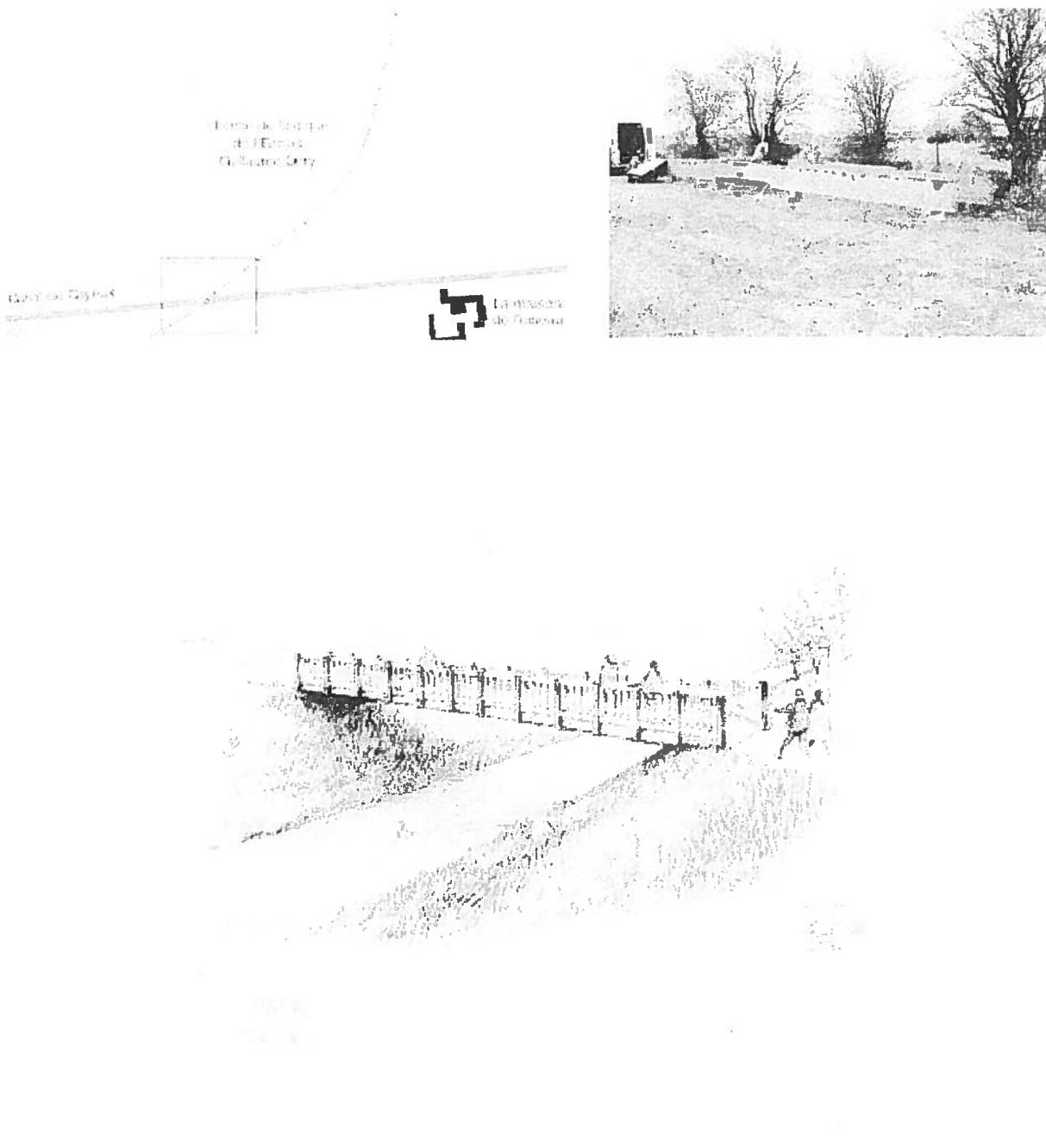
Création d'un parking en remplacement des stationnements sauvages (14 décembre 2003)
et d'un Parking à vélo et accès piétonnier (14 décembre 2003)



Renaturation de la dune : le chemin d'accès au bord de mer



Favoriser les modes de déplacement alternatifs : mise en valeur d'un chemin de randonnée depuis la Maison de l'Oiseau



TITRE DE L'ETUDE :

**Opération Grand Site Baie de Somme
Le Crotoy : réorganisation de l'accès à la réserve naturelle**
Diagnostic et proposition

2001-2003

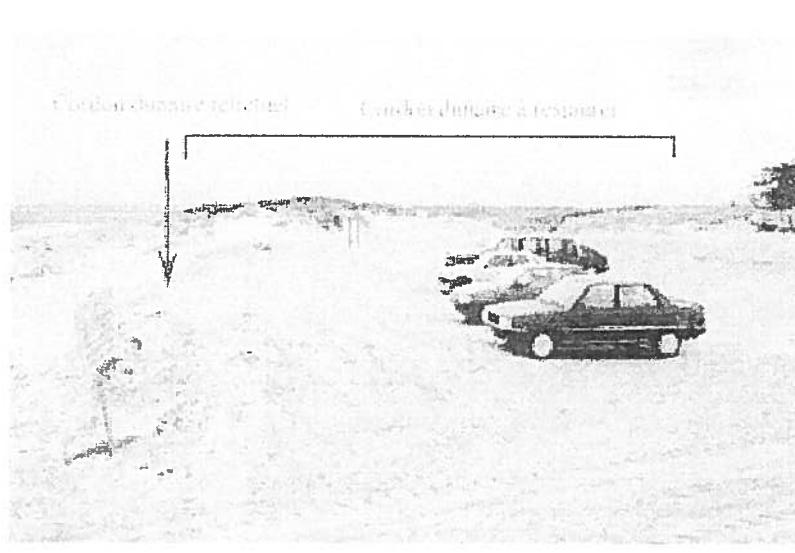
Réalisé par : ARIETUR

Etat d'avancement du projet :

- ✓ 5 Février 2001 : délibération du Comité Syndical validant le projet
- ✓ 5 Juillet 2001, 31 Janvier 2002 et 26 Avril 2002 : présentations de l'évolution du projet devant les élus du Crotoy
- ✓ Juillet 2001 : dépôt du dossier de financement pour la réalisation de relevés topographiques et de l'étude diagnostic
- ✓ 20 Juillet 2001 : lancement de la consultation pour la réalisation de l'étude diagnostic (+ maîtrise d'œuvre en tranche conditionnelle)
- ✓ 10 Septembre 2001 : délibération du Comité Syndical : Désignation du maître d'œuvre : Cabinet ARIETUR - Nicolas Huret à Wimereux (62)
- ✓ Mars - Mai 2002 : réalisation de l'étude diagnostic et des levés topographiques
- ✓ Juin 2002 : rendu de l'étude diagnostic
- ✓ 11 Septembre 2002 : Maîtrise foncière : rencontre de Monsieur Olivier Jeanson, membre de l'indivision Jeanson : proposition d'acquisition d'une parcelle de 2 ha, au sud de la voie d'accès pour l'implantation de la future aire de stationnement
- ✓ Avril 2003 : réalisation d'une étude diagnostic complémentaire.
- ✓ 18 avril 2003 : négociations foncières : proposition d'acquisition des terrains de l'indivision Jeanson par le Smacopi, le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, la commune de Le Crotoy et l'indivision Wanbergue pour l'implantation de la première aire de stationnement.
- ✓ 16 juin 2003 : négociations foncières, rencontre de Monsieur Doudoux Michel, propriétaire des parcelles, devant recevoir l'aire de délestage.
- ✓ 16 juin 2003 : entretien avec Monsieur et Madame Perus, camping "Les trois sablières", en vue d'envisager la modification de l'accès principal.

Présentation du besoin de réorganisation de l'accès à la réserve naturelle
de la Baie de Somme:

C'est un site emblématique dont la notoriété sur le plan national et international est avérée. Faisant partie des cinq premières réserves naturelles de France en superficie pour la catégorie "entre terre et mer", elle voit son image affectée par l'état fort dégradé de son principal accès. La zone de stationnement est une véritable injure au site. Après avoir rasé la dune, on l'a remblayé pour y installer un parking sauvage. L'objectif final est de restaurer la dune bordière et de permettre un meilleur accueil du public : suppression de la zone de stationnement actuelle, amélioration de l'accueil du public, création d'une zone de stationnement intégrée au site, restauration de la dune bordière.



Réorganisation au travers d'aménagements simples

Les aménagements techniques envisagés consistent à :

- ✓ créer une ou des aires de stationnement qui s'intègrent au site, en substitution du parking actuel et plus en amont du trait de côte.
- ✓ aménager un accès piéton différencié de l'accès réservé aux véhicules de secours et aux professionnels de la mer (mytiliculteurs, ...),
- ✓ créer un parking à vélo,
- ✓ améliorer l'évacuation des eaux,
- ✓ améliorer l'accueil, l'information et la sécurité du public par l'implantation d'un belvédère.

Contraintes réglementaires et analyse du foncier

Les aménagements réalisés sur cette zone seront soumis à la loi "littoral" et devront faire l'objet de la procédure des Sites Classés, d'une étude d'impact (Loi Bouchardéau) et d'une Déclaration d'Utilité Publique (mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme). La bonne marche du projet dépend essentiellement de la disponibilité du foncier.

Restauration de la dune bordière

Il s'agit de reconstituer l'épaulement du cordon littoral sur l'emprise du parking de la Maye. L'opération a un triple objectif :

- ✓ l'amélioration paysagère des abords de la Réserve Naturelle,
- ✓ la restauration d'un milieu littoral actuellement dénaturé,
- ✓ la diminution des risques d'intrusion marine au niveau de l'actuel parking.



Deux phases distinctes de travaux devront être menées :

- ✓ la création d'un bourrelet, par apport de sable, relié aux dunes relictuelles,
- ✓ la fixation définitive du massif reconstitué par plantation.

Amélioration des conditions de circulation

La réhabilitation du principal accès à la Réserve passe par le report du stationnement actuel en arrière du trait de côte. Le réaménagement permettra également de pallier les problèmes d'accueil du public. Outre l'alternance des périodes d'ensablement et d'inondation temporaires, le parking et la voie de desserte régulièrement engorgés en période estivale posent le problème de l'accès des secours à la plage. Tous ces facteurs négatifs ne permettent pas de valoriser l'image de la Réserve naturelle.

Renforcement de l'accueil et de l'information du public

L'état actuel du site ne facilite pas la diffusion d'une information adaptée à l'importance de sa fréquentation. L'aménagement d'un belvédère intégré au site permettrait d'accueillir le public dans de meilleures conditions en offrant :

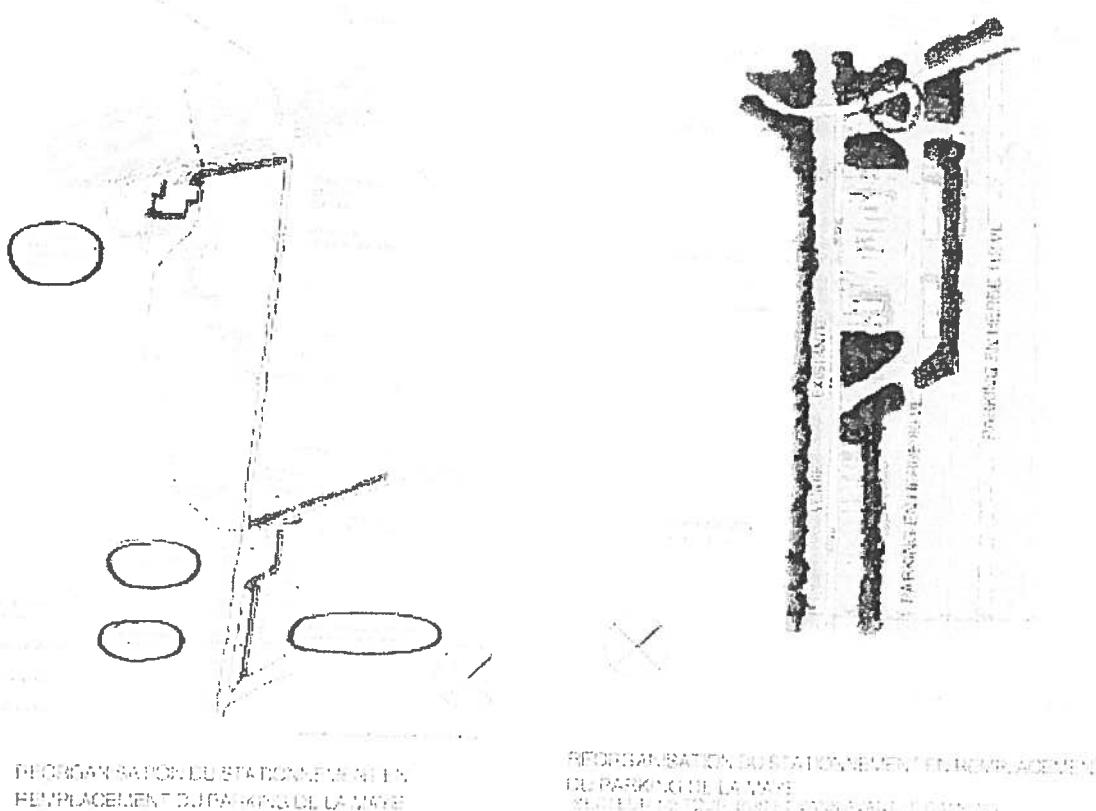
- ✓ un point d'information bien identifié
- ✓ des services sur le site (toilettes, téléphone, ...)

Cet équipement constituera également une étape lors de randonnées sur le Sentier du Littoral.

Reconquête et restauration paysagère des abords de ce site emblématique : l'étude diagnostic

L'étude diagnostic a permis de mettre en avant une solution dans le respect des objectifs de l'opération Grand Site en baie de Somme :

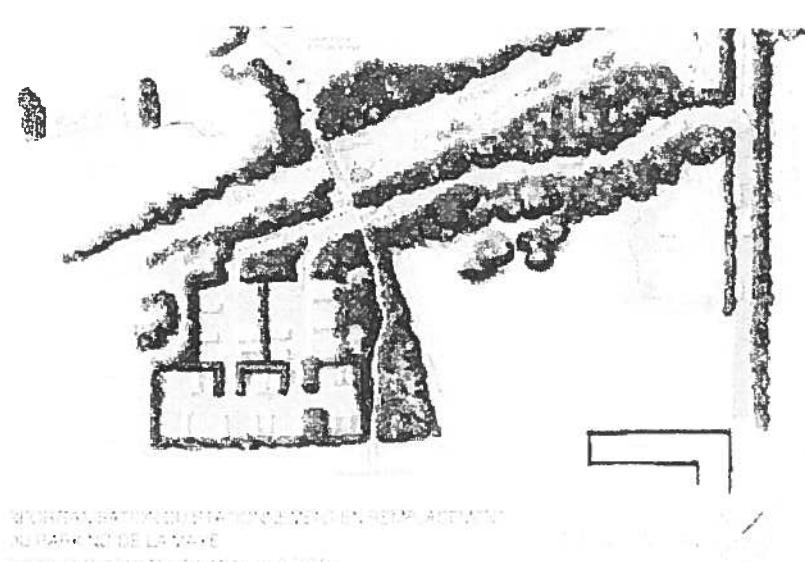
- ✓ Suppression du parking actuel dans la dune,
- ✓ Recul des aires de stationnement



Aménagement d'une première aire de stationnement (40 places maximum) sur une parcelle en friche au sud de la voie, ayant subi des terrassements.

Aménagement d'un demi-tour et d'une aire de délestage plus en amont :

- ✓ Déplacement de l'accès actuel au camping "Les trois sablières",
- ✓ Création de chemins piétons depuis l'aire de délestage vers l'estran,
- ✓ Maintien de l'accès aux mytiliculteurs.



TITRE DU COMPTE-RENDU :

Opération Grand Site Baie de Somme
Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage

OBJET : Présentation de l'étude fréquentation touristique sur la Côte Picarde, des actions menées au Crotoy,
et de l'analyse de l'évolution du paysage et des différentes unités paysagère

12 Juillet 2002

Contenu d'une Opération Grand Site :

Procédure proposée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement qui vise à concilier la fréquentation touristique avec les objectifs de préservation de sites d'intérêt majeur au niveau national. L'opération permet d'appuyer le développement sur la préservation. Elle se concrétise par la restauration des paysages et par la mise en place d'une politique d'entretien et de gestion. Une Opération Grand Site n'est pas une action de protection réglementaire. Elle s'applique à des Sites Classés et nécessite une étude préalable de définition du projet. Cette étude intègre : une analyse diagnostic, une enquête fine de fréquentation, un document d'orientation pour la remise en état et la mise en valeur des sites. L'étude doit déboucher sur un programme de travail et un plan de financement prévisionnel. Les travaux sont pilotés par une structure et il est également mis en place un dispositif de suivi et d'évaluation.

Voir PowerPoint :

- ✓ Fréquentation Touristique sur la Côte Picarde
- ✓ Fiche de synthèse : Etude de la fréquentation touristique sur la Côte Picarde (juillet 2002) réalisé par APT
- ✓ Fiche de synthèse : Actions de l'OGS menées au Crotoy
- ✓ Fiche de synthèse : Etude préalable à l'OGS : Rôle du paysage dans la valeur patrimoniale du site

Rappelle sur l'OGS Baie de Somme :

- ✓ que l'Opération Grand Site a été lancée il y a tout juste un an.
- ✓ Les différentes étapes de l'opération depuis le premier Comité de Pilotage du 14 décembre 2001, ainsi que la désignation d'un groupement de bureaux d'études pour mener à bien l'étude préalable. Ce groupement est composé d'un équipe pluridisciplinaire avec :
 - Atelier de l'Ile qui est mandataire et paysagiste,
 - Alfa, spécialiste en écologie,
 - Ariétur en tant qu'architecte – paysagiste
 - APT qui intervient sur le volet socio-économique et l'enquête de fréquentation.
- ✓ Qu'un espace est consacré à l'Opération Grand Site sur le site web du SMACOPI "baie-de-somme.org".

L'Opération Grand Site est importante pour préserver à long terme les atouts de la Baie de Somme. Figurer parmi la trentaine de Grands Sites français existant aujourd'hui est une opportunité exceptionnelle pour le littoral picard.

ANNEXE N°1 :

REMARQUES EXPOSEES PAR LES PARTICIPANTS

Opération Grand Site Baie de Somme

Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage

OBJET : Présentation de l'étude fréquentation touristique sur la Côte Picarde. des actions menées au Crotoy, et de l'analyse de l'évolution du paysage et des différentes unités paysagère

12 Juillet 2002

M. Lottin fait remarquer que de nombreuses personnes qui viennent en Baie de Somme n'ont pas accès à internet. Il souligne également la nécessité de ne pas rejeter la population locale et illustre son propos par l'impossibilité pour une habitante du Hourdel de rester y habiter.

M. Cornette affirme que la démarche actuelle vise à créer des logements accessibles aux plus modestes sur le site du Hourdel. Il est nécessaire de mettre en place un système de régulation afin d'éviter la création de "ghettos".

M. Decory apporte des précisions relatives à la maison du gardien du phare, répondant ainsi à la préoccupation de M. Lottin. L'accord pour la gratuité du loyer est caduc depuis le 31 décembre 2000. Un loyer modéré a été proposé à la personne locataire qui a préféré habiter ailleurs.

M. Debray, représentant la municipalité d'Ault, s'interroge sur le périmètre de l'Opération, rappelant la qualité paysagère des falaises et de ses bois littoraux. M. Roy répond que ce périmètre n'est pas encore défini et que l'étude devra notamment proposer un espace cohérent. Il rappelle que, généralement, la zone couverte par une Opération Grand Site comprend les sites Inscrits et Classés. Le bois de Rompval ne serait donc pas dans le périmètre retenu a priori, mais il peut y avoir différentes opérations de gestion en dehors de l'Opération Grand Site et une recherche de complémentarité entre ces actions « périphériques » et l'OGS elle-même.

M. Convain rappelle que la démarche initiale de l'OGS est de préserver la baie de Somme.

M. Kraemer aurait souhaité que l'enquête de fréquentation soit plus étalée sur les différentes saisons car les visiteurs de l'hiver et de l'été ne sont pas les mêmes.

M. Thétrain explique que les dates couvrent les principales saisons et qu'elles ont été choisies de manière à disposer d'un échantillon suffisant de personnes pour effectuer un traitement statistique significatif.

M. Roy rappelle qu'une étude est par ailleurs en cours sur les pratiques de la chasse et les aspects socio-économiques, dans le cadre de Natura 2000.

M. Cornette confirme que la Baie d'Authie illustre bien les aspects relatifs à la fréquentation et à l'activité cynégétique. Il est donc intéressant de recueillir les réactions des uns et des autres.

M. Souid, du Cabinet Pro Développement, fait ensuite le point sur l'état d'avancement du projet de Maison de la Baie. (*Voir compte rendu de la réunion d'information sur la création d'une Maison de la Baie de Somme du 27 Février 2001*)

Pour M. Rigaux, si le projet en lui-même est pertinent, sa localisation au Hourdel n'est pas convaincante. Selon lui, il est possible d'utiliser d'autres outils qu'un tel aménagement pour maîtriser l'urbanisation.

M. Cornette rappelle que, d'après le Plan d'Occupation des Sols de la commune de Cayeux-sur-Mer, toutes les parcelles sont constructibles et rien ne peut empêcher la commune de construire. En l'état actuel des réflexions, le site du Hourdel reste envisageable. Cependant, aujourd'hui, en l'absence de station d'épuration, il n'est pas possible de construire. C'est donc toute la stratégie d'urbanisation du hameau qu'il faut revoir. Il explique également que le concept du projet évolue en fonction des discussions issues de la concertation.

M. Kraemer souhaite que l'on ne perde pas de vue que les efforts des habitants ont permis de conserver un patrimoine de qualité. Il convient donc de rester prudent quant à une arrivée massive de touristes. La loi Chasse indique que les dérangements doivent être évités. Pour cela, la chasse d'été ne peut se pratiquer qu'à poste fixe. Considérant que la chasse n'est pas la seule activité dérangeante, M. Kraemer ironise sur la possibilité de mettre en place des randonnées équestres ou pédestres "à poste fixe".

Pour M. Roy, la cohabitation des différents usagers est un sujet qui doit être pris en compte de manière prioritaire.

M. Souid rappelle que le projet s'inscrit dans une démarche de développement durable, dans le respect du site et de ses habitants. Il est donc indispensable de se donner les moyens d'encadrer les visiteurs et de limiter leur nombre sur le site à un instant donné.

M. Huret, du cabinet Arietur présente ensuite le projet de parking de la Maye (*voir fiche de synthèse sur l'OGS Action au Crotoy*), utilisé à la fois par les plaignants, les chasseurs et les visiteurs de la réserve naturelle. Il présente les différentes options ayant conduit à la proposition actuelle qui repose sur 2 à 2.5 ha. pour 40 places permanentes et la possibilité de mettre en place un parking de délestage.

Mlle de Tinténiac, du Cabinet Atelier de l'Ile, présente enfin une analyse de l'évolution du paysage et des différentes unités paysagères qui se succèdent en Baie de Somme (*Fiche de synthèse : Etude préalable à l'OGS : Rôle du paysage dans la valeur patrimoniale du site*).

Mme Daix, de la municipalité du Crotoy, rappelle que la Baie de Somme est un site prestigieux, qui se mérite. Pour ce qui est du parking de la Maye, elle pense qu'il est nécessaire de repousser le stationnement bien plus loin que dans la solution proposée par le cabinet d'étude.

M. Cornette se réjouit d'une telle proposition. Il explique que la solution proposée ici repose sur une opportunité foncière. Retirer le stationnement beaucoup plus loin, pose le problème de l'accessibilité pour la pratiques d'activités comme la chasse au hutteau. M. Cornette suggère que l'ancienne décharge du marais du Crotoy soit réhabilitée pour servir d'aire de délestage lors des périodes de pointe.

S'il est tout à fait d'accord sur le principe. M. Huret explique qu'il est illusoire de créer une aire de stationnement trop en amont, dans la mesure où il existe un camping à 400 m. La nouvelle aire de stationnement doit donc obligatoirement se situer entre ce camping et la plage, sauf à envisager un autre accès pour la réserve naturelle (ou pour le camping ?), mais il s'agit là d'un projet d'une autre dimension.

M. Bignon remercie l'ensemble des participants. Il insiste sur le rôle de chacun dans l'élaboration des différents phases de la démarche et incite l'ensemble des membres du Comité de pilotage à exprimer régulièrement leurs idées, y compris en dehors des séances plénières, et à relayer les informations au sein de leurs structures.

DIREN PICARDIE - SMACOPI

Etude préalable à l'Opération Grand Site National

Baie de Somme

Phase 1/ Première partie VALEUR PATRIMONIALE DU SITE

Document réalisé par

Équipe

ATELIER DE L'ÎLE, B Cavalié Paysagiste diplômé
A de Tinténac assistante paysagiste - Mendeuvre
ARIETUR, N Hurel Architecte Paysagiste
ALFA, P Desfosséz, B Lefèvre, Ecologues
APT, P Thérain, Ingénierie touristique

Etude Préalable pour l'Opération Grand Site National Baie de Somme

MAÎTRISES D'OUVRAGE :

Syndicat Mixte Pour l'Amenagement de la Côte Picarde - S M A C O P I
ABBEVILLE

Direction Régionale de l'Environnement - D I R E N Picardie
AMIENS

ÉTUDE RÉALISÉE PAR :

ATELIER DE L'ÎLE - Bernard Cavalié paysagiste diplômé
assistante étude Agnès de Tinténac
PARIS

ARIETUR - Nicolas Hurel, architecte paysagiste
WIMEREUX

ALFA - Pascal Desfosséz, Bénédicte Lefèvre, écologues
LA CAPELLE Les Boulogne

APT - Pascal Thérain, Ingénierie touristique
BOULOGNE-sur-Mer / St SERPIN du Plan

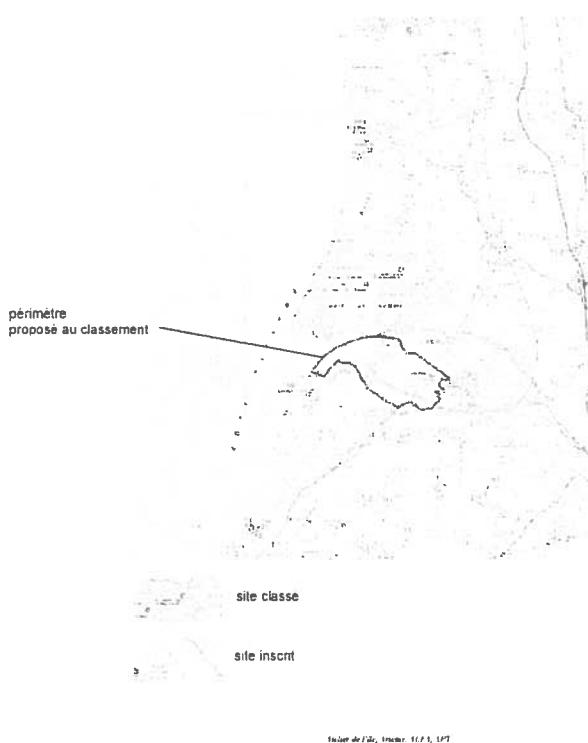
ILLUSTRATIONS : ATELIER DE L'ÎLE - ARIETUR - GUIDES TOURISTIQUES : «AIMER LE PAYS DE SOMME» ÉDITIONS OUEST-FRANCE, «LA CÔTE PICARDE AU FIL DU REGARD» ÉDITIONS MARTELLE, «CÔTE PICARDE ET BAIE DE SOMME», ÉDITIONS CASTERMAN 1995 et 2000, «BAIE DE SOMME, MARQUETTERIE» ÉDITIONS LA RENAISSANCE DU LIVRE - OUVRAGES : «BAIES ET MARAIS DE SOMME, CHASSE ET CARTES POSTALES» ÉDITIONS CLUB CARTOPHILE D'ABBEVILLE - «LE CROTOY D'HIER» ÉDITIONS CHEMINS DE TRAVERSE

PHOTOS AÉRIENNES OBLIQUES : SMACOPI

SUPPORT CARTOGRAPHIQUE : Cartes IGN 1:25 000 et 1:100 000

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	p 1
VALEURS ÉCOLOGIQUES	
1 - Diversité des milieux et grands ensembles de fonctionnements écologiques	p 9
2 - Un réseau composé de corridors écologiques et d'obstacles	p 11
3 - Des processus de dégradation	p 13
VALEURS PAYSAGÈRES	
1 - Paysages de la baie : une image à deux niveaux	p 19
1.1 - La Baie de Somme : un «grand» paysage national	p 21
1.2 - Au Nord et au Sud, les paysages complémentaires	p 23
2 - Des risques de perte progressive d'identité et d'image	p 29
VALEURS ARCHITECTURALES ET URBAINES	
1 - Diversité et intérêt des patrimoines architecturaux et urbains	p 35
2 - Interactions entre patrimoine bâti et site	p 37
2.1 - Interactions positives	p 37
2.2 - Interactions à valomiser	p 37
2.3 - Interactions négatives	p 37
3 - Des modes de développement urbain en contradiction avec les qualités architecturales et paysagères du site	p 39
VALEURS HISTORIQUES	
1 - La longue conquête de terres hostiles	p 43
2 - Quelle politique d'aménagement dans la baie ? Quel devenir pour les renclôtures ?	p 47
VALEURS LIÉES AUX USAGES ET TRADITIONS	
1 - Des traditions ancrées dans un territoire	p 51
1.1 - La chasse	p 52
1.2 - La pêche	p 53
1.3 - Le Henson	p 54
1.4 - L'exploitation de galets	p 55
2 - L'activité touristique	p 57
2.1 - Le tourisme balnéaire traditionnel	p 59
2.2 - Les nouvelles formes de tourisme	p 61
PREMIER BILAN	p 65
ANNEXE TABLEAU RECAPITALUTIF DES VALEURS PATRIMONIALES	p 69



Préambule Pourquoi une Opération Grand Site National en Baie de Somme ?

Une Opération Grand Site a une double mission.
Elle doit en effet concilier, dans le cadre d'un projet global, la protection et la restauration des espaces naturels et des paysages d'un site majeur au plan national, avec la fréquentation touristique.
Elle s'applique à des Sites classés et inscrits en priorité, mais peut également intégrer des sites ne faisant l'objet d'aucune protection mais dont les mutations actuelles menacent l'identité du site.
Une Opération Grand Site n'est pas une action de protection réglementaire.

Dans le cas de la Baie de Somme, de nombreux milieux naturels sont identifiés et protégés au titre réglementaire : sites classés, (Dunes du Marquenterre, Sud de la Baie d'Authie) sites inscrits (Est de la baie, Sud de Cayeux), réserves naturelles, site RAMSAR, secteur Natura 2000 ZNIEFF. De même, les paysages de la Baie sont de très grande qualité et composent une mosaïque remarquable sur un territoire préservé.

Aujourd'hui, l'Autoroute A 16 facilite l'accès au littoral picard et à la baie plus particulièrement. Cette facilité d'accès et l'engouement pour les espaces naturels induisent une hausse de la fréquentation touristique et des pressions urbaines qui mettent en péril l'équilibre d'un territoire fragile, en perpétuel mouvement.

L'Opération Grand Site Baie de Somme s'inscrit et accompagne d'autres études et procédures en cours sur le secteur
- projet de classement du sud de la baie
- perspective de création éventuelle d'un Parc Naturel Régional sur le littoral
- Projet Baie de Somme du Conseil Général qui vise à gérer l'ensemble de la baie

Le choix du périmètre précis de cette Opération Grand Site fait partie des phases de cette étude et devra l'objet d'une consultation avec les différents acteurs locaux.

A propos de la «valeur patrimoniale» d'un site

La notion de valeur patrimoniale est prise ici dans son sens le plus large regroupant l'ensemble des éléments qui constituent le « patrimoine¹ » d'une région ou d'un site.

La valeur patrimoniale peut être appréciée au regard de différents critères, qui par juxtaposition et/ou superposition prennent en compte les différentes composantes de l'identité d'un territoire. Ces composants recouvrent aussi bien les aspects liés aux milieux naturels et à leur évolution à l'échelle du temps « géologique », qu'aux différentes traces des interventions successives apportées par l'homme au cours de l'histoire, tant au niveau des paysages par l'agriculture, les ouvrages d'infrastructures terrestres et maritimes qu'au travers des formes construites (fermes, châteaux, églises, villages, villes...).

¹Patrimoine (du latin *patrimonium* : « héritage de père ») : « un patrimoine donné ou bien reçus, comme une propriété transmise par les ancêtres ». Petit Robert.

Un travail bibliographique relatif aux s et publications concernant cette île picard, nous proposons d'établir la valeur patrimoniale du site fondé ion de valeurs liées à différentes

Ce regard associe donc les deux dimensions, « naturelle » et « culturelle », du territoire.

Pour chaque critère, le bilan de la valeur patrimoniale est pondéré par un premier regard critique sur les risques de dégradation.

s écologiques (richesse et s milieux naturels)
ence d'ensembles naturels dont nent écologique (écosystèmes, milieufaune/flore) présente un phénoménal ou remarquable lié à la à l'étendue de ces ensembles.

Ces appréciations de valeur sont résumées sous la forme d'un tableau qui récapitule les différentes composantes de valeurs patrimoniales, en leur affectant une cotation dans leur catégorie, la notion de valeur étant fondée sur un seuil au dessus de la moyenne qui permet de ne retenir que les éléments porteurs d'un contenu vraiment significatif. Ce tableau est situé à la fin de ce document.

historiques
e certains éléments du site dans ale de la baie et de son évolution in résultant de l' « anthropisation »

Le document reprend donc ces 5 catégories de critères. Une cartographie schématique est proposée pour chaque critère permettant de localiser les sites concernés. Chaque carte est accompagnée d'une note descriptive sommaire.

urbaines et architecturales t à des formes urbaines et/ou spécifiques.

Un bilan en conclusion amorce la deuxième partie de la phase 1 de l'étude : l'identification des paysages.

paysagères par la qualité, la diversité des es moins payssagers et le caractère s points de vue.
s liées aux usages et aux lique traditionnelles ou culturelles pécifiques de ces territoires

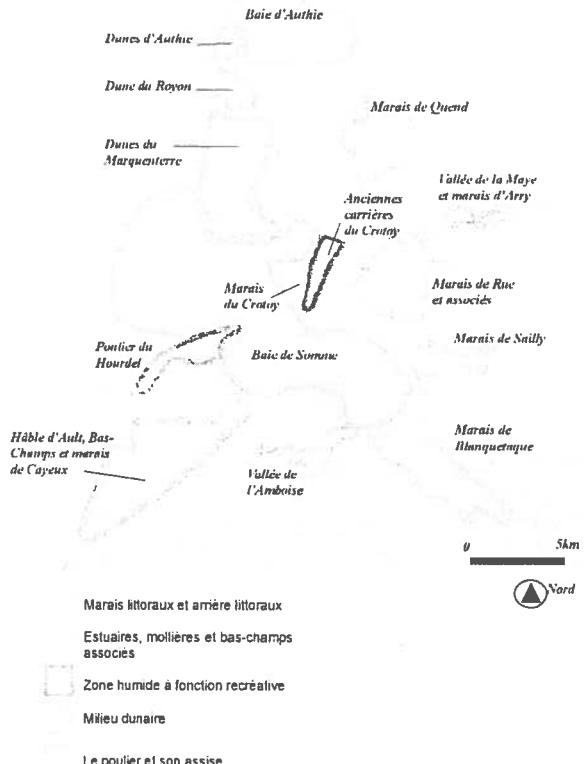
Localisation des grandes entités de fonctionnements écologiques

Valeurs écologiques

(richesse et dynamique des milieux naturels)

Des milieux naturels exceptionnels concentrés sur une surface réduite : une mosaïque fragile en interrelation en cours de banalisation.

Un regard fonde essentiellement sur l'identification des principaux écosystèmes c'est-à-dire les grandes entités naturelles qui fonctionnent au sein d'un réseau de corridors écologiques dont la continuité doit être préservée ou restaurée.



1 - Diversité des milieux et grands ensembles de fonctionnements écologiques

La Baie de Somme occupe une surface de 15 676 hectares et comprend une diversité de milieux remarquables, constituant un ensemble naturel unique pour la façade littorale française et européenne

- Estuaire de la Somme, les mollières et bas-champs associés, estuaire de l'Ault, les mollières et bas-champs associés
- Dunes de Fort-Mahon
- Dunes du Royon
- Dunes du Marquenterre
- Le poulier du Hourdel à Cayeux sur Mer
- Cordons de galets de Cayeux
- Les levées de galets constituent le seul exemple connu de végétation littorale sur galets en contexte nord-atlantique, avec une des plus grandes populations de Chou marin (*Crambe maritima* - photo ci-contre) de France.
- Falaises crevassées d'Ault
- Bas-champs du Hâble d'Ault
- Marais arrière-littoraux :
 - Vallée de la Maye
 - Marais de Rue et marais associés
 - Marais de Quend
 - Marais de Nauilly, sur une centaine d'hectares, avec la célèbre hutte des 400 coups
 - Basse vallée de la Somme avec ses prairies humides et son bocage
- Versants de vallée comprenant des formations boisées, des pelouses ("larris") vers l'intérieur de la Somme ...

Le principe retenu a été celui du fonctionnement sur le plan écologique de ces différents milieux, d'où les regroupements effectués et les limites identifiées.

Chacun de ces grands milieux d'intérêt écologique sera décrit dans la deuxième partie de la phase 1, par « famille de sites » :

1. LES ESTUAIRES,
2. LES MARAIS,
3. LES DUNES.

Les fiches descriptives pour chacune des grandes entités naturelles seront élaborées sur la base de la grille d'analyse suivante :

TYPE DE MILIEU :

- Localisation/Emprise
- Etat des lieux
 - Grandes caractéristiques écologiques
 - Evaluation en termes de rareté écologique
 - Reconnaissance scientifique du site
- Protections, propriété foncière assurant la protection du site
- Grands types d'usages
- Etat de conservation - Mesures de conservation existantes
- Menaces principales (anthropiques, naturelles)
- Conclusion par rapport à la sensibilité, la fragilité du site
 - En terme de fréquentation
 - A soulager (diminution de la (des) pression(s) exercées)
 - Aménageable (avec canalisation des utilisations)
 - A préserver absolument
- En terme de gestion
 - Gestion existante à poursuivre
 - Gestion à mettre en place

fin de la fiche

Ces fiches seront intégrées dans l'annexe du document IDENTITÉS DES PAYSAGES correspondant à la deuxième partie de la première phase.

2 - Un réseau composé de corridors écologiques et d'obstacles

Les différentes entités naturelles n'existent pas individuellement mais fonctionnent au sein d'un réseau écologique. Celui-ci fait en effet apparaître des corridors biologiques qui constituent des connexions (matérielles - réseau de renoulements, haies... - ou non - zones d'obscurité, gradients d'hygrométrie...) entre ces entités.

La préservation voire la restauration de ces connexions est nécessaire au maintien des équilibres biologiques.

Il s'avère également que certains obstacles majeurs existent au sein de ce réseau :

- Autoroute A16. A noter toutefois l'existence de passages à faune inférieurs et supérieurs aménagés lors de la construction de l'autoroute.

- Communes. Il convient toutefois de signaler que la Baie de Somme abrite des communes assez peu étendues, ce qui permet d'éviter des ruptures marquées des échanges écologiques. L'extension future des villes et villages devra tout de même être réalisée en évitant le développement en étoile.

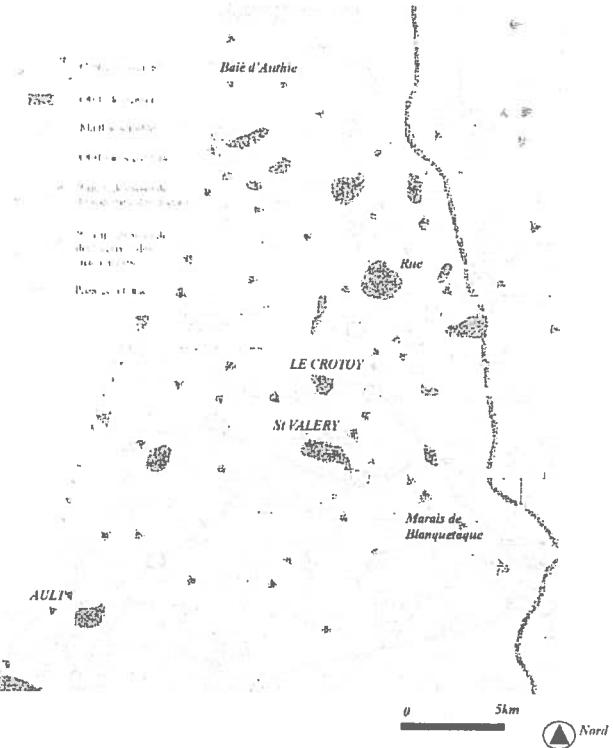
- Certains cours d'eau et canaux pour les espèces à faible capacité de circulation.

Les obstacles et les corridors potentiels sont repris sur la carte page suivante.

Les infrastructures routières constituent les premiers éléments de fragmentation du territoire et donc d'isolement des populations faunistiques et floristiques.

L'urbanisation constitue le deuxième risque de rupture de ces échanges écologiques. Par exemple, les dunes d'Authie risquent à terme de se trouver isolées sur le plan écologique de la dune du Royon et des dunes du Marquenterre par une urbanisation trop linéaire de Fort-Mahon. De même, sur Rue, une extension trop importante pourrait sur le long terme provoquer un quasi-isolation Nord-Sud, d'autant plus si cette urbanisation progressait le long de la RD32.

Carte des échanges écologiques potentiels sur le territoire de la baie



processus de dégradation

ces concernées, les obstacles n'ont pas identiques ; c'est pourquoi il existe une réflexion globale et ne tient qu'à des espèces de grande

la protection existent sur certains ve naturelle, Zones de Protection totale, site NATURA 2000..)

cette protection ne suffit pas à protéger les milieux naturels. Ces milieux naturels, la faune et la flore subissent des dégradations plus

la fréquentation public

ation des milieux naturels par le tourisme (pêcheurs...) provoque important, notamment au niveau du des pelouses arrière-littorales de ces. Ce piétinement entraîne une végétation qui tend à s'éclaircir. trop grande fréquentation mène au substrat, avec tous les risques qu'il implique (siffle-vents, brûches

ne forte demande existe pour espaces naturels de grand intérêt, souvent de fortes concentrations ces non prévus à cet effet s anarchiques dégradant des). Cela ne doit pas pour autant élation systématique de parkings i, dégradant la qualité initiale des n doivent être en priorité menées d'accueil des espaces naturels, en x-ci en fonction des menaces et on pas en s'appuyant uniquement du public.

De même, la circulation des publics au sein des espaces naturels ne doit pas engendrer une artificialisation des milieux présents (éviter une stabilisation systématique des cheminement), la découverte de milieux naturels doit en effet être intégrée dans l'environnement et accepter ses contraintes.

Par ailleurs, la fréquentation touristique implique un dérangement de la faune qui peut être lourd de conséquences quand il s'agit par exemple d'espèces nicheuses ou d'espèces de haute valeur patrimoniale (ex : Phoque veau-marin). Le dérangement peut être dû aux personnes elles-mêmes mais aussi aux chiens non tenus en laisse...

liées à l'activité cynégétique

Outre les impacts plus ou moins connus sur les populations d'oiseaux, il faut signaler les effets de la gestion parfois pratiquée sur les milieux, notamment les marais. Certaines opérations de gestion mériteraient d'être adaptées pour favoriser la diversité floristique.

liées à l'activité agricole

Les espaces cultivés constituent des lieux d'interaction forts avec les espaces naturels. Ils jouent en effet potentiellement un rôle de connexions entre ces sources de biodiversité que sont les grandes entités naturelles inventoriées. Or, les risques d'une agriculture trop intensive et fortement mécanisée sont la disparition des zones tampons d'un point de vue écologique (réseau de fossés, bosquets, mares...) mais également d'un point de vue hydraulique (fossés, prairies inondables voire humides...).

Des processus de dégradation (suite)

L'activité agricole intensive implique également l'emploi plus ou moins massif de produits phytosanitaires qui peuvent provoquer une dégradation de la qualité des milieux aquatiques et humides notamment, avec notamment une disparition possible d'une flore et d'une faune spécialisées.

liées à l'absence ou l'insuffisance de gestion

La dynamique naturelle des milieux se traduit par une uniformisation de l'espace, la tendance spontanée étant à la fermeture progressive par la végétation boisée et donc à la prédominance au final du boisement.

Exemple : fermeture progressive d'un marais par la saule. Or, il convient d'assurer le maintien d'une mosaïque d'habitats riches en espèces faunistiques et floristiques variées. Pour cela, des interventions de restauration et/ou de préservation des milieux naturels sont nécessaires.

Ce besoin de gestion vaut également pour les cours d'eau notamment au niveau de la Maye.

Une politique globale de préservation et de gestion est indispensable au bon fonctionnement des écosystèmes.

En effet, les mesures ponctuelles ne peuvent assurer des résultats pérennes.

L'échelle du bassin versant est requise pour la mise en œuvre de telles politiques de valorisation des cours d'eau et implique la concertation entre une multitude d'acteurs (agriculteurs, gestionnaires d'espaces naturels, communes...).

De plus, des réflexions sur le retour au tracé naturel des lits des cours d'eau doivent être amorcées (exemple des projets en cours sur La Maye et Le Dien).

sques" naturels

ation du trait de côte
é des opérations de

it fait l'objet de travaux
c des conséquences non
s tant d'un point de vue
que paysager.

odes d'interventions
d'être évaluées afin
e façon la plus objective

'efficacité réelle des dispositifs
s de la protection des biens et
sonnes

es avantages et les
nients de ce type d'opération
milieux naturels, la faune et

'impact paysager des
et leurs conséquences
lles sur la qualité des milieux

Impact sur l'image culturelle
moniale du littoral picard.

es alternatives possibles à
de protection en évaluant
nt les différents points
nts.

A Cayeux, un ouvrage de défense des bas-champs a été mis en place de 1997 à 2002 suite à l'aménagement du cordon par surexploitation et au risque d'inondation de tous les bas-champs proches de Cayeux (79 épis perpendiculaires au rivage, 500 000 tonnes de galets, 5 000 tonnes de béton)

L'érosion du cordon dunaire, (exemple : Quend-Plage), le démaigrissement des plages sont également des problématiques importantes à considérer.

L'ensablement de la Baie de Somme constitue une évolution à laquelle il convient de s'intéresser en priorité.

Il faudra dégager les conséquences potentielles à la fois écologiques et anthropiques d'une intervention visant à limiter le phénomène mais aussi d'une non-intervention et établir sur cette base les marges de manœuvre en fonction des priorités définies.

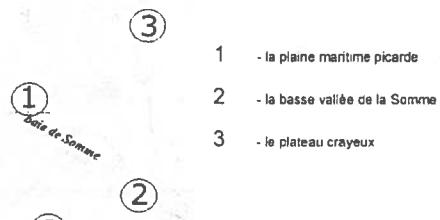
Se référer aux projets de réétablissement en cours
(Retour aux tracés naturels du Dien et de La Maye, flaxin de chasse du Hourdel, suppression d'une remblaiure)

Valeurs paysagères

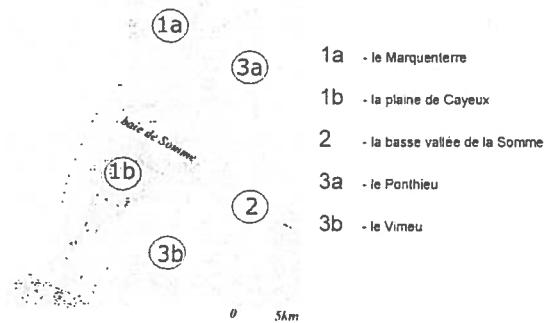
Nationalement reconnue pour la beauté de ses paysages, la Baie de Somme proprement dite fait référence. Or elle ne constitue qu'une partie d'un territoire tout aussi remarquable, à découvrir.
Ces paysages qui constituent les atouts incontestables du site sont cependant soumis à un ensemble de mutations.

RAPPEL :
l'échelle géographique des paysages autour de la baie

Trois entités géomorphologiques clairement identifiées



Des grands ensembles paysagers



Premier niveau de découverte : l'ambiance littorale axes routiers, pôles d'observation et appartenance au littoral

1 - Paysages de la baie : une image à deux niveaux

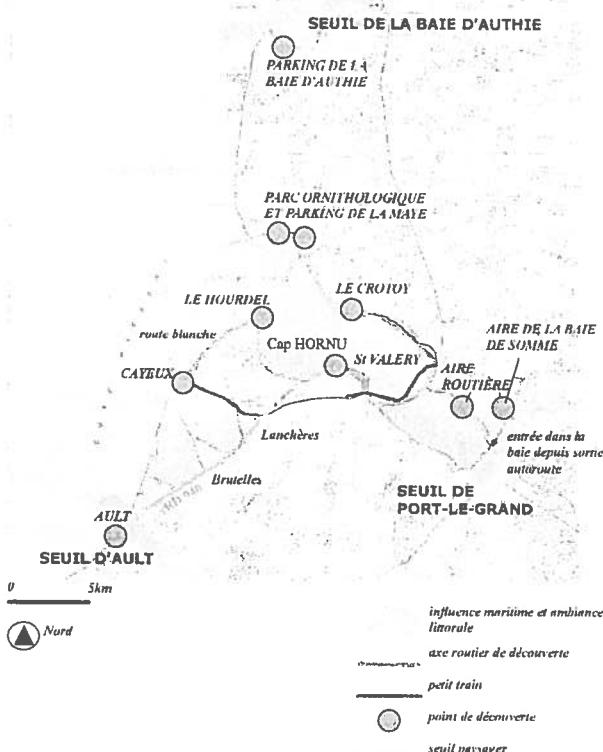
L'image «Baie de Somme» véhiculée nationalement correspond à celle d'un paysage attractif, d'une baie maritime, réputée pour ses lumières, pour son parc ornithologique et pour ses deux cités face à face que sont St Valéry et Le Crotoy.

Or, cette image principale ne recouvre pas nécessairement l'ensemble de la richesse et de la diversité des paysages de la plaine maritime et de la basse vallée de la Somme, pourtant intimement liés avec la baie.

Nous nous attacherons donc à décrire :

- dans un premier temps quels sont les atouts des paysages de la Baie de Somme proprement dite et de son contour immédiat et,

- dans un deuxième temps, le niveau de découverte des autres paysages, moins spectaculaires mais complémentaires dans la découverte d'un Grand Site National



1.1 - La Baie de Somme : un «grand» paysage national

«La Baie de Somme» dans son aspect maritime, est le «noyau dur» de l'image véhiculée nationalement. Cette perception du pourtour immédiat de la baie est de l'ordre du «premier niveau» de découverte du site, celui que l'on effectue en voiture, en faisant des étapes autour de la baie : Le Crotoy, St Valéry, le parking du Cap Hornu, le parking de la pointe du Hourdel et le parking de la Maye (cf carte).

Ce périmètre restreint, auquel tous les guides nationaux font référence, concentre les lieux les plus spectaculaires et attrayants. C'est là que des artistes célèbres ont trouvé source d'inspiration. En effet, de nombreux écrivains (Victor Hugo, Jules Verne, Anatole France, Colette, Robert Mallet) et peintres célèbres (Degas, Boudin, Toulouse-Lautrec, Seurat, Rouault et Alfred Manessier) sont venus témoigner de la beauté et du mystère de la baie.

L'analyse des principaux axes de découverte routiers met en évidence la dimension entre terre et mer de la baie.

En effet, le premier seuil de l'ambiance littorale de la baie, en venant de l'A16, est dans les terres, à Port-le-Grand exactement. A ce niveau, la baie se découvre déjà avec ses lumières, ses silhouettes floues et ses horizons mystérieux.

Le territoire peut donc se lire avec une double échelle de lecture, une double échelle de niveau de découverte.

Car, la baie, c'est non seulement ce mélange savant entre le territoire maritime et le territoire terrestre, mais c'est aussi un territoire plus vaste, correspondant à l'estuaire historique, de la baie d'Authie au Nord aux falaises d'Ault au Sud, en remontant jusqu'à Abbeville par la basse vallée de la Somme, cadrés par les légères différences de niveau des plateaux agricoles.

Il faut se soucier immédiatement au-delà de la baie, mais aussi de l'horizon humide et plat où la mer se retrouve oblique, des îles rondes, des canaux et des rayons horizontaux ;

«Pour moi la baie de Somme est un lieu où je me baigne ressenti comme un cadre où la Plénitude... () C'est la que j'ai vraiment envie de tout ce qui est à accueillir mes amis, parce que cette baie de Somme, dont j'ai pris l'habitude, m'a donné l'image d'un espace ouvert, doux, mais aussi intime, mais, même dans sa vasteur. Et le véritable plaisir des rencontres du ciel sur ses dernières crêtes auquel les yeux varient de l'eau et du sable...»

«au Crotoy, une métamorphose de la lumière Marquée par le soleil, le débord des paysages, en quelque sorte...»

Les motifs paysagers de la Baie de Somme

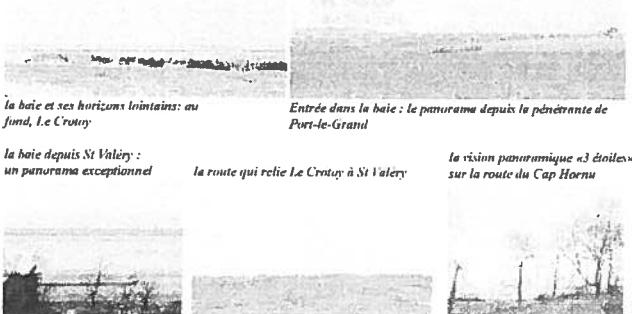
Les horizons vastes - les lumières

Un jeu de lumières et de panoramas sans limites se tient en permanence autour de la baie. Dans cette baie qui semble à taille humaine et qui est si familière pour les habitants, on note le vis à vis Le Crotoy/St Valéry tel un face-à-face ancestral et emblématique, silhouettes urbaines souvent floues... Promeneurs et randonneurs viennent laisser leur imaginaire divaguer.

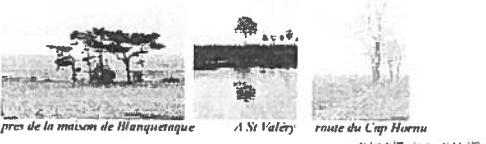
Les espaces spectaculaires

Ce sont les grands espaces naturels et maritimes que l'on peut découvrir à certains points (depuis la Pointe du Hourdel, St Valéry, Le Crotoy) mais aussi depuis certaines routes (la route qui relie St Valéry au Hourdel), la route d'accès au Cap Hornu, ou bien depuis le petit train de la baie.

Les vues lointaines et panoramiques



Eléments singuliers dans le paysage : les arbres remarquables isolés



Un paysage sensible soumis à des pressions grandissantes

la Maye / mers

La qualité de ce périmètre suffit à porter une grande partie de l'attractivité initiale du site de la baie.

Elle est de nature à créer le germe «émotionnel», qui peut à lui seul motiver un déplacement et une venue sur le site.

Elle est de ce fait extrêmement fragile et sensible à tout élément nouveau tels routes, constructions bâties et aménagements, parkings sauvages et stationnements anarchiques.

Cap Hornu / mers

La volonté de plus en plus grande d'accéder en voiture à ces seuils de découverte des paysages spectaculaires engendre un processus contraire qui dénature l'esprit des lieux et qui donne une image dégradante aux visiteurs.

des dunes - route blanche / mers

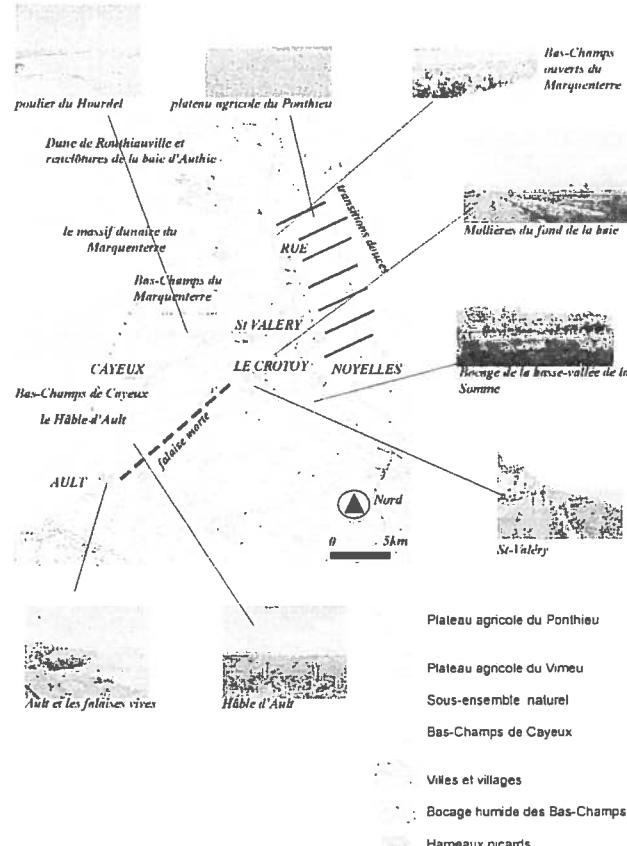
Un des enjeux de l'Opération Grand Site sera de gérer les flux de visiteurs vers cette baie, de les guider vers des points d'accueil et de leur donner à découvrir la magie du site autrement.

1.2 - Au Nord et au Sud de la baie, les paysages complémentaires

Les autres niveaux de découverte des paysages qui encadrent la Baie de Somme au Nord et au Sud viennent enrichir la découverte visuelle.

En effet, il existe sur ces territoires une grande diversité de «sous-ensembles» paysagers, d'intérêt inégal, souvent mal connus, subissant des évolutions et des pressions diverses et contradictoires qui brouillent l'image du site.

L'étude permettra d'affiner et de préciser si ces paysages appartiennent au périmètre «Opération Grand Site National Baie de Somme» .



Une diversité de micro-paysages autour de la baie Le deuxième niveau de lecture

Chaque ensemble paysager se décompose alors en une mosaïque de «mini-territoires», chacun possédant ses propres caractéristiques, et fonctionnant en relation étroite avec ses voisins.

La qualité de ces sites autour de la baie : des territoires labyrinthiques

Complémentaire de celle des espaces spectaculaires, la découverte de ces «mini-territoires» se fait progressivement. Des que l'on quitte le pourtour de la baie, on découvre le paysage des Bas-Champs et des renclôtures, espaces intimement liés à l'eau et au travail de l'homme, qui ne s'apprennent réellement qu'à pied, en cheval, en vélo...

L'eau omniprésente

Cette diversité de paysages est en grande partie créée par les formes anthropiques liées à l'eau.

On décline une infinité de sites liés à l'eau, douce, salée, ou saumâtre : les chenaux maritimes, la Manche et ses domaines liés à la maree, les marais, qu'ils soient dunaires ou arrière-litoriaux, les canaux des Bas-Champs et des renclôtures, les mares de chasse, les anciennes carrières transformées en plans d'eau, le canal de la Somme, les petits fleuves côtiers, les fossés, les lais de mer.

Cette diversité est cadrée discrètement à l'Est par la pente douce du plateau du Ponthieu au Nord et au Sud, par la ligne de falaise morte (ancien rivage) en limite du plateau du Vimeu.

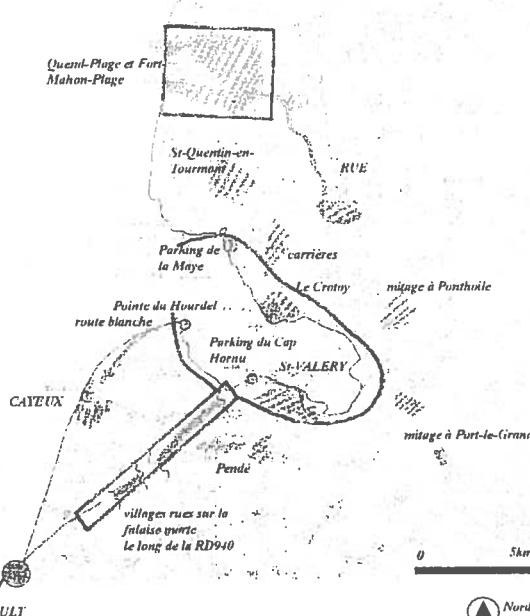
Tableau de l'Ile, Invester, 11/7/91, IPT

page 27

Tableau de l'Ile, Invester, 11/7/91, IPT

page 28

Cartographie des impacts négatifs paysagers (première approche)



Nord

et les marées

les pierres

la Maye

de la basse Somme

les renclôtures

2 - Des risques de perte progressive d'identité et d'image pour la Baie de Somme

Si la Baie de Somme et les territoires associés disposent d'un incontestable «capital paysage» l'un très connu, l'autre qui ne demande qu'à être valorisé, ils sont aussi soumis à de nombreuses agressions paysagères, liées à des usages désordonnés de l'espace, à la facilité croissante d'accéder sur le site. Ils mettent en péril l'esprit des lieux et son attractivité.

On peut citer à ce stade de l'étude nos premiers repérage d'impacts négatifs :

Du Sud au Nord (voir carte ci-contre) :

- > Ault
 - les falaises
 - le centre ville
 - le camping
 - > les villages de la RD 940 entre Ault et St-Valéry
- > Cayeux
 - caravanes
 - périphérie
 - front de mer
 - centre ville
 - Brighton
 - Route blanche

Nota bene :
Les actions citées sont en cours ou en projet par le SMACOPI

Tableau de l'Ile, Invester, 11/7/91, IPT

page 29

Exemples d'agressions paysagères

Impact visuel des HLL

Impact visuel des extensions urbaines non intégrées - «mitage»



Impact visuel des Zones d'Activités

Impact visuel des carrières du Crotay



Impact visuel des bâtiments isolés dans la dune

Impact visuel des rouliers - architecture hélicoïdale

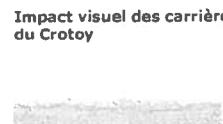


Tableau de l'Ile, Invester, 11/7/91, IPT

page 30

e du Hourdel
arking à campings-cars
iraste entre le côté qualitatif du
et la pointe qui est une aire
stationnement permanente

-> **Carrières**
Impact visuel depuis les Bas Champs
ouverts environnants

-> **Parking de la Maye**
Impact visuel d'un parking sur site
Projet de report

ng du Cap Hornu
act visuel d'un parking sur place dans la
- voitures au ras de l'eau
cours - réorganisation du stationnement

-> **St-Quentin-en-Tourmont**
Impact dans le paysage des nouvelles
architectures hétéroclites

iléry-sur-Somme
entrée de ville
ré ferroviaire - supermarchés -
cours - projet d'ouvrage aval

-> **Rue**
- entrées de ville et périphérie
Banalisation et image dévalisante de la
périphérie

entre ville
seule rue de la Ferte est étroite et
ombrière de voitures

-> **Quend**
- Front de mer

one d'activités
act visuel des «boîtes» dans
paysages agricoles ouverts du plateau
jus la RD 940 - banalisation et absence
prise en compte du paysage

-> **Fort-Mahon et Quend**
Impact des extensions de
campings caravannings

-> **Baie d'Authie**
Accès à la baie

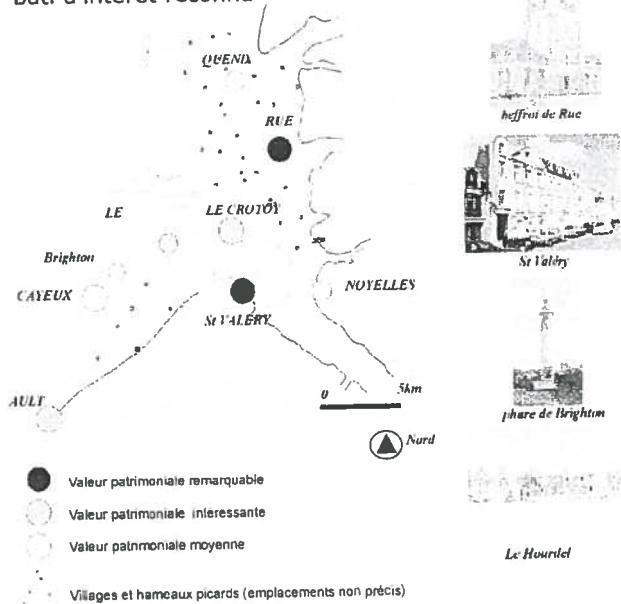
oty
ntrees de ville
ecil hétéroclile de bazar - saturation du
tre pour stationner -
de continuité de la promenade du front
mer

is nombreux projets ponctuels de réparation site par site sont en
en projet ou déjà réalisés sous l'impulsion du SMACOP.
ration Grand Site se doit de replacer ces actions dans le cadre de
oration d'une stratégie globale de protection et de mise en valeur
le du territoire.

Valeurs urbaines et architecturales

Souvent méconnu, le patrimoine bâti des villes et villages de la baie et de son territoire élargi est un potentiel touristique non négligeable. Au delà des préoccupations économiques, il fait partie de l'héritage des traditions picardes. L'observation des modes d'urbanisation en cours sur le territoire montre qu'une prise de conscience locale de sa valeur reste à faire.

Un réseau de bourgs au patrimoine bâti d'intérêt reconnu



Traité de l'île, inventaire 11/1/1, 1/PT

page 33

Traité de l'île, inventaire 11/1/1, 1/PT

page 34

versité et intérêt des patrimoines architecturaux et urbains

Patrimoine architectural et urbain du périmètre de la baie se révèle à les centres villes historiques, les châteaux, les églises, les beffrois, les, souvent à l'écart des grandes voies de déplacement. C'est aussi le une balnéaire, liés à l'essor du tourisme balnéaire et hygiénique de la IX^e siècle et dans une moindre mesure les vestiges gallo-romains.

Patrimoine exceptionnel Patrimoine intéressant Patrimoine à signaler

s présentent un intérêt dans le périmètre

LE HOURDEL,

Ensemble urbain groupé et très cohérent - unité de style architectural

entièrement reconstruit après la guerre mondiale - impression de bout du monde et d'harmonie avec le site

LÉRY-SUR-SOMME, la ville fortifiée à l'élevée, église St Martin, et se avec le port et l'ancien

sel - plus loin la Chapelle

appelle du St Esprit, Château ancien porté au XVII^e siècle.

des villes ont fait l'objet de travaux de rénovation du bâti et des espaces publics.

Patrimoine architectural rural picard

one bâti se rencontre également dans la plaine agricole, dans les bourgs et hameaux des basses Marquenterre et de Cayeux. L'architecture traditionnelle est caractéristique de la Picardie : les maisons sont longues et basses (longères) - les corps de ferme sont composés en U, avec l'entrée sur la rue séparée par une barrière en bois. Aux abords de la ferme ou demeure, se trouve ou une pâture-verger.

aison traditionnelle possède un sous-basement en moellons de silex ou en calcaire - le sol est enduit de goudron afin que l'humidité n'entre pas dans la maison. Le sous-basement, noir et brillant contraste avec la couleur blanche des murs supérieurs, et chaux.

actions existent entre les différents «mini-territoires». Par exemple, dans le Marquenterre, on fait en galets de couleur. Dans les Bas-Champs, les solins sont faits en galets, ou en roches.

gradations aberrantes sont cependant en train de rompre la cohérence. En effet, le mitage, les extensions anarchiques, l'absence de prise en compte de l'intégration dans le site viennent en contradiction d'une trame traditions rurales.

NOYELLES - Cimetière chinois - valeur historique

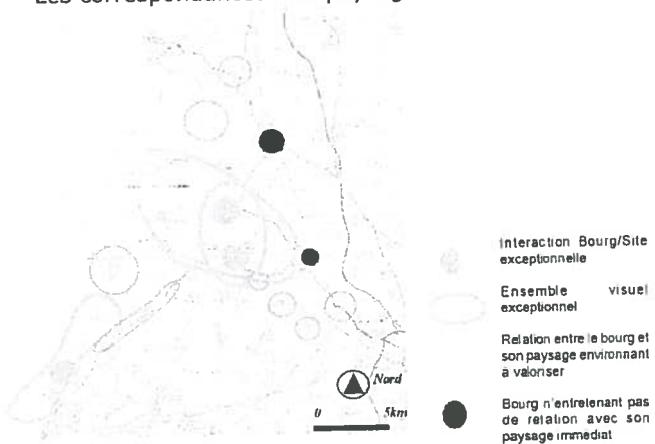
BRIGHTON-LES-PINS - Station balnéaire de luxe créée par les Anglais à la fin du XIX^e siècle. En partie détruite par une tempête

CAYEUX - Architecture balnéaire caractéristique de la fin du XIX^e siècle, avec petites maisons de pêcheurs et cabines de plage et son chemin de planches de 2 km posé sur la plage de galets. Le village existait bien avant les bains de mer - vestiges d'une église du XII^e siècle.

AULT, Station balnéaire - motte féodale - Eglise St Pierre date du XII^e siècle, classée MH - phare - Architecture balnéaire datée.

Des travaux de requalification sont en cours à Quend, Cayeux et Ault

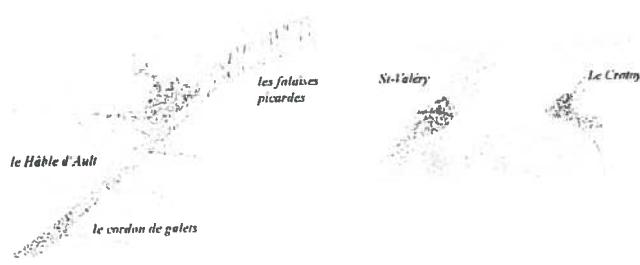
Les correspondances bâti-paysage



Des interactions fortes et positives

Ault et son site

le face-à-face de la baie



Traité de l'île, inventaire 11/1/1, 1/PT

page 35

Traité de l'île, inventaire 11/1/1, 1/PT

page 36

2 - Interactions entre patrimoine bâti et site

2.1 Interactions positives

La valeur du patrimoine bâti se traduit également dans la correspondance que le noyau construit entretient avec son site. On peut même affirmer que l'identité de la baie et de son territoire élargi est en grande partie liée à cette relation harmonieuse et historique entre le patrimoine bâti et le territoire.

- Le premier exemple de cette harmonie s'impose : il s'agit du face-à-face St Valéry/Le Crotoy, au cœur de la baie, duo rival historique.

- Autre exemple : Ault à la chambrière entre les falaises vives et la plaine, semble s'être accrochée au mur de craie, en situation de balcon sur la plaine. Ault domine plus particulièrement le hâble d'Ault.

- Le Houlme troisième exemple, surprend par le contraste entre l'échelle du bâti ramassé autour du port et sa situation champêtre au cœur de la baie, inscrit harmonieusement.

2.2 Interactions à valorisées

Sur la carte ci-contre, sont signalées les relations qui semblent intéressantes mais qui méritent d'être valorisées. Les villages sur la RD 940, par exemple, sont localisés en position stratégique dans le territoire, sur la ligne de « crête » dessinant la falaise morte au Sud, égrenés en chapelier. Cette position ainsi que celle de l'axe routier qui les relie offre des vues lointaines « en fenêtre » sur la plaine de Cayeux, et sur la mer. Cette organisation est à préserver et à valoriser par un travail sur l'ensemble de cet axe (danger du développement linéaire).

2.3 Interactions négatives

La ville de Rue, au patrimoine bâti exceptionnel comme nous l'avons decrit dans la page précédente, est aujourd'hui déconnectée de son environnement.

En effet, sa périphérie proche est une accumulation d'opérations foncières et/ou commerciales qui ne laisse à aucun moment deviner la qualité et l'intérêt architectural du bourg. Ce décalage, né de l'absence de prise en compte des critères paysagers dans le développement urbain est ici canical.

A l'approche du bourg de Rue, rien ne donne envie de pénétrer dans le centre bourg.

Table de l'Orne, inventaire 11.1.1, 1971

page 37

Localisation des contradictions en terme de patrimoine urbain et architectural

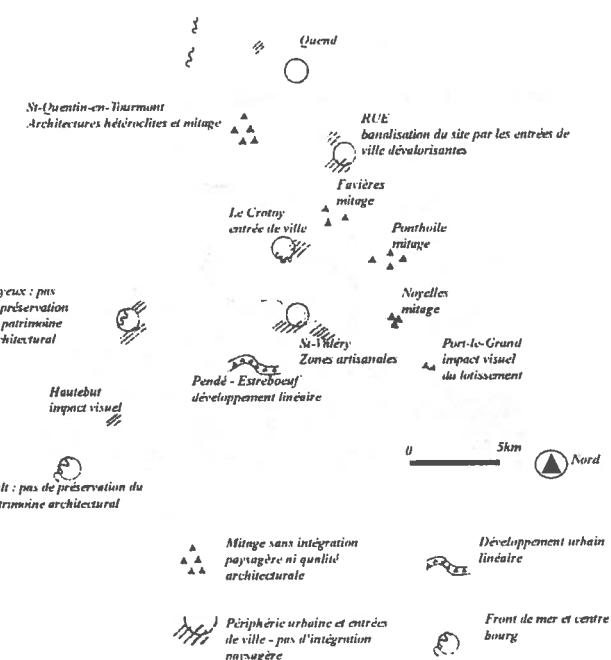


Table de l'Orne, inventaire 11.1.1, 1971

page 38

3- Des modes de développements urbains en contradiction avec les qualités architecturales et paysagères du site

On dénote un réel décalage à l'heure actuelle entre les atouts réels des différents patrimoines urbains et la réalité des villes et villages d'aujourd'hui.

Quelques exemples

- Rue : petite ville au carrefour de plusieurs axes routiers, sur la Maye. Capitale prospère du Marquenterre au Moyen-Age, cité fortifiée avec un patrimoine architectural de grande importance. Aujourd'hui contournée par une déviation 2X2 voies qui induit une urbanisation disparate, sans aucune cohérence ni respect de l'environnement. Image dévalorisée en décalage avec le potentiel de cette cité.

- St-Quentin-en-Tourmont : Village picard en expansion «non raisonnée», avec une collection de maisons individuelles sans aucun rapport avec l'architecture locale.

- St-Valéry-sur-Somme : On observe caricaturalement un côté «face» et un côté «pile». Le côté face, c'est le côté Somme, avec la promenade et les espaces publics requalifiés. Le sentiment de secteur qualitatif est dominant. Le côté pile, c'est le côté voie de contournement, en arrière, sur le plateau. Les zones artisanales s'y développent sans aucun souci d'intégration paysagère.

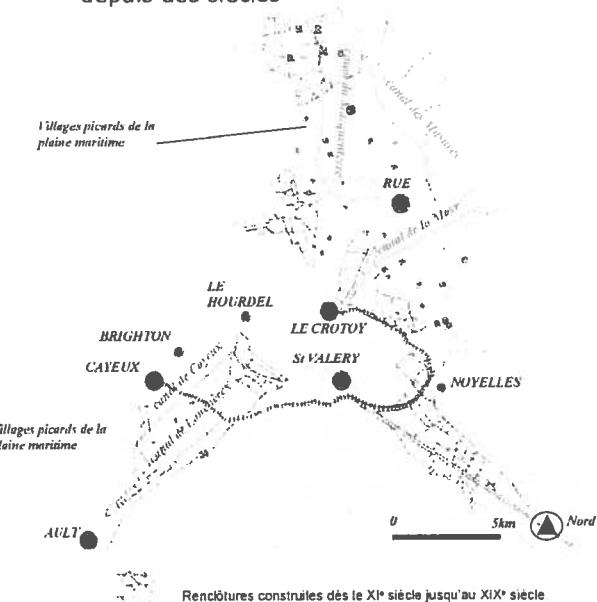
De plus, la majorité du patrimoine bâti, qu'il soit médiéval, balnéaire, ou rural n'a pas été réellement inventorié. Cet état des lieux précis pourrait faciliter la protection et la sauvegarde d'un grand nombre de bâtiments.

Un des enjeux de l'Opération Grand Site est de faire connaître et de mettre en relation tous ces sites, de valoriser le potentiel des bourgs qui ont été identifiés et de requalification les espaces péri-urbains en général.

Table de l'Orne, inventaire 11.1.1, 1971

page 39

Un territoire conquis et anthroposé depuis des siècles



Valeurs historiques

Au patrimoine historique bâti que nous avons pu décrire dans les pages précédentes, vient s'ajouter le patrimoine «construit» qui résulte de la transformation du territoire au cours des siècles par les hommes (phénomène d'«anthropisation»).

Ces espaces ont une grande valeur culturelle et technique.

Tableau de l'Inra, Inventaire, 11/2/1, 197

page 41

Tableau de l'Inra, Inventaire, 11/2/1, 197

page 42

1 - La longue conquête de terres hostiles

La plaine maritime picarde est un lieu particulièrement bas et gorgé d'eau, né de l'accumulation des sédiments marins grâce aux mouvements des cordons littoraux.

A l'origine, ces terres étaient constituées de marais et d'espaces délaissés par la mer : elles seront transformées au cours des siècles en zones cultivables par un processus de construction de renclôtures (endiguements) et de drainage, selon les époques et les techniques (voir page suivante).

Les renclôtures sont des systèmes d'endiguement, délimités, gagnés sur les mollières (ou schorre, recouvertes en cas de marées de vive eau) pour le pâturage.

Les Bas-Champs sont les espaces cultivés de la plaine avec une distinction :

- au Nord, les Bas-Champs du Marquenterre ou Froises, plus bocagers et plus humides
- au Sud, les Bas-Champs de Cayeux, plus ouverts

Dans cette volonté de mettre à l'abri les Bas-Champs des hautes eaux, pour les exploiter, on découvre un maillage hiérarchisé de drainage composés de fossés, de canaux, sinuieux ou rectilignes, qui rejettent les eaux dans la mer.

Ces paysages ne se perçoivent qu'à pied, et participent fortement à la valeur historique des paysages agricoles des Bas-Champs et des renclôtures.

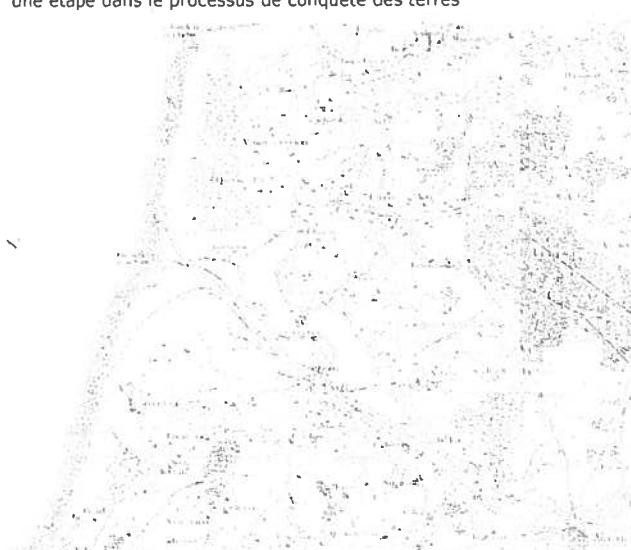
La Basse Vallée de la Somme fait partie de cette stratégie de conquête agricole sur un milieu hostile et elle est donc intégrée logiquement au périmètre.



Maye

Le paysage actuel est le résultat d'une somme de travaux entrepris dès le XI^e siècle pour maîtriser les éléments hostiles du lieu : marais, zones inondables, intrusion de la mer, platitude des terrains empêchant l'évacuation aisée de l'eau.

Le territoire de l'estuaire de la Somme en 1758 : une étape dans le processus de conquête des terres



Carte de Cassini, extrait

Tableau de l'Inra, Inventaire, 11/2/1, 197

page 43

Tableau de l'Inra, Inventaire, 11/2/1, 197

page 44

Information extrême du site par les travaux séculaires
et traduite par l'exemple de l'évolution du fond de la



1776

L'estuaire de la Somme s'étend en profondeur.
Noyelles-sur-Mer est encore au bord de la mer et
Port-le-Grand également.

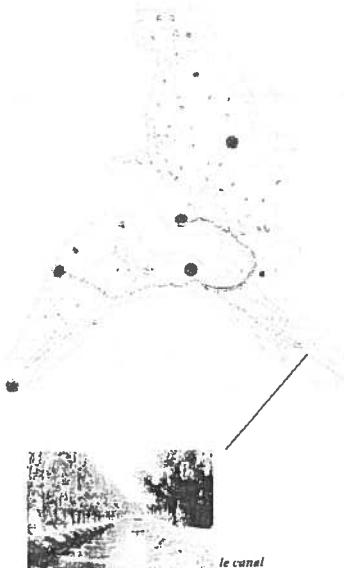
Le processus naturel d'ensablement de la baie
favorise le développement des molières au Nord de
la baie, entre Le Crotoy et Noyelles.

1835

Le canal de la Somme est
achevé, pour maintenir un
trafic maritime à Abbeville.
Il accélère en réalité le
développement des molières
au fond de la baie.



A l'exception notable du massif du
Marquenterre, la plus grande partie du
territoire est très finement structurée par
un maillage de traces, très peu visibles dans
le paysage, qui racontent la conquête de ces
terres par l'homme.



1878

Construction d'une ligne de
voie ferrée qui relie Le Crotoy
à St Valéry en passant par
Noyelles.
Le train traverse le fond de la
baie sur une estacade en bois.
Construction d'un bassin de
chasse du Crotoy.



Cartes postales anciennes
montrant l'estacade en
bois

2002

Une digue remplace
l'estacade pour faire passer
le train dans le fond de la baie
en 1911(en noir)
Une route panoramique est
construite vers Le Crotoy
(en rose).
Le fond de la baie est barré
définitivement



Traiter de l'Etre, inventaire 11/2.1, 197

page 45

Traiter de l'Etre, inventaire 11/2.1, 197

page 46

2 - Quelle politique d'aménagement dans la baie? Quel devenir pour les renclôtures ?

Le territoire de la baie, autrefois, libre et sauvage, a été lentement domestiqué par l'Homme pour qu'il puisse assurer sa survie. Cette transformation radicale s'est produite sur presque la totalité du territoire (voir carte ci-contre) et s'est accélérée au XXe siècle par des actions fortes (route panoramiques et digue du chemin de fer).

L'Opération Grand Site permet de faire le point sur le rôle et sur l'identité de ces structures paysagères. Par exemple, le canal de la Somme, ouvrage patrimonial de grande valeur paysagère pourrait avoir une nouvelle place dans un grand site, un nouvel usage.

Les projets de réestuarisation

Les projets actuels qui visent à maintenir un caractère maritime dans la baie définissent un certain nombre d'actions dont la destruction de certaines renclôtures. En effet, les systèmes de renclôtures sont remis en question de nos jours, car ils semblent favoriser l'ensablement de la baie (cf colloque « La Baie de Somme en question » 1998).

En réduisant les dimensions de la baie, ils restreignent le prisme des marées, donc l'effet de chasse, donc ils accélèrent la formation de molières.

En terme de paysage et de patrimoine historique, les renclôtures ont certes une valeur très intéressante. Mais toutes les études scientifiques s'accordent à proposer la destruction de certaines digues pour freiner l'ensablement. Deux digues sont actuellement en ligne de mire :

- la digue de la Gaîté, entre la Maison de l'Oiseau et la Pointe du Hourdel
- une digue illégale au Nord du parking de la Maye

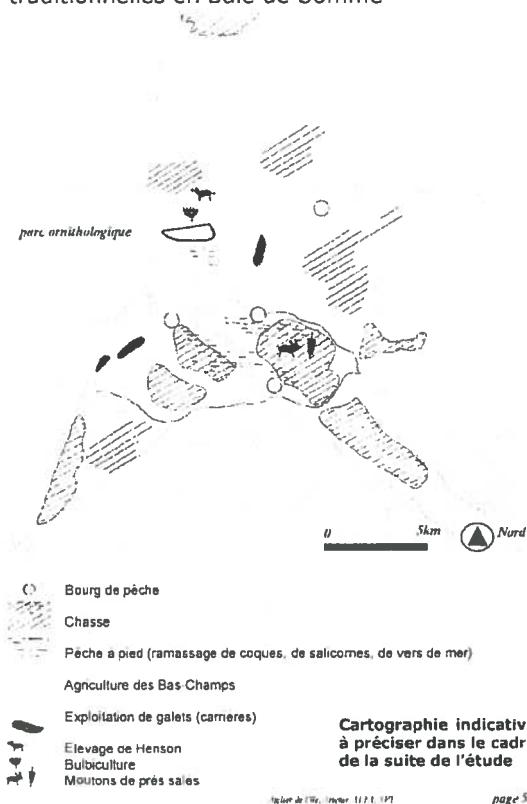
Au delà de la problématique des renclôtures, c'est toute la politique d'aménagement du pourtour de la baie qui est en question.

Les siècles passés ont affirmé la volonté de dominer le caractère naturel et sauvage du site. Doit-on continuer dans ce sens ? Cette question sera abordée dans le cadre de l'Opération Grand Site National.

Traiter de l'Etre, inventaire 11/2.1, 197

page 47

Localisation des principales activités traditionnelles en Baie de Somme



Valeurs liées aux usages et traditions

La baie fait vivre un certain nombre d'exploitants, grâce à la mer (pêche en mer, pêche à pied, conchyliculture), aux terres fertiles (secteurs de renclôtures et bas-champs drainés), aux richesses du sous-sol (exploitation de galets)...

Elle est surtout le territoire des chasseurs.

Ces traditions et cultures locales sont aujourd'hui remises en question dans leur fonctionnement en raison de phénomènes naturels mais aussi en raison de l'essor de l'activité touristique (augmentation de la fréquentation, nouvelles formes de tourisme...).

1 - Des traditions ancrées dans un territoire

Les savoir-faire picards sont fortement ancrés dans le territoire. Cet attachement culturel et patrimonial viendrait selon certains sources de la capacité des picards à maîtriser les données naturelles et territoriales, hostiles et peu propices à l'agriculture, et d'adapter leur environnement.

Les renclôtures, les systèmes de drainage des Bas-Champs, les murs à damiers alternant les silex et pierre, ou brique et pierre témoignent de ces savoir-faire

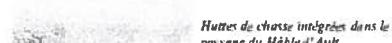
Parmi les usages et traditions de la baie de Somme, la chasse est sans aucun doute la première et la principale.

On citera la pêche, en mer et les autres modes : la pêche à pied, le ramassage des coques, la cueillette de la sauge ou « élais du mer » etc.

L'élevage du cheval de la baie, le Henson fait partie à présent des traditions de la baie, même si ce petit cheval est né à la fin du XX^e siècle.

L'observation des oiseaux est également un usage relativement récent. Il nous a semble cependant évident de le décrire avec notamment le parc ornithologique de la baie, emblématique.

L'Opération Grand Site doit apporter des réponses aux problématiques liées à ces valeurs patrimoniales, dans le cadre d'un projet de développement durable concerté en prenant en compte les identités socioculturelles.



1.1 La chasse

En Picardie, c'est une « religion ». Elle se pratique dans la Baie et ses marais, dans les renclôtures, mais aussi dans les Bas-Champs et les marais arrière littoraux. La chasse au gibier d'eau se pratique de mi juillet à fin février. On trouve une palette de modes de chasse avec une particularité unique en France : la chasse à la huite, de nuit, entre août et février, qui est la seule à être tolérée dans le pays. Elle se caractérise par des installations sommaires ou confortables, en bois ou en béton, fixes mais aussi flottantes, dans lesquelles, le hutteur chasse à l'affût de nuit. Elle se retrouvent en bord de mer ou en amère du littoral, devant des mares naturelles ou artificielles. D'autres modes de chasse sont fréquents dans la Baie : la chasse au huitteau ou à la toile, dans un trou, la chasse au cercueil, dans un huiteau à roulettes, le huiteau à cerceaux, toile tendue sur des arceaux, la chasse à la botte (avec un chien pour chasser la bécassine). La hutte des 400 coups, dans le marais de Sully-Bray, est un des éléments les plus connus de ce patrimoine.



Rôle des chasseurs dans la gestion des milieux naturels

Les zones de marais sont entretenues par les chasseurs. Les rosalières sont régulièrement fauchées pour garantir leur biodiversité et attirer le gibier d'eau.

Problématiques

- le rapport chasseurs/touristes

Face à l'expansion du tourisme dans la baie au cours de ces dernières années et aux nouvelles directives européennes, des conflits probables sont à venir par rapport aux dates d'ouverture de la chasse et aux libertés de déplacement accordées aux chasseurs.

- le rapport protection des milieux et chasse

L'Opération Grand Site devra définir des orientations visant à concilier le maintien des activités traditionnelles avec

- le développement des nouvelles formes de tourisme
- la protection des milieux naturels



1.2 La pêche

La pêche en mer

Cette activité ancestrale est répartie sur les 3 ports encore en activité : Le Crotoy, St Valéry et Le Houldre. Aujourd'hui la majorité de la production est débarquée au Tréport pour des raisons de rentabilité et d'efficacité. L'activité reste artisanale et est en déclin. Les bateaux sont de petite taille et adaptés au faible tirant d'eau de la baie qui s'ensable inexorablement. La pêche est principalement axée sur la soie, la crevette, la séche, et la caille. On peut citer une petite production de moules de bouchot au Crotoy.

La pêche à pied

La pêche à pied dans la baie fait vivre environ 200 personnes, professionnels ou locaux. On y ramasse aussi bien les coques, que les vers de mer ou bien la silicomme. Le ramassage des coques ou hénrons dans la Baie est une activité traditionnelle dans la baie, entre la Pointe du Houldre et la pointe de St-Quentin.

Problématiques liées à l'ensablement (se référer aux valeurs écologiques)

- * le déclin de la pêche en mer et le devenir des ports
 - Deux projets d'ouvrage sont en cours pour freiner l'ensablement
 - un projet de bassin de chasse au Houldre, et
 - un projet d'ouvrage de portes à St Valéry
 - * le déclin de la pêche à pied
- La pêche à pied fait partie intégrante de l'identité socio-économique de la baie. Le Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Litoriaux avait proposé lors d'une réunion de comité de pilotage (14 décembre 2001) de tester la création d'un déversoir dans la digue du Cap Hornu.

Un des enjeux de l'Opération Grand Site est de faire le point sur les actions engagées pour maintenir le caractère maritime des ports du Crotoy, de St Valéry et du Houldre.

Traiter de l'IS, Tréport 11/11/1997

page 53

Traiter de l'IS, Tréport 11/11/1997

page 54

1.4 L'exploitation de galets

L'exploitation de galets est historique sur le littoral picard : les industries régionales se développent dès 1840, puis l'exploitation nationale prendra la relève dès la fin du XIX^e siècle.

Ces galets de silex, gris, blond ou bleu, selon leur teneur en silice, servent à des fins diverses : remblaiement de chaussées, faïence, industries céramiques et chimiques, cosmétiques, plastiques, peintures murales et routières, bétons et même alimentation des volailles.

On trouve deux types de galets :

- les galets apportés par le littoral sur le poulier : les galets de mer (Domaine public maritime à Cayeux)
- les galets des pouliers fossiles appelés galets de carrières (Le Crotoy)

Problématiques actuelles

La conséquence principale de cette activité est la formation de plans d'eau géants dans le site : le problème de leur reconversion est au cœur des débats. En effet, une des reconversions possibles est la renaturation (exemple du hâble d'Ault). Une autre solution est la transformation du plan d'eau en base de loisirs (exemple de l'équipement local du Crotoy).

Un des enjeux de l'Opération Grand Site est de prendre en compte les projets en cours (carrières de Cayeux/Le Houldre, du Crotoy) et de définir des grandes orientations d'aménagements ou de reconquête de ces espaces, dans le cadre d'une stratégie globale.

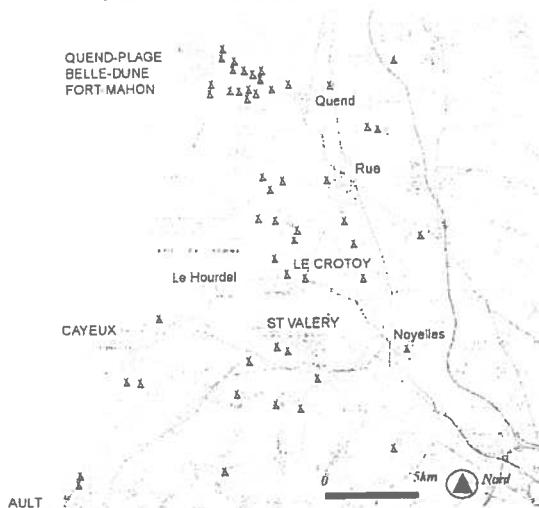
La question de l'intégration paysagère des sites en activité est également à soulever.

Traiter de l'IS, Tréport 11/11/1997

page 55

2 - L'activité touristique

Localisation des principales zones de pressions touristiques et d'hébergements



X camping

On distingue clairement une répartition localisée sur le littoral, avec un pôle principal sur le secteur de Quend/Fort-Mahon.

Les territoires voisins (milieux naturels fragiles) subissent la pression de visiteurs dont le principal but de visite n'est pas la découverte du milieu naturel.

Atelier de l'Etat, Inv. 1971, IPT

page 57

Atelier de l'Etat, Inv. 1971, IPT

page 58

Le Crotoy à la belle époque

Une nouvelle ville orientée bains de mer, vacances, et plaisirs se crée à partir de 1840.

Le célèbre parfumeur Guerlain s'installe au Crotoy et veut y attirer les célébrités de l'époque. Il fait construire une grande villa qui sera par la suite modifiée pour devenir le Grand Hôtel en 1872.

La façade urbaine se transforme pour laisser place à une série de villas à l'architecture caractéristique voire farfelue. Tournée vers le Sud, elle est surtout marquée par les deux tourelles de la villa Le Souvenir, qui est toujours l'emblème de cette silhouette. Sur les petites parcelles face à la mer et vers le centre ville sont construits les chalets.



La plage : vertus du bain de mer et jeux



Le grand Hôtel, ancienne villa du parfumeur Guerlain



Les chalets

2.1 - Le tourisme balnéaire traditionnel

La renommée des quatre stations balnéaires historiques de la Baie de Somme, que sont St-Valéry, Le Crotoy, Cayeux et Ault-Onival remonte au milieu du XIX^e siècle (les premiers baigneurs de Cayeux arrivent dès 1840).

Cette attraction se traduit par une période de constructions spécifiques (hôtels, châteaux, villas de vacances, chalets, logements, nouveaux quartiers) qui remodele la silhouette de la ville et la façade urbaine sur la baie. Un établissement de cure est créé en 1840 au Crotoy (voir page ci-contre).

La construction des lignes ferroviaires Paris-Noyelles puis Le Crotoy-Cayeux favorise l'essor du tourisme balnéaire et hygiénique.

Le nombre de vacanciers s'accroît avec le chemin de fer de 12 000 en 1881, ils passent à 60 000 en 1909.

Le petit train de la Baie de Somme

La voie ferrée existante assurait la correspondance de la ligne Paris-Boulogne vers les stations balnéaires de la Côte Picarde : la correspondance du train des plaisirs de la mer se faisait en gare de Noyelles.

De nos jours, la voie ferroviaire et le vieux matériel roulant sont utilisés dans un but ludique et de découverte. Le premier voyage dans le petit train touristique à vapeur date de 1971.

Il est géré par une association locale, dont le siège social se trouve au Crotoy. L'association du Chemin de fer de la baie de Somme CFBS. La découverte du paysage de la baie à bord du petit train est des plus belles.

Les résultats des études en cours de valorisation du réseau des Bains de Mer seront repris dans le cadre de l'Opération Grand Site.

Localisation des campings et HLL dans le secteur Quend-Plage/Fort-Mahon



Exemple de la consommation d'espace des campings-caravanings



Brighton



Monchau



Rue

Atelier de l'Etat, Inv. 1971, IPT

page 60

Atelier de l'Etat, Inv. 1971, IPT

page 59

2.2 Les nouvelles formes de tourisme

L'étude socio-économique prévue dans la deuxième phase de l'étude permettra d'éclairer plus finement la réalité de la répartition et de l'impact des différents types d'hébergements et d'activités touristiques.
Dans le cadre de ce bilan patrimonial, nous soulignerons simplement quelques tendances qui posent question.

L'augmentation de la fréquentation estivale donne une indication sur la place que peut prendre le thème de l'hébergement dans la problématique Grand Site.
Les 18 communes du SMACOPI passent en effet de 20 000 habitants permanents à 300 000 habitants en été.

- Le développement du camping

La particularité du littoral picard est d'avoir connu un fort développement des campings et de l'habitat léger de loisirs (HLL) depuis 1950.

Ces modes d'hébergement sont très consommateurs d'espaces comme en témoigne la carte ci-contre et se développent sans programme de répartition et sans lien avec les paysages.
Hors saison, les abords offrent souvent une image peu valorisante.

Point particulier : deux campings sont situés en site classé à proximité du parking de la Maye

- Les résidences de tourisme (exemple Belle-Dune)

Belle-Dune

Premier bilan

L'augmentation de l'accessibilité au littoral picard et plus particulièrement à la baie de Somme pose aujourd'hui un certain nombre de questions, à la lumière d'une valeur patrimoniale inégale mais bien répartie sur un territoire de grande qualité naturelle et paysagère, vaste et relativement mal connu.

Quelques tendances majeures caractérisent son évolution et posent un certain nombre de questions qui engagent des CHOIX déterminants, à valider dans le cadre de l'Opération Grand Site.

ai à deux vitesses

ntral actif et attractif : Si Valéry/Le
omithologique du Marquenterre
dynamique (une « locomotive ») : la
le golf de Belle Dune
é
-pays mal connu et des stations
dégradées, (Ault) ou peu attractives
rt-Mahon)

aider à répartir l'activité et la richesse
ntière.

ques de dégradations de d'une baie préservée et

duits par l'essor de l'activité touristique
toujours malinés : croissance dans
en quantité des campings, parcs
bungalo...
bergement n'est pas diversifiée et
rapport avec le potentiel du territoire,
on nouvelle autour des bourgs et des
aî le plus souvent dans l'incohérence
ent des qualités paysagères.

dre accessible ?

i outrance le territoire
lution ?
2 X 2 voies entre Rue et Quend ne
s une bonne réponse à la gestion
uristiques. L'hypothèse de son
int a-t-elle un sens ?
i des flux, et dans ce cadre, le
ment des transports alternatifs et
la fixation des visiteurs doivent être
de manière globale, en prenant en
sensibilités paysagères, la protection
naturels et le maintien des corridors

Comment prendre en compte les phénomènes naturels ?

La mise en place d'ouvrages de protection (érosion des falaises, digues de galets, cordon dunaire) risque de conduire à des ouvrages de plus en plus importants, coûteux, destructeurs des qualités paysagères et par ailleurs incertains quand à leur efficacité à long terme.
Ces constats comme celui, plus complexe, de l'ensemble de la baie, nous invitent à faire le point sur certains choix : faut-il continuer à tout « belonner » ou au contraire remettre en question certains aménagements y compris des ouvrages anciens (digues, renclôtures...) ?

De nombreux projets en cours :

Engagés par les communes, le SMACOP, le département ou l'Etat, ces différents projets méritent d'être replacés dans la perspective de l'Opération Grand Site, pour vérifier la pertinence et la compatibilité de certains d'entre eux avec les objectifs d'une OGS, mais également pour assurer la cohérence et la synergie de tous ceux qui, d'ores et déjà, constituent des actions représentatives d'une OGS.

Une unité de territoire méconnue

Il n'existe pas de prise de conscience d'un territoire Nord et d'un territoire Sud de part et d'autre de la baie. L'OGS doit permettre définir un périmètre cohérent avec un fonctionnement global et complémentaire des différentes parties du territoire, et une stratégie à son échelle, en prenant en compte les flux de visiteurs existants et à venir.

ANNEXE

Tableau récapitulatif de la valeur patrimoniale site par site

Étude préalable à

l'opération Grand Site Baie de Somme

Comité de pilotage du
13 février 2003

Equipe
ATELIER DE L'ÎLE
ARETUR
ALFA
APT

Rappel des principaux objectifs de
l'Opération Grand Site Baie de Somme

Cela ne se traduit pas par un cadre réglementaire de plus mais en fin d'étude par un projet de territoire et des objectifs déclinés sous forme de lignes d'actions

Elle a pour but de:

- Concilier la préservation et la restauration des milieux naturels et des paysages avec la fréquentation touristique
- Anticiper et répondre aux pressions de fréquentation touristique et d'urbanisation du site
- Permettre des retombées économiques dans les communes concernées pour un développement durable
- Améliorer l'accueil et l'encadrement des visiteurs.
- Mettre en cohérence les différentes politiques de préservation des milieux et des paysages
- Intégrer les procédures en cours, compatibles avec l'Opération Grand Site, sur la base d'un regard critique.
- Mener une action pédagogique auprès du public et des acteurs locaux sur les phénomènes naturels affectant le littoral picard et la baie de Somme

2

Opération Grand Site Baie de Somme

Une Opération Grand Site concerne toujours un territoire comportant une grande partie de site classé et/ou inscrit

Site classé
Site inscrit

Secteur concerné
par un projet de
classement de site

N 0 5 km

Potentialités de la baie de Somme



perimètre strict :
pourtour de la baie

Diversité et grand intérêt des milieux naturels

La qualité et la diversité de ces milieux naturels sont reconnues au niveau national et international.

La Baie de Somme bénéficie aujourd'hui de presque toutes les mesures de protection juridique applicables à un espace littoral.

Protection et planification : International (Natura 2000), européen (Natura 2000) et national (Loi littoral, site classé, sites inscrits, réserve naturelle, arrêté préfectoral de protection de biotope)

Beauté des paysages

Site du patrimoine culturel réputé nationalement pour la beauté de ses lumières (écrivains et peintres célèbres...)



5

BILAN
de l'état des lieux

base sur l'analyse de la valeur patrimoniale
Potentialités et dysfonctionnements
du territoire

4

Potentialités du « grand périmètre Baie de Somme »



Une échelle géographique et historique :
la plaine maritime picarde:
« la Baie de Somme ce n'est pas que St Valéry et Le Crotoy »

- diversité des paysages et des milieux naturels (patrimoine paysager et patrimoine écologique).
- diversité et potentiel des villages (patrimoine bâti).
- diversité et points d'intérêt des usages

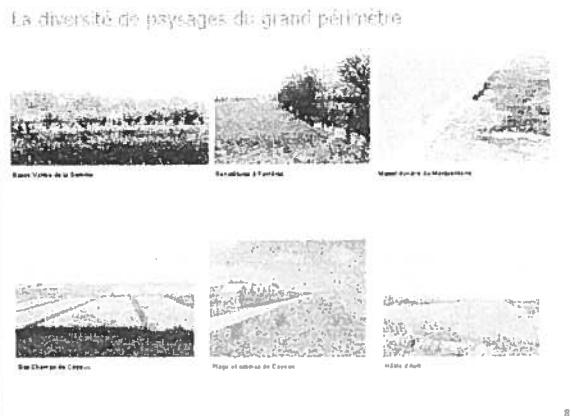
6

1



L'estuaire de la Somme en 1758

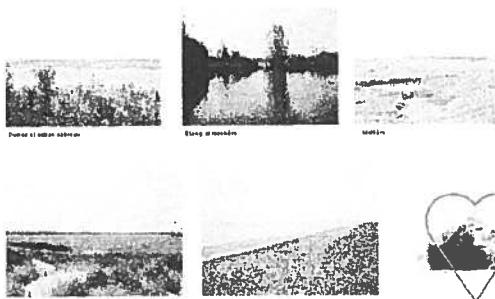
7



La diversité de paysages du grand périmètre

8

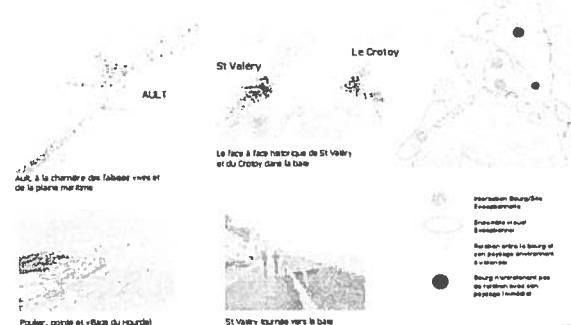
La diversité des milieux naturels



9

Patrimoine architectural, villages et offre touristique diversifiée

L'identité de la baie est en grande partie liée à la relation harmonieuse et historique entre le patrimoine bâti et le territoire



10

Synthèse des potentialités du « grand périmètre Baie de Somme »

Des interactions très fortes entre milieux naturels et villages

Leur diversité et leur qualité sont un atout majeur pour l'attractivité touristique et culturelle.

Une diversité de paysages et de milieux naturels préservés

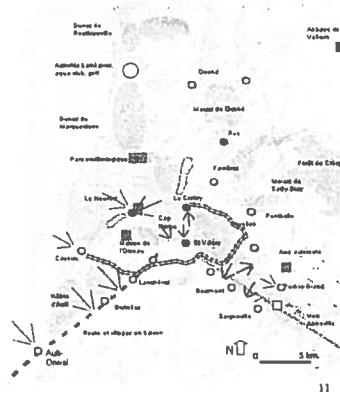
Leur qualité et leur diversité sont un atout majeur pour l'attractivité touristique et culturelle.

Des activités et usages traditionnels et modernes complémentaires

Leur qualité et leur diversité sont un atout majeur pour l'attractivité touristique et culturelle.

Des potentialités pour la conciliation développement touristique et site « nature » réservé

Leur qualité et leur diversité sont un atout majeur pour l'attractivité touristique et culturelle.



11

Dysfonctionnements et dégradations en baie de Somme

Déclencheurs

- Une accessibilité de plus en plus facile : autoroute A 16 (accès rapide depuis Paris, l'Angleterre et le Nord de l'Europe) ; autoroute A 29 (Champagne-Ardenne)
- Un engouement grandissant pour la nature,
- L'augmentation du temps de loisirs

Dégradations induites par l'accroissement de la fréquentation touristique

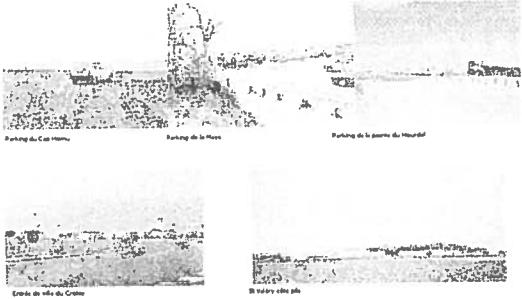
- des perturbations sur site avec diffusion des visiteurs -> piétement et dérangement (Cap Hornu, Le Houlme, La Maye, Route blanche)
 - des nouveaux usages qui perturbent les milieux naturels (personnes dans la réserve)
 - une saturation des centres-villes du Crotoy et de St Valéry en été (voitures tourisme)
 - des flux routiers importants
- mais aussi des dégradations liées à des facteurs locaux
- des impacts dans le paysage liés au développement urbain (entrée de ville du Crotoy, entrée de ville de St Valéry, ZI de St Valéry)

12

Dysfonctionnements et dégradations en baie de Somme

Des risques de perte progressive d'identité et d'image

Des parkings sur site dévalorisant pour l'identité du lieu : quelques exemples



13

Dysfonctionnements sur le « grand périmètre Baie de Somme »

Absence de prise en compte du paysage pour l'implantation des campings H.L.

et pour les secteurs urbains (pavillonnaires, supermarchés, zones industrielles)



Exemples de dégradation progressive des paysages.....

14

L'ensemble du grand périmètre Baie de Somme est concerné par plusieurs formes de dégradations:

- des « points noirs » très visibles : absence d'intégration paysagère (campings, ZI, maisons neuves, supermarchés,...)
- absence de prise en compte des qualités des villages, entrées de ville, front de mer et centre bourgs (villages rues de la falaise morte sont devenus des couloirs routiers)
- Rue et sa périphérie : pas de planification paysagère
- Extension et développement urbain sans souci paysager : intégration dans les bas champs de Faveroës, à St Quentin en Tourmont, autour de Rue, Quend etc.
- Corridors écologiques fragilisés par le mitage.



15

Les dysfonctionnements sur le plan écologique

- Zones potentiellement sensibles au piétinement (à forte activité humaine, non contrôlée)
- Zones potentiellement sensibles au piétinement (à forte activité humaine, non contrôlée)
- Surtout à ne pas urbaniser, pour préserver la base de maladie écologique
- Obstacles majeurs aux échanges écologiques (ex : certains îlots d'îles d'habitation, Autrival)
- Clôtures potentielles aux échanges écologiques (petits hameaux)
- Principale pression sur les milieux naturels liée à la fréquentation



16

Exemples de dégradations liées au piétinement

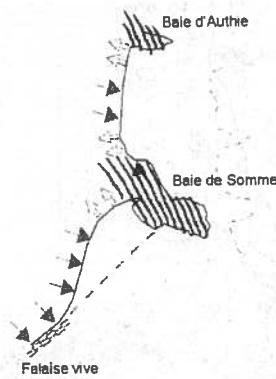


17

Modifications paysagères liées aux dynamiques naturelles

Double impact paysager

1. les modifications « naturelles »
 - Ensablement des baies
 - Erosion des cordons (dunes ou de galets)
 - Engrassement des cordons (sable ou galets)
 - Recul de falaises vives
2. les ouvrages construits pour contrôler, maîtriser ou orienter cette évolution



18

bilan

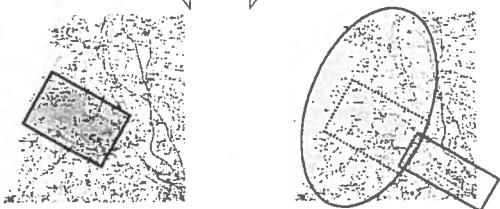
- Aujourd'hui :
- Une vision réductrice du territoire
 - Une diversité de paysages non adaptés à la voiture
 - Une attractivité très inégale Nord/Sud/Baie
 - Deux niveaux de lecture du site : la baie et le reste avec beaucoup de potentiel
 - Des pressions localisées autour de la baie, diffuses dans les bas-champs
 - Des fonctionnements écologiques fragiles

Une image « baie » locomotive / Une dimension « Grand Site » à définir

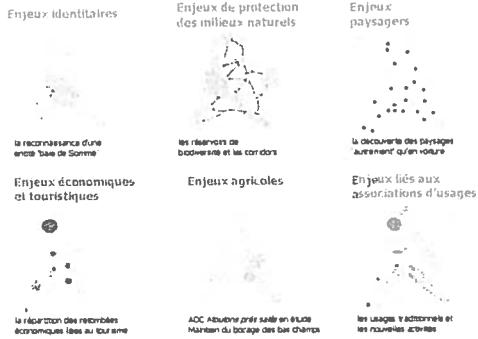
Une attractivité concentrée sur le pourtour de la baie



À l'arrière et au tour d'un fort potentiel peu connu et en cours de banalisation



Synthèse des enjeux



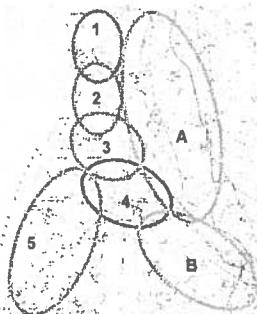
20

Enjeux identitaires:

Les ensembles identitaires qui concentrent des éléments attractifs:

- 5 ensembles littoraux :
1. Baie d'Authie/Fort-Mahon/Belle-Dune Quend Plage
 2. Dunes du Marquenterre
 3. Réserve ornitho/camé estuaire Crotoy
 4. Tour de Baie : Le Crotoy/St Valery/Le Houlrel
 5. La plaine maritime Sud : le triangle Le Houlrel/Cayeux/Hull et les bas champs de Cayeux, les villages de la falaise morte (Lanchères, Brûlées, Salencelle)

- 2 ensembles d'intérieur (NDS)
- A. Quen/Rue/Favrerie/Ponthoile/Noyelles (Bas Champs du Marquenterre)
 - B. Noyelles/Boumerle/Sagnerville/Port le Grand (Basse Vallée de la Somme)



5 objectifs proposés pour l'Opération Grand Site Baie de Somme

1 – Identifier l'entité Baie de Somme « grande dimension »

Échelle pertinente pour gérer les flux et mieux répartir la fréquentation

2 -- Conforter l'image « nature » et l'étendre à tout le périmètre

3 – Valoriser la diversité et la complémentarité des usages du territoire et des activités économiques

4 – Diversifier et organiser la complémentarité l'offre touristique, la qualité et la répartition des hébergements sur tout le territoire

5 -- Engager une politique (programme d'actions) de reconquête paysagère -- mettre l'ensemble du site « à niveau »

23

OBJECTIFS

22

1 -- Identifier l'entité Baie de Somme « grande dimension »

Périmètre pertinent (à définir) :

- fondé sur l'histoire et la géographie du site et son évolution (l'eau, les recréations)
- lié à un objectif de développement durable (complémentarité littoral/arrière pays)
- représentatif de la richesse et diversité du site (paysages et milieux naturels)

pour gérer les flux et mieux répartir la fréquentation



24

Enjeux liés à l'organisation et à la répartition de la fréquentation touristique

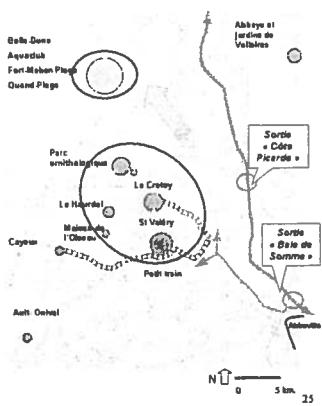
Répartir et diversifier la fréquentation

Répartir et diversifier l'offre touristique

SITUATION ACTUELLE

Un cœur patrimonial :

Le Cratay / St Valery / Le Hourdri / Parc Ornithologique



Enjeux de préservation des milieux naturels (faune / flore)

L'accèsibilité consacrée et la gestion des accès aux sites sensibles (estran sablois, marais arrière littoraux, poulier, habile d'Ault...)

Le maintien voire le renforcement des milieux écologiques des zones de transition

La restauration des corridors écologiques rompus

Préserver le maillage écologique du site

Réseaux de biodiversité : action diégétique contre le régression maritime vers le remembrement

Zone de transition à restaurer

Ostacules majeurs aux échanges écologiques (agriculture, gros hameaux, autoroute)



27

2 - Conforter l'image « nature » et l'étendre à tout le périmètre

L'affirmation d'une Image « nature » passe par :

la reconquête des entités naturelles

la pointe du Hourdel, le parc ornithologique et la réserve naturelle, le Cap Hornu, le habile d'Ault...

la restauration des corridors écologiques et la mise en corps du malinets de ces corridors dans les documents réglementaires (image et urbanisation PLU/DAU)

le contrôle de l'accessibilité et la gestion des milieux naturels : accessibilité limitée, protection en amont, découverte encadrée des grands espaces naturels fragiles (Merquenière, Réserve Naturelle, habile d'Ault...)

la renaturation des carrières

la rénaturisation des expériences à envisager... voir essa à l'étranger... Parcours en cours entre Tollesbury en Angleterre (en cours) et la baie de Somme. Le sujet : la recherche de stratégies concertées au vu des « déperditions » depuis 1992 avec diminution de grandes bretches dans la digue (voir photo Tollesbury)

Elle implique également un règlement critique sur les « grands travaux » en cours ou envisagés : digues brevées de chasse, protection de la faune et floraison...



26

3 - Valoriser la diversité et la complémentarité des usages et des activités

Potentiel existant :

La diversité et la complémentarité des activités sur le Grand Site :

Les usages traditionnels (chasse, pêche)

Le baignoire et la plaisance

Les nouveaux usages :

« tourisme nautique »

« tourisme de port offre »

(randonnées, maison de l'oiseau, Bee de Somme vibrante, visite de la réserve ornithologique, découverte équestre, kayak de mer, pirogue, jet ski, 4X4, moto...)



28

4 - Diversifier l'offre, la qualité et la répartition des hébergements sur l'ensemble du périmètre élargi

La côte Picarde s'inscrit assez précisément dans les tendances lourdes de la demande actuelle

Les tendances fortes de la demande actuelle

DÉAMBULATIONS
DE DÉPAYSSEMENT
D'AUTHENTIQUE
DE CULTURE
DE RENCONTRES
DE TRADITIONS
DE NATURE
D'EMOTIONS
DE CONNAISSANCES
DE PROXIMITÉ
D'ACCUEIL
DE QUALITÉ

Des tendances déjà constatées à la hausse sur la plupart des équipements, activités, des hébergements.

Des phénomènes de surfréquentation attendus qu'il va falloir maîtriser par une meilleure répartition dans le temps (sur l'année) et dans l'espace

29

UNE COHABITATION DE CLIENTÈLES ADMISE ET INTEGRÉE DANS LA CULTURE LOCALE

Deux grandes catégories :

Une clientèle de proximité, originaire de la Somme, du Nord-Pas-de-Calais

Courtes et courtes
vacances à la journée ou en séjour
en camping ou en résidence,
souvent aux fêtes par tradition,
en recherche de convivialité,
peu mobiles
usagers principalement des plages

Clientèle largement majoritaire sur les périodes d'été

Une clientèle de week-ends ou de courts séjours, originaire d'Ile de France, belge ou britannique

à l'hôtel, en résidence de tourisme ou en chambres d'hôtes,
caches ou professeurs indépendants,
en recherche de nature, activités sportives et culturelles,
privilège du tout confort

Clientèle en forte progression depuis 10 ans et très sensible à l'image Baie de Somme : espace exceptionnel de nature

30

Enjeux de diversification de l'hébergement :

Quelle place pour de nouvelles installations de camping et de caravaning et parcs résidentiels de loisirs ?

Où et comment ?

Faut-il reproduire au Sud de la baie ce qui existe au Nord ?

Où diversifier les types d'hébergement sur le site ?

- Problèmes de :
 - consommation d'espace
 - intégration paysagère des campings et PRL



Exemple de la consommation d'espace des campings-caravanings
Emprise au sol des campings et HLL: secteur de Quend-Plage / Port-Mahon

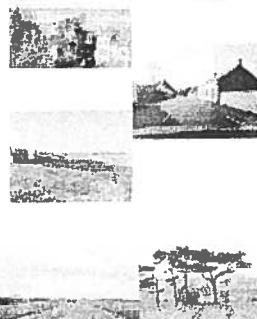
31

5 - Engager une reconquête urbaine et paysagère

programme d'actions pour mettre l'ensemble du site à un niveau de qualité « Grand Site »

• Intégration paysagère

- Camping, bâtiments: ZI et zones commerciales, gros bâtiments isolés
- Ensembles de ville: Ault, Cayeux, St Valéry, le Crotoy, Quend, Rue, Fort Mahon
- Aménagements routiers adaptés au caractère et à l'échelle des villages et des paysages traversés
- Respect du paysage et des milieux naturels : par la réorption du mitage, et la gestion de leur accessibilité.
- Charte d'urbanisme et de paysage pour les villages des Bas Champs



32

Vers une stratégie

33

Diagnostic de l'état actuel et base de la stratégie

Aujourd'hui :

3 logiques de déplacements :

- 1 boucle Nord (Le Crotoy-Fort-Mahon),
 - 1 boucle bas (Le Crotoy-St Valéry),
 - 1 boucle Sud (St Valéry-Cayeux)
- pas de vision globale DU SITE.
La vitesse est inadéquate à cette mosaique de paysages sensibles

Image dominante
peu qualitative

Image de qualité

Image dominante
peu qualitative

Etat actuel :
des systèmes clos, mal reliés,
une image partielle et incomplète



Pour décongestionner la baie

→ interrompre la pression sur le trafic entre la baie et le secteur central (entre le crotoy et le port de la baie)

Pour découvrir autrement le site:

→ développer les modes de transport alternatifs (bateau, vélo, vélo, sentiers piétons, bateaux en pirogue)

34

Fondements de la stratégie : maillage/points d'appui /réseau
Une mise en réseau des atouts de l'ensemble du territoire

Stratégie sur l'ensemble du territoire
Nouvelle dimension Baie de Somme
(ce n'est pas que St Valéry et le Crotoy...)

Maillage

⇒ mise en réseau des potentialités et des usages du territoire «grand périmètre» par des liaisons autres que routières (voies douces existantes ou à recréer) → base sur l'environnement

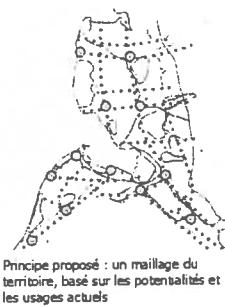
⇒ répartition et hiérarchie de l'attractivité en fonction de la capacité d'accueil des sites

⇒ les points de base : les villages et les équipements existants (aire automobile, maison de l'habitat, parc omnisports)

⇒ Valorisation des transports alternatifs (voie, canal, piste cyclable, voies de randonnée, piste cyclable) et importance du rôle du canal dans le maillage entre la baie et Abbeville

⇒ Accès et encadrement des visiteurs. Définir et localiser des points de rupture de charge

⇒ de la qualité partout



35

Une mise en réseau des potentialités touristiques

Mise naturelle et réseau de découverte « Baie de Somme vivante » Maison de l'Oiseau

Circuits de paysage jusqu'à Abbeville

Tourisme équestre / vélos / villages



Valoriser et s'appuyer sur
Petit train
Canal de la Somme

Se baser sur les nouveaux usages et activités traditionnelles

Balade, plongée et sports nautiques (paddle, kayak, char à voile, ...)

Hors-sol
Activités traditionnelles
Forêt, pêche, élevage
moutons/pôles salés, industries de la pêche

Ponts de rupture de charge à l'écart
(villages et équipements existants)

Chemins différents (plan vélo à deux roues)

Nouveaux modes de découverte du paysage

Stand by sur les travaux lourds (bassin de chasse du Hourdel, prolongement de la 2x2 voies à Quend etc...)

Requalification des canaux



36

Une stratégie basée sur la reconquête des villages

Décongestionner la baie passe par cette reconquête

exemple : Nouvel effet de levier

Baie de Somme le n'est pas que St Valery et Le Crotoy

Garder celle qui possède :
chaque commune a une
place et un rôle à jouer dans
l'OGS

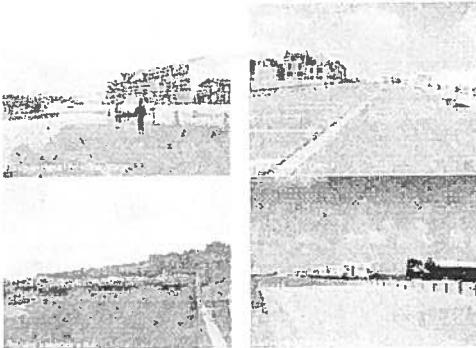
Renforcement des îles urbaines
(Rue, Quend, Noyelles) et
renforcement des stations
balnéaires (Cayeux, Fort-Mahon,
Quend-Pepe) / Préférer la densification
du bâti existant à l'extension hors le
village

Reconquête des villages des bas
dunes et de la falaise morte
(Luchères, Brucelles, Ponthoile,
Faverois)

Reconquête peut passer par des
déplacements des aires de
stationnement pour
décongestionner les centres



La reconquête des stations balnéaires et des ports



38

Un réseau de « découverte des paysages et des sites patrimoniaux » de la baie de Somme sur le périmètre élargi

Lequel de la qui sera n'est pas le meilleur
Mais en plus la découverte doit
être ouverte à tous

Les supports potentiels du maillage :
liaisons douces, villages et équipements

objectifs :

- Inviter les visiteurs à découvrir les paysages et ceux de la Baie de Somme
- valoriser les sites patrimoniaux et les interactions patrimoine bâti/terre (étoiles de valorisation du patrimoine architectural CAUE)

3 composants :

- Pôles d'accueil et grand site = points de départ de circuits de marche et des lieux d'information et de préparation des visiteurs aux différentes manières de découverte et de visite
- Infrastructures douces (qui gèrent les conflits : vélo, piste cyclable, ag culture, aménagement de la faune ou plantes)
- Points-relais patrimoniaux les villes, parcs naturels (aison de fosses), entrée de la réserve, parcs naturels (Baie de Somme, Noyelles, Baie de Tquin, autres à venir)

39

Le maillage permet de repartir la
fréquentation en fonction des
vocations de la sensibilité, et des
« capacités d'accueil » de chaque
ensemble identitaire.

*Autrement dit ne pas envoyer
n'importe qui, n'importe où !*

3 types de répartition envisagés

Fréquentation faible - Réserve
aux « usages et activités
traditionnelles » et aux transit

Fréquentation moyenne -
Ouverture au public contrôlée et
encadrée

Forte fréquentation - Pôles
urbains + équipements majeurs



40

VISION PROSPECTIVE

ENSEMBLES IDENTITAIRES

COHÉRENTS ou

« TERRITOIRES DE PROJETS »

Complémentaires,

définis chacun par des enjeux

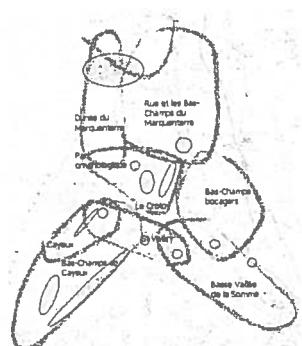
spécifiques,

et participants tous à l'image globale

« Baie de Somme élargie »

Gérer la complexité du territoire et des
enjeux en travaillant par ensembles,
sous-ensembles et relations entre les
ensembles.

Travail de « programmation » sur tout
l'espace et définition de « règles
communes » (vision globale et charte qui
conditionne le label « grand site national »)
Ce cadre étant défini, et validé les actions
prioritaires sont mises en place et
financées dans le cadre de l'OGS



41

TITRE DU COMPTE-RENDU :

**Opération Grand Site Baie de Somme
Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage**

OBJET : Bilan des études sur la valeur patrimoniale et paysagère

13 février 2003

Contenu d'une Opération Grand Site :

Procédure proposée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement qui vise à concilier la fréquentation touristique avec les objectifs de préservation de sites d'intérêt majeur au niveau national. L'opération permet d'appuyer le développement sur la préservation. Elle se concrétise par la restauration des paysages et par la mise en place d'une politique d'entretien et de gestion. Une Opération Grand Site n'est pas une action de protection réglementaire. Elle s'applique à des Sites Classés et nécessite une étude préalable de définition du projet. Cette étude intègre : une analyse diagnostic, une enquête fine de fréquentation, un document d'orientation pour la remise en état et la mise en valeur des sites. L'étude doit déboucher sur un programme de travail et un plan de financement prévisionnel. Les travaux sont pilotés par une structure et il est également mis en place un dispositif de suivi et d'évaluation.

Voir aussi : PowerPoint du 13 février 2003 et le Document PDF sur l'étude préalable OGS Baie de Somme : Valeur patrimoniale du site.

L'objectif des études réalisées est de disposer d'un scénario de développement durable partagé à l'échelle du grand site qui se décline en un programme d'actions de réhabilitation, de gestion et d'entretien. Un des grands enjeux soulevé est celui de la relation entre le nord et le sud de la baie et la complémentarité entre ces grands ensembles. Les grands facteurs à prendre en compte sont :

- ✓ l'accessibilité de plus en plus facile de la baie avec le réseau autoroutier ;
- ✓ l'engouement croissant pour la nature ;
- ✓ l'augmentation du temps de loisir ;
- ✓ les dégradations induites par l'augmentation de la fréquentation touristique.

Il est souligné le fait de bien réfléchir aux impacts des futurs travaux afin de mesurer si les effets induits ne risquent pas d'aller à l'encontre des effets recherchés.

De nombreux enjeux doivent être pris en compte dans la démarche de développement durable:

- ✓ les enjeux identitaires;
- ✓ les enjeux de protection des milieux naturels;
- ✓ les enjeux paysagers;
- ✓ les enjeux économiques et touristiques;
- ✓ les enjeux agricoles;
- ✓ les enjeux liés aux associations d'usage.

Cinq objectifs peuvent alors être définis pour l'Opération Grand Site :

- 1) identifier l'entité Baie de Somme "grande dimension" ;
- 2) conforter l'image "nature" et l'étendre à tout le périmètre ;
- 3) valoriser la diversité et la complémentarité des usages du territoire et des activités économiques ;
- 4) diversifier et organiser l'offre touristique, la qualité et la répartition des hébergements sur tout le périmètre du grand site ;
- 5) engager une politique (un programme d'actions) de reconquête paysagère afin d'obtenir une offre homogène.

Il est par ailleurs nécessaire de considérer qu'il existe trois logiques de déplacements : ne pas envoyer n'importe qui n'importe où, répartir la fréquentation touristique en fonctions des potentialités, des vocations et de la sensibilité des sites, et essayer de gérer le territoire par sous ensembles.

ANNEXE N°1 :

REMARQUES EXPOSEES PAR LES PARTICIPANTS

**Opération Grand Site Baie de Somme
Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage**

OBJET : Bilan des études sur la valeur patrimoniale et paysagère

13 février 2003

M. Gilbert (CAUE) précise que beaucoup des problèmes présentés par le bureau d'études étaient déjà connus et espère que la démarche aboutira en ce sens que pour le moment il n'a pas l'impression d'avoir été écouté. Si la présentation est excellente, M. Gilbert regrette néanmoins que Rue paraisse être un parent pauvre de l'étude. Cette ville a en effet perdu certains de ses atouts historiques mais rien n'est irréparable.

M. Roy précise que le périmètre définitif du Grand Site Baie de Somme n'est pas encore déterminé. Celui-ci dépendra de l'analyse faite sur l'identité du site. Il semble donc nécessaire, pour M. Roy, d'associer les maires des communes de l'arrière pays aux prochaines réunions qui auront notamment pour objectif de délimiter le cadre de l'opération.

Pour M. Mortier, le Parc Naturel Régional n'existant pas, l'Opération Grand Site est la bienvenue. Y intégrer l'arrière pays lui semble être une bonne chose. Il souligne cependant l'importance de ne pas occulter une partie du Vimeu où les originalités industrielles et traditionnelles pourraient compléter la partie naturelle de la Baie de Somme. M. Mortier souhaite par ailleurs qu'on insiste sur les problèmes de surfréquentation.

M. Cavalier (bureau d'études) répond qu'il faut conduire une réflexion sur l'offre et donner une nouvelle lecture des aménagements prévus en Baie de Somme afin que la gestion de la fréquentation se fasse d'elle-même.

M. Cornette illustre ces propos par un exemple : celui du réaménagement des carrières du Crotoy. Au début des années 90, il était prévu un plan de développement urbain sur pratiquement toute la périphérie du site des carrières. Depuis l'élaboration de ce schéma, le contexte et les objectifs d'aménagement ont évolué. Afin d'être en réelle cohérence avec la politique d'intervention à l'échelle de la Côte Picarde, des nouveaux principes de réaménagement sont proposés. Ils conditionnent la réalisation du nouveau schéma d'exploitation et de réaménagement du site. L'objectif est aujourd'hui d'intégrer le site dans l'environnement de la Baie de Somme : retrouver une image "naturelle".

M. Caillat (DDAF) se demande si la clientèle ne risque pas de changer car les orientations présentées semblent un peu élitistes.

M. Cornette répond que le SMACOPI accueille, via ses équipements, 500 000 visiteurs par an. Face à cet engouement croissant pour le tourisme de nature, nous devons tenir compte de cette nouvelle clientèle, tout en maintenant celles existantes, plus populaires.

Il s'agit mettre en place à l'échelle de la Baie de Somme une véritable politique de préservation des milieux naturels qui pourrait passer par une gestion des flux touristiques non pas au travers de l'argent mais par l'effort (déplacement de parking en retrait des sites naturels sensibles, etc...).

M. Montassine indique que le caractère maritime de l'estuaire ne cesse de régresser depuis plus d'un siècle mais il n'est pas sûr que des actions de sauvegarde soient envisagées par l'étude.

M. Roy répond que l'Opération Grand Site n'a pas vocation à résoudre le problème de l'ensablement de la Baie de Somme, mais il est cependant nécessaire d'en tenir compte. Il faut en effet vérifier si les stratégies mises en place par les études préalables sont compatibles avec l'évolution naturelle de la baie.

Pour M. Cornette, il apparaît urgent de s'interroger sur les actions nécessaires au maintien du caractère maritime de la Baie. Actuellement, les ports du Hourdel, du Crotoy et de St Valery font l'objet de réflexions à court terme. Mais la création de bassins de chasse n'est pas la panacée : que faire par exemple du million de m³ de matériaux à l'entrée du Crotoy ?

Une réflexion est par ailleurs engagée sur le contrôle des espèces envahissantes, telle la Spartine. Les expérimentations menées au Royaume-Uni depuis 1995 confortent l'efficacité de ces actions.

Enfin, M. Cornette annonce l'organisation prochaine d'un voyage d'études en Angleterre (Tollesbury et Freiston) afin de prendre connaissance sur ces deux sites pilotes des réussites techniques et socio-économiques en matière de dépollution.

M. Guibert précise que l'accessibilité au public fait l'intérêt de la Baie de Somme. Dès qu'on cherche des modes de déplacement de substitution, on trouve des chemins défoncés. Est-on prêt à faire un effort dans des modes de substitution aux voitures ?

Pour M. Roy, il ne s'agit pas de tout interdire mais de plutôt gérer la fréquentation en laissant des espaces aux activités traditionnelles.

Pour M. Cauchois, il ne faudrait pas que le projet Grand Site empêche certains projets communaux, notamment la création d'un port en eau profonde à Ault.

M. Roy est d'accord pour le financement d'une étude d'opportunité environnementale et économique afin qu'ensuite des décisions soient prises en toute connaissance de cause.

M. Lottin indique que pour rendre utiles ces études complexes, il serait opportun de les présenter à l'ensemble des élus d'Abbeville et de la Côte Picarde.

Par ailleurs, M. Lottin souligne que le contrôle de la Spartine va profiter aux pêcheurs à pied et permettre de reconquérir des zones de gagnage pour les oiseaux. En ce qui concerne les bassins de chasse, M. Lottin n'est pas convaincu de leur efficacité, de même de la nécessité de rouvrir des renclôtures. Il souhaite également que le périmètre du Grand Site s'étende vers l'intérieur car l'arrière pays est très intéressant.

Pour M. Roy, l'Opération Grand Site s'apparente à une ébauche de charte PNR et cela peut faire avancer le projet.

M. Cornette considère qu'il s'agit d'un excellent travail de synthèse qui permet de recaler les projets avec les communes et de les rediscuter. Le rendu final va faire émerger des choses qui sont actuellement en mouvement.

Pour M. Mortier, un beau paysage se mérite. L'objectif n'est pas de faciliter l'accès aux urbains (la 2x2 voies n'est pas raisonnable). Si des zones doivent faire l'objet de reconquête paysagère avec des végétaux, il existe des paysages minéraux qui doivent être conservés. M. Mortier souhaite par ailleurs connaître l'état d'avancement du projet d'aménagement du Hâble d'Ault.

M. Cornette répond que de nombreux accès ont été supprimés. Une concession d'endigage a été délivrée pour 20 ans. Cependant, les faibles ressources en galets nous obligent dès à présent à réfléchir à une autre stratégie de gestion dans un avenir proche.

M. de Rainvilliers rappelle qu'il existe des comportements intolérables de la part de nombreux visiteurs.

Pour M. Cornette, la charte des milieux naturels est encore peu opérante mais elle peut être développée. La persuasion est préférable à la coercition.

M. Lefebvre voit dans l'Opération Grand Site une approche intégrée de l'aménagement, qui demande en terme de propositions à être étayée. En ce qui concerne le projet de réestuarisation, il faut faire des propositions concrètes.

Trois éléments sont à prendre en compte : les paysages, la nature et la culture.

M. Cavalier (Bureau d'études) estime que l'aspect culturel de la valeur patrimoniale a été oublié dans cette présentation, mais fait partie intégrante du document d'études.

Pour M. Pion, il est souhaitable d'intégrer à cette étude le Vimeu industriel qui a besoin du tourisme pour continuer à vivre. Quant au partage de l'espace, il faut apprendre à se connaître et à vivre ensemble.

Pour M. Roy, le but n'est en effet pas d'arriver à mettre en place un quelconque apartheid mais de faire en sorte que les gens puissent se rencontrer. Il souhaite également que les projets de dépolérisation puissent être discutés dès à présent afin de faire face aux problèmes qui se poseront sur le long terme.



Opération Grand Site Baie de Somme

Le contexte socio économique

Avril 2003

Atelier de l'île - Atelier - Apta - APT

Option de départ :

Le contexte socioéconomique de la Baie de Somme ou l'aptitude des acteurs, (du territoire et de ses activités) à entrer dans les objectifs de l'opération Grand Site et à adhérer aux principes du développement durable

Rappel des principaux objectifs de

C'est un projet de territoire décliné sous forme de fiches-actions

Elle a pour but de:

Concilier la préservation et la restauration des milieux naturels et des paysages avec la fréquentation touristique

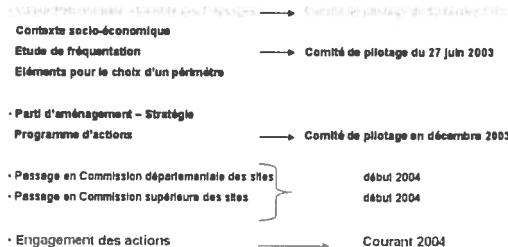
- Anticiper et répondre aux pressions de la fréquentation touristique et d'urbanisation du site

- Permettre des retombées économiques dans les communes concernées pour un développement durable

Intégrer les procédures en cours, compatibles avec l'Opération Grand Site, sur la base d'un regard critique.

Mener une action pédagogique auprès du public d'acteurs (maires, élus, sur les territoires naturels attenant à l'île d'Yeu et la Baie de Somme)

Rappels sur le phasage de l'étude Opération Grand Site BAIE DE SOMME



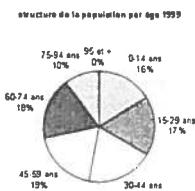
Des hommes...

- Population : 22713 hab.
(communes du Smacopi) en légère baisse

- Plus âgée que la moyenne nationale et départementale
Les moins de 20 ans: 22.3%
Les plus de 75 ans: 10.3%

- Plutôt moins qualifiée mais rattrapage en cours

- Forte baisse de l'emploi
Entre 90 et 99 : - 7.9%, mais situation inversée aujourd'hui.



Des activités Les composantes du développement actuel

- Des activités « constitutives » du site, de son image et son attractivité
La pêche et la chasse
L'agriculture
le tourisme « balnéaire »

- Des activités développées à partir du site
Les carrières
Le tourisme de nature, de découverte et d'activités



La pêche

- La pêche à pied
- Activité à la fois professionnelle et de loisirs :
- activités principales coques, vers et salicornes
- Environ 300 pêcheurs « autorisés », il existe maintenant un statut social du pêcheur à pied
- Les coques, production aléatoire et cyclique mais à forte valeur ajoutée
- La pêche en mer : essentiellement artisanale, environ 55 bateaux de moins de 12 mètres, immatriculés au Hourdel et au Crotoy et débarquant au Tréport.
- Productions principales : poissons plats, crevettes, civelles. tendance au tassement de la ressource du fait de l'ensablement de la Baie
- Environ 130 emplois directs de marins pêcheurs

Les moules de bouchot



- 15 mytiliculteurs sur le secteur représentant environ 80 personnes employées
- Le marché est local à 75% grâce à l'activité touristique (les restaurateurs sont les premiers clients)
- En projet : un centre conchylicole de traitement des coquillages (actuellement le classement des eaux est en catégorie B)

L'agriculture et l'élevage



- Agriculture encore dominée par l'élevage intensif laitier (plutôt sur la côte) et la polyculture (plutôt à l'intérieur)
- Tendance depuis plusieurs années à un recul de l'élevage au profit des grandes cultures (betteraves, céréales, lin, etc)
- Diminution régulière du nombre d'exploitations (environ 250 actifs sur la plaine maritime)

moutons de près salés : ESTRAN



- Marque déposée, une AOC en projet, environ 3500 brebis
- Actuellement 13 éleveurs dans le groupement, d'âge moyen de 40 ans.

- La demande est fortement stimulée par le tourisme (Belges en particulier) avec des pics de production en saison estivale
- Fortes perspectives de développement du marché (produits frais et transformés) mais difficultés de production liées au manque d'eau douce (projet de réestuarisation du Dien)

La chasse

- A la fois ressource et loisirs pour environ 5000 adhérents chasseurs sur le DPM
- Néanmoins tendance à la baisse du nombre des chasseurs (moins importante qu'au plan national) au Nord et au Sud de la baie
- Les chasseurs sont plutôt plus jeunes que la moyenne nationale, issus majoritairement de catégories sociales populaires
- Des retombées économiques importantes amurerie, élevage, aménagement et location de huttes
- Dépense annuelle moyenne du chasseur de l'ordre de 1000 euros
- Retombées fiscales importantes pour les communes

Le tourisme balnéaire et de vacances

- Principalement localisé sur les stations : Ault, Cayeux, Quend Fort Mahon,
- Forte saisonnalité sur juillet et août (90% des nuitées pour les campings)
- Des clientèles populaires traditionnellement attachées aux lieux
- Les meublés et le camping constituent l'hébergement privilégié pour ce type de tourisme,
- la côte picarde représente 87% de la fréquentation en camping du département.
- Des retombées économiques directes, par établissement, limitées
- 27 nuitées en moyenne par an pour les campings et 20 nuitées pour les meublés
- Ce type de tourisme reste largement prépondérant avec environ 80% du volume total des nuitées tout hébergement confondu.

Les carrières : 9 entreprises, 17 carrières Production de granulats et de galets

Au total, 270 emplois directs et autant d'emplois induits (transports, transformation, BTP,etc)

- Production à caractère unique et exceptionnelle de par la qualité du matériau extrait, largement tournée vers l'exportation pour les galets.
- Les carrières contribuent collectivement à la remise en état du paysage (Le Crotoy et Cayeux)
- Difficultés importantes sur Cayeux où la concession se termine à l'échéance de 2010 et où la pérennisation de l'activité n'est actuellement pas assurée

Le tourisme de nature, de découverte et d'activités

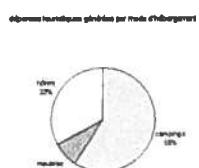
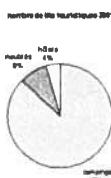
- Localisé plus précisément autour de la Baie, sur Le Crotoy Saint Valéry et les espaces naturels
- Activités libres de randonnée, à pied, vélo, cheval, à partir de de sentiers balisés (100 kms), GR, sentiers de découverte, pistes cyclables et espaces naturels
- 4 opérateurs de balades et visites guidées en Baie (plus de 15000 personnes sur l'année)
- Activités de randonnée équestre encadrée pour individuels et groupes (4 centres équestres)
- Des activités sportives et de plein air char, speed sail, planche, voile, et nouvelles disciplines liées au vent
- Canoe kayak, plaisance et motonautisme

Le tourisme de nature, de découverte et d'activités : un développement qui se poursuit et promet... re...



- Des clientèles aux origines sociologiques assez diversifiées mais plutôt issues des catégories supérieures avec une présence étrangère significative (Belges, Britanniques, Néerlandais)
- Des retombées économiques directes et indirectes importantes

Une dépense du client à l'hôtel de l'ordre de 10 fois supérieure à celle du client en camping



Une forte progression de fréquentation des équipements depuis 10 ans



pour un euro dépensé en activités et visites, l'économie induite est multipliée par 10

- Train touristique de la Baie de Somme : 93834 visiteurs en 2002 multiplié par 4 depuis 1989
- Jardins de Vallières : 50916 visiteurs multiplié par 3,7
- Parc du Marquenterre : 122134 visiteurs multiplié par 1,3
- Aquoclub : 145121 multiplié par 1,9 depuis 1990

Les conditions de mise en œuvre du développement : Des forces



- Un positionnement géographique d'exception et une bonne accessibilité
- Une identité, une image, une spécificité forte et un dénominateur commun : la nature
- une volonté publique forte organisée à travers le SMACOP et une « culture » de projet
- Un potentiel de demande touristique important

Des handicaps :

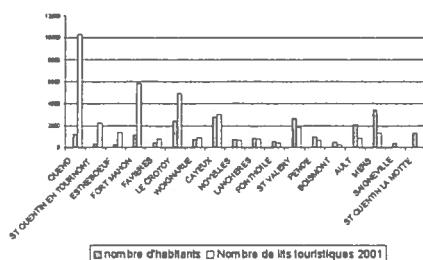
Rapport des capacités d'hébergement sur les actifs privés



- Une compréhension difficile des mesures de protection naturelle considérées comme un frein au développement
- Une forte concentration des capacités d'accueil en camping principalement sur quelques communes
- Une vocation touristique encore mal relayée par des prestations inadaptées ou de qualité médiocre
- Une solidarité et complémentarité litoral arrière pays insuffisante
- Un déficit important en accueil hôtelier

1,6 lits touristiques pour 1 habitant

Par comparaison le GS des Deux Caps : 0,6 lit touristique par habitant



Enjeux et perspectives de développement

- Maintenir et restaurer le capital nature
- rapprocher la vie touristique et la vie locale
- faciliter l'adhésion et le partenariat des acteurs publics et privés

Maintenir et restaurer le capital nature

- La nature ressource commune à toutes les activités agriculture, pêche, chasse, carrières et tourisme
- nature objet de la première demande touristique
- nature élément culturel et de l'identité socioéconomique du territoire



En faire un axe prioritaire du développement partagé par tous les acteurs économiques

Rapprocher la vie touristique et la vie locale

- Rééquilibrer Nord - Sud de la Baie et intérieur - littoral
- Mixer la vie résidente et tourisme
- Organiser et développer les débouchés des activités locales vers le tourisme (vente directe, hébergement rural et accueil à la ferme, coques, moules, Estran, visites de carrières, etc)
- Développer l'action culturelle, occasion de rencontres des populations (ex: Festival de l'Oiseau)



Faciliter l'adhésion et le partenariat des acteurs publics et privés

- Structurer et fédérer les acteurs économiques du tourisme publics et privés : pour répondre à la logique de la demande et conforter le réseau de la production touristique privée et publique
- Former, informer et organiser le débat sur les objectifs de développement durable poursuivis : l'exemple du conseil de développement Il est nécessaire de faire comprendre et partager les choix à travers une stratégie d'explication et de portage par les communes, les acteurs économiques et les habitants
- Clarifier les rôles et rapprocher les acteurs publics : 4 communautés de communes à fiscalité additionnelle, le nord de la baie hors intercommunalité, 2 projets de Pays, une charte inter territoriale, une réflexion PNR en cours etc
- Définir et valider ensemble un projet de territoire : De l'aménagement d'un site au développement d'un territoire...

DIREN PICARDIE SMACOPI

OPERATION GRAND SITE
BAIE DE SOMME

Résultats de l'enquête de
fréquentation touristique
le 27 juin 2003

Atelier de L'Ile - Arietur - Alfa - APT

Rappel des objectifs de l'enquête

- | | |
|--|--|
| Quantifier les phénomènes de fréquentation | Éviter ou atténuer la surfréquentation |
| Connaître les visiteurs et leurs usages du site | Agir pour modifier des comportements |
| Apprécier les tendances et évolutions à attendre | |

Le dispositif d'enquête

Un questionnaire en face à face auprès de
1500 personnes

5 périodes

2 juin 2002
14 juillet
15 août
1er novembre
20 avril 2003

9 sites enquêtés :

Baie d'Authie, Fort Mahon, Quend Plage, La Maye, Le Crotoy, Saint Valéry, Cap Hornu, Le Hourdel, Hâble d'Ault

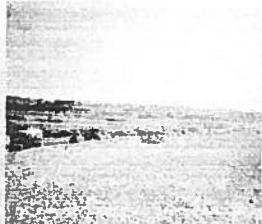
Le dispositif d'enquête

Des comptages de véhicules, à l'entrée de 4 sites :
Baie d'Authie, La Maye, Cap Hornu, Le Hourdel

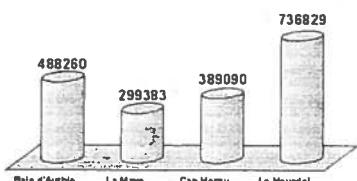
Des comptages routiers aux accès à la Baie de Somme :
- Monchaux D32
- Rue
- Noyelles - Saint Valéry
- Ault

les visiteurs Combien sont ils ?

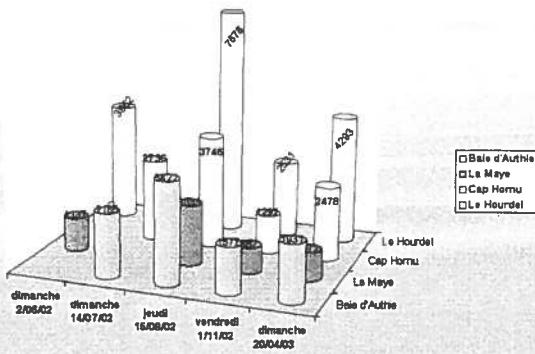
Sur l'année
Sur une journée
Sur l'instant



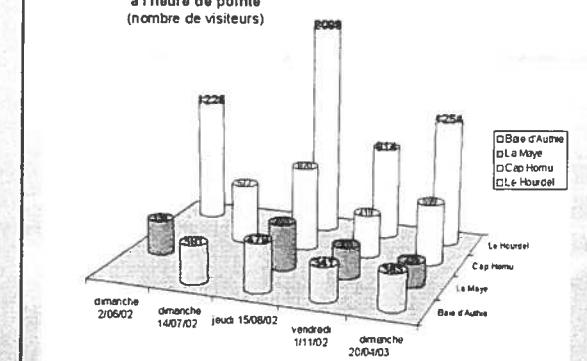
Estimation de la fréquentation annuelle
(nombre de visiteurs - année 2002)



**Estimation de la fréquentation journalière
(nombre de visiteurs)**

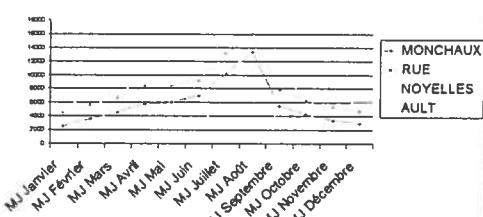


**Estimation de la fréquentation instantanée
à l'heure de pointe
(nombre de visiteurs)**

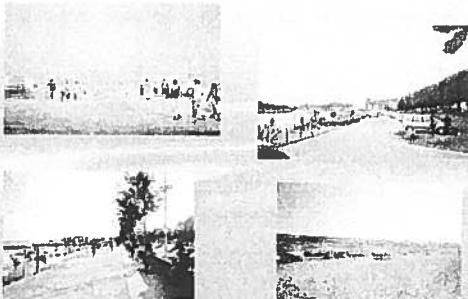


Une fréquentation toute l'année... avec des pics de saison et les week end

Variations saisonnières du trafic routier aux entrées de la Baie de Somme
(moyennes/jour/mois en nombre de véhicules - année 2002)



**Une fréquentation sur l'ensemble du Littoral marquée par 3 grandes catégories :
les «hauts lieux» : Saint Valéry - Le Crotoy,
les plages et sites balnéaires
les «sites naturels»**



Qui sont les visiteurs?

Des familles, des couples, originaires de la Somme, d'Ile de France et des régions limitrophes

âge moyen du visiteur adulte : 45 ans

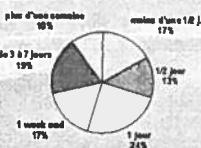
2 grandes catégories égales :
moins d'une heure et plus d'une heure



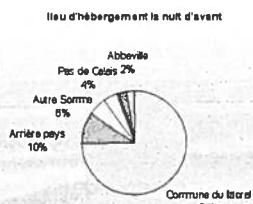
Des visiteurs à la journée en majorité... mais des durées de séjour qui varient selon les sites et les saisons...

La durée du séjour en Baie de Somme

Plus de la moitié des visiteurs (54%) sont des visiteurs à la journée

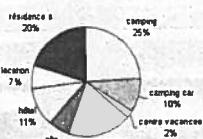


Pour ceux qui sont en séjour : où sont ils ?

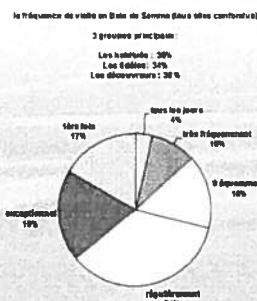


Des modes d'hébergement adaptés à la diversité des profils...

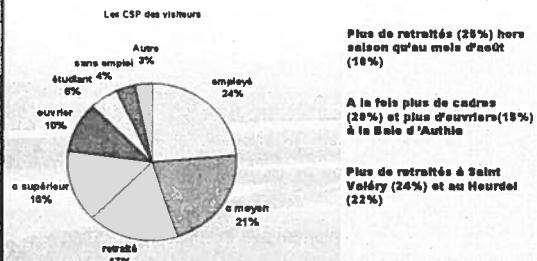
Modes d'hébergement principaux des visiteurs en séjour



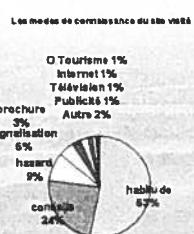
Trois catégories principales : les « habitués », les « fidèles », les « découvreurs »



Des origines sociales assez mélangées Plus différencier selon les saisons et les sites...



Au delà de l'habitude, la réputation, l'image de la Baie de Somme sont déclencheurs de visites...

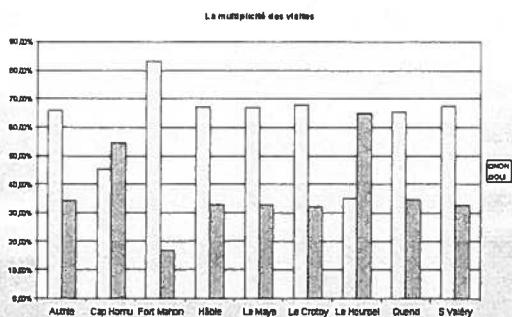


La visite en Baie de Somme ? Un attachement fort des « habitués » au site visité ...

- Une visite plus longue sur un seul site pour les « habitués »
- Plusieurs courtes visites dans la journée pour les « découvreurs »

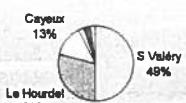


Peu de renvois d'un site à un autre...

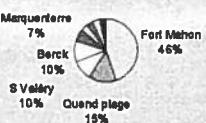


Pour ceux qui « bougent » : la mobilité est restreinte aux sites proches...

Les intentions de visites secondaires au Cap Hornu

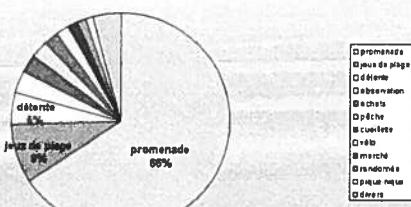


Les intentions de visites secondaires à la Baie d'Authie



Des « activités » dominantes : promenade, plage ou la détente...

Seul 1 visiteur sur 5 pratique une autre activité de découverte ou sportive



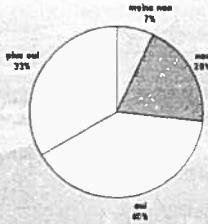
La promenade ou la randonnée : une réalité quantifiée ...

Environ 360 visiteurs par jour ont parcouru le sentier du Royon pendant les vacances de février 2003

Ils étaient en moyenne 275 visiteurs par jour hors vacances en début de mars

Des visiteurs sensibilisés à la protection d'un milieu naturel de qualité...

La sensibilisation des visiteurs à la protection du site
Près de 3 visiteurs sur 4 ont connaissance d'être sur un site protégé



C'est la première raison de satisfaction... exprimée différemment selon les sites et les saisons...

- « la nature » : à la Baie d'Authie
- « Le paysage » : au Cap Hornu et au Hourdel
- « le cadre » : au Crotoy et Saint Valéry
- « Le calme » : à La Maye, au Hable d'Ault
- « la plage » : à Fort Mahon et à Quend Plage

En hiver, on est plus sensible au paysage
En été, au cadre
Au printemps, au calme...

Les visiteurs émettent cependant des réserves plus ou moins marquées selon les sites...

On souligne des réserves :

Au Hâble d'Ault, sur la qualité du paysage, la préservation de la nature et la propreté du site

A Fort Mahon, sur la préservation du site

Au Hourdel, sur le calme, et la propreté
Au Crotoy, sur la propreté

Au contraire, on exprime plus encore sa satisfaction :

Sur la préservation du site, au Cap Hornu

Sur le calme et la qualité du paysage, à la Baie d'Authie et à La Maye

Sur la propreté à Saint Valéry et au Cap Hornu

On formule même des suggestions :

« Garder le côté sauvage et préserver le site » (Hâble d'Ault, Baie d'Authie, Cap Hornu, Le Hourdel, Quend Plage)

« Reculer le parking » (Le Crotoy, La Maye, Hâble d'Ault)
« Réduire la fréquentation » (Saint Valéry, Quend Plage)

Les difficultés et manques exprimés sur d'autres domaines...

Le manque d'informations de façon générale sur tous les sites et plus fortement au Hâble d'Ault, à Fort Mahon, et au Hourdel

Le manque de services et petits aménagements pratiques : bancs, toilettes, poubelles, etc

Conclusions et pistes de réflexions pour un plan d'actions...

Des phénomènes exceptionnels de fréquentation à maîtriser

Une grande mixité des publics à maintenir

Un attachement des publics à la « nature » à entretenir

Des besoins de « confort » et de « prise en charge » exprimés par les visiteurs à satisfaire

Ce qui n'empêche pas l'envie, pour la majorité des visiteurs, de renouveler leur visite en Baie de Somme...

Ont l'intention de revenir dans l'année :

42% de l'ensemble des visiteurs

56% de ceux qui viennent pour la 1ère fois

69% des primo visiteurs au Hourdel

Des phénomènes exceptionnels de fréquentation à maîtriser

Une fréquentation permanente répartie sur toute l'année et une tendance générale à la hausse

Des pressions plus marquées et effets saisonniers très forts au Nord de la Baie

Des sites de convergence des flux devenus « vitrines » incontournables de la Baie: Saint Valéry et le Crotoy
Des sites « chargés » de nature et soumis à de fortes pressions (Hâble d'Ault, Le Hourdel, Cap Hornu, la Maye, Baie d'Authie)

Une grande mixité des publics à maintenir

Des autochtones amoureux de la Baie
Des « locaux » qui viennent depuis toujours...
Des « touristes » résidents
Des touristes de courts séjours

C'est la mixité qui alimente le potentiel de développement touristique et économique de l'ensemble de la zone élargie

Un attachement de tous les publics à la « nature » à entretenir

La nature est la première motivation d'une visite en Baie de Somme et partie intégrante de son image

La nature est le premier critère de satisfaction après la visite

Des atteintes à la « nature » sont dénoncées par les publics eux mêmes

Des comportements et des pratiques en contradiction avec l'attachement à la nature

Des besoins de « confort » et de « prise en charge » exprimés par les visiteurs, à satisfaire.

Besoins de conditions d'accueil et de services : parkings, toilettes, poubelles, bancs, etc

Besoins d'informations sur le milieu naturel, les lieux et la façon de le découvrir, les activités, etc

Répondre aux attentes tout en gardant « l'esprit des lieux »

Accueillir, informer, orienter pour un « usage » du site adapté à chaque type de public et modifier progressivement les comportements

Étude préalable à

Comité de pilotage du
27 juin 2003

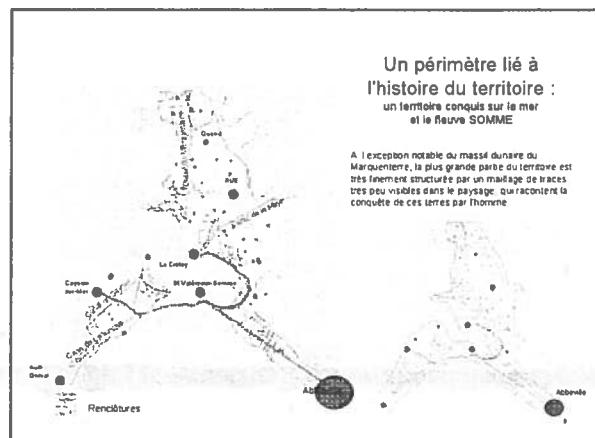
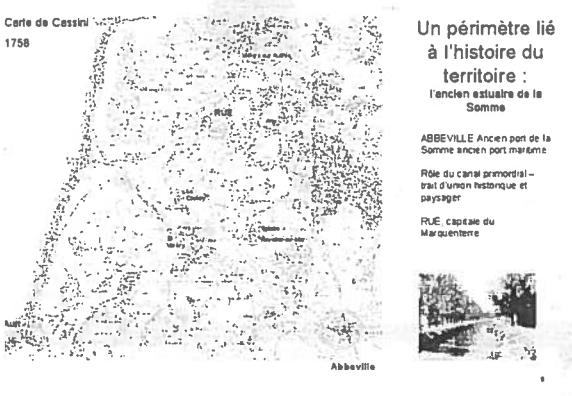
Le périmètre « strict » périmètre du site classé et du site inscrit ?

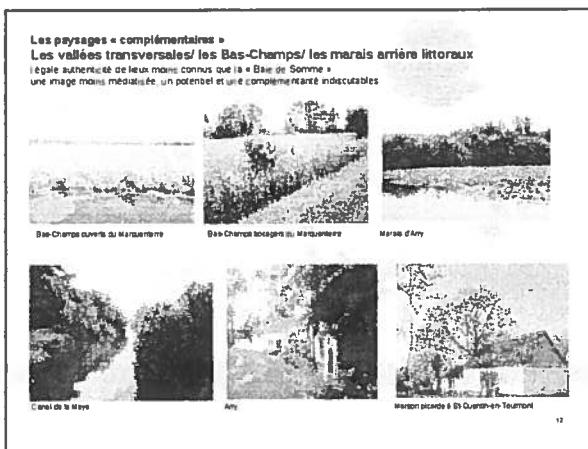
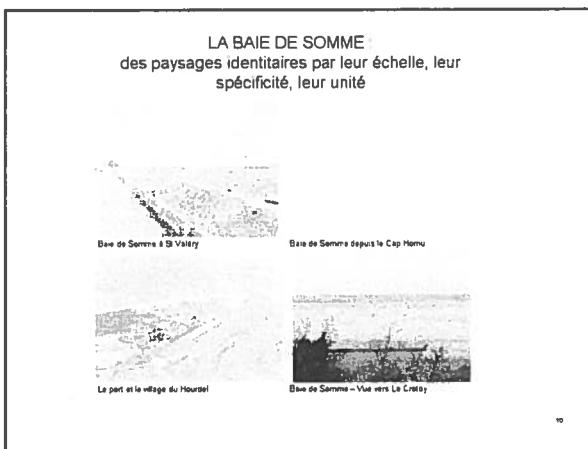
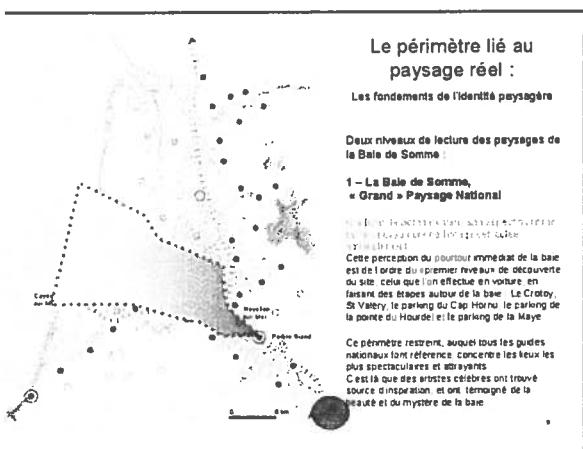
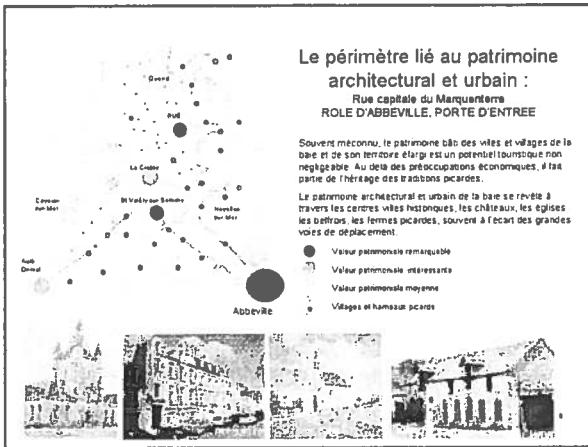
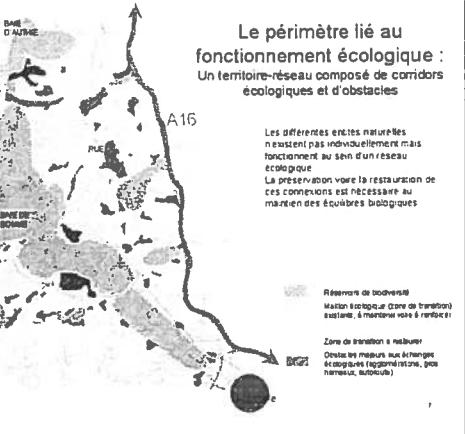
- Un périmètre répondant aux critères ministériels « OGS »
- Un périmètre correspondant aux secteurs naturels les plus soumis aux pressions touristiques

MAIS:

Un périmètre réducteur au regard de la valeur patrimoniale et de l'identité paysagère Baie de Somme

Rappels Valeur patrimoniale et Identité paysagère de la BAIE DE SOMME





Les paysages « complémentaires »

l'ancienne ligne de rivage

une limite « floue » mais une forte sensibilité paysagère



Neuville-Maraix - VUE depuis la RD32 vers le Sud

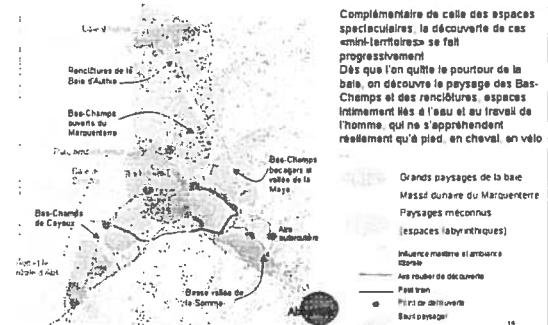


VUE depuis le hâble d'Ault vers la falaise morte

19

Le périmètre lié au paysage ressenti :

Au-delà des grands paysages de la Baie de Somme, la valorisation et la découverte des paysages moins connus est l'un des enjeux majeurs de l'Opération Grand Site



14

Le périmètre lié au paysage vécu :

Des traditions picardes fortement ancrées dans un territoire longtemps au fil des siècles
Un attachement ancestral des picards de la Baie à la NATURE



18

Le périmètre lié au « paysage consommé » par la fréquentation touristique

SITUATION ACTUELLE

en décalage avec la richesse et la diversité du site

UNE ECHÉELE UTTORALE

- Un cœur patrimonial : Le Crotoy / St Valery / Le Hourdel / Parc Ornithologique

Le dépouillement actuel d'accès, d'information et de guidage des visiteurs renforce l'attractivité et la concentration sur la zone littorale. Les risques de saturation et les dégradations constatées incitent à prendre en compte un périmètre plus large

19

L'ensemble du grand périmètre Baie de Somme est concerné par plusieurs formes de dégradations :

- des « points noirs » très visibles : absence d'intégration paysagère (camions, ZI, magasins neufs, supermarchés, ...)
- absence de prise en compte des qualités des villages : entrées de ville, front de mer et centre bourgs (villages rues de la falaise morte sont devenus des couloirs routiers)
- Rues et sa périphérie : pas de planification paysagère

Extension et développement urbain sans souci paysager : mitage dans les bas-champs de Favères, à St Quentin en Touvre, autour de Rue, Oisnel etc.

- Corridors écologiques fragilisés par le mitage.

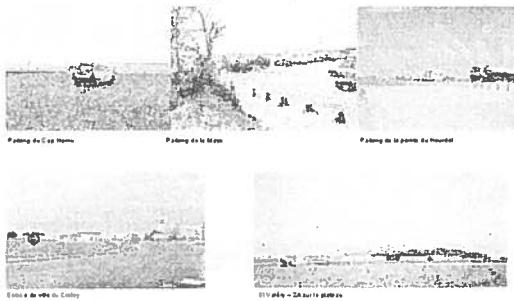
Au final, une addition sournoise de processus de banalisation des paysages, de perte d'identité.

20

Dysfonctionnements et dégradations en Baie de Somme

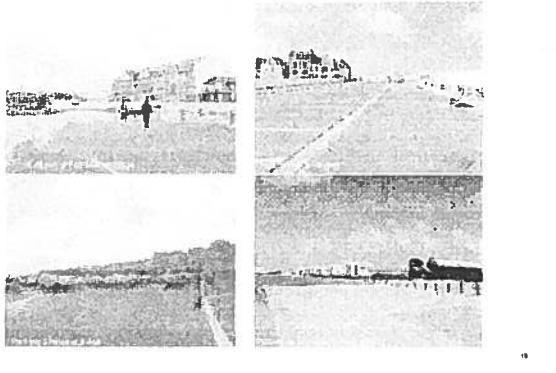
Des risques de perte progressive d'identité et d'image

Des parkings sur site dévalorisant pour l'identité du lieu : quelques exemples



20

La reconquête des stations balnéaires et des ports



Dysfonctionnements sur le « grand périmètre Baie de Somme »

Absence de prise en compte du paysage pour l'implémentation des campings HUL.



Exemples de banalisation progressive des paysages.....

20

Le périmètre lié au paysage consommé

Les paysages de la Baie sont aussi soumis à des pressions liées au tourisme et aux activités liées à l'espace à la façade croissante d'accès sur le site qui mettent en péril l'esprit des lieux et son attractivité

- un large périmètre concerné par des dégradations liées aux activités touristiques mais aussi aux activités locales
 - Impact négatif des entrées de voir des campings, du météo urbain des campings, mobil homes, zone d'accès.... Absence d'intégration paysagère
 - Parcours sur site sources de diffusion et de dégradation des milieux naturels

RISQUES DE Perte D'IDENTITE ET D'IMAGE A GRANDE ECHELLE

Des pressions sur les milieux naturels liées à la fréquentation touristique concentrée sur le temps libre

21

Le périmètre « paysage consommé » par la fréquentation touristique

PLUSIEURS POINTS DE RUPTURE DE CHARGE A AMÉNAGER EN FONCTION DES ORIGINES ET DES PUBLICS

INFORMATION DES VISITEURS ET SIGNALÉTIQUE A METTRE EN PLACE

Un périmètre large permettra de mieux gérer la prise en charge et l'accueil des différentes catégories de visiteurs

Trois périmètres d'accès à envisager

- 1- Communes côtières : habitus, visiteurs fréquents
- 2- L'arrière-pays : RUE - NOYELLES pour les visiteurs fidèles
- 3- ABBEVILLE - aire autoroutière pour les découvreurs (prise en charge en amont, information, guidage et une signalétique)

Une stratégie d'information et une signalétique à structurer et à mettre en place à cette échelle

22

Le périmètre « paysage consommé » par la fréquentation touristique

PLUSIEURS POINTS DE RUPTURE DE CHARGE A AMÉNAGER EN FONCTION DES ORIGINES ET DES PUBLICS

INFORMATION DES VISITEURS ET SIGNALÉTIQUE A METTRE EN PLACE

Un périmètre large permettra de mieux gérer la prise en charge et l'accueil des différentes catégories de visiteurs

Trois périmètres d'accès à envisager

- 1- Communes côtières : habitus, visiteurs fréquents
- 2- L'arrière-pays : RUE - NOYELLES pour les visiteurs fidèles
- 3- ABBEVILLE - aire autoroutière pour les découvreurs (prise en charge en amont, information, guidage et une signalétique)

Une stratégie d'information et une signalétique à structurer et à mettre en place à cette échelle

23

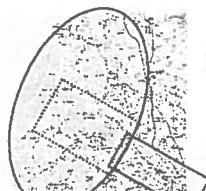
Rappel bilan

Comité de pilotage du 13 février 2003

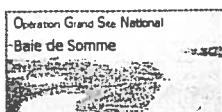
Une image « baie » locomotive / Une dimension « Grand Site » à définir

Une attractivité concentrée sur le pourtour de la baie

À l'arrière et autour, un fort potentiel peu connu et en cours de banalisation



24



La réalisation de cette étude a été rendue possible grâce au soutien financier de :

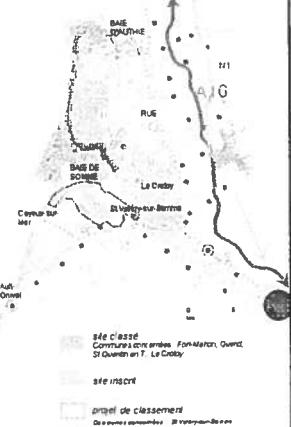


26 mars 2004

l'Opération Grand Site « Baie de Somme » Présentation générale

Pourquoi une Opération Grand Site « Baie de Somme »?

- un site identitaire majeur au plan national (valeur patrimoniale naturelle et culturelle)
- un site fragile ou menacé : fréquentation touristique (tousseuse) et pression urbaine non gérée
- » démarche OGS :
- un nouveau périmètre : un territoire pertinent en termes d'identité et de développement
- un outil de gestion : une stratégie de développement durable sur l'ensemble du territoire
 - Gestion durable des paysages
 - Gestion de l'offre touristique et de la fréquentation touristique



// réflexion générale et concertée Département de la Somme, Région Picarde, SMAACOP, CDT, acteurs locaux, etc.

- Outil d'aide à la décision pour les communes
- Grille de lecture pour une mise en cohérence des politiques publiques
- etc

Rappel sur le phasage des études

• Valeur Patrimoniale - Identité des Paysages	Comité de pilotage du 13 février 2003
• Contexte socio-économique Etude de fréquentation Eléments pour le choix d'un périmètre	Comité de pilotage du 27 juin 2003
• Plan d'aménagement - Stratégie Programme d'actions	Comité de pilotage du 19 décembre 2003
• Passage en Commission départementale des sites	Janvier 2004 – validation du périmètre
• Passage en Commission supérieure des sites	Jan 2004
• Engagement des actions	Début 2005

Un regard « extérieur » sur le territoire Baie de Somme:

Une mission d'étude portant sur :

- les paysages et la valeur patrimoniale du site
- les milieux naturels
- les données socio-économiques
- l'étude de fréquentation touristique

BILAN de l'état des lieux

Potentialités et dysfonctionnements du territoire

Pour la majorité des visiteurs,
la Baie de Somme est associée aujourd’hui
à « l’image d’une nature préservée »

- des valeurs sûres, reconnues, enviées, recherchées qui génèrent une fréquentation touristique en augmentation

- un « fond de commerce » d'ores et déjà producteur de richesses

- mais une image fondée sur une vision très limitée (restrictive?) du territoire

Une perception associée à la Baie maritime et son contour immédiat

SITUATION ACTUELLE

Un cœur patrimonial.
Le Crotoy / St Valery / Le Houlme / Parc
Ornithologique



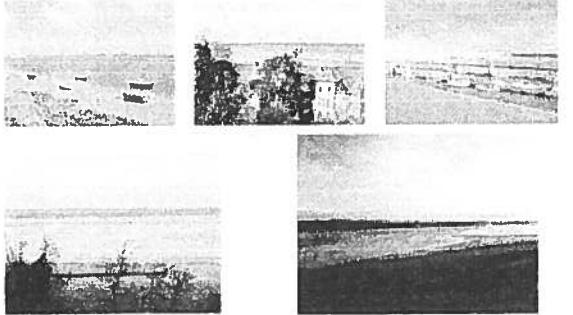
-> une image très forte de nature intacte et calme

D 5 km

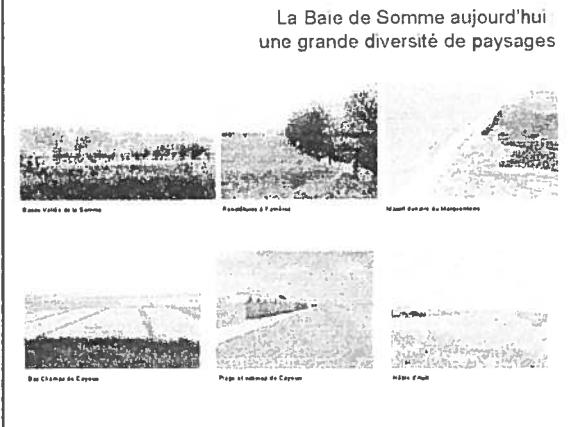
- la baie d'Aultie, le pôle balnéaire Quend - Fort Mahon au Nord
- le Parc Ornithologique du Marquenterre
- de vis-à-vis légendaire St-Vaïry - Le Crotoy
- le poulier du Hourdel, le Hable d'Ault et la digue de Cayeux

La Baie de Somme aujourd'hui :
des paysages maritimes emblématiques

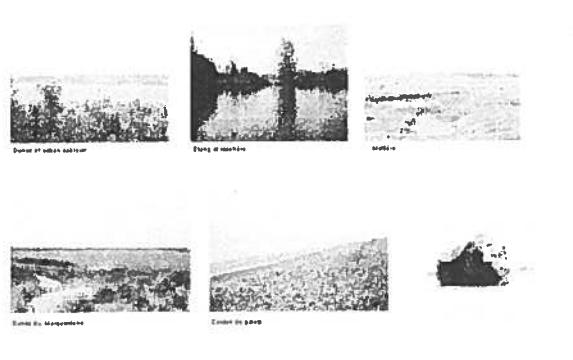
une découverte immédiate et spectaculaire : lumière, vastes horizons



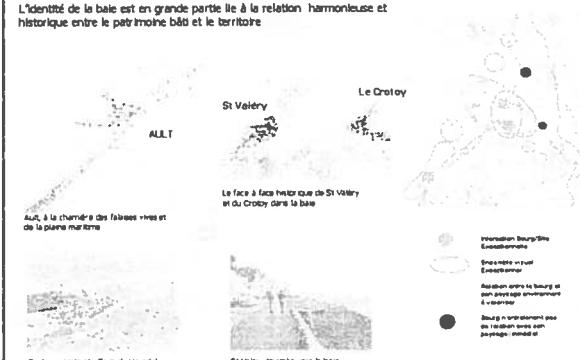
La Baie de Somme aujourd'hui :
une grande diversité de paysages



La Baie de Somme aujourd'hui :
des milieux naturels exceptionnels



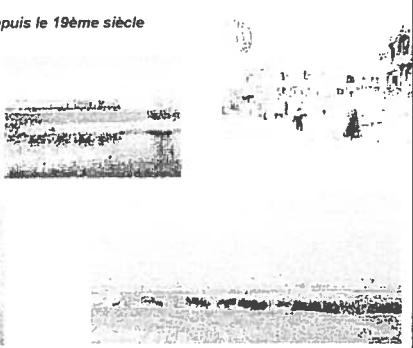
La Baie de Somme aujourd'hui :
patrimoine architectural, villages et offre touristique diversifiée
L'identité de la baie est en grande partie liée à la relation harmonieuse et
électrique entre la nature marine, l'eau et le territoire.



La Baie de Somme aujourd'hui :
un fond de commerce indéniable

une offre balnéaire depuis le 19ème siècle

- plage et sports nautiques
- Golf
- promenades
- traversée de la baie
- petit train



La Baie de Somme aujourd'hui :
« une valeur commerciale »
indéniable

un capital « nature préservée »
mis en avant dans la promotion
touristique, et reconnu par 84 % des
visiteurs

- le Parc du Marquenterre
- la Maison de l'Oiseau

LE CONSTAT :

des menaces pèsent sur la Baie de Somme

Question

« ça marche comme ça, pourquoi se poser des problèmes ? »

Réponse

parce que le « fond de commerce est sérieusement menacé »

- par des évolutions naturelles :
fragilité des paysages littoraux

- par les conséquences des débordements mal contrôlés de l'offre balnéaire actuelle :
des dégradations sournoises menacent à terme la qualité des paysages emblématiques qui fondent l'attractivité de ce territoire

QUELS VISITEURS POUR CES SITES ET QU'EN PENSENT ILS ?



- Pour ces 4 sites 78% de la fréquentation à Nou en dehors des mois de Juillet et Août

50% de visiteurs de proximité et 50% situés à moins de 2 heures en voiture (soit un potentiel de 10 millions d'habitants)

La qualité du milieu naturel et la beauté du cadre sont le PREMIER MOTIF DE SATISFACTION de 94 % des visiteurs

Mais une majorité est également sensible aux DÉGRADATIONS

Ils expriment des besoins pour un meilleur accueil et un meilleur confort de visite.

- Informations sur la nature et la manière de la découvrir (panneaux et systèmes d'information)
- bases de services : aires de pique-nique aménagées, parkings, balisage de circuits, nettoyage, gardiennage, entretien

Une ressource menacée dans sa pérennité

fragilité du littoral : modifications paysagères liées aux dynamiques naturelles

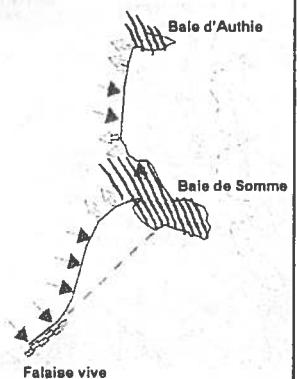
Double impact paysager

1. les modifications « naturelles »

- Ensemblement des baies
- Erosion des cordons (dunes ou de galets)
- Engrangement des cordons (sable ou galets)
- Recul de falaises vives

les ouvrages construits pour contrôler, maîtriser ou orienter cette évolution

3. coûts conséquents pendant combien de temps?



Une ressource menacée dans sa pérennité

conséquences des effets mal contrôlés du mode de consommation touristique actuel,

1. des stations balnéaires et des ports qui ne sont pas à la « hauteur » de l'image de qualité promise de nature et du paysage



2. des fronts de mer organisés pour gérer la quantité au détriment de la qualité



3. De fortes pressions sur les derniers sites sensibles du front de mer, pour des projets de résidences secondaires qui « bradent » la qualité et la valeur du territoire

Une ressource menacée dans sa pérennité conséquences des effets mal contrôlés du mode de consommation touristique actuel

certaines formes d'urbanisation souvent mal localisées et qui ne sont pas porteuses de véritables richesses, « mangent » progressivement les paysages

Absence de prise en compte du paysage pour l'implantation des campings HLL



et pour les secteurs urbains (pavillonnaires, supermarchés, zones industrielles)



Une ressource menacée dans sa pérennité

conséquences des effets mal contrôlés du mode de consommation touristique actuel

IL EST URGENT DE FAIRE UN BILAN PRÉCIS SUR:

- La localisation des campings et de l'Habitat Léger de Loisir
- La distinction entre l'hôtellerie de plein air qui propose de vrais lits touristiques et le développement « soumis » de résidences secondaires déguisées

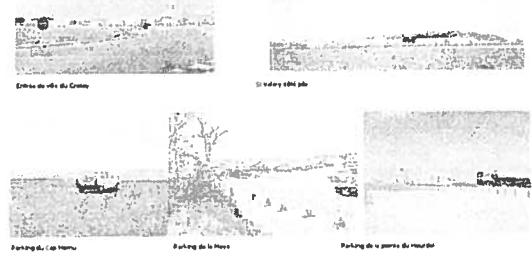
« bientôt de vastes champs de résidences secondaires en plastique ..sans compter les pertes de recettes fiscales ... »

IL EST URGENT DEFINIR DES REGLES pour gérer un développement qui apporte de la richesse. (offre et accueil)



Une ressource menacée dans sa pérennité conséquences des effets mal contrôlés du mode de consommation touristique actuel

entrées de villes



Stationnement sauvages et parkings mal placés

Une ressource menacée dans sa pérennité

conséquences des effets mal contrôlés du mode de consommation touristique actuel

Dégâts liés au piétinement



Une ressource menacée dans sa pérennité conséquences des effets mal contrôlés du mode de consommation touristique actuel

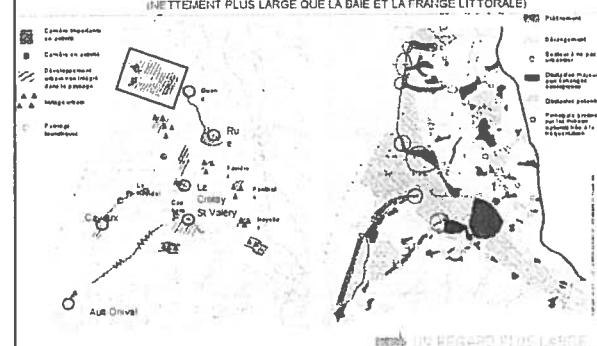
Un affichage illicite envahissant

Friterie à Quend



Bilan du fonctionnement touristique actuel

UN LARGE PÉRIMÈTRE EST TOUCHE PAR DES IMPACTS NÉGATIFS
paysages / milieux naturels
(NETTEMENT PLUS LARGE QUE LA BAIE ET LA FRANGE LITTORALE)



CONCLUSION :

- LE PAYSAGE EST CREATEUR DE RICHESSES : IL PEUT DEVENIR UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE POUR LE PAYS

- UN CAPITAL NATURE FORT ET RECONNNU DE TOUS
MAIS des processus de DÉGRADATION ISANALOGUE UN
mettent en péril la pérennité du capital

- UN CAPITAL NATURE ET CULTURE EXISTANT SUR
L'ENSEMBLE DU GRAND SITE BAIE DE SOMME
MAIS tout un pan du capital-nature est encore méconnu

UN ENJEU MAJEUR: maintenir et gérer la qualité du « Capital Nature/ Paysages » pour développer le Tourisme

Plan de la baie de Somme

BAIE DE SOMME ET GRAND SITE
Le développement durable et l'aménagement durable sont deux axes majeurs d'un des objectifs du Schéma Départemental du Tourisme (cf. Etude L&R) qui coincide parfaitement avec les orientations proposées pour la stratégie d'aménagement de l'OGS Baie de Somme sur son périmètre élargi.

« *Poursuivre le développement et le rééquilibrer, en tirant parti de la puissance de la Baie de Somme* »

UNE NECESSITE: maintenir et gérer la qualité du « Capital Nature/ Paysages » pour développer le Tourisme



Une dimension « Grand Site » qui dépasse le périmètre « strict » correspondant aux limites du site classé et du site inscrit

- un périmètre « strict » qui répond au critère ministériel « OGS » et correspond aux secteurs naturels les plus soumis aux risques touristiques.
- un périmètre restreint au regard de la valeur patrimoniale et de l'identité paysagère BAE DE SOMME

sitè classé
Communes concernées : Port-Mahon, Quend, St-Omer-en-T., Le Crotoy

sitè inscrit
projet de classement
Des sites nommés : Bienvillers-Baie
Pays-Lamotte-Ecluse

Proposition du périmètre « Grand Site Baie de Somme »

Un périmètre qui comprend le littoral et ses Bas-Champs et marais amère littoraux.

Un périmètre porteur et représentatif du concept « un Grand Site pour un grand projet »

La périphérie d'influence
une limite franche au sud
→ la falaise morte jusqu'à Ault-Chivry

une limite floue à l'est
→ il est difficile de définir la falaise morte ancienne ligne de rivage
→ il est à la prise en compte d'Abbeville dans le cadre d'une stratégie globale

Communes concernées : voir carte page suivante

Communes concernées par le grand périmètre OGS

Ault

Bernay-en-Ponthieu

Boismont

Bréval

Cauvigny-sur-Mer

Estrébœuf

Feuquières

Forest-Moreuil

Fort-Mahon-Plage

Lanchâtre

Le Crotoy

Noyelles-sur-Mer

Ponthoile

Pont-Audemer

Quend

Regnière-Ecluse

Rue

Sigreville

Soissons-Abbecourt

Saint-Quentin-en-Tourmont

Saint-Valery-sur-Somme

Verneuil

Valloires-sur-Arche

Wagny-Mercier



Vers une stratégie

Une vision prospective du territoire

Elle permet de définir les orientations majeures en termes de développement, et des règles générales en matière d'aménagement du territoire :

- « vers quel va-t-on ? »
- Quelle « image dominante » ? Quel type d'activités ? Quel type de public ?
- « comment en y va-t-il : manières d'habiter, manières de se déplacer, manières de pratiquer le territoire

Une orientation déclinée en 3 points, à partir du concept « d'un grand territoire de nature préservée »

- 1 - les Sites « Nature - Paysage » majeurs qui fondent l'identité du territoire « Baie de Somme »
- 2 - les territoires « d'accueil », complémentaires des « territoires-nature » (dont les secteurs d'approche vers la Baie de Somme)
- 3 - des « pôles urbains » à valoriser

Vision prospective : « un grand territoire de nature préservée »



- 1. Des sites naturels et paysagers majeurs, au caractère unique et de haute qualité.**
- Image de « nature préservée »
- un « capital-irremplaçable » lié à la forte attractivité qu'il exerce sur des territoires naturels fragiles à protéger (trop forte pression anthropique pratiques inadaptées)
 - des espaces réservés aux connaisseurs
 - un territoire « sous contrôle »
 - une pratique réglementée pour public « averti »
- 2. Des territoires d'accueil et d'approche, à forte attractivité.**
- accueillir et encadrer le public à partir des « axes » d'entrée
 - secteurs en-rapport « forêt » / vallées / gorges
 - gérer les espaces naturels et agricoles pour le maintien et l'amélioration des charges, intégration des objectifs Natura 2000
 - préserver les espaces pas de campings nouveaux / recul des parkings / pas de nouvelle urbanisation

Vision prospective : « un grand territoire de nature préservée »

2. Un grand territoire d'accueil :
- un territoire associé historiquement...
 - déjà porteur de l'identité Baie de Somme
 - un « placement à long terme »
 - aménagés équipés et organisés pour accueillir, ils se doivent d'offrir un très haut niveau de qualité des prestations et services offerts.
- faire évoluer les sites
- préserver les sites naturels et agricoles
 - mettre en condition des visiteurs et répartir les flux vers les paysages du grand site
 - arrêter le développement des RS et favoriser les RP et les touristiques adaptés au site : accès à la ferme (gîtes, camping) selon canier des charges ?
 - arrêter le mitage : intégrer des enjeux paysagers dans les documents d'urbanisme, mettre en place un outil d'aide aux collectivités qui s'engagent

Vision prospective : « un grand territoire de nature préservée »



3. des pôles urbains et des villages à valoriser :
- villes emblématiques
 - stations balnéaires
 - bourgs ou villages des bas-champs
- Préconisations générales :
- requitaliser (éviter la banalisation)
 - mettre en place une politique d'urbanisation et de logements :
 - une politique de logements équilibrée (Résidences Principales / Résidences Secondaires / Lois touristiques)
 - camping localisés près des bourgs sur des sites spécifiques
 - améliorer intégrer et développer l'habitat en péri-urbain
- Intégrer les potentialités environnementales dans le développement (relation du bâti et son site) :
- préserver les espaces de grand intérêt écologique et des corridors, gestion différenciée
 - mettre en condition des visiteurs et répartir les flux vers les paysages du grand site

Cette vision prospective a pour objectif une valorisation paysagère et économique sur l'ensemble du Grand Site (par la gestion des flux et répartition des équipements)

« on ne gère pas la Nature pour elle-même, on la gère aussi pour les habitants et les visiteurs »

Elle se traduit par UNE STRATÉGIE D'ACTION à l'échelle du GRAND SITE : les trois objectifs 3 grands axes opérationnels :

1. Gérer les milieux :
 - les paysages « naturels »
 - les paysages urbains et péri-urbains
2. Gérer les flux touristiques et les pratiques du territoire
3. Equiper le territoire

1. Gérer les milieux et les paysages naturels

1. Gérer les milieux et les paysages « naturels »

Gestion du trait de côte / ensemble :

- accompagner l'évolution du trait de côte par des stratégies adaptées
- privilégier les stratégies de défense "douces" et réversibles
 - cordon dunaire (érosion) : défenses souple
 - cordon de galets au sud : défense dure sur Cayeux, défense en retrait dans le Hâble d'Ault, création d'une route-digue?
 - contenir l'ensemble au niveau du port ou Houlrel : maintenir la dynamique estuarienne
 - le port du Crotoy : maitien de l'eau par dragage
 - repasser le problème de la Sparte

Emplacement des différents types de défense

1. Gérer les milieux et les paysages « naturels »

Préserver et valoriser les grandes entités naturelles

- maintenir ou restaurer la qualité écologique et paysagère
 - déjeux sportifs Natur 2000 : renouveler l'estuaire de la Maye ; renover les sentiers pour une « découverte douce » de l'estuaire de l'Authie (vacation N° 2) ; réduire le piégeage
- limiter les principales sources de piétinement de dérangement :
 - interdire l'accès à certains espaces sensibles (certaines zones humides, véhicules sur Cap Hornu, véhicules sur le cordon de galets au nord de Cayeux, etc sur le Hâble d'Ault) ; code d'utilisation respectueux de la faune (chasse, activités banales, balades douces)
- accroître la protection de certains espaces sensibles : acquisition, réglementation, conventions
- respecter les principes d'exploitation raisonnée et durable
 - zones, sécours, pâturage ovins, projets de réhabilitation en fin d'embellissement de l'aménagement, prévention des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (herbes, zones humides, pâturage doux, etc.)
- développer une pédagogie de l'environnement : éducation pour tous, faire vivre, préconisation et amélioration image du territoire

1. Gérer les milieux et les paysages « naturels »

Préserver et renforcer les bio-corridors (gestion/urbanisation)

- préserver les liaisons fonctionnelles entre les grandes entités naturelles
 - Rive : cf ces particularités autour de Rue
- renforcer la trame :
 - restaurer les corridors les plus dégradés : aménagements, modes de gestion
- éviter l'urbanisation diffuse et/ou linéaire
 - intégrer l'existence et l'importance des corridors dans les documents d'urbanisme
 - inciter à un développement urbain et touristique respectueux de l'environnement et des paysages

2. Gérer les flux touristiques et les pratiques du territoire

2. Gérer les flux touristiques et les pratiques du territoire

MAIS
SOUMIS A DE FORTES
PRESSES EN ENVIRONNEMENTS

2. Gérer les flux touristiques et les pratiques du territoire

=> des pratiques du territoire adaptées aux milieux

○ typologie des espaces typologie des pratiques

- délimitation des espaces ?
- incitation/interdiction
- réglementation/verbalisation

○ IL EST URGENT DE DEFINIR DES REGLES PAR TYPE DE MILIEU ET LES MOYENS DE LEUR MISE EN OEUVRE

2. Gérer les flux touristiques et les pratiques du territoire

- des accès principaux et des axes majeurs
- ⇒ prendre en charge les visiteurs dès la sortie d'autoroute (N/S)
- ⇒ signalétique autoroutière et nationale

2. Gérer les flux touristiques et les pratiques du territoire

Capter les visiteurs pour les sensibiliser :

- ▷ *dans les villes et les bourgs majeurs*
- ▷ *des points de mise en réseau de l'ensemble du Grand Site (réservations, bornes interactives...)*
- ▷ *point de départ de modes de transports à vitesse lente adaptés aux paysages de la Baie de Somme*

The map illustrates the Baie de Somme coastline with various towns like Abbeville, Rue, and Le Crotoy marked. It shows a network of roads and paths, including a prominent railway line. Key features include:

- Capter les visiteurs pour les sensibiliser :** Points marked with a small house icon.
- des villes et les bourgs majeurs :** Major towns marked with a small square icon.
- des points de mise en réseau de l'ensemble du Grand Site (réservations, bornes interactives) :** Network points marked with a small circle icon.
- point de départ de modes de transports à vitesse lente adaptés aux paysages de la Baie de Somme :** Transport hubs marked with a small bus icon.

MAIS... C'EST QUOI UNE AIRE D'ACCUEIL ?

- des parkings de qualité, gérés ...
- un point information sur bouyg qui l'héberge sur l'ensemble du GS
- des points Information-Services, toitures, points d'eau, gerbiennage, tables de picnics ...
- découverte du bourg
- départ de transports alternatifs: départ navette vers sites protégés, petit train, vodette fluviale, bateaux à fond plat (Le Maye), départ de circuits de découverte (à pied, vélo, cheval), location vélo, etc ...

UN SAS = UNE AIRE D'ACCUEIL HYPER-SPECIALISEE

2. Gérer les flux touristiques et les pratiques du territoire

St Quentin en T. Caudry

RUE

Le Crotoy

LE CROTOY : **grotte de l'ours**, **site d'entretien des tortues marines**, **parc naturel**.

- des flux différenciés
 - selon les chemins
 - selon les périodes
- de faire d'accueil aux sites naturels majeurs

Le Crotoy

Circulation routière principale

Voie de découverte/habitués/locaux

Parc équestre

Voies verte vers la Réserve de la Baie

Voie d'eau : La Maye renaturée

3. Gérer les paysages urbains et péri-urbains

Objectifs

- améliorer la qualité des sites balnéaires et urbains
- renforcer l'attractivité des sites balnéaires et urbains
- améliorer la qualité de vie dans les villages et les bourgs

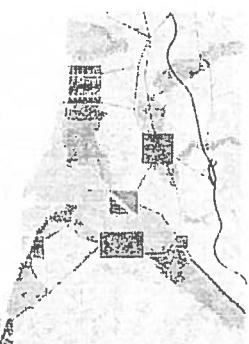
Les villes emblématiques, stations balnéaires, bourgs ou villages stratégiques sont à la base d'un maillage de tout territoire par des pôles d'accueil de qualité urbaine et paysagère.

- aménager et valoriser les centres bourgs
- requalifier les sites balnéaires et les fronts de mer dégradés
- requalifier les entrées du village
- charte de qualité pour un réseau de « villages arrière-littoraux »



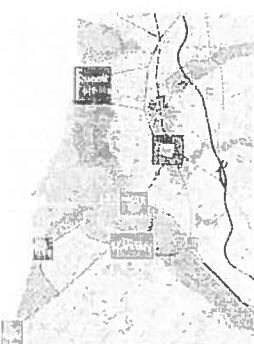
2. Gérer les paysages urbains et péri-urbains

- Stations balnéaires / Fronts de mer
- ▷ Objectif : proposer des lieux de contacts de qualité avec la mer et favoriser des activités balnéaires complémentaires
- ▷ en fonction de l'identité de chacun des sites :
 - activités sportives,
 - plage et promenade
 - activités portuaires, plaisance
- ▷ Quend/Fort-Mahon : un projet de plan balnéaire est en cours (organisation des parkings, gestion des derniers espaces dunaires qui restent en avant de mer, promenades en avant de mer, dents creuses, ...)
- ▷ cf projets SMACOPi en cours



3. Gérer les sites balnéaires et urbains

- Un programme de requalification des « centre-bourgs »
- ▷ dans le maillage du territoire proposé, les centres bourgs devront assurer une fonction d'accueil répartie sur le territoire qui devra être au niveau de la qualité des paysages naturels, et offrir des cadres urbains attractifs aussi bien pour les habitants que pour les visiteurs
- ▷ Ault, Cayeux, le Crotoy et Rue disposent d'un capital à valoriser par une politique d'aménagement urbain et de programmes d'architecture de qualité...
- ▷ cf projets SMACOPi en cours



2. Gérer les paysages urbains et péri-urbains

Mais un « intérieur » de qualité ne saurait être approché par des « entrées » de ville qui évoquent les paysages de périphérie des grandes agglomérations ...

- Entrées de ville
- La qualité de l'entrée de ville, premier signe d'accueil pour le visiteur
- ▷ Rue, commune stratégique à fort potentiel, une urgence absolue (RD938)
- ▷ Quend/Fort-Mahon/Monchaux : définir une « limite urbaine » dans sa forme et sa qualité, un projet d'urbanisme balnéaire à réussir...
- ▷ Le Crotoy : une limite urbaine nord à constituer, en articulation avec les marais, le nouveau pôle nautique et l'intégration paysagère des canaux.



2. Gérer les paysages urbaines et péri-urbaines

- Villages :
- valorisation du patrimoine architectural, politique d'urbanisme et règles de construction qui préservent la relation du bâti avec le site et les paysages
- arrêter le développement des résidences secondaires et favoriser les résidences principales et les îts touristiques
- limiter les campings dans des sites spécifiques
- arrêter le mitage et développer linéaire le long des petites routes de desserte des villages
- préservation des espaces de grand intérêt écologique et des corridors
- Mise en conformité des documents d'urbanisme



4. Equiper le territoire

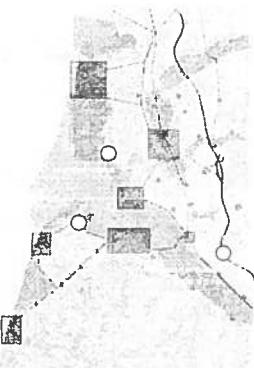
des équipements pour :

- pour mieux répondre à la demande touristique et à la population locale
- en fonction des milieux, et de la « typologie » des usagers
- pour une meilleure répartition des richesses sur l'ensemble du GS

4. Equiper le territoire

Renforcer les équipements structurants existants :

- l'axe autoroutière de la Baie de Somme
- le Parc Ornithologique (porte de la réserve naturelle de la Baie de Somme)
- la Maison de l'Oiseau



4. Equiper le territoire

Sur le littoral :

Conforter les équipements :

- activités balnéaires
- découverte nature

Requalifier et limiter les grands campings au niveau des franges urbaines

Renouveler l'image et renforcer l'attractivité des villes majeures : Le Crotoy, Cayeux, Ault



4. Equiper le territoire

Privilégier le locatif par rapport au résidentiel secondaire

Diversifier le type d'offre en matière de « îts tournques » et de restauration et l'adapter aux paysages et à la typologie des visiteurs

Créer des équipements touristiques arrière-littoraux à l'échelle des villages et du maillage routier secondaire : ferme-auberge, gîtes ruraux, camping à la ferme, un projet de golf à Etreboeuf ...

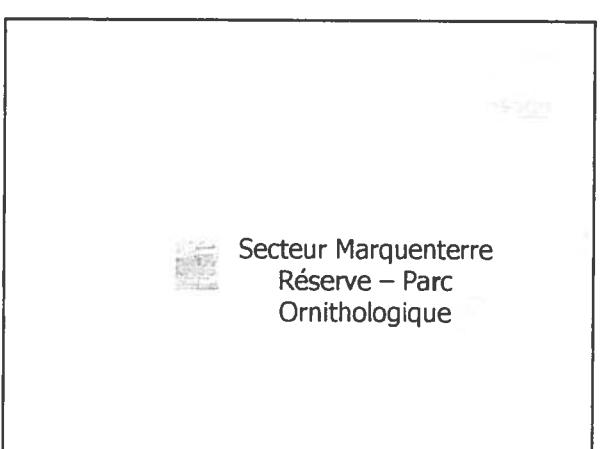
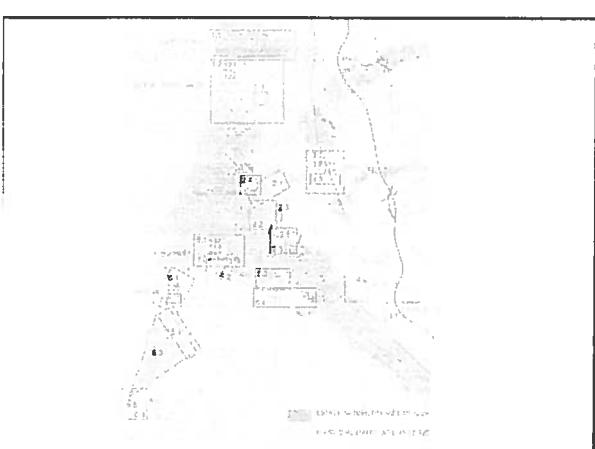
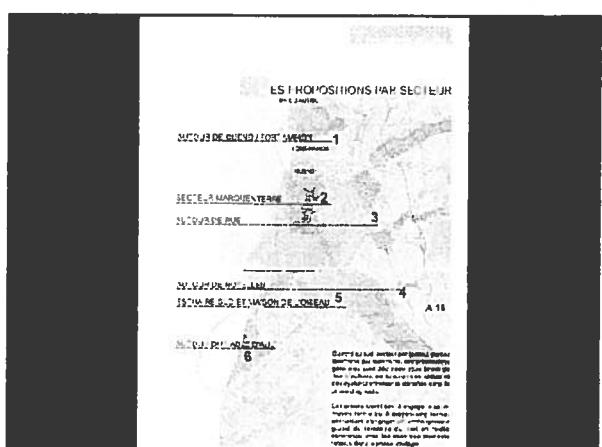
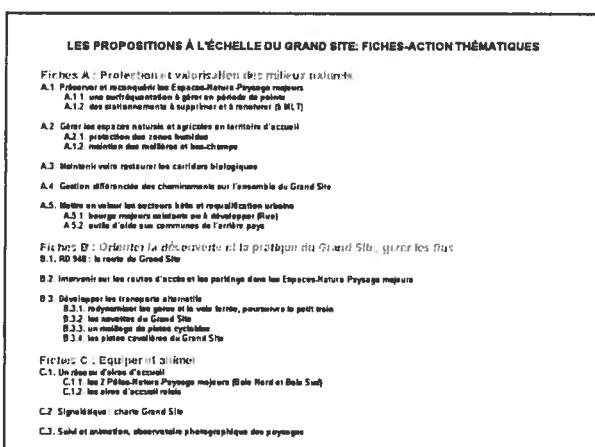
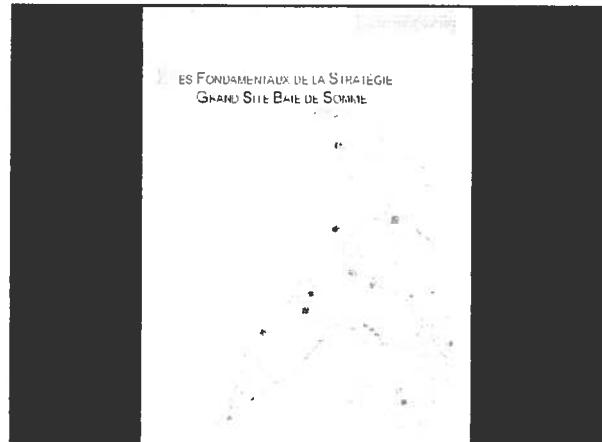
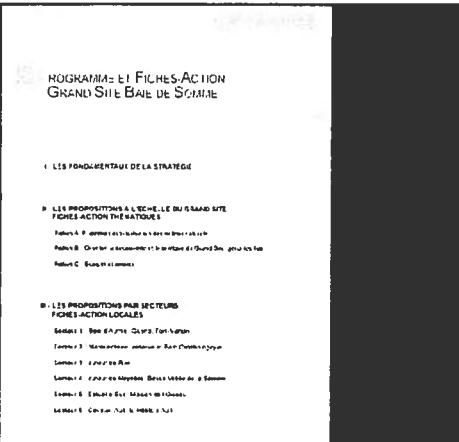
Renouveler l'image et renforcer l'attractivité des bourgs en situation stratégique (Rue)

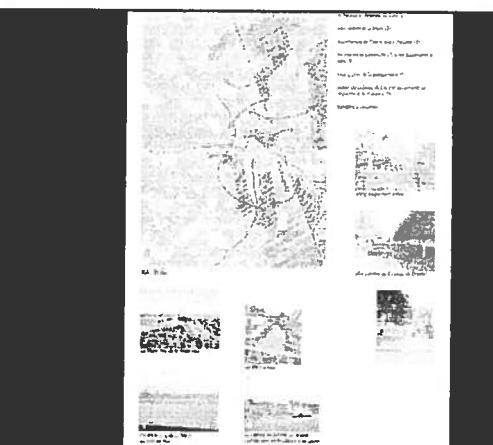
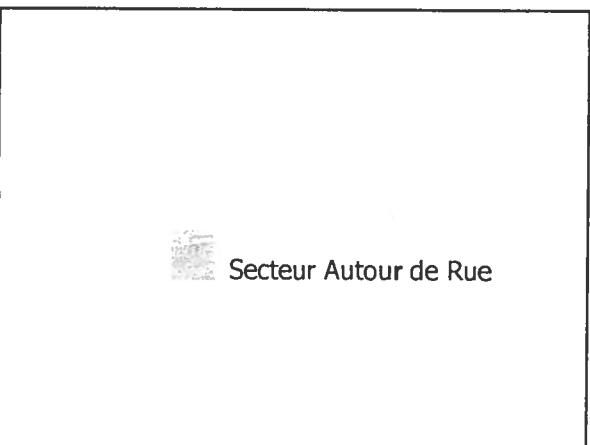
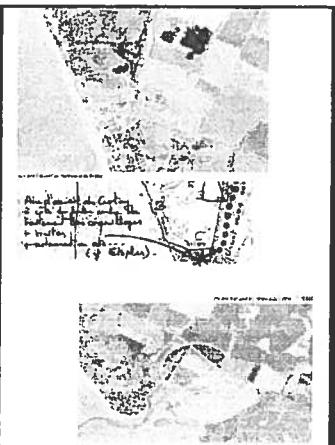
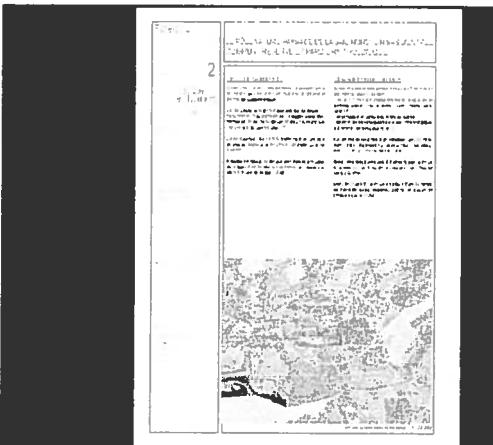
Phasage

Les objectifs recherchés pourront être phasés dans le temps, ce qui permettra en parallèle de :

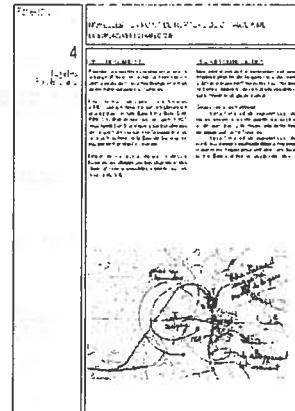
- de « corriger le tir » : vérifier l'avancement des actions et affiner les actions pour tendre vers les objectifs à moyen et long terme
-> notion d'indicateurs, notion de réversibilité
- respecter les délais « psychologiques » : travail d'information et de sensibilisation auprès des élus et des populations concernées
- s'adapter aux délais financiers : recherche de financements et étalement des budgets

Premières orientations

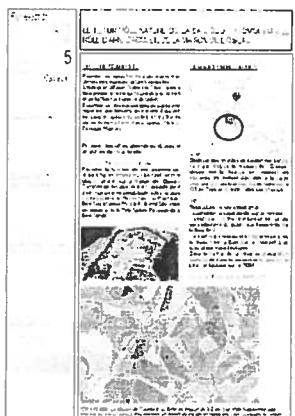


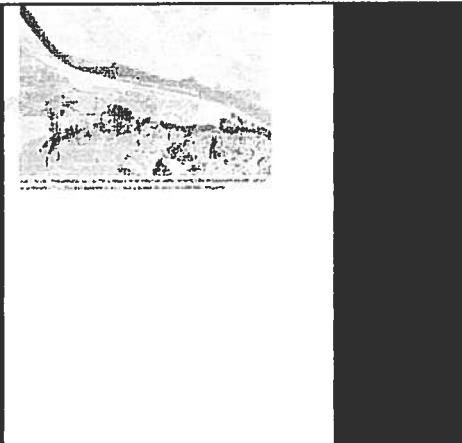


 Secteur autour de
Noyelles

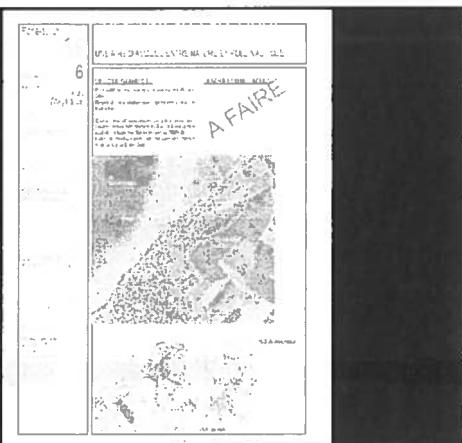
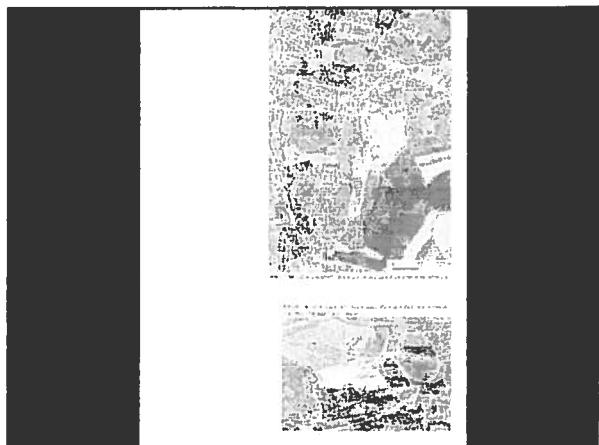


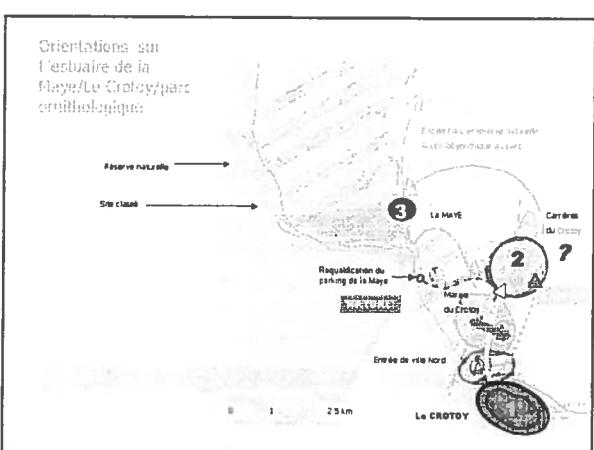
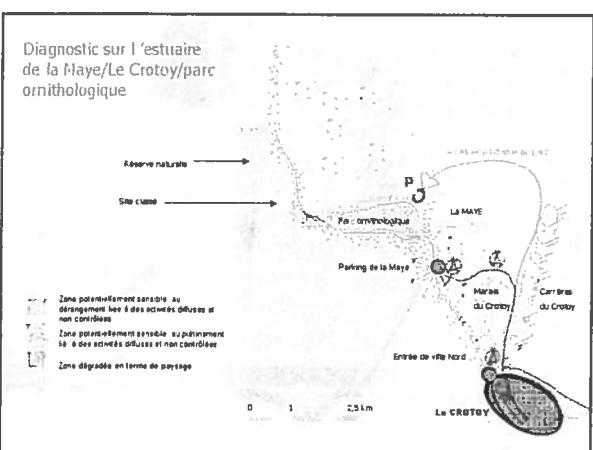
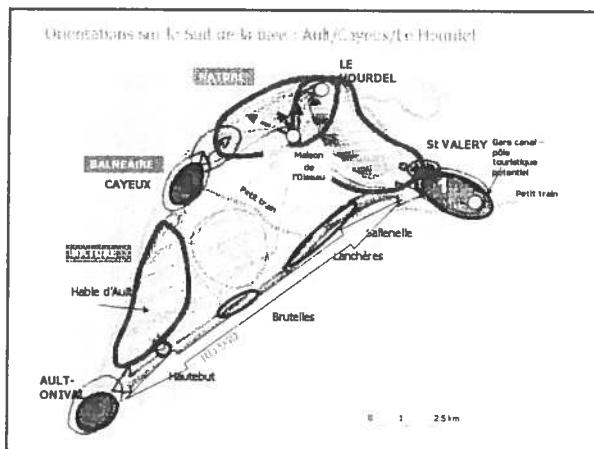
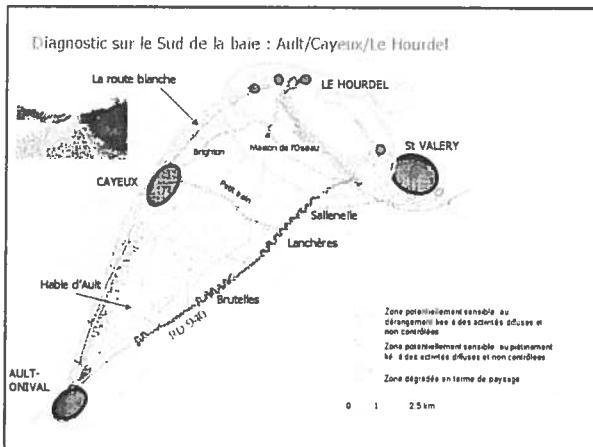
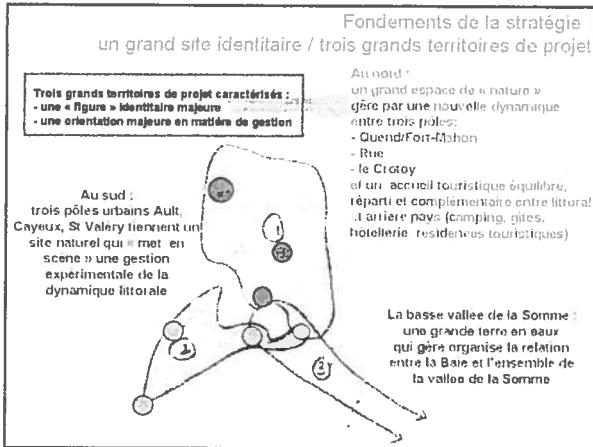
 Secteur Estuaire Sud



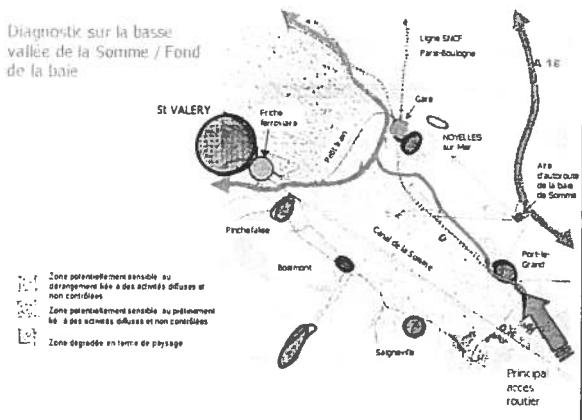


Secteur Cayeux-Ault

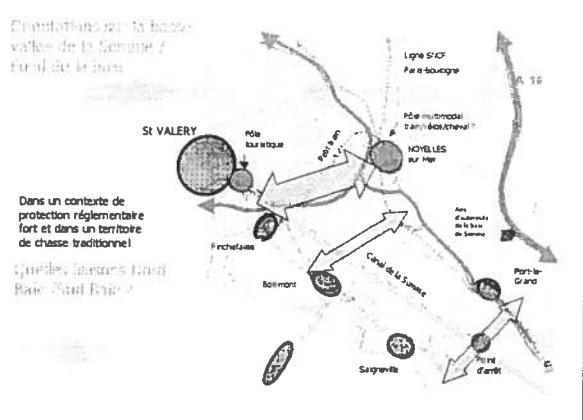




Diagnostic sur la basse vallée de la Somme / Fond de la baie



Orientation sur la basse vallée de la Somme / fond de la baie



3 Études diverses

Étude d'accompagnement de l'opération agriculture-environnement en plaine maritime Picarde : l'eau et sa gestion	127
Étude d'accompagnement de l'opération agriculture-environnement en plaine maritime Picarde : Document de synthèse	129
Étude de la randonnée sur la Côte Picarde	132

TITRE DE L'ETUDE :

**Etude d'accompagnement de l'opération agriculture-environnement
en plaine maritime Picarde**

Réalisé par : le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie

Avril 1995

L'eau et sa gestion

Diagnostic

Actuellement, la gestion effective de l'eau en Plaine Maritime Picarde présente des faiblesses et un manque certain de cohérence. Elle s'opère localement et les acteurs ignorent souvent tout de leur voisin : il n'existe pas de cohérence dans la gestion des niveaux et différents types de gestion peuvent se côtoyer. Il n'y a donc pas de vision globale au niveau d'un territoire défini d'autant que les associations syndicales actuelles ne sont pas conçues de façon à permettre la conciliation voire l'arbitrage, entre les différentes utilisations.

- ✓ Une question d'échelle : les difficultés apparaissent lorsqu'il est nécessaire d'aller au-delà des réponses techniques locales
- ✓ Une situation en pleine évolution : PAC, nouvelles demandes qui apparaissent ou s'accroissent (chasse, tourisme, bio-diversité...)
- ✓ Une gestion technique qui a pris la forme d'une filière technique : ce type d'organisation est efficace mais elle correspond à un objectif unique proposant une gestion cloisonnée et certaines solutions techniques provoquent de nouveaux problèmes
- ✓ La multiplication des usages : apparaissent des problèmes de quantité et de qualité ainsi que des conflits d'usage et les gestionnaires actuels n'ont pas encore intégré cette multiplication des usages
- ✓ La gestion de l'eau et de l'espace : l'agriculture n'étant plus l'unique utilisateur de l'espace des zones humides la gestion de l'eau et celle de l'espace ne peuvent plus être dissociés

Conclusion de l'étude

De nombreux acteurs ont conscience des lacunes actuelles en matière de gestion et montre le besoin de concertation et de prise en compte des divers intérêts

Nature et circulation de l'eau

Il y a un manque important de connaissance sur le fonctionnement hydrologique et surtout hydrogéologique de la plaine Maritime Picarde. La complexité des substrats ne permet pas de prédire, en un lieu donné, la nature de l'aquifère et le comportement de la nappe.

Par ailleurs, sur la base de l'état actuel des connaissances et du fait des incertitudes qui demeurent, il conviendrait d'être vigilant vis à vis :

- ✓ Des prélèvements effectués sur le plateau du Ponthieu à des fins d'irrigation, car ils pourraient diminuer l'alimentation de la nappe quaternaire de la plaine maritime
- ✓ D'un drainage intensif en plaine maritime, qui pourrait, dans l'hypothèse d'une présence d'eau marine au contact de la nappe, induire une salinisation des terres agricoles

Définition d'objectifs

Il sera sans doute nécessaire de définir le ou les territoires pertinents et cohérents. Alors pourront être définis les outils, association, syndicat ou autre avec leurs modalités de fonctionnement.

Les outils

- ✓ L'Opération locale agri-environnementale : un des principaux enseignement de cette opération réside dans le fait qu'elle tend à décloisonner les démarches, à faire se rencontrer des pôles d'intérêt que beaucoup d'a priori faisaient s'opposer il y a peu. Ce type d'opération est exemplaire en matière d'animation et de concertation. La gestion de l'eau n'est pas l'objectif premier de cette opération , néanmoins des prescriptions quant au maintien ou à l'entretien des mares, fossés, canaux, etc,... figurent dans les contrats proposés aux agriculteurs. Mais une de ces limites apparaît : les propriétaires, communes et particuliers ainsi que les chasseurs n'y sont pas directement associés.
- ✓ Le SAGE : il permet également de pratiquer la concertation entre différents acteurs et usagers. Il s'agit d'un outil de planification destiné à déterminer localement, pour un périmètre donnée, les orientations de gestion du patrimoine commun que constituent l'eau et les milieux naturels aquatiques. L'élaboration d'un SAGE est une œuvre collective et décentralisée dont l'objectif est la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux naturels et satisfaction des usages. Un Sage serait tout à fait justifié en Plaine Maritime Picarde. Il permettrait de relancer la concertation entre les différents intéressés, de poser les problèmes et de proposer des pistes de solutions en intégrant les différents domaines de politique d'aménagement du territoire.
- ✓ Autres outils : Un syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique, ou le Fonds de Gestion de l'Espace Rural.

La Plaine Maritime Picarde est vaste et diverse. Dans un premier temps, l'option d'une démarche restreinte dans l'espace peut-être retenue afin de ne pas multiplier d'entrée les difficultés. On peut alors penser à une opération pilote sur un espace plus restreint qui reste à définir

Le choix d'un animateur est prépondérant. Cet animateur devra avoir une position et une légitimité qui lui permettent en rôle de médiation indispensable dans ce type de situation où les conflits affleurent.

TITRE DE L'ETUDE :

**Etude d'accompagnement de l'opération agriculture-environnement
en plaine maritime Picarde**

Réalisé par : le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie

Août 1995

Document de synthèse

Cadre de l'étude

La plaine maritime Picarde est l'un des derniers grands ensembles arrière-littoraux nord-atlantiques d'Europe occidentale. Elle présente un intérêt scientifique international du point de vue botanique, phytosociologique et avifaunistique.

Ce territoire comprend :

- ✓ 2 ZICO : « Estuaires picards : Baie de Somme et d'Authie » et « Marais d'arrières-littoraux picards »
- ✓ une vingtaine de ZNIEFF
- ✓ des proposition d'inscription au titre de la convention Ramsar ainsi qu'à la Directive Habitat

Mais ce territoire se trouve notamment menacé par l'évolution des pratiques agricoles. Pour tenter d'apporter des éléments de réponse à ces phénomènes une opération agri-environnementale a été initié en 1994 dans le cadre du règlement 2078/92 de la CEE, cette opération doit durée 5 ans.

Résultats de l'étude

Habitats et flore

- ✓ 51 habitats remarquables dont 23 sont exceptionnels en Picardie et 19 sont inscrits à la Directive Habitats
- ✓ décrire ces habitats dans les 7 systèmes écologiques observés

les systèmes écologiques les plus intéressants en Plaine Maritime Picarde sont : le système alcalin tourbeux, le système acidophile, le système subhalophile, le système halophile et le système des cordons littoraux.

En ce qui concerne la flore, 426 espèces (non-exhaustif) ont été recensées dont 225 remarquables. Parmi ces taxons, 34 sont protégés, dont 4 inscrits à la liste nationale, une espèce est inscrite à la directive Habitats et à la convention de Berne (*Liparis loeselii*) et 5 sont mentionnées dans le livre rouge de la flore menacée de France (*Armeria maritima*, *Carex limosa*, *Liparis loeselii*, *Salix repens* subsp. *Argentea*, *Ranunculus lingua*)

Cette flore est très menacée. Les populations de nombreuses plantes sont déjà en déclin (notamment les espèces acidophiles colonisant les foraines) et une bonne dizaine d'espèces a probablement disparu

Avifaune nicheuse

- ✓ 3 espèces semblent avoir disparu : Râle des genêts, Combattant varié, Torcol fourmilier.
- ✓ 12 espèces nichent régulièrement mais leurs effectifs sont faibles (statut précaire) : Le Héron garde-bœuf, la cigogne blanche, Spatule blanche, la Marouette ponctué, la Marouette de Baillon, le Courlis cendré, le Chevalier gambette, la Becassine des marais, le Hibou des marais, l'Echasse blanche, la Barge à queue noir, le Rouge-queue à front blanc
- ✓ 3 espèces semblent en régression : Huîtrier-pie, Avocette élégante, Tarier des près
- ✓ 5 espèces semblent en augmentation (mais celles-ci seraient au moins en partie la conséquence d'une pression d'observation plus forte) : Canard souchet, Sarcelle d'été, Vanneaux huppés, Tarier pâtre, Pie-grièche grise.
- ✓ 1 espèce est en progression : Aigrette garzette

Volet agronomique

Agriculture très diverse, tous les types de production sont représentés. Ce fait est à mettre en relation avec la diversité des sols et des milieux.

- ✓ Les exploitations à dominante d'élevage sont les plus représentées : 55,9%
- ✓ 13% ont une activité de polyculture intensive
- ✓ Il faut noter que 10% des exploitants sont en préretraite et n'ont pas de successeur.
- ✓ La STH couvrait, jusqu'à ces dernières années, environ 35% de la surface agricole totale. Mais la PAC a fait fortement régressé les prairies

700 ha de prairies naturelles ont été étudiées pour mieux connaître leur mode de gestion :

- ✓ Plus les parcelles sont humides, moins elles sont intensifiées (fertilisation pouvant être nulle, pas d'application d'anti-chardon).
- ✓ Les parcelles les plus intensifiées sont en majorité situées à proximité des sièges d'exploitation et utilisées par des vaches laitières.

Les premières contractualisations (1000 ha pour la première campagne), la mise en place de l'Opération Locale en Plaine Maritime Picarde est une réussite pour le maintien de pratiques compatibles avec la qualité des milieux naturels.

Afin de poursuivre cet effort et notamment en ce qui concerne l'extensification et la remise en prairie de surface actuellement labourée, il est nécessaire d'étudier de façon plus approfondie les conséquences de ces changements sur les systèmes d'exploitation concernés.

Suivi et évaluation

En 1998, pourra être réalisée une étude « état final » pour voir l'évolution des milieux et d'en déduire la part imputable à l'opération locale.

Un suivi annuel (relevés d'observation) sera réalisé pour obtenir des données plus fiables par le biais de l'observation de bioindicateurs.

Mise en place d'un suivi annuel basé sur le suivi de 10 groupements végétaux et de 3 espèces d'oiseaux nicheurs.

Mais les résultats susceptibles d'être obtenus ne seront peut-être pas révélateur d'une réelle évolution car : la durée de opération locale est courte (5 ans), les pratiques agricoles ne sont pas les seuls paramètres qui interviennent à l'échelle de la parcelle (qualité de l'eau, climatologie, etc. doivent prendre en compte),...

Réflexions générales et pistes d'actions

- ✓ Diffusion et restitution des résultats
- ✓ Suivi des espèces les plus menacées
- ✓ Gestion pilote et maîtrise foncière des milieux naturels sensibles
- ✓ Complémentarité des activités humaines (ex. opération complémentaire ONC/ADASEA)

Quelle agriculture pour la plaine maritime Picarde ?

Points soulevés :

- ✓ Le besoin d'adapter les systèmes de production aux milieux
- ✓ Intégrer l'agriculture au sein des autres activités humaines (chasse, tourisme,...)

Trois lignes d'actions :

- ✓ Poursuivre l'animation de l'opération locale agriculture-environnement pour faire aboutir une dynamique de réflexion
- ✓ Analyse et suivi de systèmes d'exploitation présentant des pistes de solution pour la gestion agricole des prairies marécageuses (systèmes extensifs, systèmes diversifiés : agrotourisme, transformation artisanale de la production, entreprise d'entretien,...)
- ✓ Proposition de filières lait/viande (qualité, image de terroir,...)

Gestion du territoire et de l'eau

Les paysages sont à la fois l'expression des conditions physiques d'un territoire et des activités humaines qui s'y développent. Ils apparaissent donc comme une entrée pertinente pour lancer l'analyse d'un territoire tel que la plaine maritime Picarde où il apparaît nécessaire d'intégrer la gestion de l'eau, de l'espace et des milieux naturels, éléments déterminants dans la constitution des paysages.

Il pourrait donc être lancée une étude paysagère dont l'objectif serait de concilier les différents usages (agriculture, chasse, tourisme,...) de l'espace et de l'eau en plaine maritime en relation avec la vision qu'en ont les acteurs et usagers de la plaine maritime et les potentialités des différents milieux

Cette analyse fonctionnelle du paysage permettrait :

- ✓ De mesurer la dégradation des paysages et d'identifier des propositions de mesures
- ✓ De lancer une concertation sur la destination et l'organisation des espaces selon les désirs des décideurs, des usagers et des populations locales, en prenant soin de tenir compte des potentialités (notamment de la ressource en eau)
- ✓ Intégrer gestion de l'eau et gestion du territoire : un SAGE « Zone Humide », pourrait contribuer utilement à la définition d'orientations de gestion de l'eau.

TITRE DE L'ETUDE :

Etude de la randonnée sur la Côte Picarde

Réalisé par : Julie Falempe – 2000

Les disfonctionnements

Concernant les acteurs :

- ✓ Manque de concertation des acteurs autour d'une politique départementale cohérente de la randonnée
- ✓ Insuffisance d'homogénéisation au niveau de la signalétique de seuil et du balisage (parfois deux types de balisages sur les mêmes sentiers)
- ✓ Les circuits qui furent mis en place ne disposent pas tous d'un balisage
- ✓ Insuffisance ou absence d'information par l'AD Rando lorsque les circuits traversent une zone protégée
- ✓ Certain circuit inscrit au PDIPR sont impraticables et empruntent des propriétés privées (sans conventions)
- ✓ Les responsabilités ne sont pas clairement fixées en matière d'entretien des itinéraires

Adéquation de l'offre et de la demande :

- ✓ Inadaptation de l'offre et de la demande au niveau des circuits de randonnée pédestre (l'approche clientèle randonnée privilégie le randonnée sportive au détriment de la randonnée de loisir qui représente l'essentiel de la demande)
- ✓ Peut de prise en compte de la clientèle de la randonnée VTT et équestre (une démarche centrée sur la randonnée équestre est projetée)

La promotion : une politique qui reste à définir

- ✓ La gamme d'édition ne donne pas le sentiment d'être complète et cohérente. Elle est conçue à partir de l'offre et non à partir de la demande
- ✓ Manque de fiabilité dans l'information transmise par les partenaires chargés de promouvoir et de diffuser la documentation sur la randonnée (surtout OTSI)
- ✓ Le Conseil Général a pris l'initiative de mettre en place le label « Nature Somme », qui va dans le sens d'une meilleur qualification de l'offre mais qui reste restrictive.

Les préconisations

- ✓ Mettre en place une organisation définissant clairement les rôles et missions de chacun pour améliorer la concertation entre les acteurs et éviter la superposition d'actions similaires
- ✓ Favoriser l'adéquation de l'offre et de la demande en matière de randonnée de loisir (proposer un plus grand nombre petites boucles pédestre, rendre fiable le balisage et développer les parcours thématiques, ainsi que l'adaptation aux types d'usagers).
- ✓ Développer l'offre en direction des vététistes (circuits courts de 10 à 20 km pour le loisirs et de 30 à 40 km pour les circuits plus sportifs)
- ✓ Mettre en place et développer une véritable cohérence dans l'offre de circuit équestre
- ✓ Rendre plus lisible l'offre en matière de prestations d'accompagnement
- ✓ Mener une réflexion sur les services liés aux activités de randonnée (alimentation, réparation et location de vélo,...)

- ✓ Redéfinir la gamme d'édition en partant des besoins et en fixant une charte graphique souple
- ✓ Mener des actions de sensibilisation/formation des prestataires, diffuseurs de l'information randonnée, composé principalement du réseau des OTSI

Remarque : Le développement économique de la randonnée dépend de son adaptation à la demande.

Dans le département de la Somme, de nombreux acteurs sont concernés par la randonnée. En l'absence d'une politique randonnée suffisamment cadrée, de nombreuses actions indépendantes sont menées. Ceci conduit à la présence d'une offre insuffisamment structurée et ne répond pas toujours à la demande.

Plusieurs pistes reste à travailler :

- ✓ Redéfinition d'un schéma d'organisation des acteurs
- ✓ Meilleure adaptation de l'offre à la demande
- ✓ Définition d'une politique de promotion

B Le Listing

1 Le listing des fiches de synthèses

Nom du document	Date	Commanditaire	Réalisation	Périmètre		Thématiques abordées	
				Environnement	Patrimoine culturel	Tourisme	Agriculture
Etude de prédéfinition d'un PNR de Picardie Maritime - Diagnostic des milieux naturels et des paysages de l'arrondissement d'Abbeville - Force et faiblesse et enjeux - Rôle d'un éventuel Parc Naturel Régional	1996	CR	DAT	Picardie Maritime	✓	✓	
Etude de prédéfinition pour un PNR en Picardie Maritime - Résumé du bilan-diagnostic	1996	CR	DAT	Picardie Maritime	✓	✓	✓
Etude sur les logiques de fonctionnement du territoire en vue de la délimitation du périmètre du PNR Picardie Maritime (Tome 1)	1996	CR	DAT	Picardie Maritime	✓	✓	
Les enjeux socio-économiques et institutionnels de Picardie Maritime pouvant concerner un PNR (Tome 2)	1998	CR	DAT	Picardie Maritime	✓	✓	✓
La Picardie Maritime en attente d'un Parc Naturel Régional	1995	CR	Pascal Queniot	Picardie Maritime			
Projet de Parc Naturel Régional de la Picardie Maritime. Stratégie de développement touristique - Diagnostic	2000	CR	BLRi	Picardie Maritime			✓

Nom du document	Date	Commentaire	Réalisation	Périmètre	Environnement	Patrimoine culturel	Tourisme	Agriculture
Projet de Parc Naturel Régional de la Picardie Maritime . Stratégie de développement touristique - commission thématique : Tourisme et nature	17.10.2000	CR	BLRi	Picardie Maritime	✓		✓	
Projet de Parc Naturel Régional de la Picardie Maritime. Stratégie de développement touristique - commission thématique : Tourisme et Patrimoine	16.10.2000	CR	BLRi	Picardie Maritime	✓		✓	
Projet de Parc Naturel Régional de la Picardie Maritime. Stratégie de développement touristique - commission thématique : Positionnement marketing et label PNR	17.10.2000	CR	BLRi	Picardie Maritime	✓		✓	
Projet de Parc Naturel Régional de la Picardie Maritime. Stratégie de développement touristique - commission thématique : flux touristiques et transports alternatifs	16.10.2000	CR	BLRi	Picardie Maritime			✓	
Etude de la randonnée sur la Côte Picarde	2000	CDT	Julie Falempé	Côte Picarde			✓	

Nom du document	Date	Commanditaire	Réalisation	Périmètre	Environnement	Patrimoine culturel	Tourisme	Agriculture
OGS Validation du cahier des charges - Comité de pilotage -(ANNEXE): Remarques exposées par les participants ; Cahier des Charges OGS Baie de Somme pour l'étude d'un périmètre justifié)	14.12.2001	SMACOPI	SMACOPI	Côte Picarde	✓	✓	✓	
Etude sur la fréquentation touristique de la Côte Picarde	juil-02	SMACOPI	APT	Côte Picarde	✓	✓	✓	
PowerPoint : Présentation de l'étude sur la fréquentation touristique	12.07.2002	SMACOPI DIREN	Atelier de l'île ARJETUR ALFA APT	Côte Picarde	✓	✓	✓	
OGS Présentation de l'étude sur la fréquentation touristique, les actions menées au Crotoy, et l'étude de l'analyse de l'évolution du paysage - Comité de pilotage- (ANNEXE : Remarques exposées par les participants)	12.07.2002	SMACOPI	SMACOPI	Côte Picarde	✓	✓	✓	
Etude OGS Le Crotoy : réorganisation de l'accès à la réserve naturelle	2001 2003	SMACOPI	ARJETUR	Côte Picarde	✓	✓	✓	
Etude préalable à l'OGS : Rôle du paysage dans la valeur patrimoniale du site	juil-02	SMACOPI	Atelier de l'île	Côte Picarde	✓			

Nom du document	Date	Commanditaire	Réalisation	Périmètre	Environnement	Patrimoine culturel	Tourisme	Agriculture
OGS Présentation de l'étude sur la valeur patrimoniale du site - Comité de pilotage- (ANNEXE : Remarques exposées par les participants)	13.02. 2003	SMACOPI	SMACOPI	Côte Picarde	✓	✓		
PowerPoint : Présentation de l'étude sur la valeur patrimoniale du site	13.02. 2003	SMACOPI	ARIETUR ALFA APT	Côte Picarde	✓	✓	✓	✓
PowerPoint : Présentation de l'étude de définition du périmètre OGS	27. 06. 2003	SMACOPI	ARIETUR ALFA APT	Côte Picarde	✓	✓		
Document PDF : Synthèse de l'étude sur la valeur patrimoniale du site OGS (en deux fichiers)	2003	SMACOPI	Atelier de l'île ARIETUR ALFA APT	Côte Picarde	✓	✓		
PowerPoint : Présentation de l'étude de définition du périmètre OGS	avr-03	SMACOPI	ARIETUR ALFA APT	Côte Picarde	✓	✓		
Présentation du centre d'interprétation Baie de Somme Vivante	juil-02	SMACOPI	SMACOPI	Côte Picarde	✓	✓		
Baie de Somme Vivante - Compte rendu de la réunion d'information- (ANNEXE : Remarques exposées par les participants)	27. 02. 2001	SMACOPI	SMACOPI	Côte Picarde	✓	✓		
Etude d'accompagnement de l'opération agriculture-environnement en plaine maritime Picarde - Document de synthèse	01. 08. 1995	SIDEA Ponthieu Marquenterre	Conservatoire des Sites Naturels de Picardie	Plaine maritime	✓			✓
Etude d'accompagnement de l'opération agriculture-environnement en plaine maritime picarde - l'eau et sa gestion	avr-95	SIDEA Ponthieu Marquenterre	Conservatoire des Sites Naturels de Picardie	Plaine maritime	✓			✓

2 Le listing des études disponibles sur la Picardie Maritime

Nom de l'étude ou document	Date	Commanditaire	Réalisation	Périmètre	Thématiques abordées		
					Environnement	Patrimoine culturel	Tourisme
IMPACT DU REMÈBREMENT LIE A LA CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE A16 : AMIENS - NAMPONT-SAINT-MARTIN	1994-1996	CG 80	Environnement qualité services	AILLY-LE-HAUT-CLOCHE ; BUGNY-L'ABBE ; COCQUEURE L ; FRANCIER ES ; LONG			
IMPACT DU REMÈBREMENT LIE A LA CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE A16 : AMIENS - NAMPONT-SAINT-MARTIN	1994-1996	CG 80	Environnement qualité services	BELLANCO URT ; CAOU RS ; VAUCH ELLES-LES- QUESNOY ; EAUCOUR T-SUR- SOMME ; EPAGNETT E : PONT- REMY			
IMPACT DU REMÈBREMENT LIE A LA CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE A16 : AMIENS - NAMPONT-SAINT-MARTIN	1994-1997	CG 80	Environnement qualité services	GIE Picardie Impact	NOUVION-EN- PONTHIEU	PONTHIEU	
IMPACT DU REMÈBREMENT LIE A LA CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE A16 : AMIENS - NAMPONT-SAINT-MARTIN	1993-1998	CG 80	Environnement qualité services	GIE Picardie Impact	PONTHIEU	PONTHIEU	

IMPACT DU REMÈBREMENT LIE A LA CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE A16 : AMIENS - NAMPONT-SAINT-MARTIN	1993-1998	CG 80	GIE Picardie Impact	PORT-LE-GRAND
IMPACT DU REMÈBREMENT LIE A LA CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE A16 : AMIENS - NAMPONT-SAINT-MARTIN	1993-1998	CG 80	GIE Picardie Impact	SAILLY-FLIBEAUCOURT
IMPACT DU REMÈBREMENT LIE A LA CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE A16 : AMIENS - NAMPONT-SAINT-MARTIN	1993-1998	CG 80	GIE Picardie Impact	NOYELLES-SUR-MER
IMPACT DU REMÈBREMENT LIE A LA CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE A16 : AMIENS - NAMPONT-SAINT-MARTIN	1993-1998	CG 80	GIE Picardie Impact	DRUCAT
IMPACT DU REMÈBREMENT LIE A LA CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE A16 : AMIENS - NAMPONT-SAINT-MARTIN	1993-1998	CG 80	GIE Picardie Impact	SAILLY-FLIBEAUCOURT
IMPACT DU REMÈBREMENT LIE A LA CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE A16 : AMIENS - NAMPONT-SAINT-MARTIN	1993-1998	CG 80	GIE Picardie Impact	ABBEVILLE
IMPACT DU REMÈBREMENT LIE A LA CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE A16 : AMIENS - NAMPONT-SAINT-MARTIN	1993-1998	CG 80	GIE Picardie Impact	GRAND-LAVIERS
ETUDE AGRO-HYDRAULIQUE (LUTTE CONTRE LES RUISELLEMENTS ET L'EROSION DES SOLS) - COMMUNE DE NOYELLES-SUR-MER	1994-1994	commune de NOYELLES-SUR-MER	NOYELLES-SUR-MER	NOYELLES-SUR-MER
ETUDE AGRO-HYDRAULIQUE (LUTTE CONTRE LES RUISELLEMENTS ET L'EROSION DES SOLS) - COMMUNE DE SAILLY-FLIBEAUCOURT	1994-1995	commune de SAILLY-FLIBEAUCOURT	SAILLY-FLIBEAUCOURT	SAILLY-FLIBEAUCOURT
ETUDE AGRO-HYDRAULIQUE (LUTTE CONTRE LES RUISELLEMENTS ET L'EROSION DES SOLS) - COMMUNE DE PONTHOILE	1994-1995	commune de PONTHOILE	PONTHOILE	PONTHOILE
ETUDE AGRO-HYDRAULIQUE (LUTTE CONTRE LES RUISELLEMENTS ET L'EROSION DES SOLS) - COMMUNE DE PORT-LE-GRAND	1994-1995	commune de PORT-LE-GRAND	PORT-LE-GRAND	PORT-LE-GRAND

ETUDE AGRO-HYDRAULIQUE (LUTTE CONTRE LES RUISEMENTS ET L'EROSION DES SOLS) - COMMUNE DE DRUCAT	1994 - 1995	commune de DRUCAT	commune de DRUCAT	DRUCAT
ETUDE AGRO-HYDRAULIQUE (LUTTE CONTRE LES RUISEMENTS ET L'EROSION DES SOLS) - COMMUNE DE NOUVION-EN-PONTHIEU	1994 - 1995	commune de NOUVION-EN-PONTHIEU	commune de NOUVION-EN-PONTHIEU	NOUVION-EN-PONTHIEU
ETUDE AGRO-HYDRAULIQUE (LUTTE CONTRE LES RUISEMENTS ET L'EROSION DES SOLS) - NORD DE LA COMMUNE D'ABBEVILLE	1994 - 1995	commune d'ABBEVILLE	commune d'ABBEVILLE	ABBEVILLE
ETUDE AGRO-HYDRAULIQUE (LUTTE CONTRE LES RUISEMENTS ET L'EROSION DES SOLS) - COMMUNE DE VILLERS-SUR-AUTHIE	1994 - 1995	commune de VILLERS-SUR-AUTHIE	commune de VILLERS-SUR-AUTHIE	VILLERS-SUR-AUTHIE
ETUDE AGRO-HYDRAULIQUE (LUTTE CONTRE LES RUISEMENTS ET L'EROSION DES SOLS) - COMMUNE DE BERNAY-EN-PONTHIEU	1994 - 1995	commune de BERNAY-EN-PONTHIEU	commune de BERNAY-EN-PONTHIEU	BERNAY-EN-PONTHIEU
ETUDE AGRO-HYDRAULIQUE (LUTTE CONTRE LES RUISEMENTS ET L'EROSION DES SOLS) - COMMUNE DE VRON	1994 - 1995	commune de VRON	commune de VRON	VRON
ETUDE AGRO-HYDRAULIQUE (LUTTE CONTRE LES RUISEMENTS ET L'EROSION DES SOLS) - COMMUNE DE FOREST-MONTIERS	1994 - 1995	commune de GRAND-LAVIERS	commune de GRAND-LAVIERS	GRAND-LAVIERS
ETUDE AGRO-HYDRAULIQUE (LUTTE CONTRE LES RUISEMENTS ET L'EROSION DES SOLS) - COMMUNE DE BUIIGNY-SAINT-MACLOU	1994 - 1995	commune de BUIIGNY-SAINT-MACLOU	commune de BUIIGNY-SAINT-MACLOU	BUIIGNY-SAINT-MACLOU
ETUDE AGRO-HYDRAULIQUE (LUTTE CONTRE LES RUISEMENTS ET L'EROSION DES SOLS) - COMMUNE DE GRAND LAVIERS	1994 - 1995	commune de GRAND-LAVIERS	commune de GRAND-LAVIERS	GRAND-LAVIERS

ETUDE AGRO-HYDRAULIQUE (LUTTE CONTRE LES RUISEMENTS ET L'EROSION DES SOLS) - COMMUNE DE ARRY	1994 - 1995	commune d'ARRY	ARRY	
ETUDE AGRO-HYDRAULIQUE (LUTTE CONTRE LES RUISEMENTS ET L'EROSION DES SOLS) - COMMUNE DE VERCOURT	1994 - 1995	commune de VERCOURT	VERCOURT	✓
ETUDE AGRO-HYDRAULIQUE (LUTTE CONTRE LES RUISEMENTS ET L'EROSION DES SOLS) - COMMUNE DE NAMPONT-SAINT-MARTIN	1994 - 1995	commune de NAMPONT	NAMPONT	✓
ETUDE AGRO-HYDRAULIQUE (LUTTE CONTRE LES RUISEMENTS ET L'EROSION DES SOLS) - LE BOISLE	1995	commune du BOISLE	LE BOISLE	✓
ETUDE AGRO-HYDRAULIQUE (LUTTE CONTRE LES RUISEMENTS ET L'EROSION DES SOLS) - LE BOISLE	1995	commune du BOISLE	LE BOISLE	✓
ETUDE AGRO-HYDRAULIQUE (LUTTE CONTRE LES RUISEMENTS ET L'EROSION DES SOLS) - COMMUNE DE PONCHES-ESTRUVAL	1997	commune de DOMPIERR-E-SUR-AUTHIE	DOMPIERR-E-SUR-AUTHIE	✓
ETUDE AGRO-HYDRAULIQUE (LUTTE CONTRE LES RUISEMENTS ET L'EROSION DES SOLS) - COMMUNE DE PONCHES-ESTRUVAL	1997	commune de PONCHES-ESTRUVAL	PONCHES-ESTRUVAL	✓
ETUDE AGRO-HYDRAULIQUE (LUTTE CONTRE LES RUISEMENTS ET L'EROSION DES SOLS) - COMMUNE DE PONCHES-ESTRUVAL	1997	commune de SOMEA LUCE. M	SOMEA LUCE. M	4eme
ETUDE AGRO-HYDRAULIQUE (LUTTE CONTRE LES RUISEMENTS ET L'EROSION DES SOLS) - COMMUNE DE PONCHES-ESTRUVAL	1997	communes de la 4eme circonscription ; CANTON CRECY-EN-PONTHIEU ;DOMPIERRE-SUR-AUTHIE ;LIEU EU ; PONCHES-ESTRUVAL	CIRCONSCRIPTION ; CANTON CRECY-EN-PONTHIEU ,DOMPIERRE-SUR-AUTHIE ;LIEU EU ; PONCHES-ESTRUVAL	✓

ETUDE AGRO-HYDRAULIQUE (LUTTE CONTRE LES RUISSELLEMENTS ET L'EROSION DES SOLS) - COMMUNE DE MESNIL-BRUNTEL	1997	commune de MESNIL ; BRUNTEL	SOMEA LUCE. M	MESNIL ; BRUNTEL
ETUDE AGRO-HYDRAULIQUE (LUTTE CONTRE LES RUISSELLEMENTS ET L'EROSION DES SOLS) - COMMUNE D'OUST-MAREST	1998	commune de OUST-MAREST	SOMEA LUCE. M	OUST-MAREST
ETUDE AGRO-HYDRAULIQUE (LUTTE CONTRE LES RUISSELLEMENTS ET L'EROSION DES SOLS)	1996	CC de Combles	AREAS	COMBLES
EVALUATION DU GISEMENT DE COQUES DU LITTORAL PICARD	2001	GEMEL	GEMEL	Côte Picarde
PREETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER - AUTOROUTE A16 - COMMUNE DE BUGNY SAINT-MACLOU	1991	CG 80	Poignon	COMMUNE DE BUGNY SAINT-MACLOU
PREETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER - AUTOROUTE A16 - COMMUNE DE CAOURS	1991	CG 80	Poignon	COMMUNE DE CAOURS
PREETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER - AUTOROUTE A16 - COMMUNE DE COCQUEREL	1991	CG 80	Poignon	COMMUNE DE COCQUEREL
PREETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER - AUTOROUTE A16 - COMMUNE D'ABBEVILLE NORD	1991	CG 80	Poignon	COMMUNE D'ABBEVIL LE NORD
PREETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER - AUTOROUTE A16 - COMMUNE DE DRUCAT - LE PLESSIEL	1991	CG 80	Poignon	COMMUNE DE DRUCAT - LE PLESSIEL

PREETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER - AUTOROUTE A16 - COMMUNE DE EAUCOURT-SUR-SOMME			COMMUNE DE EAUCOUR- T-SUR- SOMME	✓	
PREETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER - AUTOROUTE A16 - COMMUNE DE EPAGNE- EPAGNETTE	1991	CG 80	Poignon		✓
PREETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER - AUTOROUTE A16 - COMMUNE DE FOREST- MONTIERS	1991	CG 80	Poignon	COMMUNE DE EPAGNE- EPAGNETTE	✓
PREETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER - AUTOROUTE A16 - COMMUNE DE FOREST- MONTIERS	1991	CG 80	Poignon	COMMUNE DE FOREST- MONTIERS	✓
PREETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER - AUTOROUTE A16 - COMMUNE DE FRANCIERES	1991	CG 80	Poignon	COMMUNE DE FRANCIER ES	✓
PREETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER - AUTOROUTE A16 - COMMUNE DE GRAND LAVIERS	1991	CG 80	Poignon	COMMUNE DE GRAND LAVIERS	✓
PREETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER - AUTOROUTE A16 - COMMUNE DE MOUFLERS	1991	CG 80	Cabinet Farout	COMMUNE DE MOUFLER S	✓
PREETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER - AUTOROUTE A16 - COMMUNE DE NOUVION- EN-PONTHIEU	1991	CG 80	Poignon	COMMUNE DE NOUVION- EN- PONTHIEU	✓

PREETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER - AUTOROUTE A16 - COMMUNE DE NOYELLES-SUR-MER				COMMUNE DE NOYELLES-SUR-MER	
PREETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER - AUTOROUTE A16 - COMMUNE DE PONTHOILE	1991	CG 80	Poignon	COMMUNE DE PONTHOILE	
PREETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER - AUTOROUTE A16 - COMMUNE DE PONT-REMY	1991	CG 80	Poignon	COMMUNE DE PONT-REMY	
PREETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER - AUTOROUTE A16 - COMMUNE DE PORT-LE-GRAND	1991	CG 80	Poignon	COMMUNE DE PORT-LE-GRAND	
PREETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER - AUTOROUTE A16 - COMMUNE DE SAILLY-FLIBEAUCOURT				COMMUNE DE SAILLY-FLIBEAUCOURT	
PREETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER - AUTOROUTE A16 - COMMUNE DE VAUCHELLES-LES-QUESNOY	1991	CG 80	Poignon	COMMUNE DE VAUCHELLES-LES-QUESNOY	
PREETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER - AUTOROUTE A16 - COMMUNE DE LONG				COMMUNE DE LONG	

PRETUDIE D'AMENAGEMENT FONCIER - AUTOROUTE A16 - COMMUNE DE SAINT VAST EN CHAUSSEE			COMMUNE DE SAINT VAST EN CHAUSSE E	COMMUNE DE VIGNACOU RT	COMMUNE DE BERNAY EN PONTHIEU	COMMUNE DE NAMPONT	COMMUNE DE ARRy	COMMUNE DE VERCOUR T	COMMUNE DE VRON	Conservatoi re des Sites Naturels de Picardie	PLAINE MARITIME
PRETUDIE D'AMENAGEMENT FONCIER - AUTOROUTE A16 - COMMUNE DE VIGNACOURT	1991	CG 80	Poignon	Poignon	Poignon	Poignon	Poignon	Poignon	Poignon	SIDEA Ponthieu Marquenterre	AVIFAUNE.
PRETUDIE D'AMENAGEMENT FONCIER - AUTOROUTE A16 - COMMUNE DE BERNAY EN PONTHIEU	1991	CG 80	Poignon	Poignon	Poignon	Poignon	Poignon	Poignon	Poignon		
PRETUDIE D'AMENAGEMENT FONCIER - AUTOROUTE A16 - COMMUNE DE NAMPONT	1991	CG 80	Poignon	Poignon	Poignon	Poignon	Poignon	Poignon	Poignon		
PRETUDIE D'AMENAGEMENT FONCIER - AUTOROUTE A16 - COMMUNE DE ARRy	1991	CG 80	Poignon	Poignon	Poignon	Poignon	Poignon	Poignon	Poignon		
PRETUDIE D'AMENAGEMENT FONCIER - AUTOROUTE A16 - COMMUNE DE VERCOURT	1991	CG 80	Poignon	Poignon	Poignon	Poignon	Poignon	Poignon	Poignon		
PRETUDIE D'AMENAGEMENT FONCIER - AUTOROUTE A16 - COMMUNE DE VRON	1991	CG 80	Poignon	Poignon	Poignon	Poignon	Poignon	Poignon	Poignon		
ETUDE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT EN PLAINE MARITIME PICARDE - VOLET ECOLOGIQUE	1995	Marquenterre									

ETUDE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT EN PLaine MARITIME PICARDE - VOLET FAUNE DES MILIEUX AQUATIQUES		SIDEA Ponthieu Marquenterre	1995	Conservatoi re des Sites Naturels de Picardie	PLAINE MARITIME	»	
ETUDE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT EN PLaine MARITIME PICARDE - SECTEURS DE REFERENCE		SIDEA Ponthieu Marquenterre	1995	Conservatoi re des Sites Naturels de Picardie	PLAINE MARITIME	»	
ETUDE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT EN PLaine MARITIME PICARDE - PROTOCOLE DE SUIVI		SIDEA Ponthieu Marquenterre	1995	Conservatoi re des Sites Naturels de Picardie	PLAINE MARITIME	»	
ETUDE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT EN PLaine MARITIME PICARDE - VOLET AGRONOMIQUE		SIDEA Ponthieu Marquenterre	1995	Conservatoi re des Sites Naturels de Picardie	PLAINE MARITIME	»	
ETUDE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT EN PLaine MARITIME PICARDE - HABITATS ET FLORE		SIDEA Ponthieu Marquenterre	1995	Conservatoi re des Sites Naturels de Picardie	PLAINE MARITIME	»	
PROJET INTERREG II - RIVES MANCHES - PELOUSES CALCIQUELES : DES RESEAUX POUR L'ACTION - VOLET 1. : RAPPORT FINAL D'ACTIVITES - VOLET 2. : COMPTES- RENDUS DES ECHANGES.		Sussex Downsconserv ation board	2002	Sussex Downsconserv ation board	Rives manches	»	

EVALUATION DES GISEMENTS DE COQUES DES BAIES DE SOMME ET D'AUTHIE	2002	CG 80	GEMEL	Côte Picarde	
Impact de l'extraction de granulats marins sur le milieu marin.	1993	Conseil International pour l'exploitation de la mer	GEMEL	Côte Picarde	✓
CANAL DE LA SOMME - ETUDE DE PROGRAMMATION PAYSAGERE - DIAGNOSTIC	30. 06. 2000 et 04. 10. 200000	Atelier Traverses	CANAL DE LA SOMME	✓	✓
CANAL DE LA SOMME : ETUDE DE PROGRAMMATION PAYSAGERE - ORIENTATIONS ET PROGRAMME D'ACTIONS SAUVEGARDER LA PRAIRIE ET LE PATRIMOINE MERSOIS	02. 02. 2001 et 27. 04. 2001	Atelier Traverses	CANAL DE LA SOMME	✓	✓
ETUDE PREALABLE A L'ENTRETIEN PAR LES TECHNIQUES DOUCES DE LA VIMEUSE	01. 04 . 1991	Commune de Mers	Comité de coordination CPIE Vallée de la Somme	Mers les Bains	✓
ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC SUR LA CIRCULATION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE LA VIMEUSE	01. 01 . 1997	SIA Bassin de la Vimeuse	Cours d'eau Vimeuse	✓	✓
SCHEMA DE VOCATION PISCICOLE DE LA SOMME - NOTE DE SYNTHESE - FICHIER DE DONNEES	01. 06. 1992	DDAF	CG 80	Cours d'eau La Maye	✓

**EOLIENNE A16 - BAIE DE SOMME -
RAPPORT DE L'ETUDE DE FAISABILITE
PRELIMINAIRE.**

			SAILLY- FLIBEAUC OURT	
		Groupe d'étude pour la Maison Espace Eolien de Développm ent		
	01. 05. 1996	CG 80	SAILLY- FLIBEAUC OURT	
Avant-projet d'installation d'une éolienne sur l'aire d'autoroute de Sainly-Flibeaucourt. Partie 1. Etude technico-économique.		Groupe d'étude pour la Maison Espace Eolien de Développm ent		
	01. 08 . 1997	CG 80	SAILLY- FLIBEAUC OURT	
Avant-projet d'installation d'une éolienne sur l'aire d'autoroute de Sainly-Flibeaucourt. Partie 2. Etude d'impact.		Groupe d'étude pour la Maison Espace Eolien de Développm ent		
	01. 08 . 1997	CG 80	SAILLY- FLIBEAUC OURT	
Avant-projet d'installation d'une éolienne sur l'aire d'autoroute de Sainly-Flibeaucourt. Partie 3. Esquisse d'accompagnement pédagogique.		Groupe d'étude pour la Maison Espace Eolien de Développm ent		
	01. 08 . 1997	CG 80	BAIE DE SOMME	
SURVEILLANCE ESTIVALE DE LA COLONIE DE PHOQUES VEAUX-MARINS - RAPPORT D'ACTIVITES 1995	01. 02. 1996	Picardie Nature	Picardie Nature	

UNE PREMIERE COMPARAISON ENTRE LES ESPECES DE LA BAIE DE RYE ET LA BAIE DE SOMME : DEUX BAIES POUR UN MÊME ENVIRONNEMENT, UNE BIODIVERSITE PARTAGEE AVEC UN MÊME OBJECTIF	01. 10. 95	EAST SUSSEX COUNTY COUNCIL	SMACOPI . SUSSEX Downscours eration board	BAIE DE SOMME ET BAIE DE RYE	BAIE DE SOMME
ETUDE FLORISTIQUE ET PHYTOCENOTIQUE DES SITES LITTORAUX DE LA RESERVE NATURELLE DE LA BAIE DE SOMME (MOLLIERES DE LA MAYE, ANSE BIDARD, BANC DE L'ILETTE ET SECTEURS REMARQUABLES DU PARC ORNITHOLOGIQUE DU PARQUENTERRE).	01. 09. 1995	SMACOPI	Centre Régional de Phytosociologie ; Conservatoire Botanique National	- LA BAIE DE SOMME	
PROPOSITIONS DE GESTION CONSERVATOIRE LES RELATIONS COQUE, HUITRIER-PIE, HOMME EN BAIE DE SOMME	01.01. 1998	SMACOPI	SMACOPI . GEMEL	BAIE DE SOMME	
ETUDE DES DUNES LITTORALES DE PICARDIE SUR LES PROPRIETES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL - VOLET 1 : DESCRIPTION, EVALUATION ET RECOMMANDATIONS DE GESTION	01. 12. 1995	SMACOPI	Conservatoire des Sites Naturels de Picardie	Côte Picarde	
ETUDE DES DUNES LITTORALES DE PICARDIE SUR LES PROPRIETES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL - VOLET 2 : AVIFAUNE	01. 12. 1995	SMACOPI	Conservatoire des Sites Naturels de Picardie	Côte Picarde	
ETUDE DES DUNES LITTORALES DE PICARDIE SUR LES PROPRIETES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL - VOLET 3 : BATRAFAUNE	01. 12. 1995	SMACOPI	Conservatoire des Sites Naturels de Picardie	Côte Picarde	

				Côte Picarde
ETUDE DES DUNES LITTORALES DE PICARDIE SUR LES PROPRIETES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL - VOLET 4 :ENTOMOFAUNE	01. 12 1995	SMACOPI	Conservatoi re des Sites Naturels de Picardie	▼
ETUDE DES DUNES LITTORALES DE PICARDIE SUR LES PROPRIETES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL - VOLET 5 :HYDROGEOLOGIE	01. 12 1995	SMACOPI	Conservatoi re des Sites Naturels de Picardie	▼
ETUDE DES DUNES LITTORALES DE PICARDIE SUR LES PROPRIETES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL - VOLET 6 :HABITATS/FLORE	01. 12 1995	SMACOPI	Conservatoi re des Sites Naturels de Picardie	▼
ETUDE DES DUNES LITTORALES DE PICARDIE SUR LES PROPRIETES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL - VOLET 7 :CRYOPTOPOTENTIALITES VEGETALES DES PANNEAUX DUNAIRES	01. 12 1995	SMACOPI	Conservatoi re des Sites Naturels de Picardie	▼
ETUDE BOTANIQUE EN BAIE DE SOMME : PRAIRIES HUMIDES, RENCLATURES, MARAIS, MARES INTERDUNAIRES.	01. 09. 1994	SMACOPI	IFRA Sciences	BAIE DE SOMME
BASSE VALLEE DE LA SOMME - INVENTAIRE FONCIER - RICHESSES PATRIMONIALES - PERSPECTIVES DE GESTION	01. 01. 1994		Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustre	BASSE VALLEE DE LA SOMME
MISE EN PLACE D'UNE GESTION COHERENTE DE L'EAU EN BASSE VALLEE DE LA SOMME	01. 01. 1998	SMACOPI	Atelier d'Ecologie Rural et d'Urbanisme	BASSE VALLEE DE LA SOMME

PLAN DE GESTION DU MARAIS DE BLANQUETAQUE - 1998 - 2002	01. 01. 1998	SMACOPI	SMACOPI	MARAIS DE BLANQUET AQUE	✓
PLAN DE GESTION DU MARAIS DE SAILLY-BRAY	01. 05. 1998	SMACOPI	SMACOPI	MARAIS DE SAILLY-BRAY	✓
PLAN DE GESTION 1998-2002 DES DUNES LITTORALES DE PICARDIE, PROPRIÉTÉS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES.....TOME 1 : DESCRIPTION, ÉVALUATION, DÉFINITION DES OBJECTIFS, PLANS DE TRAVAIL ET FICHES OPÉRATIONNELLES.....TOME 2 : DESCRIPTION DES INTERVENTIONS SUR DES SECTEURS DEMAPOLLABLES				Côte Picarde	
Caractéristiques des mares utilisées par les anatides en période prénuptiale : recherche d'un optimum.	1996 - 1997	SMACOPI	Bracque.N	BASSE VALLEE DE LA SOMME	✓
Intérêt pour le patrimoine naturel. Opportunité d'une maîtrise foncière de ce marais en vue de sa préservation.	01. 12. 1996			DES « PRES DES GRANDS VIVIERS » Conservatoi re des Sites Naturels de Picardie	✓
				Conservatoi re des Sites Naturels de Picardie	✓

Suivi floristique et phytocoenotique de la réserve naturelle de la Baie de Somme - Bilan 1997	01. 09. 1997	SMACOPI	Centre Régional de Phytosociologie ; Conservatoire Botanique National	Baie de Somme
Suivi et protection de la colonie de phoques de la réserve naturelle de la Baie de Somme. Bilan d'activités - Année 1997	01. 07. 1998	SMACOPI	Picardie Nature	Baie de Somme
Réserve naturelle de la Baie de Somme : Suivi biosédimentaire de deux radiales - pilotes - (action SE 05 du plan de gestion) - Rapport 1997	01. 01. 1998	SMACOPI	GEMEL	Baie de Somme
Plan de gestion de la Réserve Naturelle de la Baie de Somme	01. 10. 1995	SMACOPI	SMACOPI	Baie de Somme
Réserve d'avifaune du Hâble d'Ault - Plan de gestion 1994 - 1998	01. 12. 1993	SMACOPI	SMACOPI	Hâble d'Ault
VOLET ENVIRONNEMENT DE L'ETUDE GLOBALE D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION ECONOMIQUE DES BAS-CHAMPS DE CAYEUX ET DES COMMUNES AVOISINANTES. PHASE 1 : CONSTAT.	01. 05. 1995	CR Picardie	Stucky ingénieurs conseils	Cayeux sur mer et communes avoisinantes
Volet Environnement de l'étude globale d'aménagement et de valorisation économique des Bas-Champs de Cayeux et des communes avoisinantes. Cartes	01. 05. 1995	CR Picardie	Stucky ingénieurs conseils	Cayeux sur mer et communes avoisinantes
Concilier la conservation des milieux naturels et leur ouverture au public. Deuxième rapport. Deux Baies pour un même environnement. Une biodiversité partagée avec un même objectif	01. 10. 1998	EAST SUSSEX COUNTY CONCIL	SMACOPI et EAST SUSSEX COUNTY CONCIL	Baie de Somme ET Baie de Rye

Réserve naturelle de la Baie de Somme - Suivi biosédimentaire de deux radiales-pilotes (action SE05 du plan de gestion) - Rapport 1998	01. 01. 1999	SMACOPI	GEMEL Conservatoire national botanique	Baie de Somme
Réserve naturelle de la Baie de Somme - Suivi floristique et phytocoenotique (action SE11 du plan de gestion)	01. 01. 1998	SMACOPI	Baie de Somme	Baie de Somme
Suivi et protection de la colonie de phoques de la réserve naturelle de la Baie de Somme. Année 1998	01. 03. 1999	SMACOPI	Picardie Nature	Baie de Somme
Bilan d'activités 1998 - Station biologique de Blanquetaque	01. 04. 1999	SMACOPI	Station Biologique de Blanquetaque	Baie de Somme
Réserve d'avifaune du Hâble d'Ault - Plan de gestion 1999-2003	01. 05. 1999	SMACOPI	SMACOPI	Baie de Somme
Réserve d'avifaune du Hâble d'Ault - Evaluation du plan de gestion 1994-1998	01. 05. 1999	SMACOPI	SMACOPI	Hâble d'Ault
CONTRIBUTION AU PLAN DE GESTION ÉCOLOGIQUE DU MARAIS DU PENDE (SOMME) 1999-2003	01. 09. 1998	Naturels de Picardie	Civette. I	Marais de Pendé
Les oiseaux de la Baie de Somme - Inventaire commenté des oiseaux de la Baie de Somme et de la Plaine Maritime Picarde	01. 01. 1999	SMACOPI	Triplet.P ; Sueur. F	Baie de Somme et plaine maritime
Le Galet : du chou marin à l'industrie	01. 01. 1999	SMACOPI	Triplet. P; Yates. B	Baie de Somme
Expérimentation d'éradication de la Spartine en Baie de Somme - Première synthèse des résultats	11. 01. 1999	SMACOPI	Triplet; Fagot ; Sounia ; Urban; Lepilliez	Baie de Somme
La Station Biologique de Blanquetaque : un outil pour l'aménagement du territoire	01. 01. 1999	SMACOPI	SMACOPI	Blanquetaque

Réserve naturelle de la Baie de Somme - Station scientifique de Blanquetaque - Bilan d'activités 1996-1997	01. 04. 1998	SMACOPI	SMACOPI Centre Régional de Phytosociologie ;	Baie de Somme	✓
Suivi floristique et phytocoenotique de la réserve naturelle de la Baie de Somme - Bilan 1996	01. 09. 1996	SMACOPI	Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustre	Basse Vallée de la Somme	✓
La basse vallée de la Somme - Inventaire foncier, richesses patrimoniales, perspectives de gestion	01. 04. 1994		Triplet. Levier; Hovette	Basse Vallée de la Somme	✓
<u>SUIVI ET PROTECTION DE LA COLONIE DE PHOQUES DE LA BAIE DE SOMME - BILAN D'ACTIVITÉS - ANNÉE 2000</u>	01. 05. 2001	Picardie Nature	Picardie Nature	Baie de Somme	✓
SUIVI FLORISTIQUE ET PHYTOCOENOTIQUE DE LA RESERVE NATURELLE DE LA BAIE DE SOMME - BILAN 1995 - 2000	01. 06. 2001	SMACOPI	SMACOPI	Baie de Somme	✓
DYNAMIQUE DES ECHANGES ET MODELISATION DE LA PRODUCTION PRIMAIRE DANS UN ECOSYSTEME COTIER MACROTIDAL EN MANCHE ORIENTALE - LA BAIE DE SOMME (THESE DE DOCTORAT DE L'UNIVERSITE PARIS 6)	11. 07. 2001	Université Paris 6	Loquet.N	Baie de Somme	✓
ETUDE DE DEFINITION ET DE PROGRAMMATION POUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER LITTORAL PICARD - RAPPORT D'ETAPES PHASES 2 ET 3 - ANALYSE DE L'ETAT INITIAL - BILAN - DEFINITION DES OBJECTIFS	01. 08. 2000	DDE	S.C.E	Côte Picarde	✓

ETUDE DE DEFINITION ET DE PROGRAMMATION POUR L'AMENAGEMENT DU SENTIER LITTORAL PICARD - RECHERCHE DE PROJETS - PHASE 1. DEFINITION DE VARIANTES DE TRACE - RAPPORT D'ETAPE	01. 11. 2001	DDE	S.C.E	Côte Picarde	✓	✓
ETUDE BOTANIQUE EN BAIE DE SOMME - PRAIRIES HUMIDES - RENCLOTURES - MARAIS - MARES INTERDUNAIRES	01.09. 1994	IFRA Sciences	Raynal.A ; Pare.J	Baie de Somme	✓	
SUIVI ET PROTECTION DE LA COLONNIE DE PHOQUES DE LA BAIE DE SOMME - BILAN D'ACTIVITES 2001	01. 10. 2002	Picardie Nature	Picardie Nature	Baie de Somme	✓	
SUIVI ET PROTECTION DE LA COLONIE DE PHOQUES DANS LA RESERVE NATURELLE DE LA BAIE DE SOMME - ANNEE 1996	01. 01. 1997	Picardie Nature	Picardie Nature	Baie de Somme	✓	
ETUDE ET PROTECTION DE LA COLONIE DE PHOQUES VEAUX-MARINS DE LA BAIE DE SOMME : SUIVI DES FEMELLES EN GESTATION - RAPPORT D'ACTIVITES 1995.	01. 01. 1996	Picardie Nature	Picardie Nature	Baie de Somme	✓	
SUIVI DU RELACHER EN BAIE DE SOMME DE 3 JEUNES PHOQUES VEAUX-MARINS (PHOCA VITULINA) EMANCIPES ET SOIGNES AU SEAL REHABILITATION AND RESEARCH CENTRE DE PIETERBUREN - PAYS-BAS	01. 01. 1996	Picardie Nature	Picardie Nature	Baie de Somme	✓	
PRESERVATION ET GESTION DU COMPLEXE : BAIE DE SOMME, BAIE D'AUTHIE ET MARQUENTERRE	01. 10. 1991	SMACOP	SMACOP	Côte Picarde	✓	
PLAN DE GESTION 2001-2005 - MARAIS DU PENDE	01. 11. 2000	Conservatoire des Sites Naturels de Picardie	Conservatoi re des Sites Naturels de Picardie	Marais du Pendé	✓	

**SYNTHESE DU PLAN DE GESTION 2001-
2005 - MARAIS DU PENDE**

LES INSECTES DE LA RESERVE DE LA BAIE DE SOMME	01. 11. 2000	Conservatoire des Sites Naturels de Picardie	Conservatoire des Sites Naturels de Picardie	Marais du Pendé	✓
SUIVI FLORISTIQUE ET PHYTOCOENOTIQUE DE LA RESERVE NATURELLE DE LA BAIE DE SOMME	01. 01. 2001	Association des entomologistes de Picardie	SMACOPI	Baie de Somme	✓
RESERVE NATURELLE DE LA BAIE DE SOMME - SUIVI BIOSEDIMENTAIRE DE DEUX RADIALES PILOTES - ACTION SE05 DU PLAN DE GESTION 1994-2000 - ACTION SE01 DU PLAN DE GESTION 2001-2006.	01. 08. 2002	SMACOPI	SMACOPI	Baie de Somme	✓
LE MARAIS DU PENDE - COMMUNES DE VILLERS-SUR-AUTHIE ET NAMPONT - SAINT-MARTIN (SOMME) : SUIVI SCIENTIFIQUE 2001	01. 01; 2002	Groupe d'étude des milieux estuarien et littoraux	Groupe d'étude des milieux estuarien et littoraux	Baie de Somme	✓
ETUDE PREALABLE A L'OPERATION GRAND SITE NATIONAL BAIE DE SOMME - PHASE 1. PREMIERE PARTIE : VALEUR PATRIMONIALE DU SITE	01. 04. 2002	Conservatoire des Sites Naturels de Picardie	Conservatoire des Sites Naturels de Picardie	Marais du Pendé	✓
ETUDE DE DEFINITION ET DE PROGRAMMATION POUR L'AMENAGEMENT DU SENTIER LITTORAL PICARD - TRANCHE 2. RECHERCHE DE PROJETS - PHASE 1 : DEFINITION DE VARIANTES DE TRACE : DOCUMENT D'ETAPE POUR LA CONCERTATION PAR GROUPE GEOGRAPHIQUE - BAS-CHAMPS A LA POINTE DU HOURDEL - DIGUE ET DOLLETS DE GALET	03. 04. 2003	SMACOPI DIREN	Atelier de l'Ile	Baie de Somme	✓
	01. 02. 2002	DDE	S.C.E	Côte Picarde	✓

ETUDE DE DEFINITION ET DE PROGRAMMATION POUR L'AMENAGEMENT DU SENTIER LITTORAL PICARD - TRANCHE 2. RECHERCHE DE PROJETS - PHASE 1 : DEFINITION DE VARIANTES DE TRACE : DOCUMENT D'ETAPE POUR LA CONCERTATION PAR GROUPE GEOGRAPHIQUE - MARQUENTERRE : RESERVE NATURELLE DE LA BAIE DE SOMME, MASSIF DUNAIRE BAIE D'AUTHIE ET ESTUAIRE DE L'AUTHIE	01. 02. 2002	DDE	S.C.E	Côte Picarde	✓
ETUDE DE DEFINITION ET DE PROGRAMMATION POUR L'AMENAGEMENT DU SENTIER LITTORAL PICARD - TRANCHE 2. RECHERCHE DE PROJETS - PHASE 1 : DEFINITION DE VARIANTES DE TRACE : DOCUMENT D'ETAPE POUR LA CONCERTATION PAR GROUPE GEOGRAPHIQUE - MERS-LES-BAINS A AUTH. EALAISES CRAYEUSES	01. 02. 2002	DDE	S.C.E	Côte Picarde	✓
ETUDE DE DEFINITION ET DE PROGRAMMATION POUR L'AMENAGEMENT DU SENTIER LITTORAL PICARD - TRANCHE 3. - PHASE 1. PROGRAMMATION - DEFINITION DES PRINCIPES D'AMENAGEMENT ET DU TRACE	01. 02. 2002	DDE	S.C.E	Côte Picarde	✓
OISEAUX ET PHOQUES DE LA BAIE DE SOMME ET DE LA PLAINE MARITIME PICARDE	01.01. 2003	Picardie Nature	Picardie Nature	Plaine maritime et Baie de Somme	✓

LE MARAIS DU PENDE - COMMUNES DE VILLERS-SUR-AUTHIE ET NAMPONT-SAINT-MARTIN (SOMME) : SUIVI SCIENTIFIQUE 2002	01. 04. 2003	Conservatoire des Sites Naturels de Picardie	Conservatoire des Sites Naturels de Picardie	Marais du Pendé	✓
ETUDE PREALABLE A L'OPERATION GRAND SITE NATIONAL : BAIE DE SOMME - PHASE 2. PREMIERE PARTIE : IDENTITES DES PAYSAGES	01. 04. 2003	SMACOPI DIREN	Atelier de l'Ile ; ARIETUR ; ALFA ; APT	Baie de Somme	✓
ETUDE PREALABLE A L'OPERATION GRAND SITE NATIONAL : BAIE DE SOMME - LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	01. 04. 2003	SMACOPI DIREN	Atelier de l'Ile ; ARIETUR ; ALFA ; APT	Baie de Somme	✓
ETUDE PREALABLE A L'OPERATION GRAND SITE NATIONAL : BAIE DE SOMME - ETUDE DE FREQUENTATION TOURISTIQUE - RAPPORT DE PHASE TEST	01. 11. 2002	SMACOPI DIREN	Atelier de l'Ile ; ARIETUR ; ALFA ; APT	Baie de Somme	✓
ETUDE PREALABLE A L'OPERATION GRAND SITE NATIONAL : BAIE DE SOMME - ENQUETE DE FREQUENTATION TOURISTIQUE - ANNEE 2002-2003.	01. 06. 2003	SMACOPI DIREN	Atelier de l'Ile ; ARIETUR ; ALFA ; APT	Baie de Somme	✓
LES AMENAGEMENTS LITTORAUX ET LEURS IMPACTS EN PLAINE MARITIME PICARDE	01. 01. 1999	SMACOPI	Hamio. S	Côte Picarde et plaine maritime	✓
EVALUATION DU PLAN DE GESTION 1996-2000 DE LA RESERVE NATURELLE DE LA BAIE DE SOMME	01. 10 . 2001	Réserve Naturelle de la Baie de Somme	SMACOPI	Baie de Somme	✓
RESERVE NATURELLE DE LA BAIE DE SOMME - PLAN DE GESTION 2001-2005	01.09. 2001	Naturelle de la Baie de	SMACOPI	Baie de Somme	✓

PROJET BAIE DE SOMME : PRESERVATION DU CARACTERE MARITIME DE LA BAIE DE SOMME ET DE SON PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL - ENQUETES CONJOINTES SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE SAINT-VALERY-SUR-SOMME, BOISMONT, LE CROTOY, FAVIERES, CAYEUX-SUR-MER,	01. 06. 1996	DDE ; CG 80	DDE	Baie de Somme	▼
EXPERIMENTATION DE CONTROLE DE LA SPARTINE EN BAIE DE SOMME NORD - BILAN DES OPERATIONS DE SUIVI 2002-	01. 01. 2003	SMACOPI	SMACOPI	Baie de Somme	▼
COTE PICARDE PROPRE! PROPRETE DES AIRES D'ARRET DE L'ACCES ROUTIER DE LA COTE PICARDE	01. 01. 1993	CG 80	VIDAM Conseil	Arrêt autoroutier de la Côte Picarde	▼
ABBEVILLE : MISE EN OEUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE - ELEMENTS DE REFLEXION POUR LA DECLINAISON DU PROJET DE TERRITOIRE EN PROJET	01. 01. 1995	Distric de l'agglomeration d'Abbeville	CREPAH - Agence Nord JNC	Abbeville	
Projet du district de l'Agglomeration Abbevilloise - Ville Centre Abbeville - Projet Urbain	01. 06. 1996	Distric de l'agglomeration d'Abbeville	International SA	Abbeville	
Revision du S.D.A.U. - Mission d'expertise sur le Paysage de l'agglomeration d'Abbeville PARC DES SPORTS ET DE LOISIRS - AMENAGEMENT DES TERRAINS - RUE DE LA BRIQUETERIE - ETUDE PAYSAGERE - COMMUNE DE VIGNACOURT	01. 09. 1994	Commune d'Abbeville	DDE	Abbeville	▼
REVITALISATION ET VALORISATION DU PRIEURÉ D'AUTHIE EN CENTRE D'ACCUEIL ET DE DECOUVERTE DU VAL PERCEPTION DU PAYSAGE DE RUE ET AMENAGEMENTS DES ENTREES DE VILLE - RD175 ET RD 85	01. 10. 1997	Commune de Rue	A CIEL OUVERT	Rue	▼

AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS TRAVERSES PAR LA ROUTE DEPARTEMENTALE 120	01. 06. 1995	Commune de Méricourt l'Abbé	Babbardo et Popet	Méricourt l'Abbé	▼	
PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN - ABBEVILLE	01. 12. 1997	Commune d'Abbeville	Commune d'Abbeville	Commune d'Abbeville	▼	
ETUDE ENTREE DE VILLE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU ETUDE DE DEFINITION DUN PROJET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBAIN : VOLET 1. SCENARIOS DE DEVELOPPEMENT - COMMUNE DE MERS-LES-BAINS	04. 10. 2001	CC du Vimeu Industriel	SITE ET CONCEPT	Vimeu Industriel	▼	
ETUDE SUR LE PAYSAGE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MOYENNEVILLE - DIAGNOSTIC ET ACTIONS	01.02. 1998	CG 80	ORGECO AARP CREA	Mers les Bains	▼	
ABBAYE DE SAINT-RIQUIER : CENTRE CULTUREL DE LA TERRE ET DE LA MER	01. 11. 1997	Abbaye de Saint Riquier	Berlin ; Lemoine Richard Edwards et associers	CC de Moyenneville	▼	
ETUDE PAYSAGERE D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE COULONVILLERS	01. 05. 2000	Commune de Coulonvillers	Bouzemberg	Coulonviller s	▼	
DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET PAYSAGER - MAREUIL CAUBERT	/ /	Commune de Mareuil-Caubert	Seigneur F	Commune de Mareuil-Caubert	▼	
AMENAGEMENT PAYSAGER - LES ENTREES DE LA COMMUNE (CAOURS, SAINT-RIQUIER, BOIS DE L'ABBAYE) - NEUFMOULIN		Communes deCaours, Saint-Riquier, Bois de L'abbaye, Neufmoulin		Communes deCaours, Saint-Riquier, Bois de L'abbaye, Neufmoulin		
PROJET URBAIN DE LA VILLE D'ABBEVILLE - CHARTE URBAINE - PROPOSITIONS	01.10. 1999	Commune d'Abbeville	JNC International SA	Commune d'Abbeville		
	11. 04. 1997					

ETUDE ARCHITECTURALE DE VALORISATION DES FACADES DU CENTRE-VILLE - ABBEVILLE	///	Commune d'Abbeville	Commune d'Abbeville	Commune d'Abbeville	
DEVELOPPEMENT DU TOURISME FLUVIAL SUR LE CANAL DE LA SOMME - ETUDE DE FAISABILITE ET DE PRE-					
PROGRAMMATION D'UN AMENAGEMENT DENSEMBLE COMPORTANT LA REALISATION D'UN PORT DE PLAISANCE ET D'AUTRES EQUIPEMENTS DE TOURISME FLUVIAL SUR LA SOMME	01. 01. 1994	CG 80	Euromappin g	Canal de la Somme	✓
AMELIORATION DES ENTREES DE VILLES DU LITTORAL PICARD - ETUDE TESTS SUR L'ENTREE DE FORT-MAHON PLAGE ET SUR L'ENTREE DE CAYEUX-SUR-MER	///	SMACOPI	JNC International SA	Côte Picarde	✓
ETUDE PAYSAGERE DE LA COMMUNE DE CONTY	20. 03. 1999	Commune de Conty	Marie. F	Commune de Conty	✓
CARACTERISATION GEOMETRIQUE PAR RMP DE LA NAPPE DE LA CRAIE LE LONG D'UN PROFIL PERPENDICULAIRE A LA FALAISE SUR LE SITE DU BOIS DE CISE (SOMME)	01. 11. 2001	INTEREG II	BRGM	Picardie Maritime	✓
PROJET ROCC - RISK OF CLIFF COLLAPSE - DETERMINATION PAR SISMIQUE REFRACTION ET SISMIQUE					
TRANSPARENCE DE LA STRUCTURE DU MASSIF CRAYEUX EN BORDURE DE LA FALAISE D'AULT (80)	01. 08. 2001	INTEREG II	BRGM	Côte Picarde	✓
PROJET ROCC - RISK OF CLIFF COLLAPSE - ANALYSE DE L'ALTERATION DE LA FALAISE DU BOIS DE CISE (SOMME) PAR COMBINAISON DE METHODES GEOPHYSIQUES ET MESURE DE L'EPATTEUR DE CORDONS DE GALET	01. 12. 2001	INTEREG II	BRGM	Côte Picarde	✓
PAR SASW A CAYEUX (SOMME)					

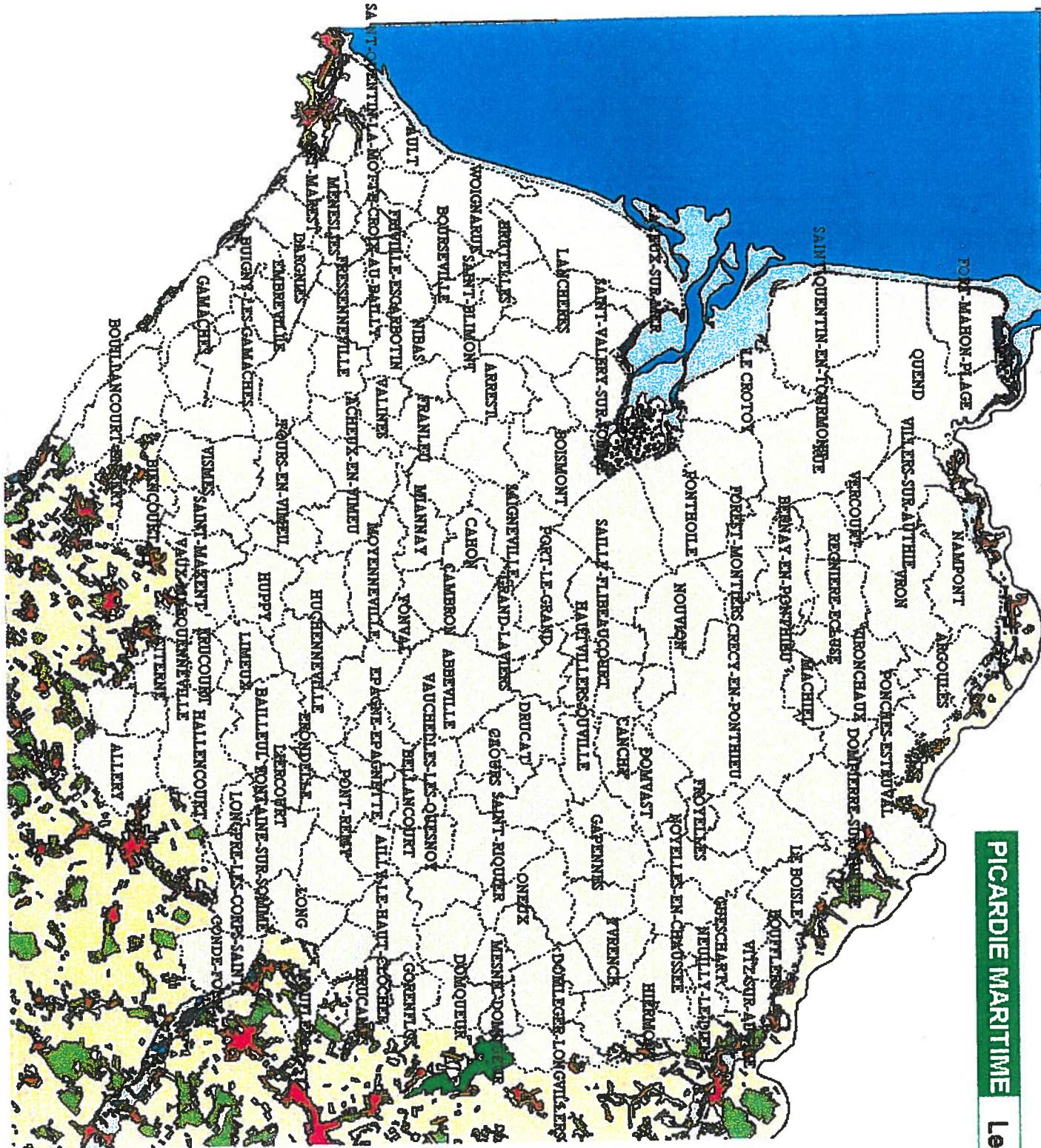
SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA SOMME 1995 - 2000	01. 12. 1994	CDT 80	CDT 81	Somme			✓
Relations entre C.P.I.E. et P.N.R. - Cas du projet de P.N.R. (Parc Naturel Régional) de Picardie Maritime et du C.P.I.E. Vallée de Somme	1994	CPIE	Vanneufville - Lemaître	Bertin ; Guillet ; Roumet	Picardie Maritime	Ligne ferroviaire Abbeville-Auxi-le-Château	✓
Etude pour le réemploi de l'ancienne ligne ferroviaire Abbeville-Auxi-le-Château . Etude paysagère-Diagnostic-Orientation-Projet stade APS	///	SIDEA Pontieu Marquenterre	Distric de l'agglomération d'Abbeville Marié.F	Distric de l'agglomération d'Abbeville	Distric de l'agglomération d'Abbeville	Distric de l'agglomération d'Abbeville	✓
Visite-Conseil auprès des 12 communes rurales de l'Agglomération d'Abbeville	1998	Ecole Normale Supérieur d'ULM Université Paris I	Nacime Yelles	Marquenterre et Baie de Somme	Marquenterre et Baie de Somme	Marquenterre et Baie de Somme	✓
Vendre la Nature ou le développement touristique littoral axé sur l'environnement cas du Marquenterre et de la Baie de Somme	1992						
Site Classé du Marquenterre Guide d'application de la réglementation au titre des sites	21 . 12. 1999	Prefecture de la Somme	DIREN	Marquenterre	Marquenterre	Marquenterre	✓
Identification et hiérarchisation des intérêts et enjeux paysagers de la Vallée de la Somme - Rapport de Synthèse -	1998	DIREN	CAUE de la Somme	Vallée de la Somme	Vallée de la Somme	Vallée de la Somme	✓
Espaces Naturels Sensibles du département de la Somme	2003	CG 80	CG 80	Département de la somme	Département de la somme	Département de la somme	✓

II Les représentations cartographiques

(liées à la base de données « Richesses Patrimoniales de la Picardie Maritime »)

A Les cartes sur le patrimoine bâti	167
B Les cartes sur le patrimoine naturel	187
C Les cartes de synthèse sur la valeur patrimoniale	213
E Autres cartes	225
F NB : Base de Données	232

PICARDIE MARITIME Le périmètre d'étude



Sources : CR Picardie; IGN BD Carto

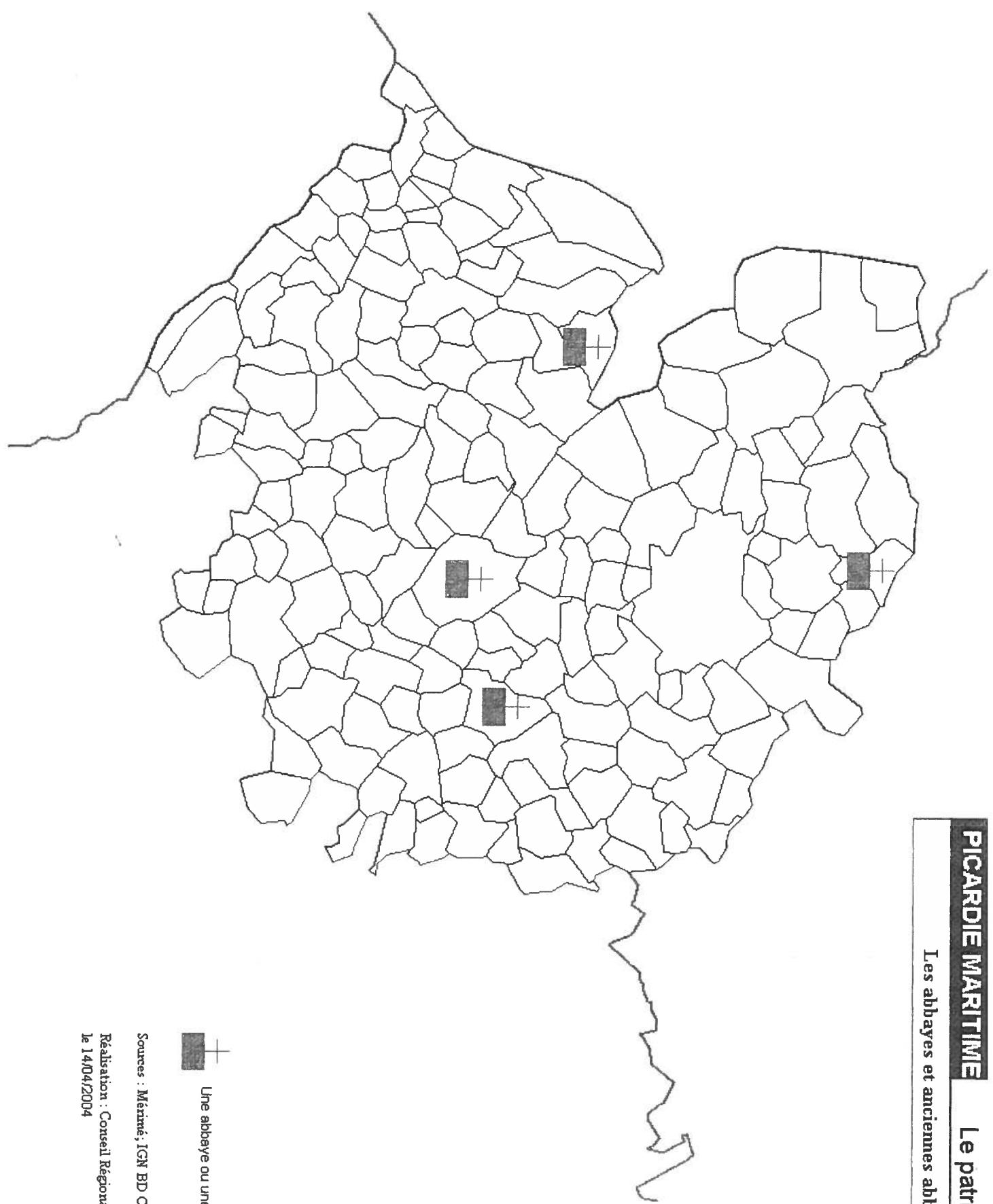
Le 14/05/2004

168	Les abbayes et anciennes abbayes
169	Repartition des calvaires
170	Les châteaux et anciens châteaux
171	Repartition des colombiers
172	Les églises et lieux de culte inscrits à l'inventaire
173	Les fermes inscrites à l'inventaire
174	Les maisons inscrites à l'inventaire
175	Repartition des mégabâties
176	Les monuments historiques inscrits ou classés
177	Repartition des moulins
178	Repartition des puits
179	Les sites inscrits à l'inventaire
180	Les sites industriels inscrits à l'inventaire
181	Les sites inscrits à l'inventaire
182	Valuer patrimoniale bâti (version 1)
183	Valuer patrimoniale bâti (version 2)
184	Valuer patrimoniale bâti (version 3)
185	Valuer patrimoniale bâti (version 4)
186	Les valeurs patrimoniales villageoises

PICARDIE MARITIME

Le patrimoine bâti

Les abbayes et anciennes abbayes



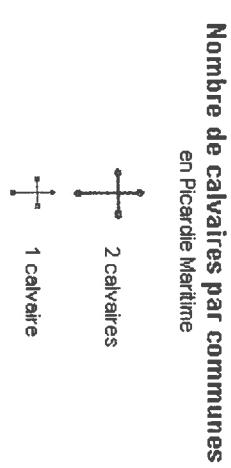
Une abbaye ou une ancienne abbaye

Sources : Mérimée; IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 14/04/2004

PICARDIE MARITIME Le petit patrimoine bâti

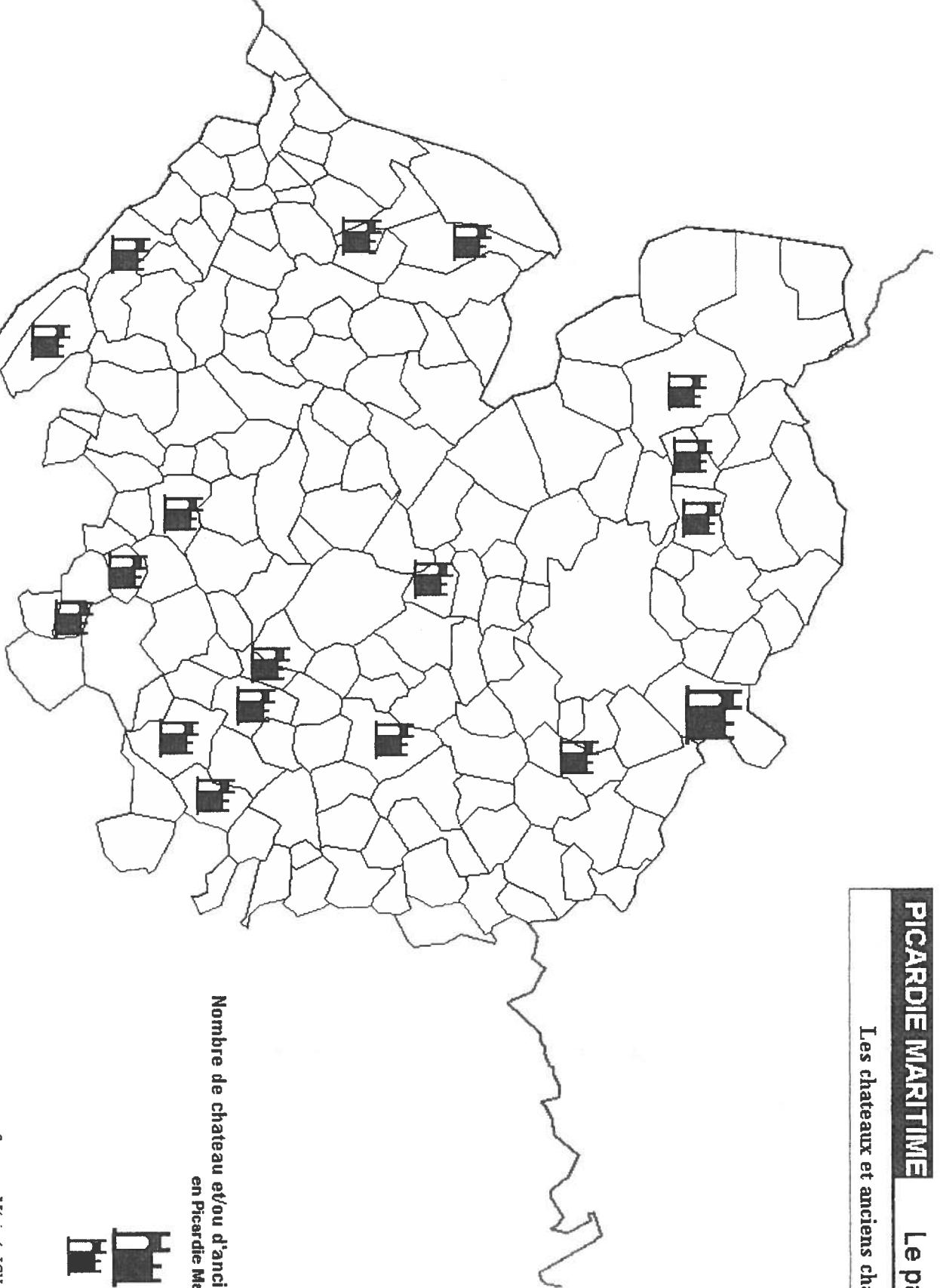
Répartition des calvaires



Sources : CAUE ; IGN BD Carto
Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 14/04/2004

PICARDIE MARITIME Le patrimoine bâti

Les châteaux et anciens châteaux



Sources : Mérimée; IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 20/04/2004

PICARDIE MARITIME Le petit patrimoine bâti

Répartition des colombiers

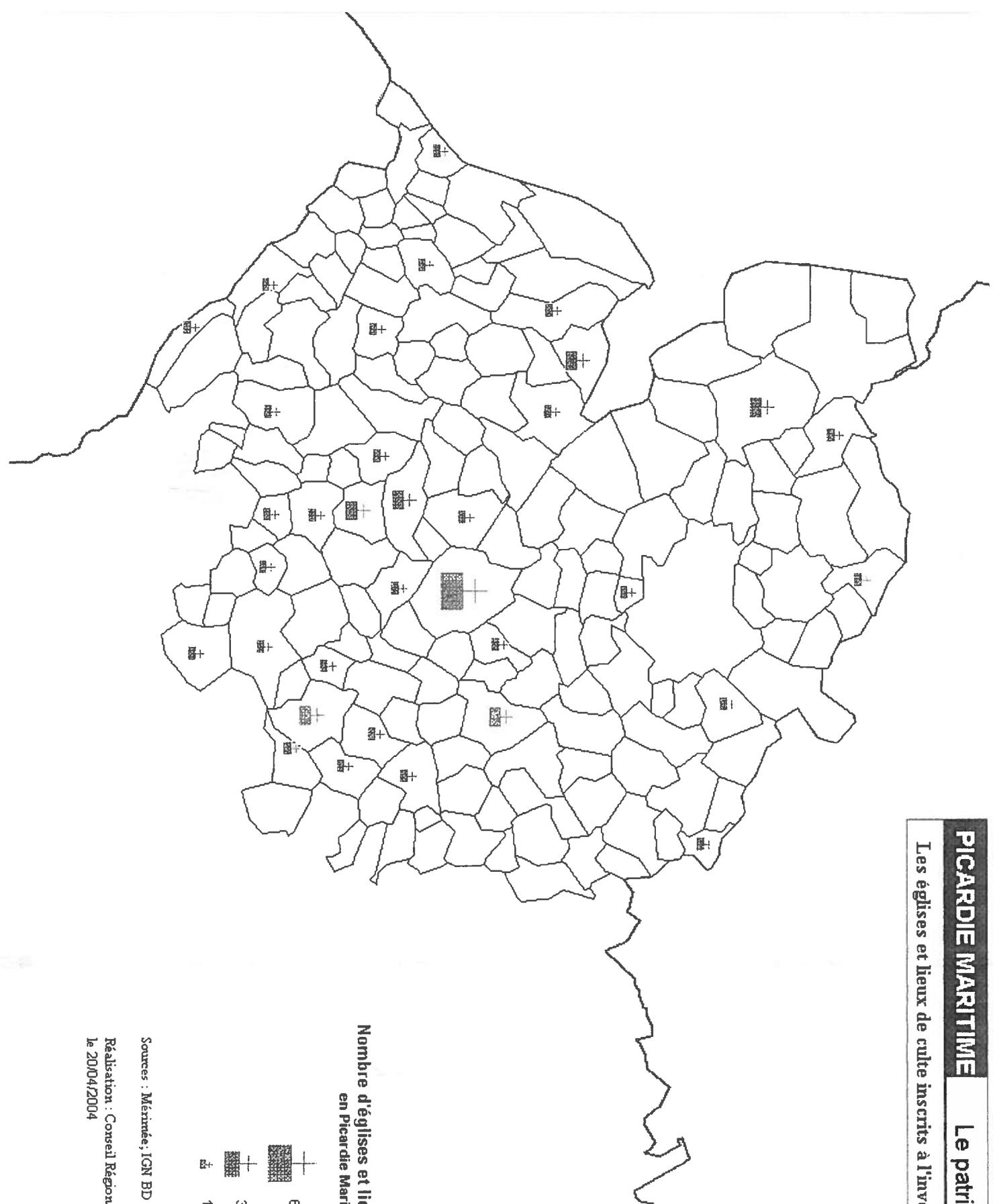


Sources : CAUE ; IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 14/04/2004

PICARDIE MARITIME Le patrimoine bâti

Les églises et lieux de culte inscrits à l'inventaire



Sources : Mérimée; IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 2004/2004

PICARDIE MARITIME Le patrimoine bâti

Les fermes inscrites à l'inventaire

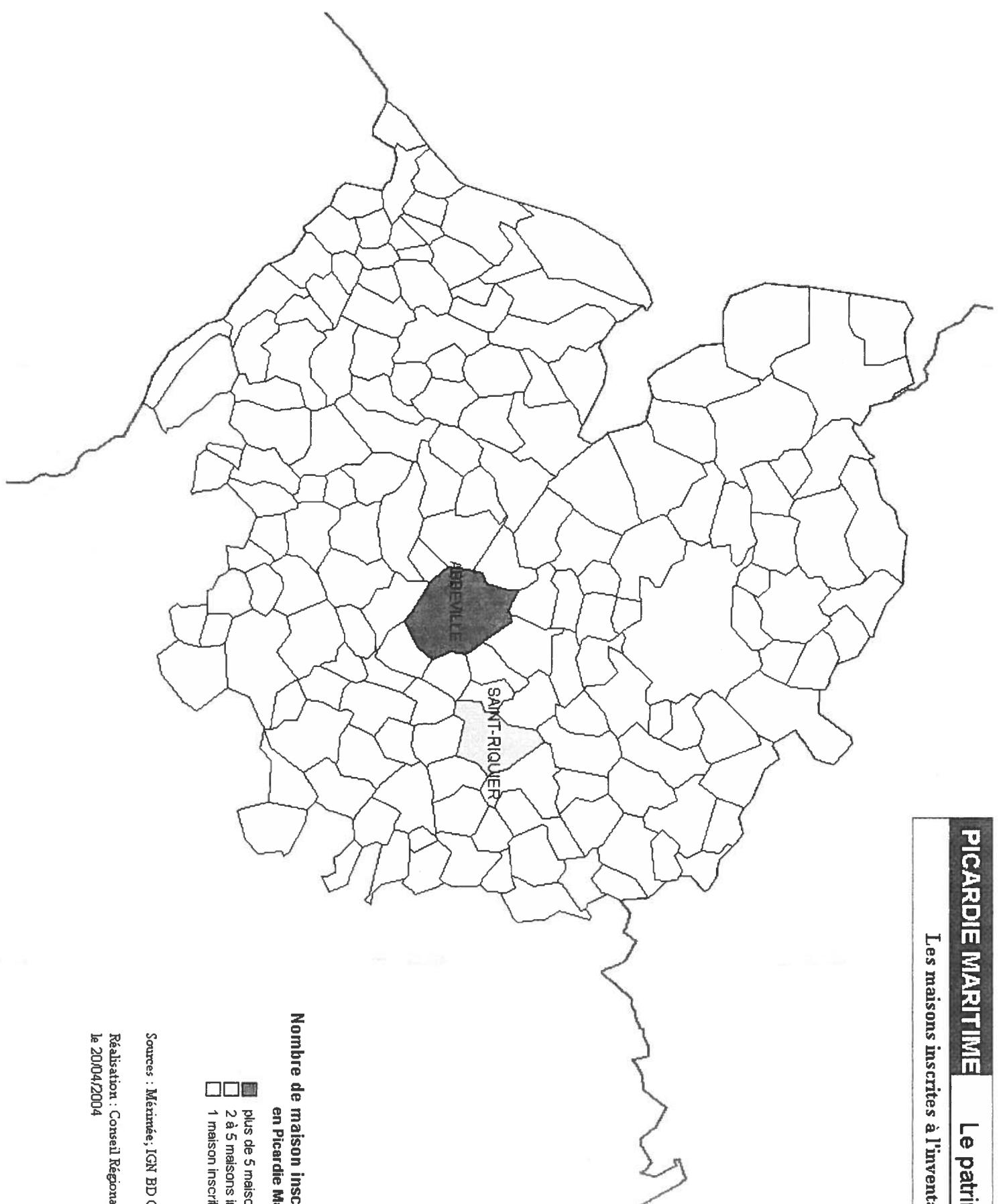


1 ferme inscrite à l'inventaire



Sources : Mérimée; IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 2004/2004



Sources : Mérimée, IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 20/04/2004

PICARDIE MARITIME Le petit patrimoine bâti

Répartition des mégalithes

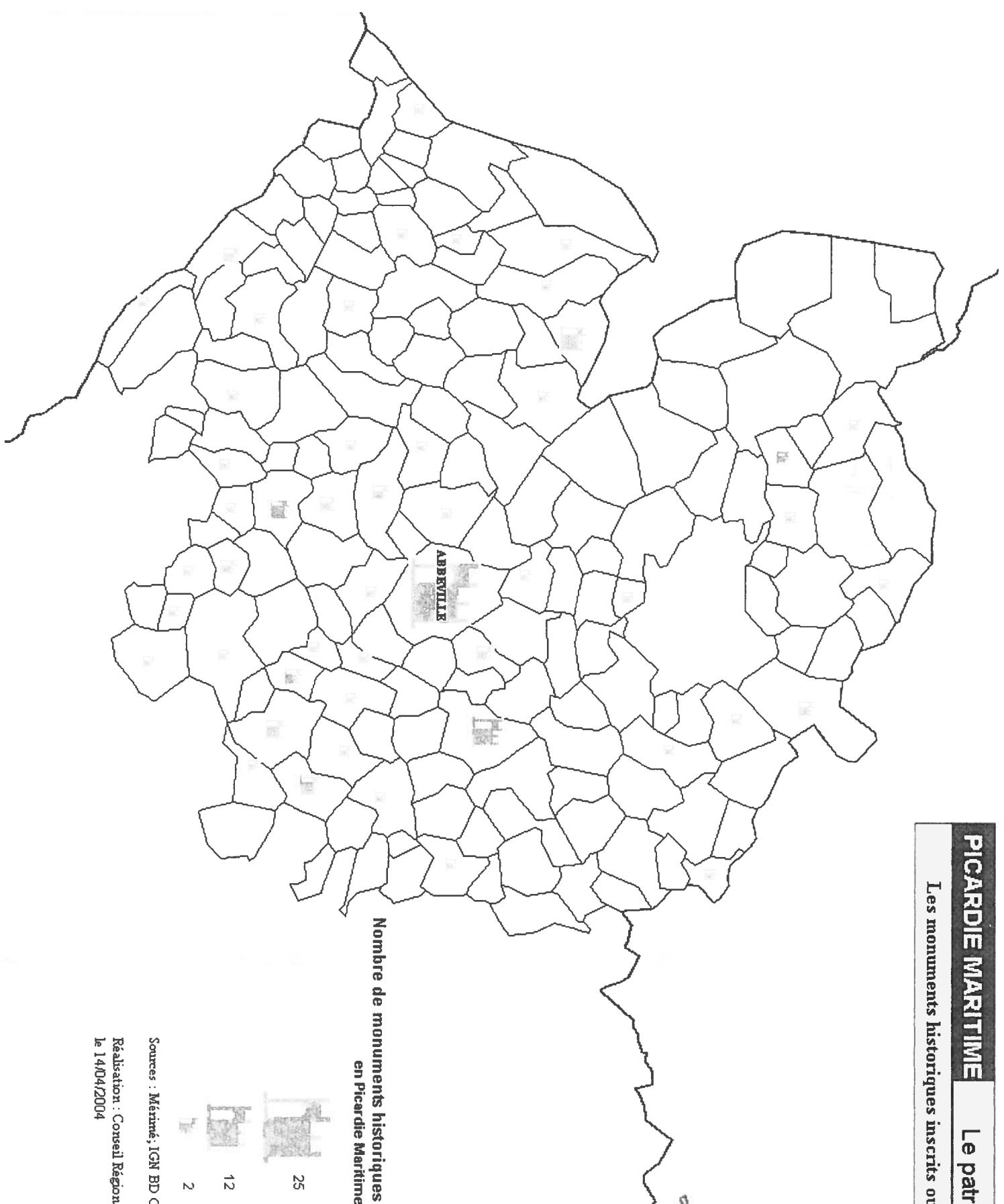


Sources : CAUE ; IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 14/04/2004

PICARDIE MARITIME Le patrimoine bâti

Les monuments historiques inscrits ou classés



Sources : Mérimée, IGN BD Carto

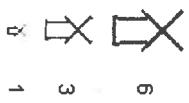
Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 14/04/2004

PICARDIE MARITIME Le petit patrimoine bâti

Répartition des Moulins



Nombre de moulins par commune
en Picardie Maritime



Sources : CAUE ; IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 14/04/2004

PICARDIE MARITIME Le petit patrimoine bâti

Répartition des puits



Sources : CAUE ; IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 14/04/2004

PICARDIE MARITIME

Le patrimoine bâti

Les sites inscrits à l'inventaire

ERIGOTOMY

(nombre de sites inscrits à l'inventaire
(hors patrimoine industriel) en Picardie Maritime

- 1
- 2

Sources : Mérimé, IGN BD Carto

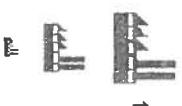
Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 14/04/2004

PICARDIE MARITIME

Le patrimoine bâti

Les sites industriels inscrits à l'inventaire

Nombre de sites industriels inscrit à l'inventaire



Sources : Mérimée; IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 14/04/2004

PICARDIE MARITIME Le patrimoine bâti

Les sites inscrits à l'inventaire

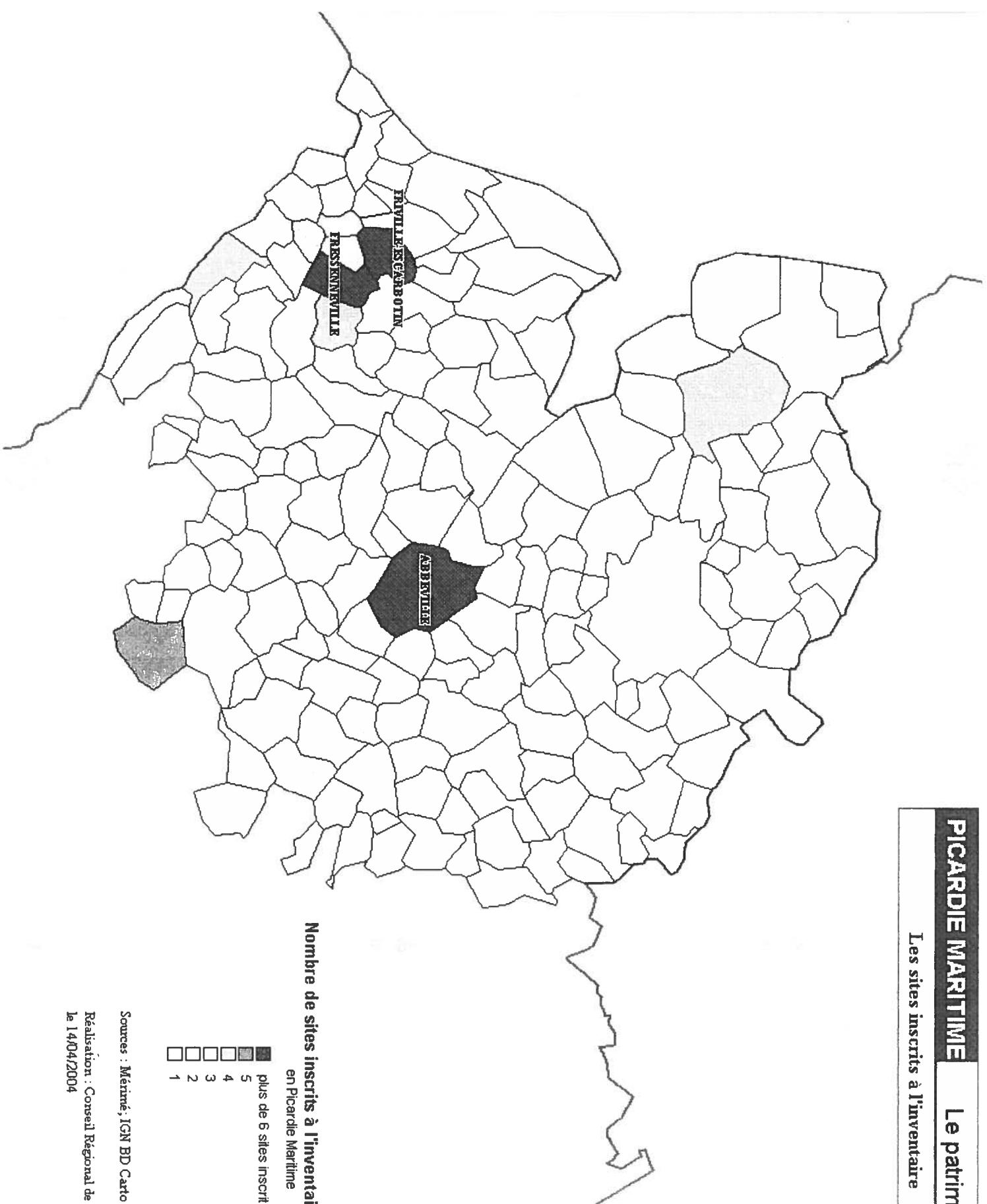
Nombre de sites inscrits à l'inventaire par commune

en Picardie Maritime

- plus de 6 sites inscrits
- 5
- 4
- 3
- 2
- 1

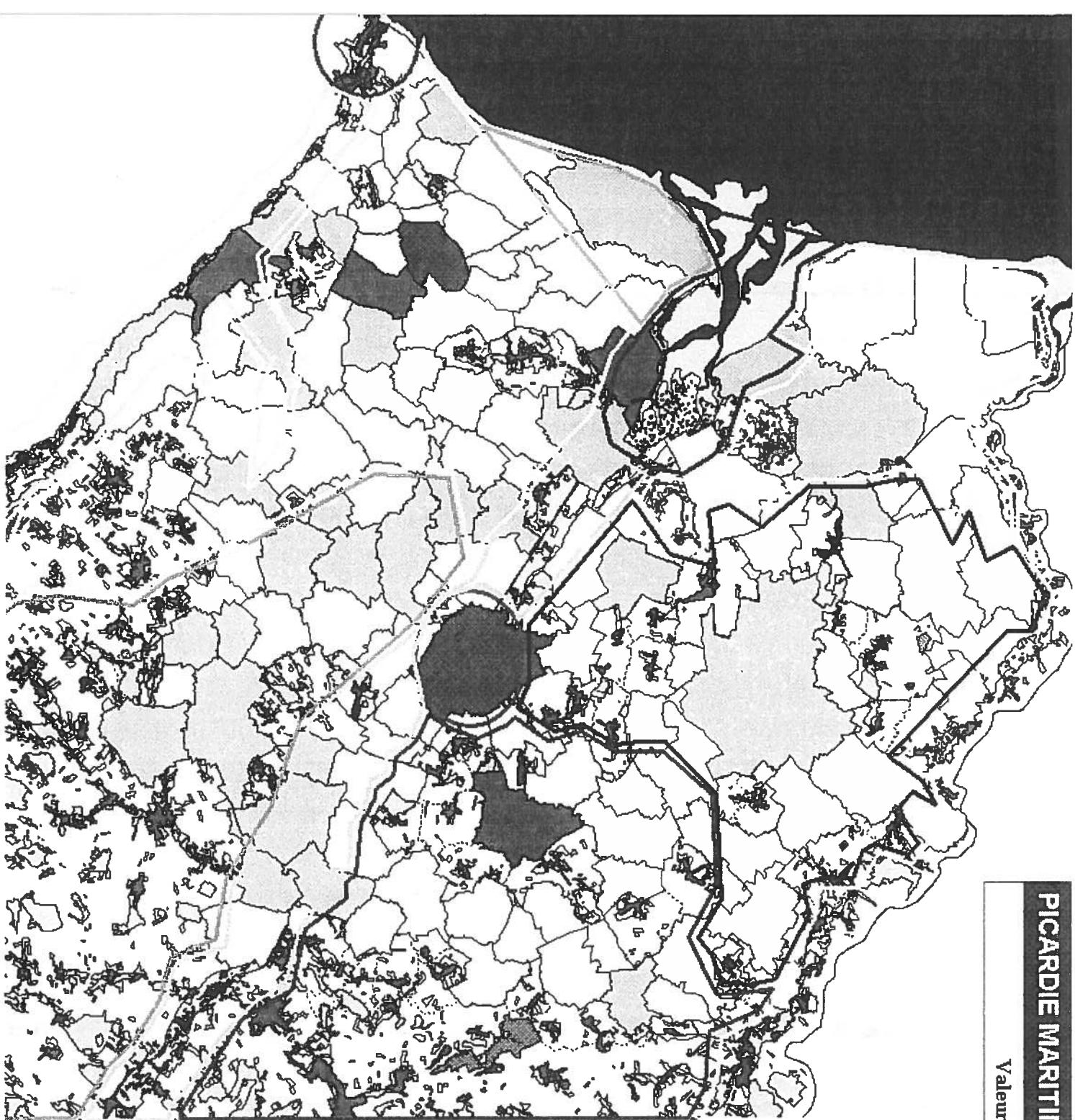
Sources : Mérimée, IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 14/04/2004



PICARDIE MARITIME Le patrimoine bâti

Valeur patrimoniale bâti



Les Unités Paysagères

- Abbeville
- Baie de Somme
- Bas-Champs de Cayeux
- Basse Vallée de la Somme
- Dunes du Marquenterre
- Eu-Mers-Le Tréport
- Marais arrière-littoraux
- Ponthieu occidental
- Ponthieu valonné
- Vallée de l'Authie
- Vallée de la Bresle
- Vimeu agricole et sa "poche" industrielle
- Vimeu vert

Nombre totale d'éléments bâti patrimoniaux

■■■■■	13 à 36
■■■■	7 à 12
■■■	3 à 7
■■	2
■	1

Sources : Cane, Mérinée, CR Picardie; IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 12/05/2004

PICARDIE MARITIME Le patrimoine bâti

Valeur patrimoniale bâti



Nombre total d'éléments bâti patrimoniaux

13 à 35	■■■■
7 à 12	■■■
3 à 7	■■■
2	■■
0 ou 1	□

Sources : Cane, Marinée, CR Picardie; IGN BD Carto
Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 12/05/2004

PICARDIE MARITIME

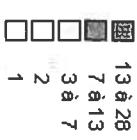
Le patrimoine bâti

Valeur patrimoniale bâti (hors patrimoine industriel)

Les Unités Paysagères

**NOMBRE TOTAL D'ÉLÉMENTS BÂTIS
PATRIMONIAUX HORS PATRIMOINE INDUSTRIE**

- Abbéville
 - Baie de Somme
 - Basse-Champs de Cayeux
 - Basse Vallée de la Somme
 - Dunes du Marquenterre
 - Eu-Mer>Le Tréport
 - Marais arrière-littoraux
 - Pontlieu occidental
 - Pontlieu vallonné
 - Vallée de l'Aurthe
 - Vallée de la Bresle
 - Vimeu agricole et sa "poche"
 - Vimeu vert



Sources : Caue, Mérimée, CR Picardie; IGN BD Carto

Reanstalt : Conseil Régional de Picardie
le 12/05/2004

PICARDIE MARITIME

Le patrimoine bâti

Valeur patrimoniale bâti (hors patrimoine industriel)

Type d'occupation du sol

- Tissu urbain
- Tissu industriel et/ou commercial
- Aérodrome
- Extraction de minéraux
- Extensions urbaines resserrées
- Terres arables et cultures
- Prairies, Pelouses et Pâturages naturels
- Forêts et bois de feuillus
- Forêts et bois de conifères
- Plages et dunes
- Maraîchage
- Cours d'eau, plans d'eau et mer

Les Unités Paysagères

- Abbeville
- Baie de Somme
- Bass-Champs de Cayeux
- Basse Vallée de la Somme
- Dunes du Marquenterre
- Eu-Mers-Le Tréport
- Maraîches arrière-littoraux
- Ponthieu occidental
- Ponthieu vallonné
- Vallée de l'Authie
- Vallée de la Bresle
- Vimeu agricole et sa "poche" industrielle
- Vimeu vert

Nombre total d'éléments bâti hors patrimoine industriel

13 à 27
7 à 13
3 à 7
2
0 ou 1



Sources : Cane, Mérimée, CR Picardie, IGN BD Carto

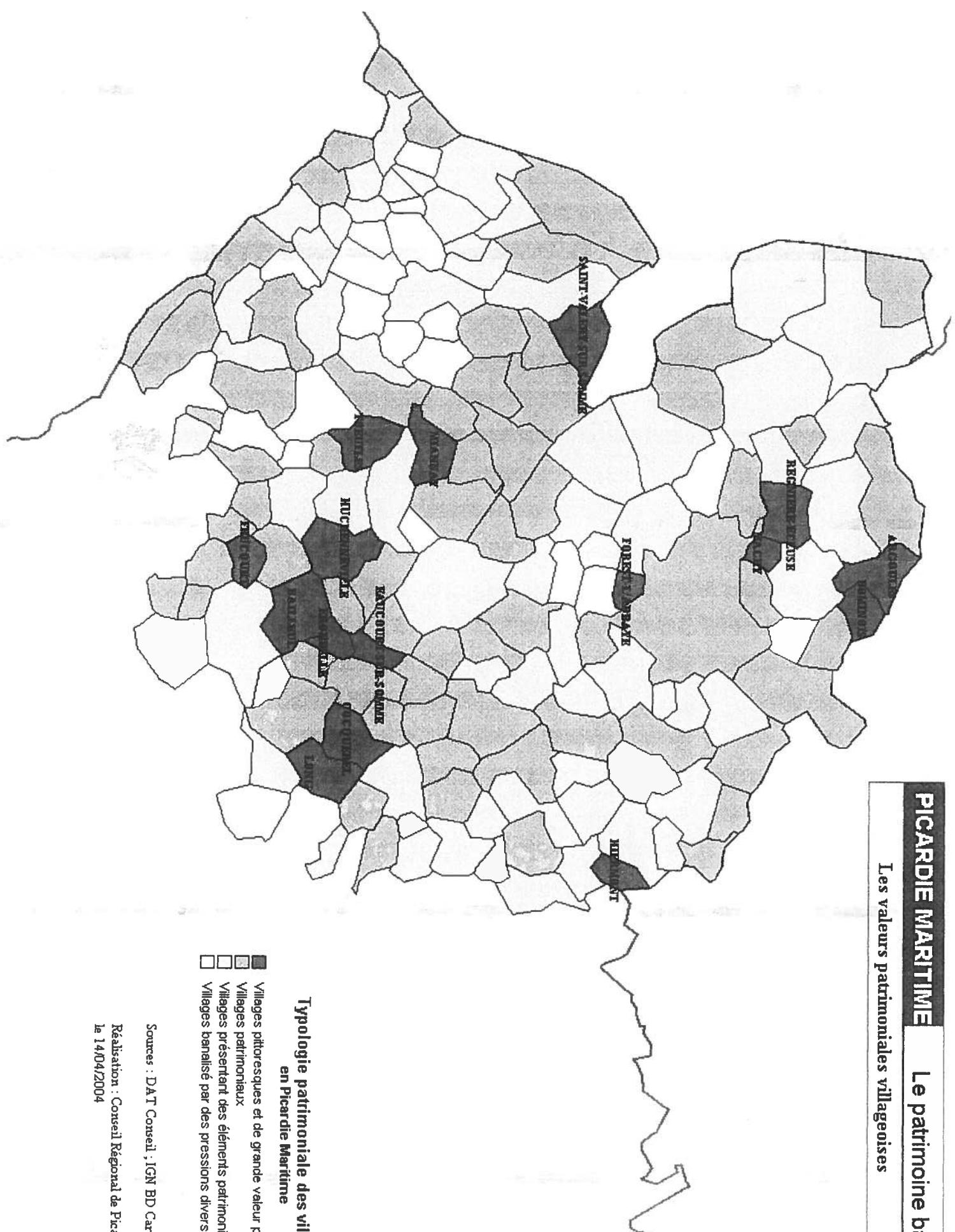
Réalisation : Conseil Régional de Picardie

PICARDIE MARITIME Le patrimoine bâti

Les valeurs patrimoniales villageoises

- Villages pittoresques et de grande valeur patrimoniale
- Villages patrimoniaux
- Villages présentant des éléments patrimoniaux ponctuels
- Villages banalisé par des pressions diverses

Typologie patrimoniale des villages en Picardie Maritime



Sources : DAT Conseil ; IGN BD Carto

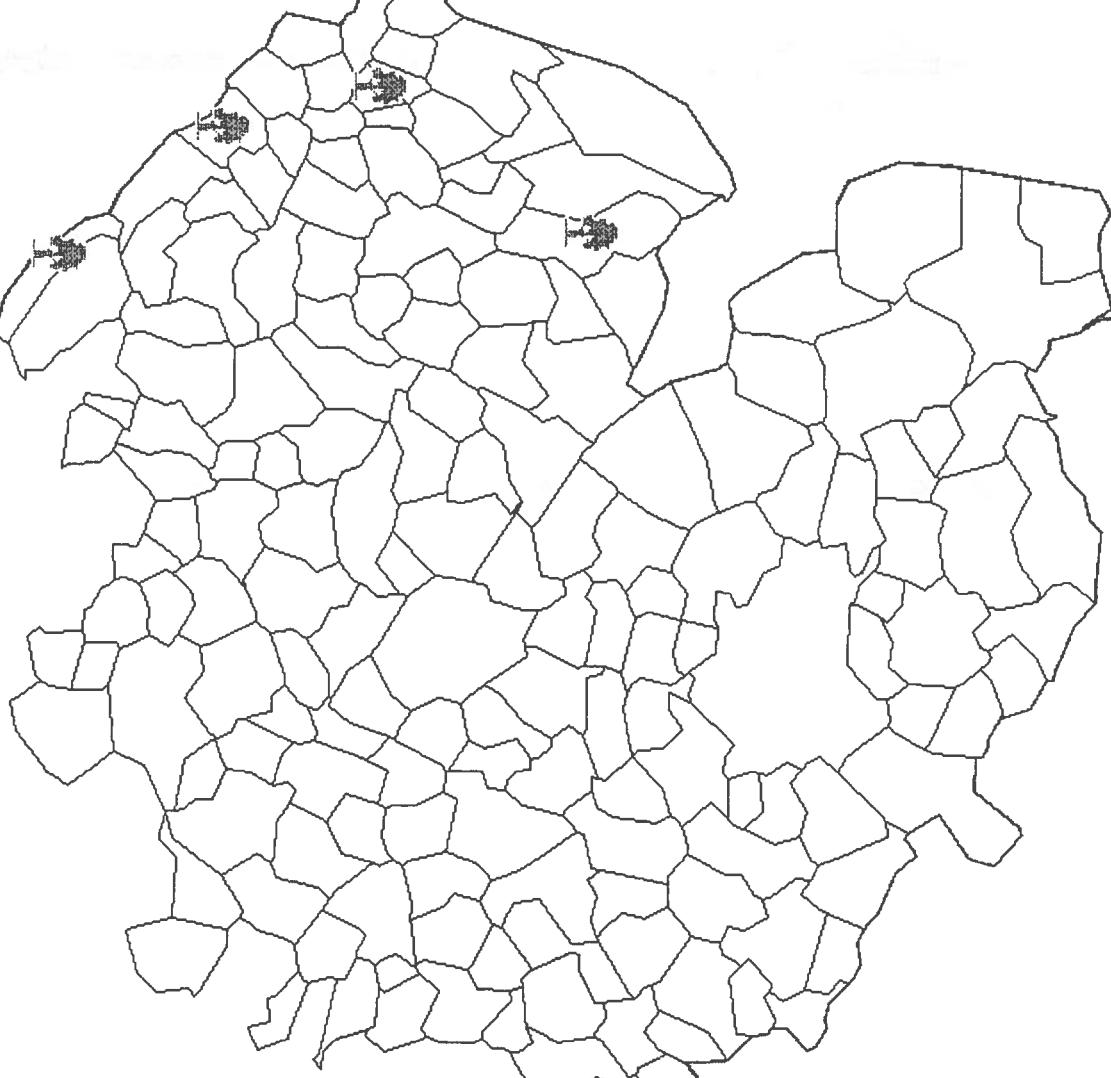
Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 14/04/2004

188	Repartition des arbres remarquables
189	Repartition des especes par station du Reseau Hydro-Piscicole
190	Repartition des jardins remarquables
191	Repartition des mares de plateau
192	L'occupation du sol et les unites paysageres (version 1)
193	L'occupation du sol et les unites paysageres (version 2)
194	La gestionnaires des sites naturels
195	Les proprietaires des sites naturels geres
196	Les sites naturels geres
197	Le patrimoine naturel (version 1)
198	Le patrimoine naturel (version 2)
199	Les unites paysageres
200	La valeur patrimoniale paysagere (version 1)
201	La valeur patrimoniale paysagere (version 2)
202	Le patrimoine paysager
203	Les vallois de grande valeur paysagere
204	Zones d'Interet Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF Version 1)
205	Les ZNIEFF (version 2)
206	Les ZNIEFF (Version 2)
207	Les vallois d'intere't paysager et les ZNIEFF
208	Les ZNIEFF et ZICO (version 1)
209	Les ZNIEFF et ZICO (version 2)
210	Les ZNIEFF et ZICO (version 3)
211	Les zones de preemption des espaces naturels sensibles (Version 1)
212	Les zones de preemption des espaces naturels sensibles (Version 2)

B Les cartes sur le patrimoine naturel

PICARDIE MARITIME Le patrimoine naturel

Répartition des arbres remarquables



arbre remarquable

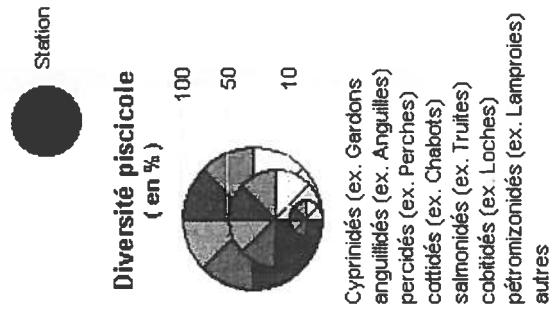
Sources : CAUE ; IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 14/04/2004

PICARDIE MARITIME Le patrimoine naturel

Répartition des espèces par station
du Réseau Hydro-Piscicole

Station du Réseau Hydro-Piscicole en 2002

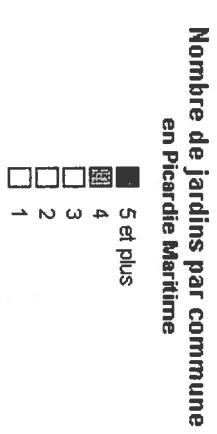


Sources : Conseil supérieur de la pêche, IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 27/04/2004

PICARDIE MARITIME Le patrimoine naturel

Répartition des jardins remarquables

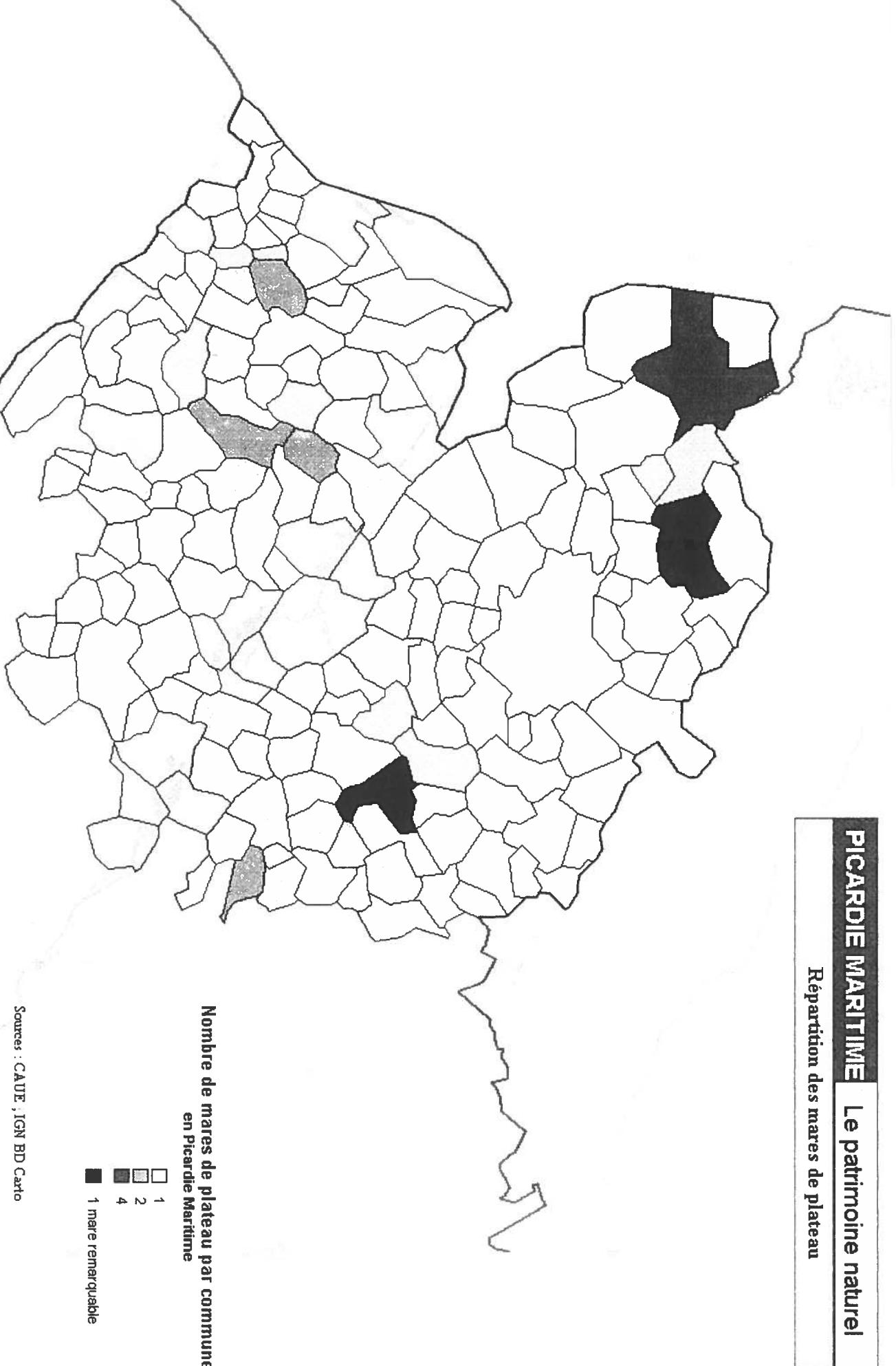


Sources : Mérimée ; IGN BD Carto
pré-inventaire des jardins remarquables

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 14/04/2004

PICARDIE MARITIME Le patrimoine naturel

Répartition des mares de plateau



Sources : CCAUE, IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 14/04/2004

PICARDIE MARITIME

Le patrimoine naturel

L'occupation du sol et les Unités paysagères



Type d'occupation du sol

- Tissu urbain et/ou commercial
- Aérodrome
- Extraction de minéraux
- Terres arables et cultures
- Prairies, pelouses et pâtures naturels
- Forêts et bois de feuillus
- Plages et dunes
- Marais intérieurs
- Cours d'eau, plans d'eau et mer

Les Unités Paysagères

- Abbeville
- Baie de Somme
- Bas-Champs de Cayeux
- Basse Vallée de la Somme
- Dunes du Marquenterre
- Eu-Mers-Le Tréport
- Ponthieu occidental
- Ponthieu vallonné
- Marais arrière-littoraux
- Vallée de l'Authie
- Vallée de la Bresle
- Vimeu vert

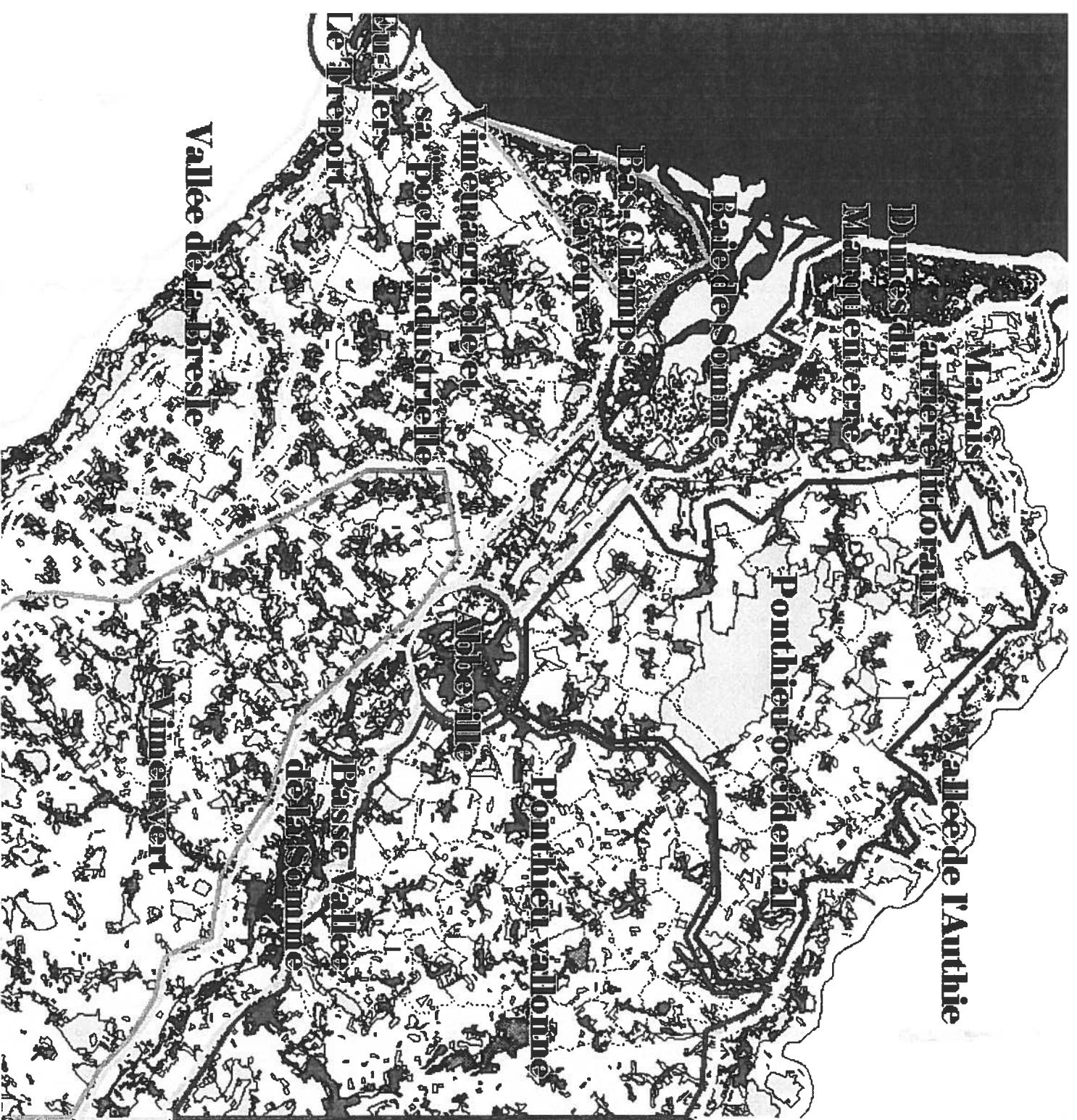
Sources : CR Picardie; IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 12/05/2004

PICARDIE MARIINNE

La valeur patrimoniale

Le patrimoine naturel



Type d'occupation du sol

- Tissu urbain
- Aérodrome
- Extraction de minéraux
- Terres arables et cultures
- Prairies, Pelouses et Pâturages naturels
- Forêts et bois de feuillus
- Forêts et bois de conifères
- Plages et dunes
- Marais intérieurs
- Cours d'eau, plans d'eau et mer

Les Unités Paysagères

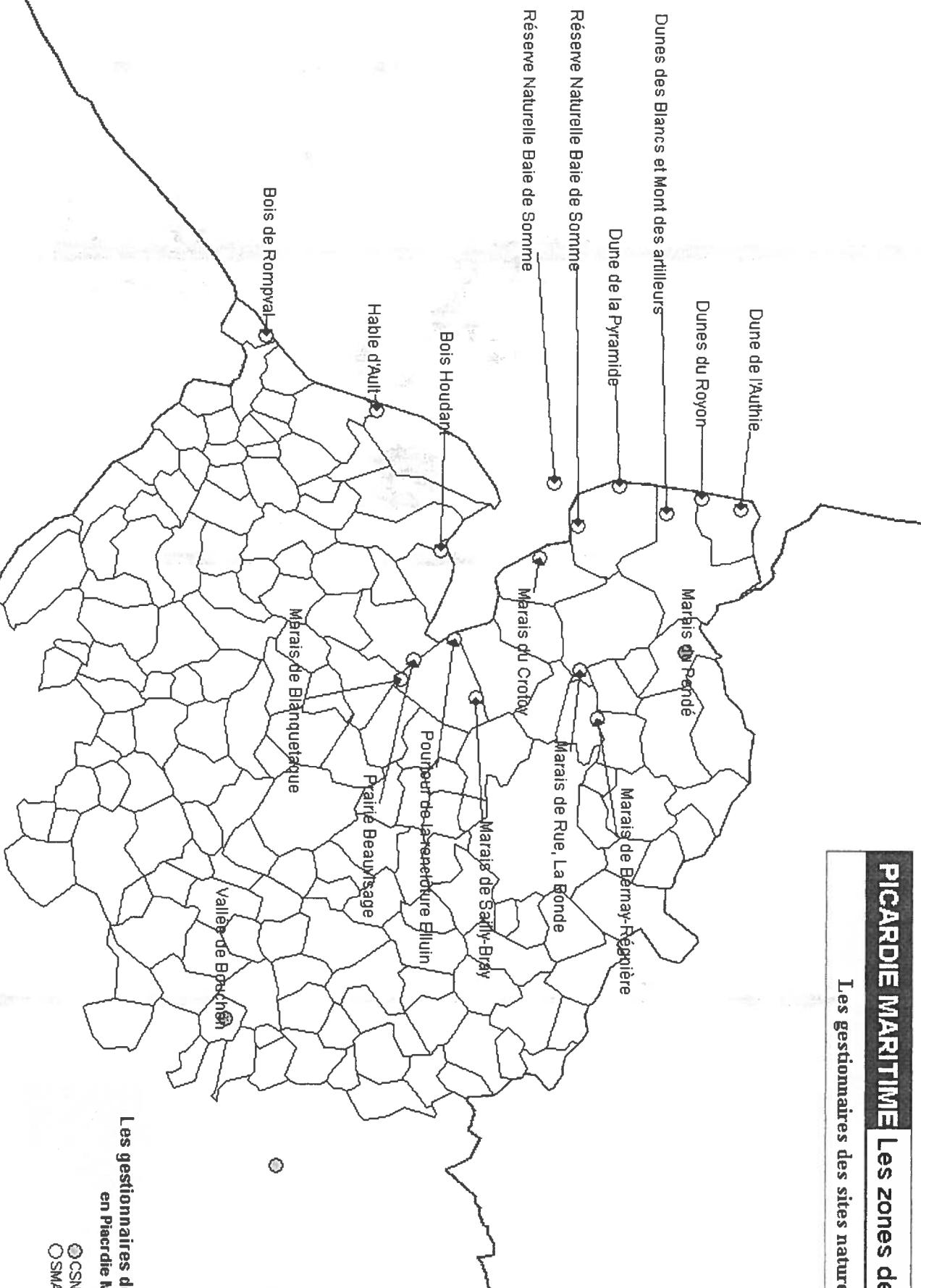
- Abbeville
- Baie de Somme
- Basse Vallée de la Somme
- Dunes du Marquenterre
- Eu-Mers-Le Tréport
- Marais arrière-littoraux
- Ponthieu occidental
- Ponthieu vallonné
- Vallée de l'Authie
- Vallée de la Bresle
- Vimeu agricole et sa "poche" industrielle

Sources : CR Picardie, IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 12/05/2004

PICARDIE MARITIME Les zones de protections

Les gestionnaires des sites naturels

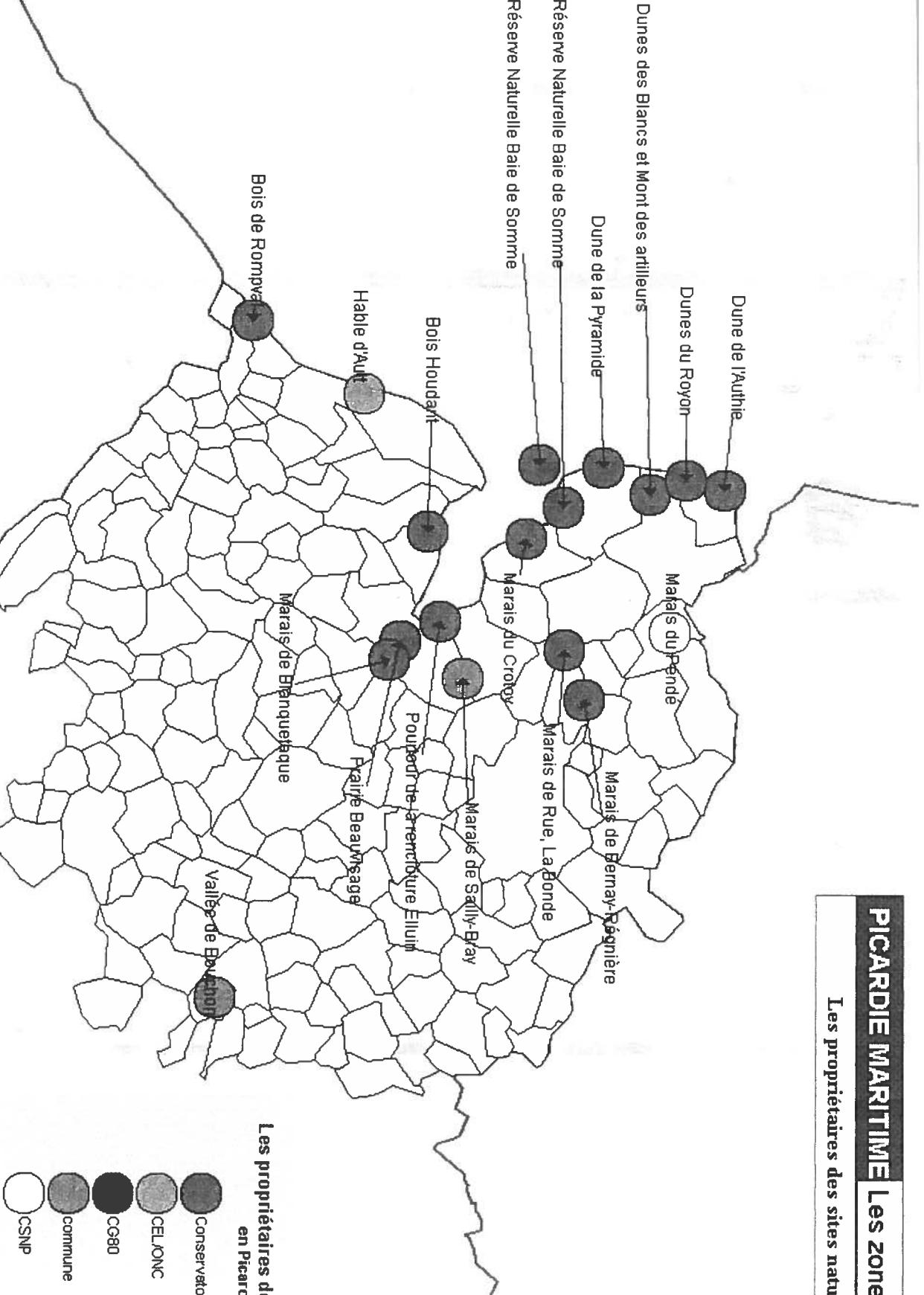


Sources : CNSP, IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 22/04/2004

PICARDIE MARITIME Les zones de protections

Les propriétaires des sites naturels gérés



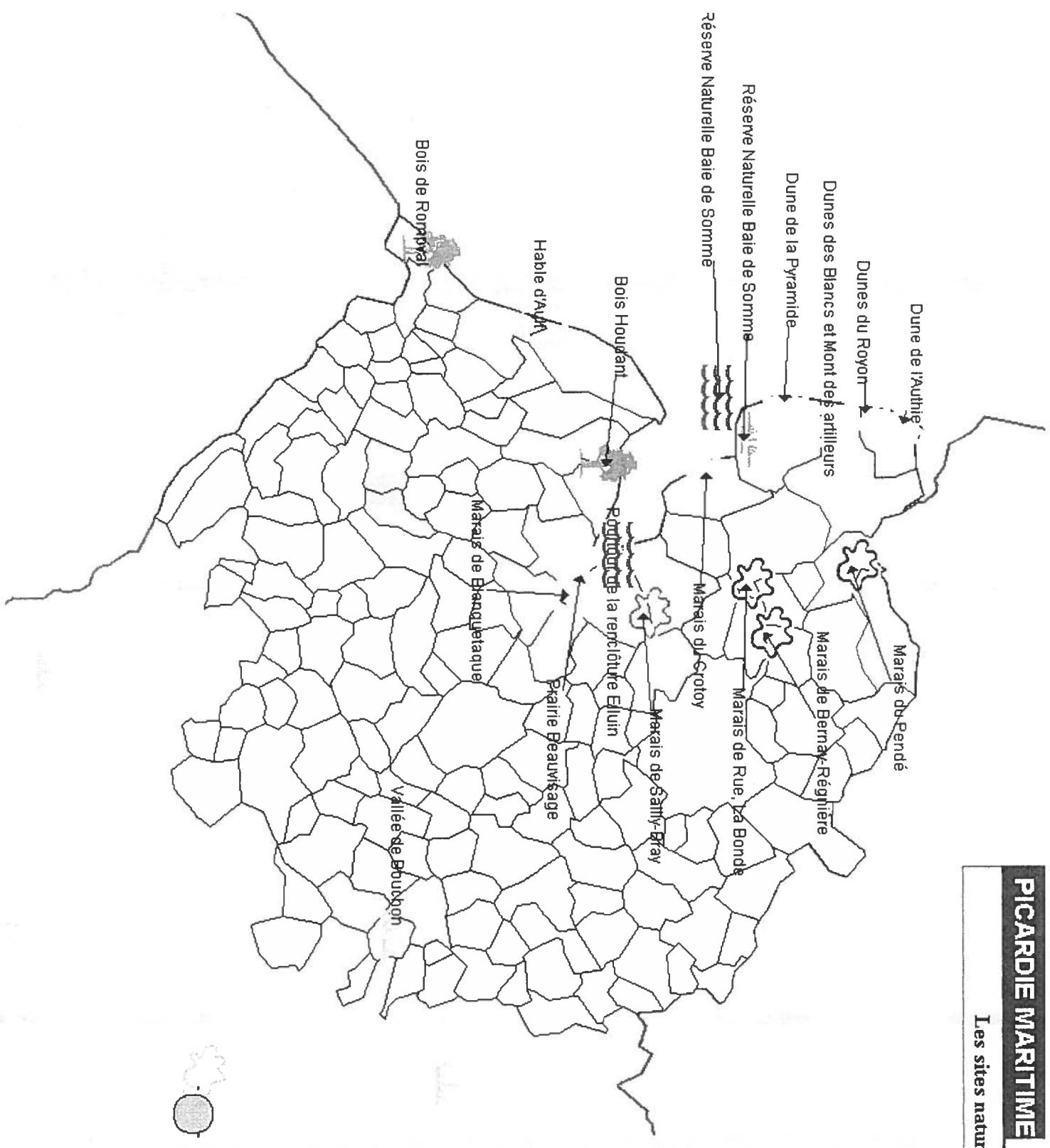
Les propriétaires des sites naturels gérés
en Picardie Maritime

Sources : CNSP, IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 22/04/2004

PICARDIE MARITIME Les zones de protections

Les sites naturels gérés



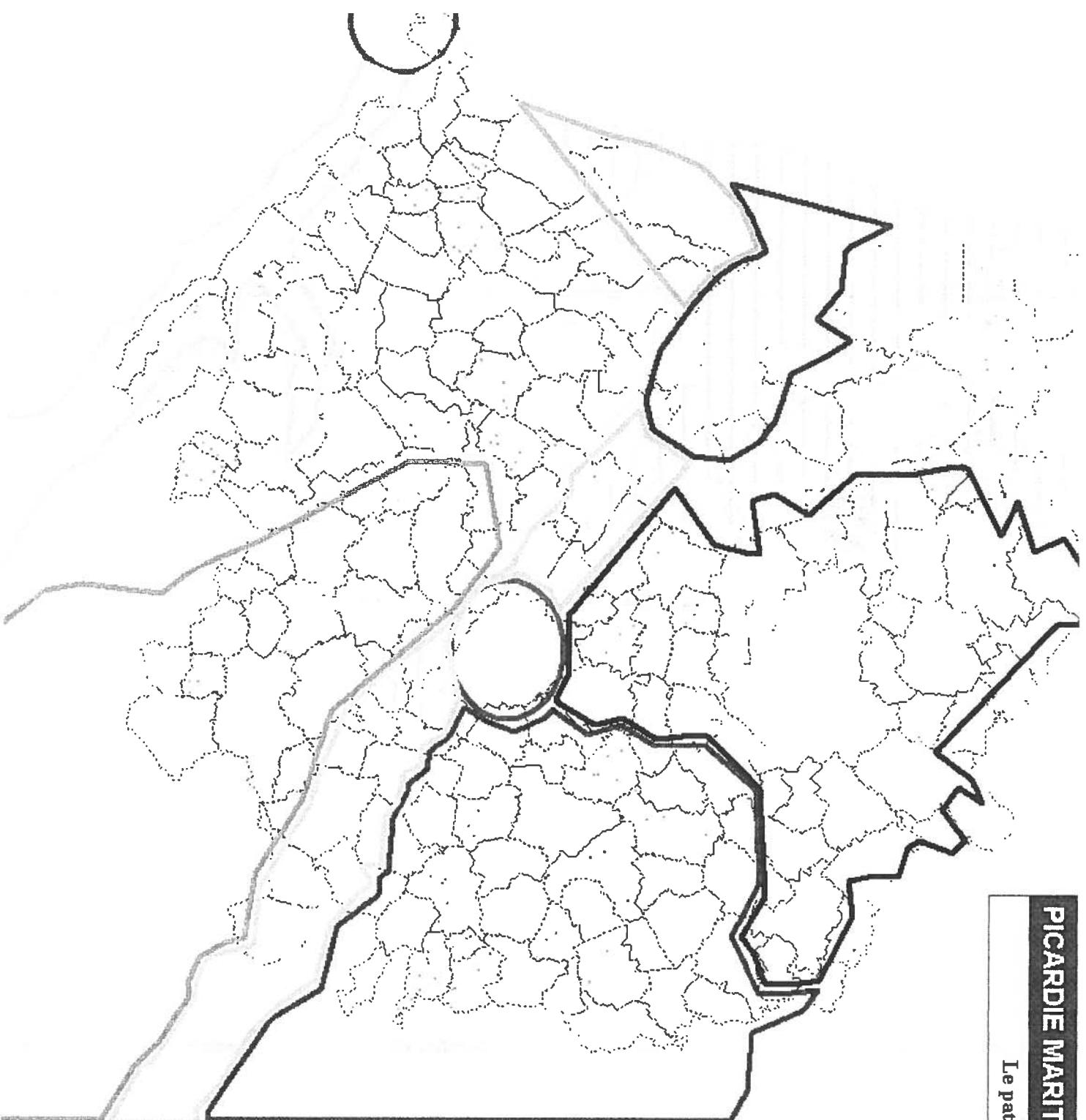
Sources : CNSP, IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 2/2004/2004

PICARDIE MARITIME

La valeur patrimoniale

Le patrimoine naturel



Les Unités Paysagères

- Abbeville
- Baie de Somme
- Bas-Champs de Cayeux
- Basse Vallée de la Somme
- Dunes du Marquenterre
- Eu-Mers-Le Tréport
- Marais arrière-littoraux
- Portbail occidental
- Ponthieu vallonné
- Vallée de l'Authie
- Vallée de la Bresle
- Vimeu agricole et sa "poche" industrielle
- Vimeu vert

ZNIEFF

ZNIEFF

Les mares d'intérêt patrimonial

- Mare de plateau
- Mare remarquable

Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux

ZICO

Sources : ZNIEFF, DIREN, CR Picardie, IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 17/05/2004

PICARDIE MARITIME

La valeur patrimoniale

Le patrimoine naturel

Les Unités Paysagères

- Abbeville
- Baie de Somme
- Bass-Champs de Cayeux
- Basse Vallée de la Somme
- Dunes du Marquenterre
- Eu-Mers-Le Tréport
- Marais arrière-littoraux
- Pontlieu occidental
- Pontlieu vallonné
- Vallée de l'Authie
- Vallée de la Bresle
- Vimeu agricole et sa "poche" industrielle
- Vimeu vert

ZNIEFF

- ZNIEFF

Les mares d'intérêt patrimonial

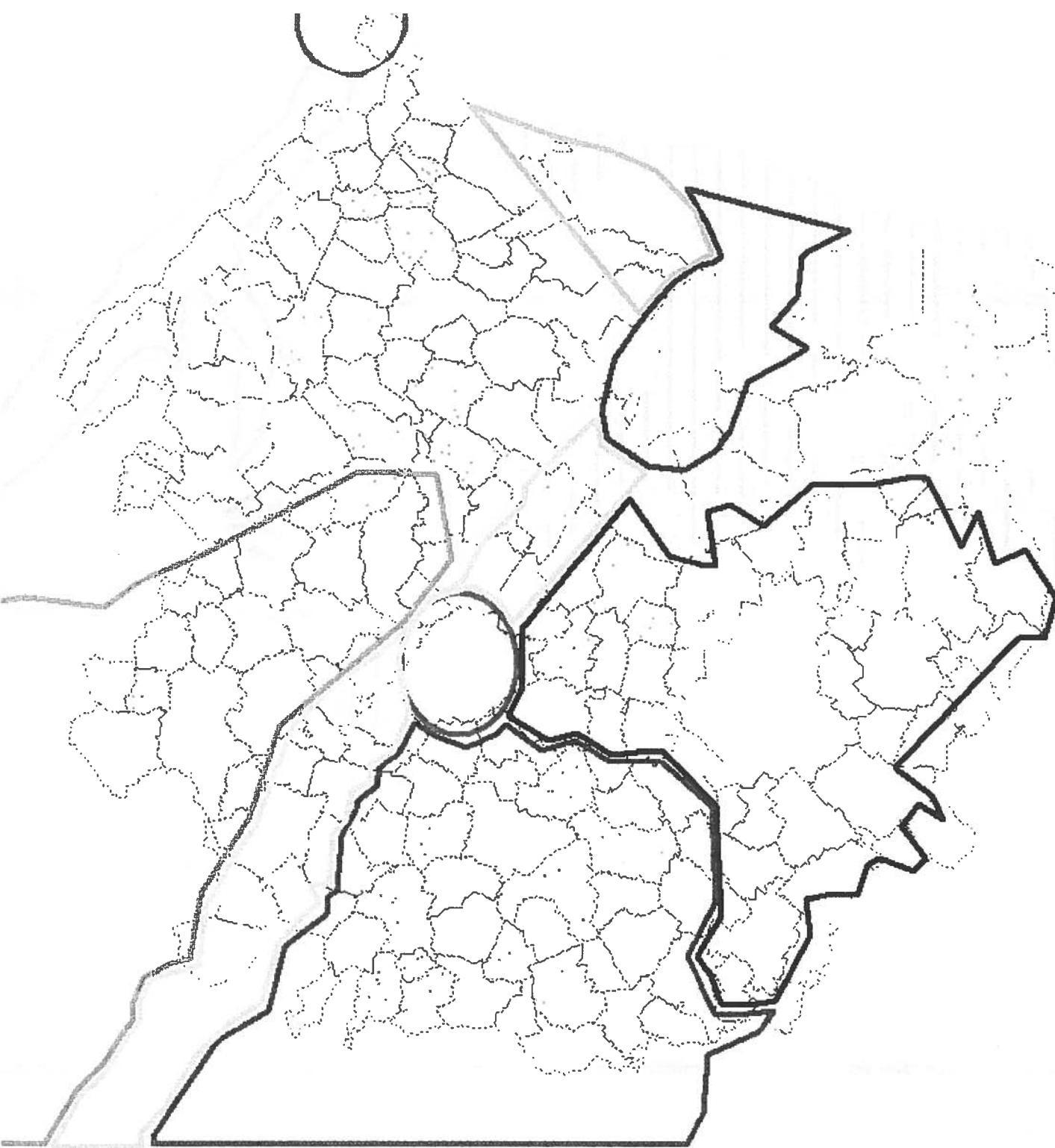
- Mare de plateau
- Mare remarquable

Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux

ZICO

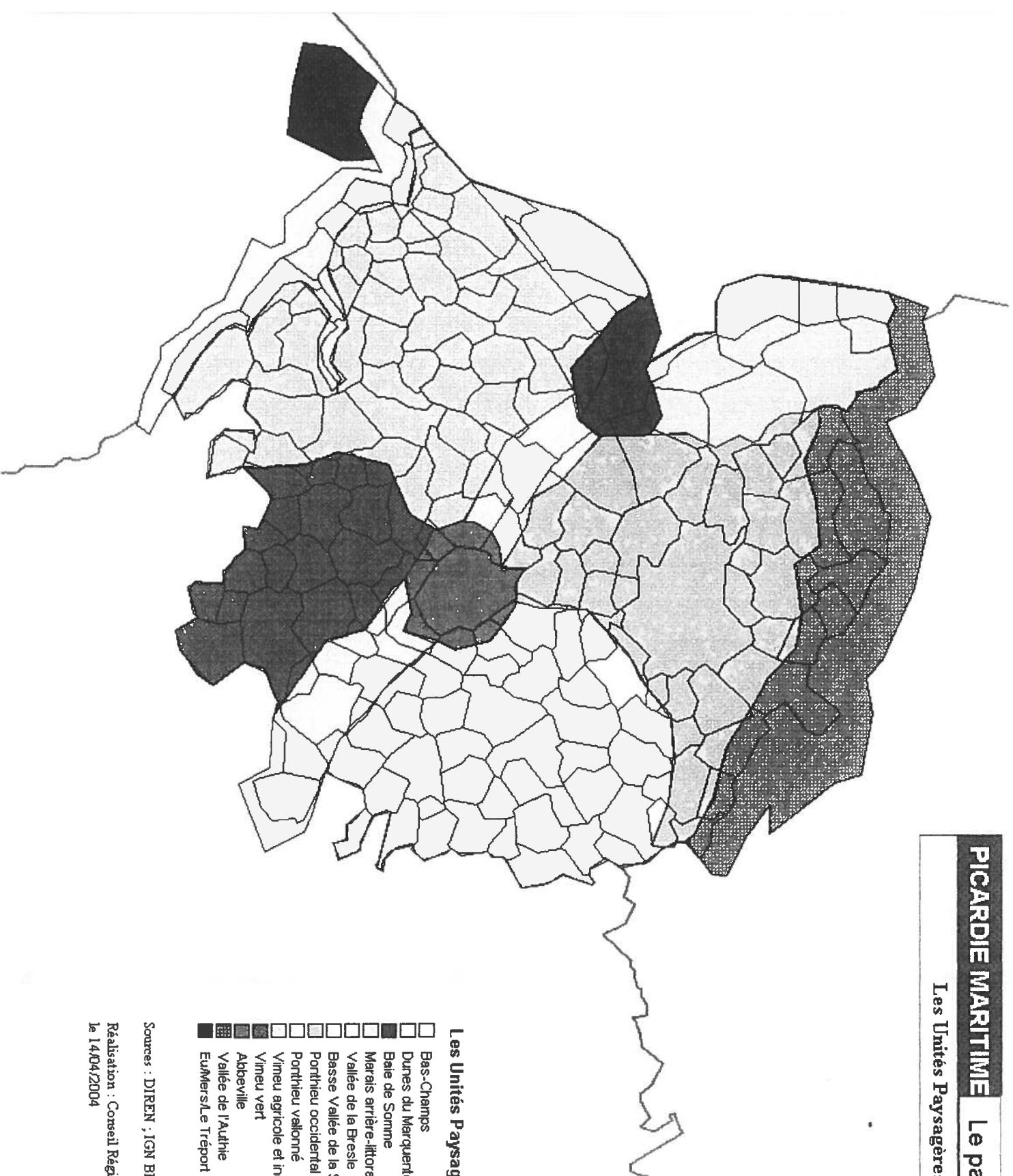
Sources : ZNIEFF, DIREN, CR Picardie, IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 17/05/2004



PICARDIE MARITIME Le patrimoine naturel

Les Unités Paysagères



Les Unités Paysagères

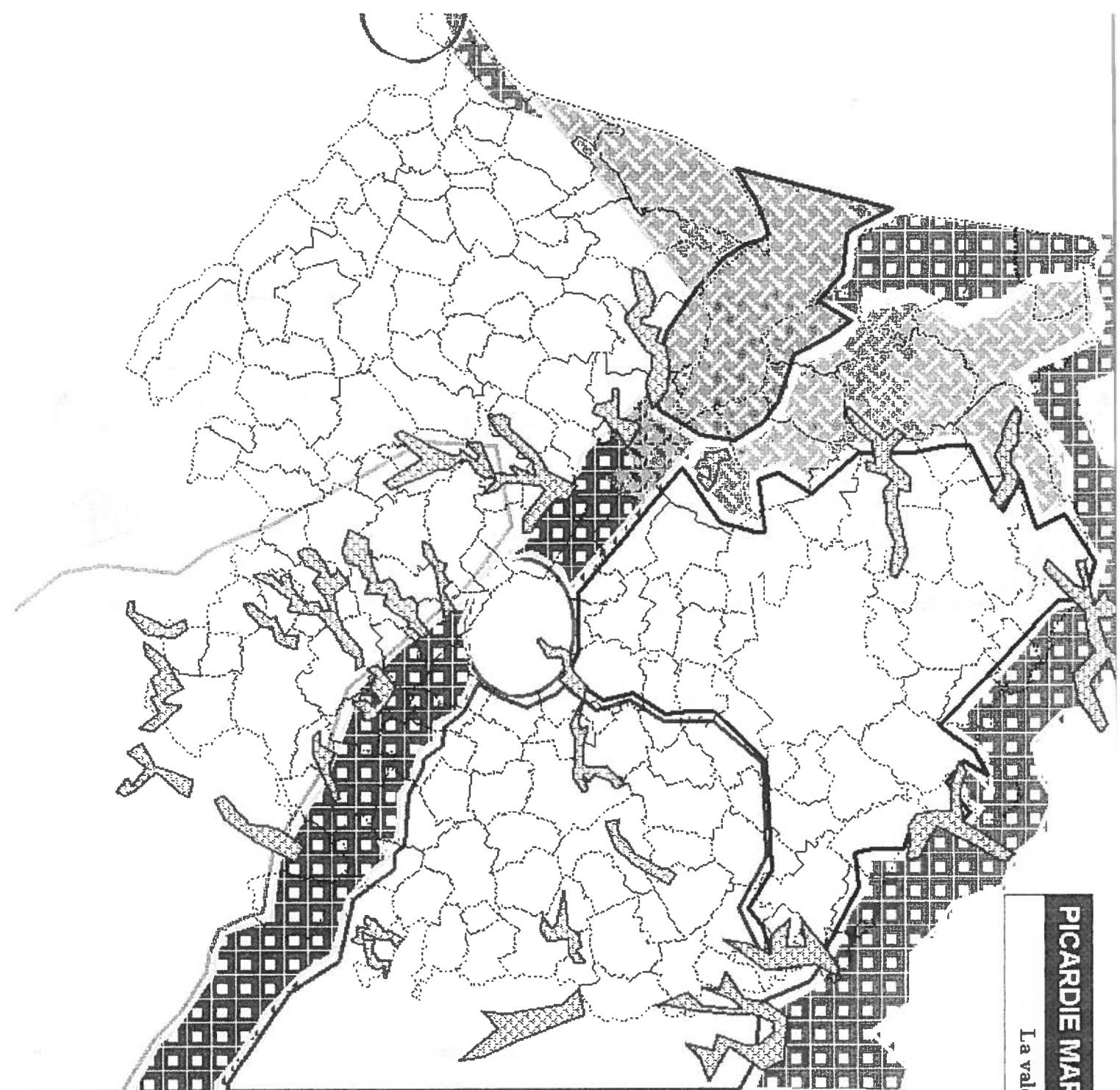
- Bas-Champs
- Dunes du Marquenterre
- Baie de Somme
- Marais arrière-littoraux
- Vallée de la Bresle
- Basse Vallée de la Somme
- Ponthieu occidental
- Ponthieu vallonné
- Vimeu agricole et industriel
- Vimeu vert
- Abbeville
- Vallee de l'Auhie
- Eu/Mers/Le Tréport

Sources : DIREN ; IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 14/04/2004

PICARDIE MARITIME Le patrimoine paysager

La valeur patrimoniale paysagère



Valeur patrimoniale des unités paysagères

- Unités paysagères présentant des éléments patrimoniaux intéressants
- Unités paysagères de grande qualité
- Unités paysagères plus banale
- Unités paysagères exceptionnel

Sources : DAT 1998, CR Picardie; IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 14/05/2004

PICARDIE MARITIME Le patrimoine paysager

La valeur patrimoniale paysagère

Les Unités Paysagères

- Abbéville
- Baie de Somme
- Bas-Champs de Cayeux
- Basse Vallée de la Somme
- Dunes du Marquenterre
- Eu-Mers-Le Tréport
- Marais arrière-littoraux
- Ponthieu occidental
- Ponthieu vallonné
- Vallée de l'Authie
- Vallée de la Bresle
- Vimeu agricole et sa "poche" industrielle
- Vimeu vert

Vallons d'intérêt paysager



1 vallon

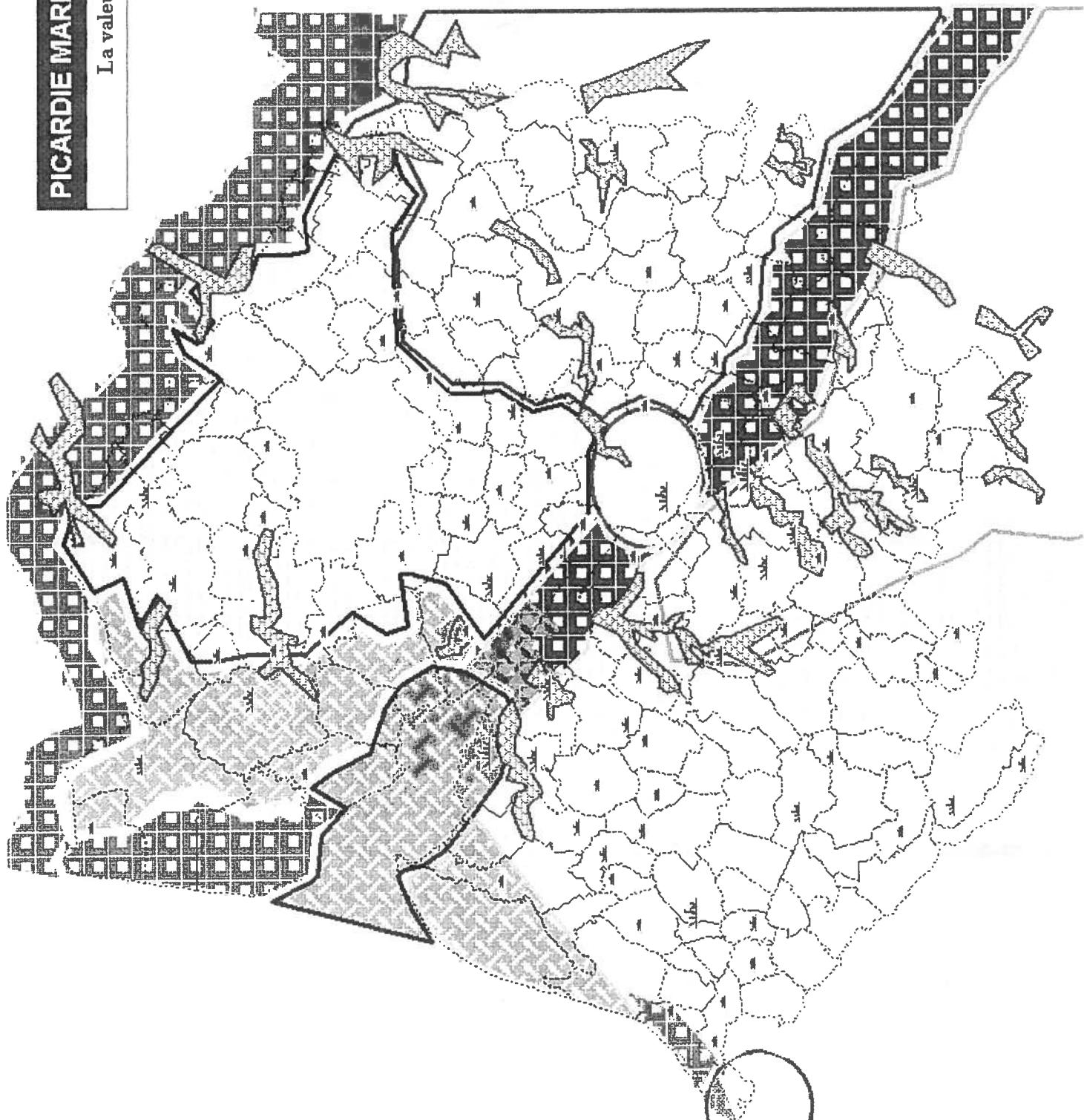
Les jardins remarquables



Jardin

Valeur patrimoniale des unités paysagères

- Unités paysagères présentant des éléments patrimoniaux intéressants
- Unités paysagère de grande qualité
- Unités paysagères plus banale
- Unités paysagères exceptionnel



Sources : DAT 1998, CR Picardie; IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 14/05/2004

PICARDIE MARITIME

Le patrimoine naturel

Les vallons de grande valeur paysagère



Les Unités Paysagères

- Abbeville
- Baie de Somme
- Bass-Champs de Cayeux
- Basse Vallée de la Somme
- Dunes du Marquenterre
- Eu-Mers-Le Tréport
- Marais arrière-illotaux
- Ponthieu occidental
- Ponthieu vallonné
- Vallée de l'Authie
- Vallée de la Bresle
- Vimeu agricole et sa "poche" industrielle
- Vimeu vert
- Vallons d'intérêt paysager

Sources : DAT 1998, CR Picardie, IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 12/05/2004

PICARDIE MARITIME

Le patrimoine naturel

Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Type d'occupation du sol

- Tissu urbain
- Tissu industriel et/ou commercial
- Aerodrome
- Extraction de minéraux
- Extensions urbaines réessentées
- Terres arables et cultures
- Prairies, Pelouses et Pâturages naturels
- Forêts et bois de feuillus
- Forêts et bois de conifères
- Plages et dunes
- Marais intérieurs
- Cours d'eau, plans d'eau et mer
- ZNIEFF
- ZNIEFF

Sources : ZNIEFF, CR Picardie, IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 14/05/2004

PICARDIE MARITIME

La valeur patrimoniale

Les ZNIEFF



Type d'occupation du sol

- Tissu urbain
- Tissu industriel et/ou commercial
- Aérodrome
- Extraction de minéraux
- Extensions urbaines résistantes
- Terres arables et cultures
- Prairies, Pelouses et Pâturages naturels
- Forêts et bois de feuillus
- Forêts et bois de conifères
- Piegues et dunes
- Marais intérieurs
- Cours d'eau, plans d'eau et mer

ZNIEFF
□ ZNIEFF

Sources : ZNIEFF, CR Picardie; IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 14/05/2004

PICARDIE MARITIME

Le patrimoine naturel

Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Les Unités Paysagères

- Abbeville
- Baie de Somme
- Bas-Champs de Cayeux
- Basse Vallée de la Somme
- Dunes du Marquenterre
- Eu-Mers-Le Tréport
- Marais arrière-littoraux
- Pontlieu occidental
- Pontlieu vallonné
- Vallée de l'Authie
- Vallée de la Bresle
- Vimeu agricole et sa "poche" industrielle

ZNIEFF

- ZNIEFF

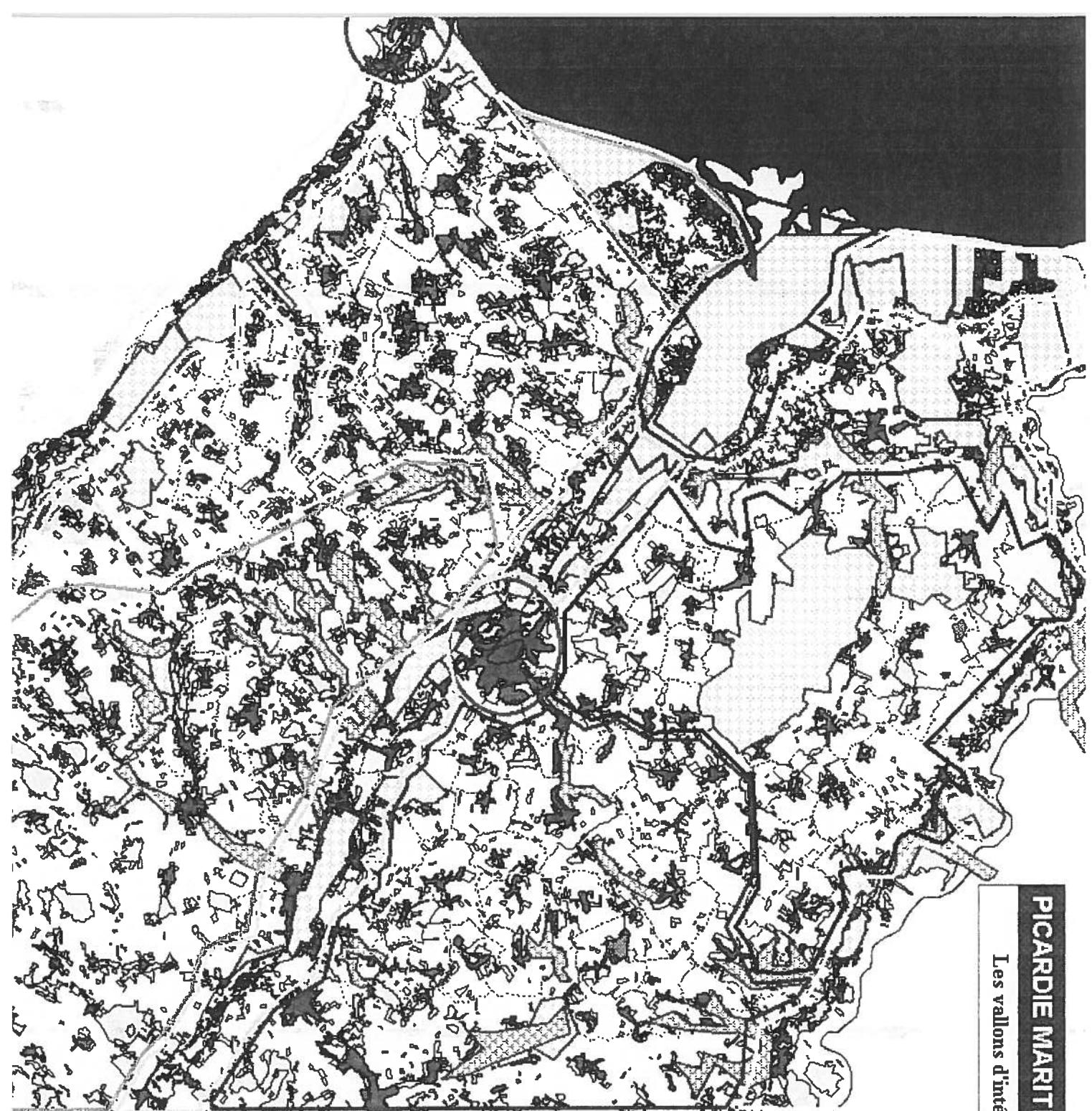
Sources : ZNIEFF, CR Picardie, IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 14/05/2004

PICARDIE MARITIME

Le patrimoine naturel

Les vallons d'intérêt paysager et les ZNIEFF



Les Unités Paysagères

- Abbeville
- Baie de Somme
- Bas-Champs de Cayeux
- Basse Vallée de la Somme
- Dunes du Marquenterre
- Eu-Mars-Le Tréport
- Marais arrière-littoraux
- Ponthieu vallonné
- Vallée de l'Aultie
- Vallée de la Bresle
- Vimeu agricole et sa "poche" industrielle
- Vimeu vert

ZNIEFF

- ZNIEFF

Vallons d'intérêt paysager

- 1 vallon

Sources : ZNIEFF, DAT 1998, CR Picardie, IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 14/05/2004

PICARDIE MARITIME

La valeur patrimoniale Les ZNIEFF et ZICO

-
- The map displays a complex pattern of land use across the region. Darker shades represent urban and industrial/commercial areas, while lighter shades indicate agricultural land, forests, and coastal zones. A network of lines shows administrative boundaries and major roads. Two specific protected area types are highlighted: ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) and ZICO (Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux). These areas are shown as distinct patterns: ZNIEFF uses a grid-like hatching, while ZICO uses a more irregular, stippled pattern.
- Tissu urbain
 - Tissu industriel et/ou commercial
 - Aérodrome
 - Extraction de minéraux
 - Extensions urbaines résentées
 - Terres arables et cultures
 - Prairies, Pelouses et Pâtures naturels
 - Forêts et bois de feuillus
 - Forêts et bois de conifères
 - Plages et dunes
 - Maraîchages
 - Cours d'eau, plans d'eau et mer
- ZNIEFF
 - ZICO

Sources : ZNIEFF, CR Picardie, IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 14/05/2004

PICARDIE MARITIME

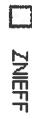
La valeur patrimoniale

Les ZNIEFF et ZICO



- Extensions urbaines résidentielles
- Terres arables et cultures
- Prairies, pelouses et pâturages naturels
- Forêts et bois de feuillus
- Forêts et bois de conifères
- Plages et dunes
- Maraîchages intérieurs
- Cours d'eau, plans d'eau et mer

ZNIEFF



ZICO



Les mares



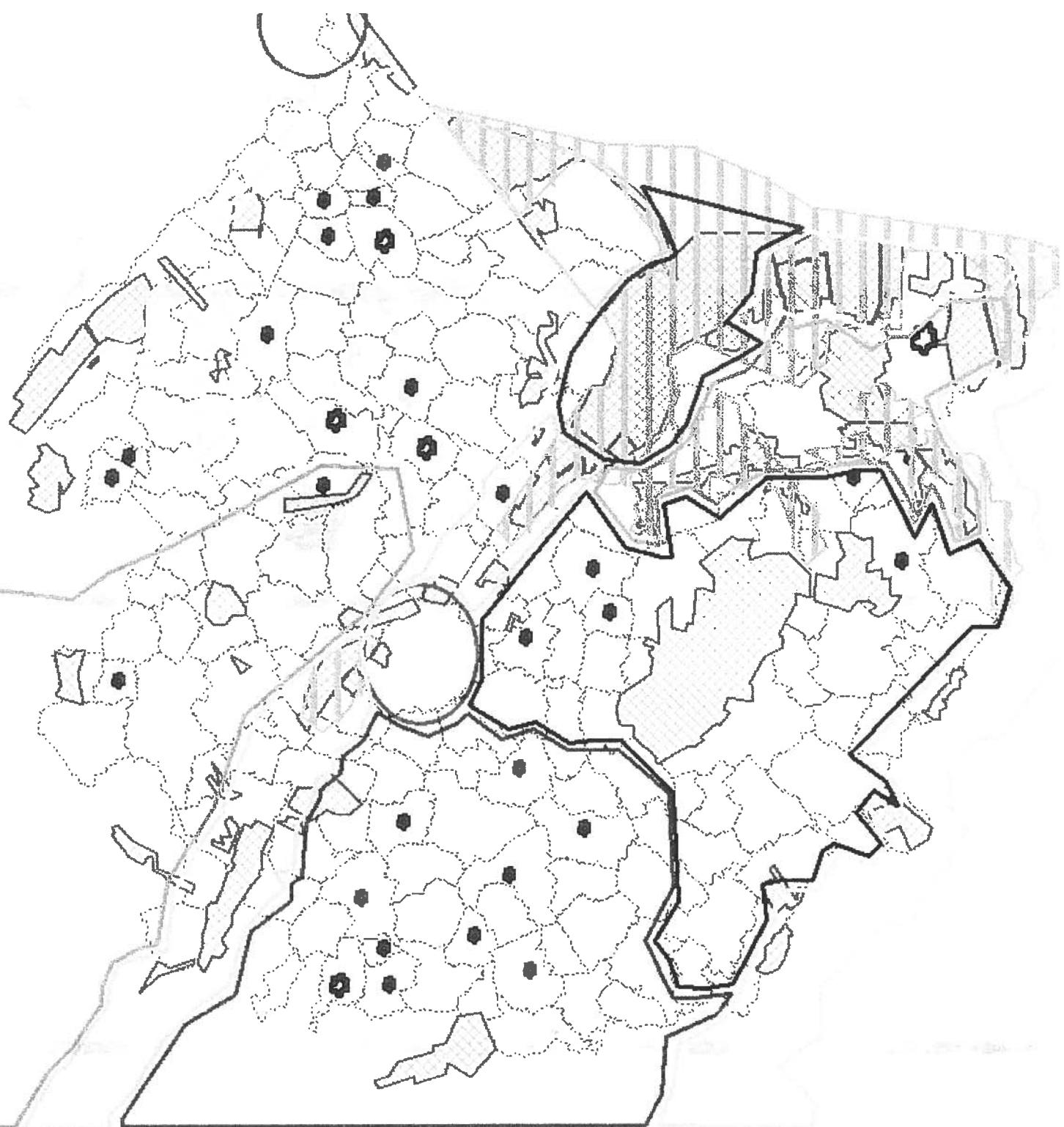
Sources : ZNIEFF, CR Picardie; IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 14/05/2004

PICARDIE MARITIME

La valeur patrimoniale

Les ZNIEFF et ZICO



Les Unités Paysagères

- Abbeville
- Baie de Somme
- Bas-Champs de Cayeux
- Basse Vallée de la Somme
- Dunes du Marquenterre
- Eu-Mers-Le Tréport
- Marais arrière-littoraux
- Ponthieu occidental
- Ponthieu vallonné
- Vallée de l'Authie
- Vallée de la Bresle
- Vimeu agricole et sa "poche" industrielle
- Vimeu vert

ZNIEFF

ZNIEFF

ZICO

ZICO

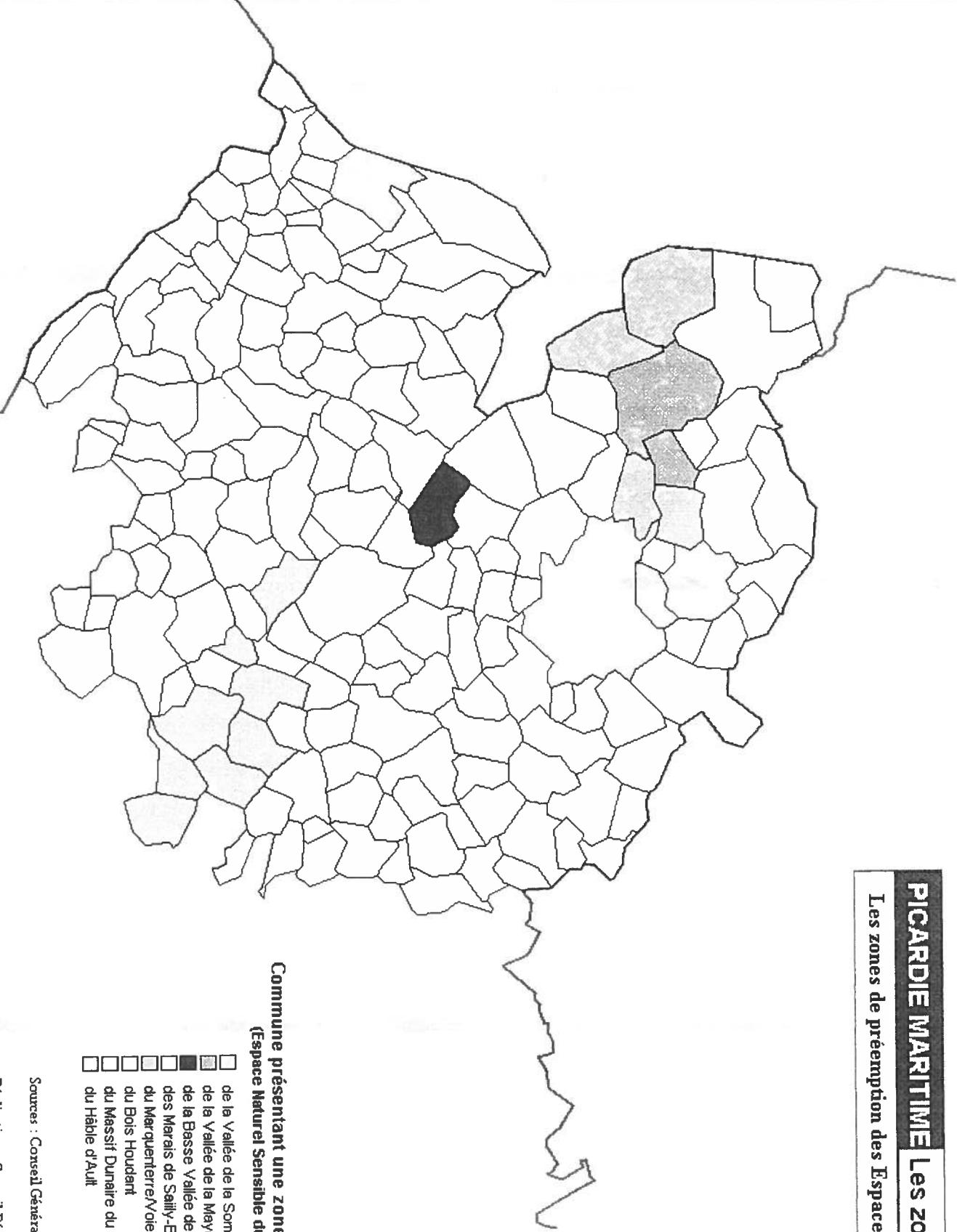
Les mares

Sources : ZNIEFF, CR Picardie, IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 14/05/2004

PICARDIE MARITIME Les zones de protections

Les zones de préemption des Espaces Naturels Sensibles



Commune présentant une zone de préemption ENS
(Espace Naturel Sensible du département)

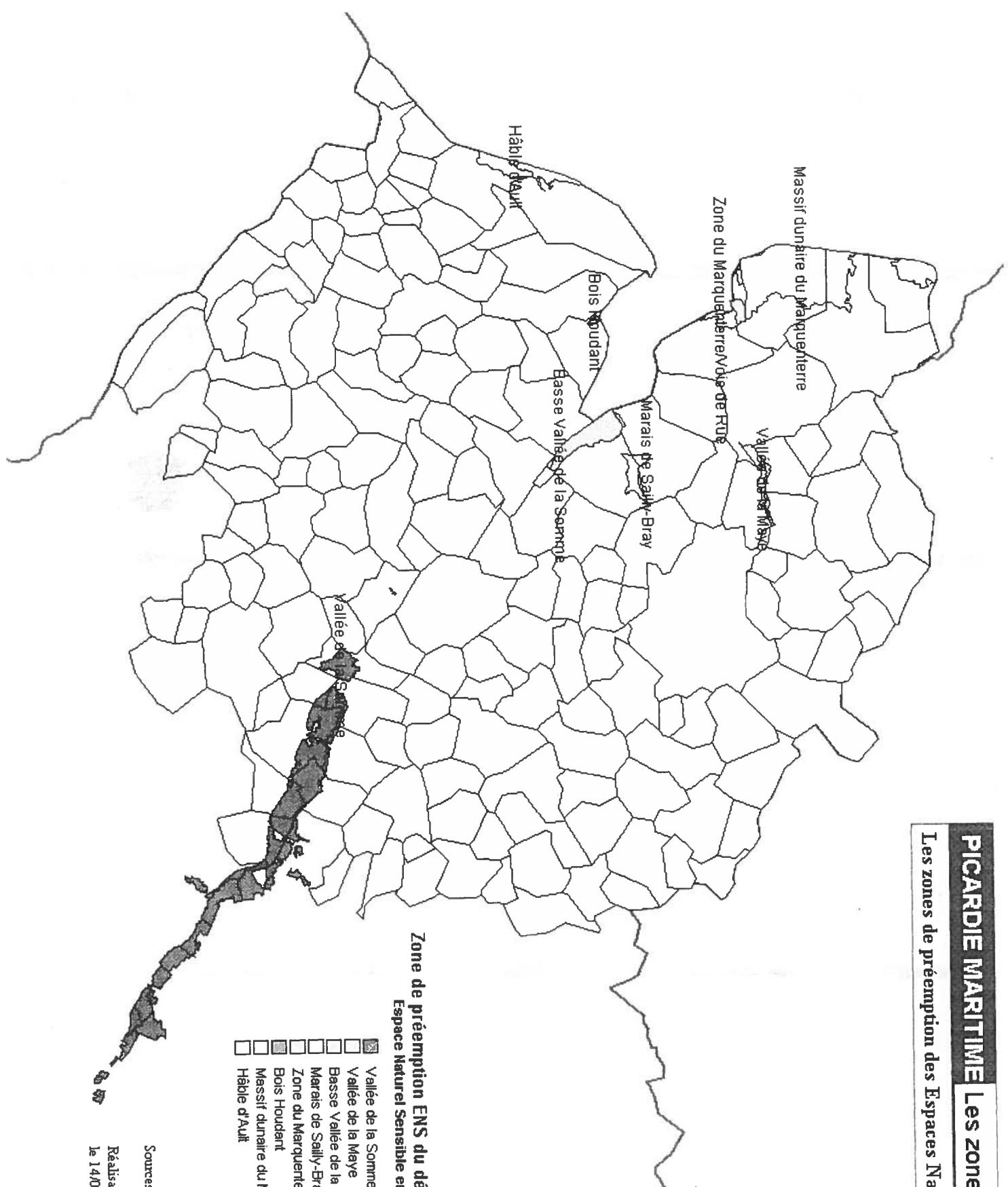
- de la Vallée de la Somme
- de la Vallée de la Maye
- de la Basse Vallée de la Somme
- des Marais de Sainly-Bray
- du Marquenterre/Voie de Rue
- du Bois Houdart
- du Massif Dunaire du Marquenterre
- du Hâble d'Ault

Sources : Conseil Général ; IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 14/04/2004

PICARDIE MARITIME Les zones de protections

Les zones de préemption des Espaces Naturels Sensibles



Zone de préemption ENS du département de la Somme
Espace Naturel Sensible en Picardie Maritime

- Valley of the Somme
- Valley of the Maye
- Lower Valley of the Somme
- Bray Marshes
- Zone du Marquerterre/Voie de Rue
- Bois Houdart
- Dune massif of Marquerterre
- Hâble d'Ault

Sources : Conseil Général ; IGN BD Carto
Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 14/04/2004

214	L'occupation du sol
215	PNR de la Picardie Maritime
216	Le patrimoine bâti et naturel (version 1)
217	Le patrimoine paysager
218	Le patrimoine bâti et naturel (version 2)
219	Le patrimoine bâti et naturel (Version 3)
220	Le patrimoine bâti et naturel (Version 4)
221	Le patrimoine bâti
222	Le patrimoine naturel (Version 1)
223	Le patrimoine bâti et naturel (version 5)
224	Le patrimoine naturel (Version 2)

PICARDIE MARIAGE

La valeur patrimoniale

L'occupation du sol

Type d'occupation du sol
Tissu urbain
Aérodrome
Extraction de minéraux
Extensions urbaines résentées
Terres arables et cultures
Prairies, Pelouses et Pâturages naturels
Forêts et bois de feuillus
Forêts et bois de conifères
Plages et dunes
Marets intérieurs
Cours d'eau, plans d'eau et mer

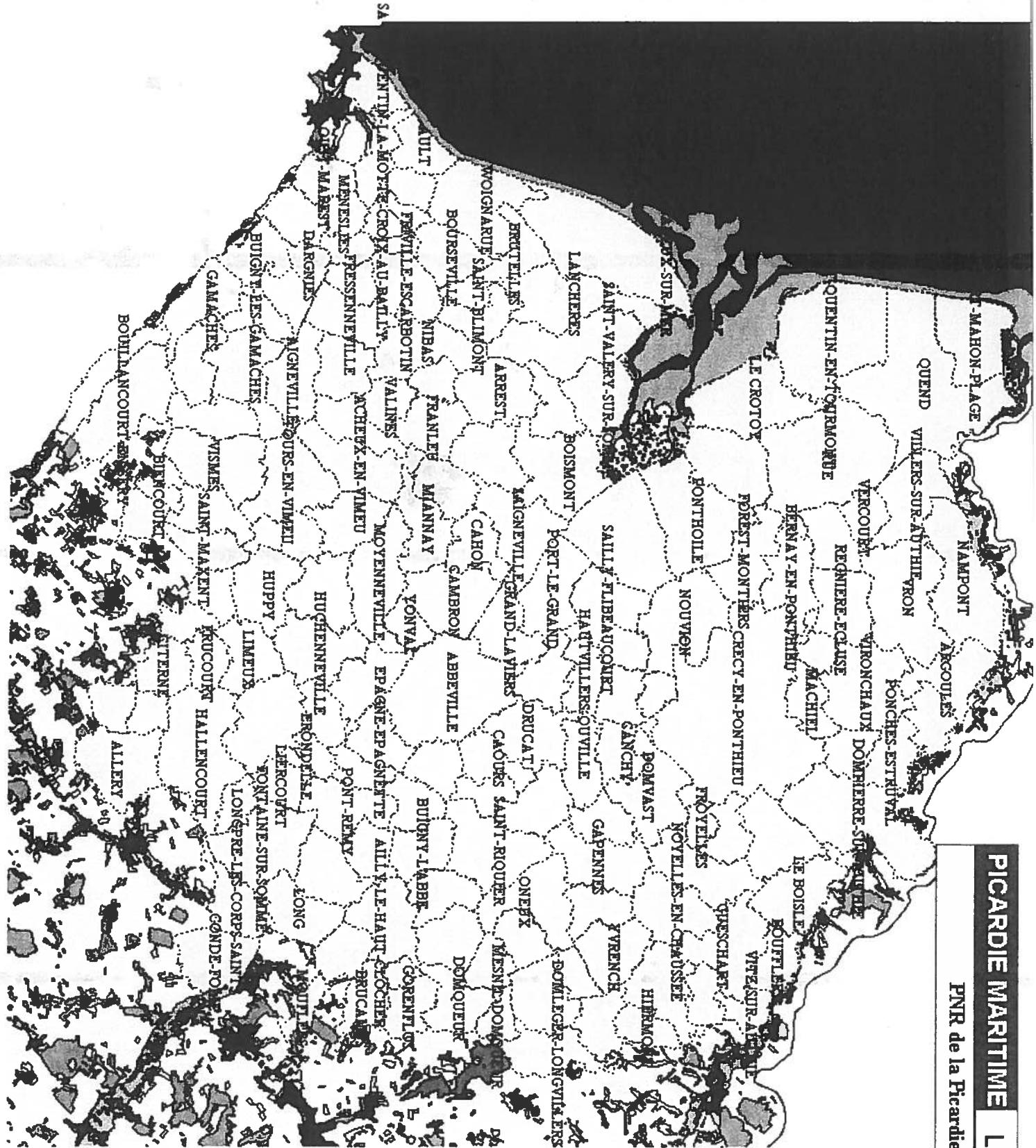


Sources : CR Picardie; IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 12/05/2004

PICARDIE MARITIME Le périmètre d'étude

PNR de la Picardie Maritime

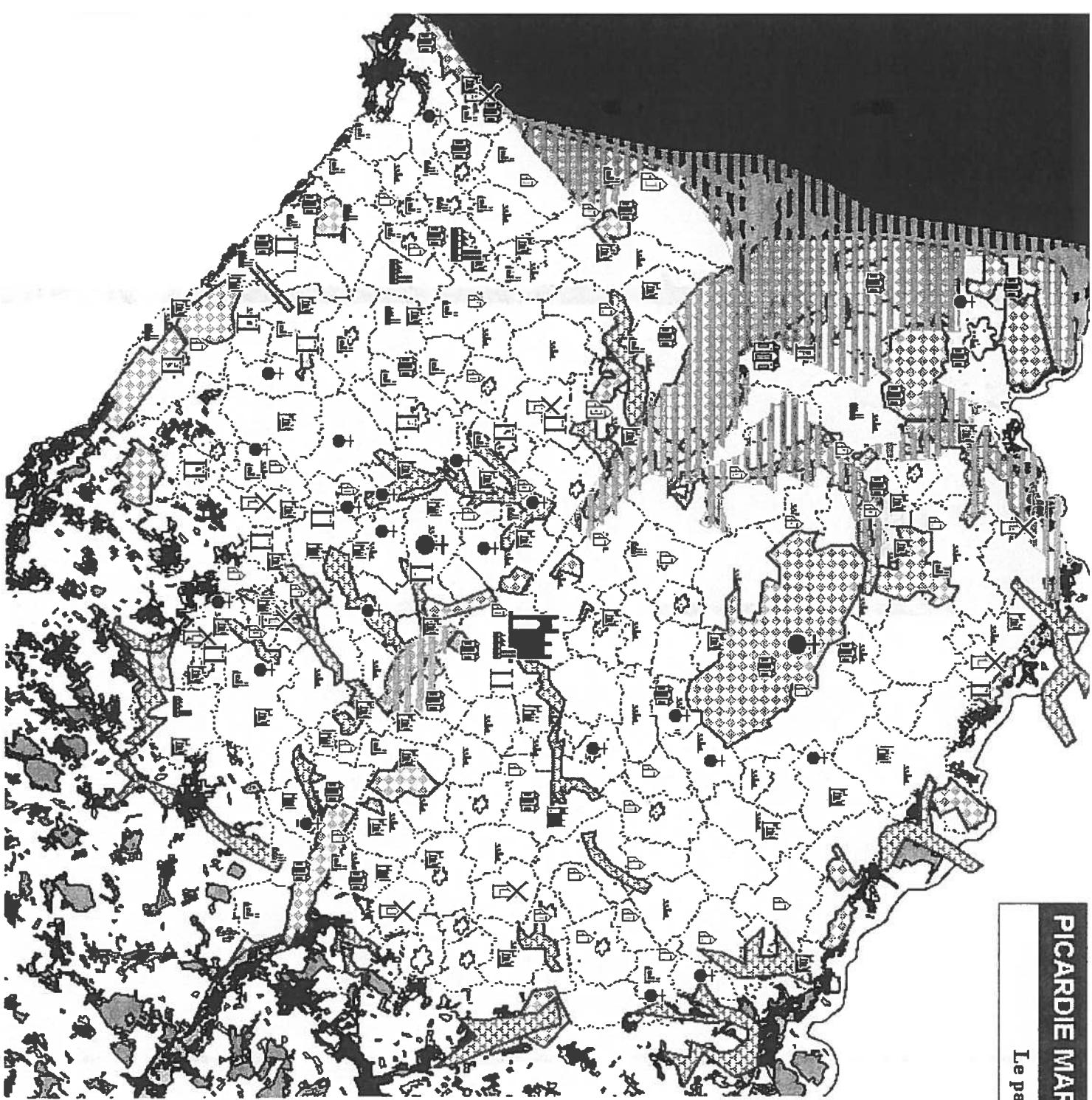


Sources : CR Picardie; IGN BD Cartes

Realizator : Consil Regional de Picardie
le 14/05/2004

PICARDIE MARITIME La valeur patrimoniale

Le patrimoine bâti et naturel



Le patrimoine bâti

Les Monuments historiques (Inscrits ou Classés)



Patrimoine bâti de l'inventaire général (hors patrimoine industriel)



Les bâtiments industriels patrimoniaux de l'inventaire général

Les calvaires



Bâti industriel patrimonial

Les columbiers



Les moulins

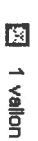


Les puits



Le patrimoine naturel

Vallons d'intérêt paysager



1 vallon



Jardin

Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux



ZICO



ZNIEFF



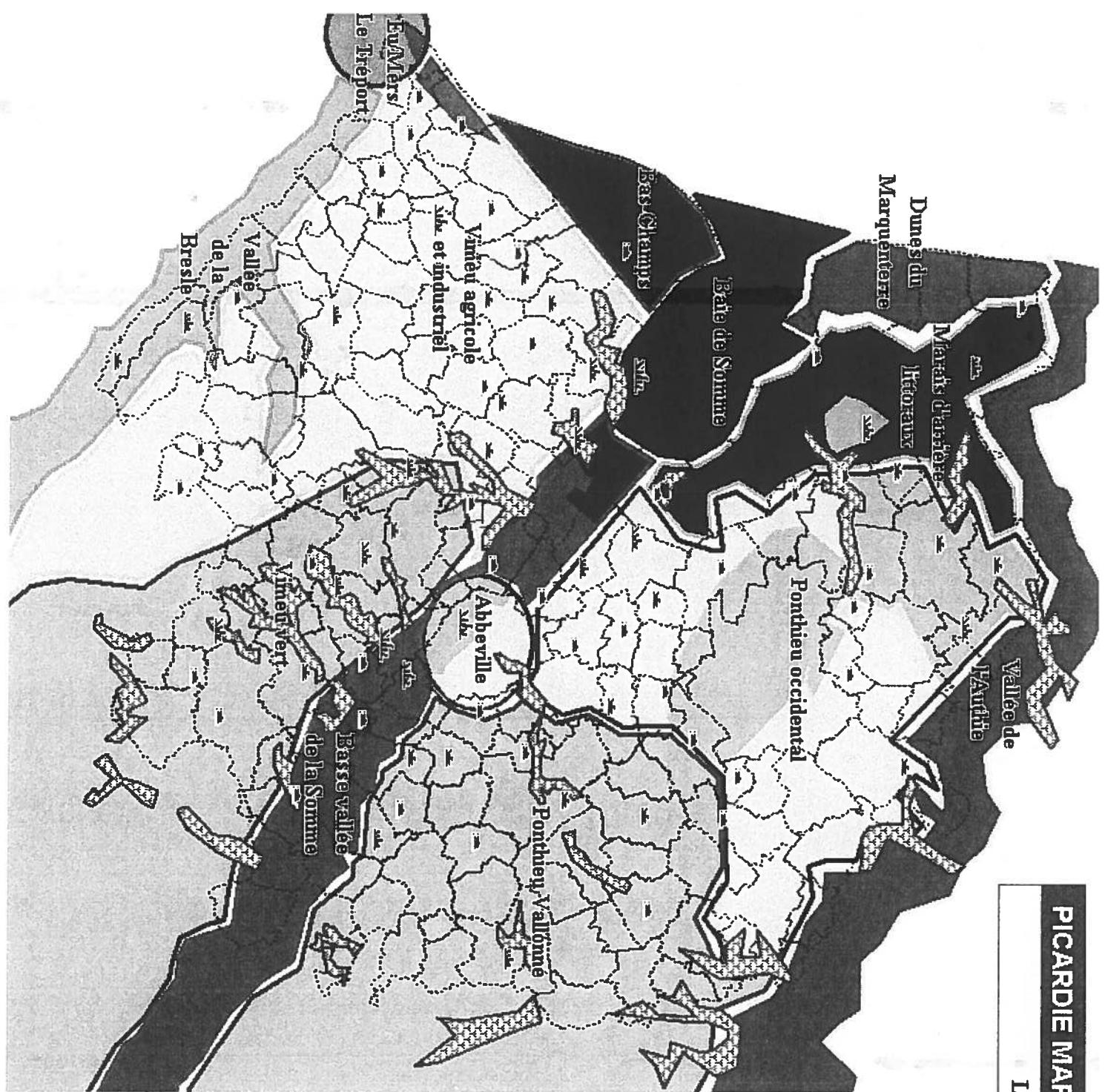
Mares

Sources : ZNIEFF, DAT 1998, CAUE 1996, DRAC,
CR Picardie; IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie

PICARDIE MARITIME La valeur patrimoniale

Le patrimoine paysager



Vallons d'intérêt paysager



1 vallon

Les jardins remarquables



Jardin

Qualité des unités paysagères

- Unité paysagère exceptionnelle
- Unité paysagère de grande qualité
- Unité paysagère présentant des éléments patrimoniaux intéressants
- Unité paysagère plus banale

PICARDIE MARITIME La valeur patrimoniale

Le patrimoine bâti et naturel

Les Unités Paysagères

Abbeville

Bas-Champs de Cayeux

Dunes du Marquenterre

Marais arrière-littoraux

Porthleu vallonné

Vallée de l'Authie

Vimeu agricole et sa "poche" industrielle

NIEFF

卷二

תְּלִימָדָה וְעַמְּדָה

NOMBRE TOTAL DE PATRIMOLINE

גנום פלטפורם

2384
9.9.13

Les mares d'intérêt patrimonial

Mare de plateau

Zones d'intérêt Communautaire
pour les Oiseaux

ZICO

Sources : ZNIEFF, DAT 1998, CAUE 1996, DRAC,

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 14/05/2004

PICARDIE MARITIME La valeur patrimoniale

Le patrimoine bâti et naturel

Les Monuments historiques (Loi 1930) (Inscrits ou Classés)



Monument Historique

Patrimoine bâti de l'inventaire général (hors patrimoine industriel)



Bâti patrimonial de l'inventaire

Les bâtiments industriels patrimoniaux de l'inventaire général



Bâti industriel patrimonial

Les calvaires Les colombiers Les moulins



Moulin

Les puits Les jardins remarquables



Jardin

II Puit Les Unités Paysagères

Abbeville

Baie de Somme

Bes-Champs de Cayeux

Besse Vallée de la Somme

Dunes du Marquenterre

EU-Mers-Le Tréport

Marais arrière-littoraux

Portbail Vallonné

Valleau de l'Authie

Vallée de la Bresle

Vimeu agricole et sa "poche" industrielle

Vimeu vert

Vallons d'intérêt paysager ZNIEFF

1 vallon ZNIEFF

Les mares d'intérêt patrimonial

Mare de plateau

Mare remarquable

Zones d'intérêt Communautaire pour les Oiseaux

ZICO

Sources : ZNIEFF, DAT 1998, CAUE 1996, DRAC

CR Picardie, IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 14/05/2004

PICARDIE MARITIME La valeur patrimoniale

Le patrimoine bâti et naturel

Les Monuments historiques (Loi 1930)
(Inscrits ou Classés)



Monument Historique

Patrimoine bâti de l'inventaire général
(hors patrimoine industriel)



Bâti patrimonial de l'inventaire général

Les bâtiments industriels patrimoniaux
de l'inventaire général



Bâti industriel patrimonial

Les calvaires

Calvaire



Colombier



Colombier



Moulin



Puit



Unité Paysagère

Abbeville

Baie de Somme

Bas-Champs de Cayeux

Basse Vallée de la Somme

Dunes du Marquenterre

Eu-Mers-Le Tréport

Marais arrière-littoraux

Ponthieu occidental

Ponthieu vallonné

Vallée de l'Authie

Vallée de la Bresle

Vimeu vert

Vallons d'intérêt paysager ZNIEFF

1 vallon ZNIEFF

Mare de plateau

Mare remarquable

Zones d'intérêt patrimonial

Mare de plateau ZNIEFF

Mare remarquable

Zones d'intérêt Communautaire pour les Oiseaux

ZICO

Sources : ZNIEFF, DAT 1998, CAUE 1996, DRAC

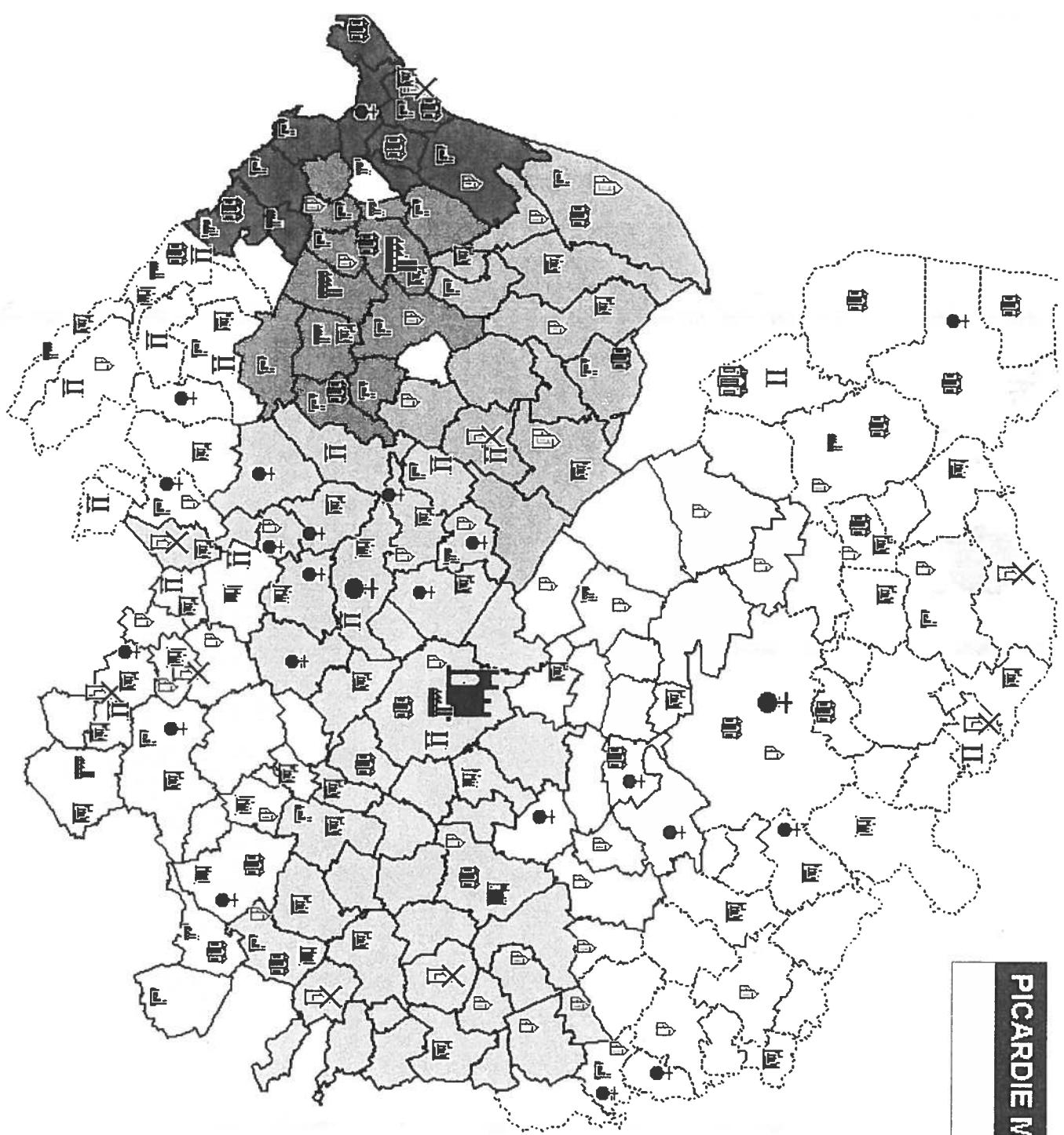
CR Picardie; IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie

le 14/05/2004

PICARDIE MARITIME La valeur patrimoniale

Le patrimoine bâti



NB : Les pictogrammes sont proportionnels au nombre d'éléments bâti par commune

Sources : CAUE 1996, DRAC,
CR Picardie, IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 26/05/2004

PICARDIE MARITIME La valeur patrimoniale

Le patrimoine naturel

Les Unités Paysagères

- Abbeville
- Baie de Somme
- Bass-Champs de Cayeux
- Basse Vallée de la Somme
- Dunes du Marquenterre
- Eu-Mers-Le Tréport
- Marais arrière-illustres
- Ponthieu occidental
- Ponthieu vallonné
- Vallée de l'Authie
- Vallée de la Bresle
- Vimeu agricole et sa "poche" industrielle
- Vimeu vert

ZNIEFF

ZNIEFF

Les mares d'intérêt patrimonial

- Mare de plateau
- Mare remarquable

Zones d'intérêt Communautaire pour les Oiseaux

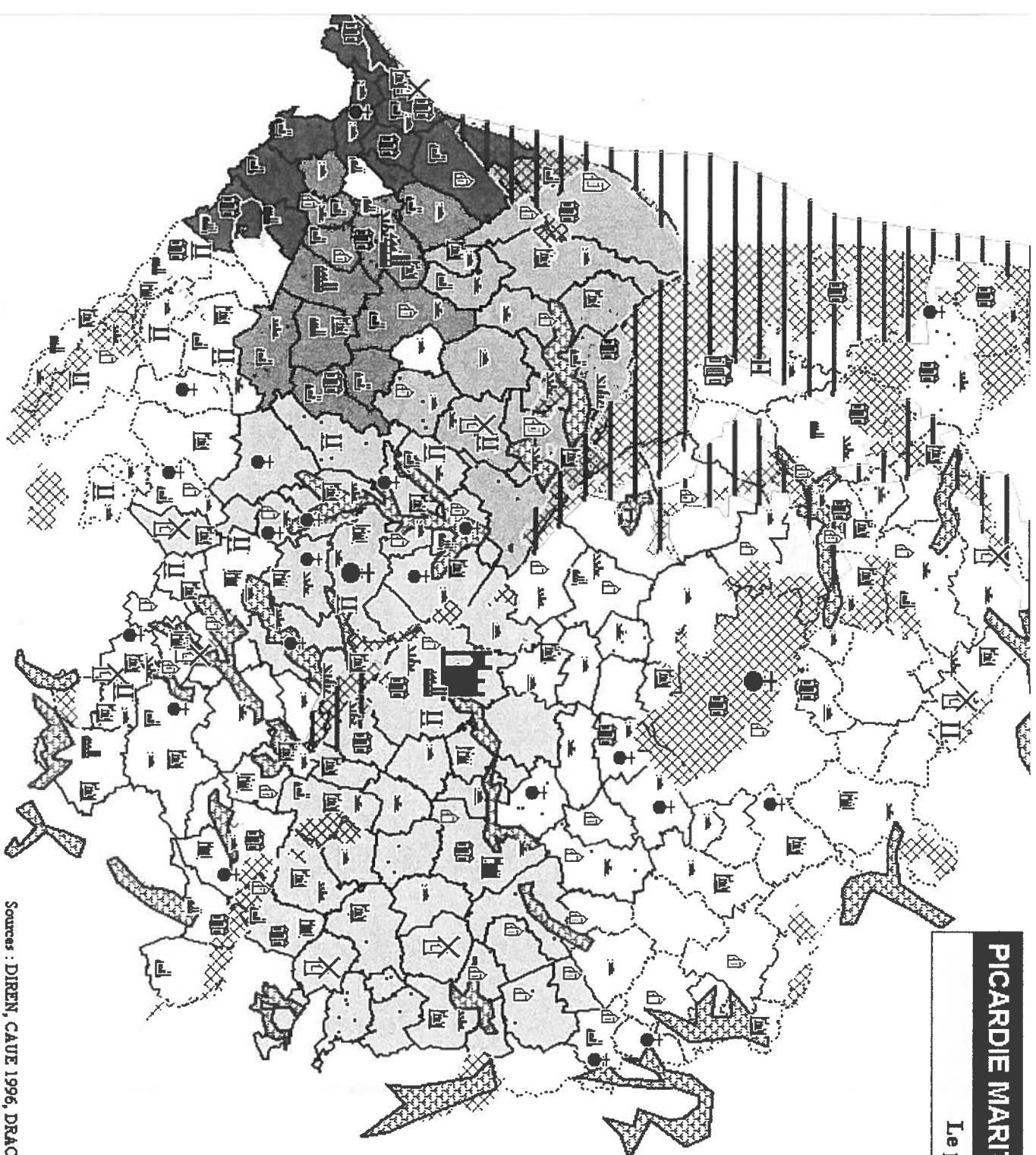
ZICO

Sources : ZNIEFF, DIREN, CR Picardie; IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 17/05/2004

PICARDIE MARITIME La valeur patrimoniale

Le patrimoine bâti et naturel



L'intercommunalité

- CC "le Gros Jacques"
- CC de l'Abbevillois
- CC de la Baie de Somme Sud
- CC de la Région d'Hellébecourt
- CC de Noyon en Pontlieu
- CC du Haut Clocher
- CC du Vimeu Vert
- CC Vimeu Industriel

Les jardins remarquables

— Jardin

Les calvaires

▲ Calvaire

Les colombiers

△ Colombier

Les puits

II Puit

Les moulins

▼ Moulin

Les Monuments historiques (Loi 1913) (Inscrits ou Classés)



Patrimoine bâti de l'inventaire général (hors patrimoine industriel)



Les bâtiments industriels patrimoniaux de l'inventaire général



Vallons d'intérêt paysager ZNIEFF



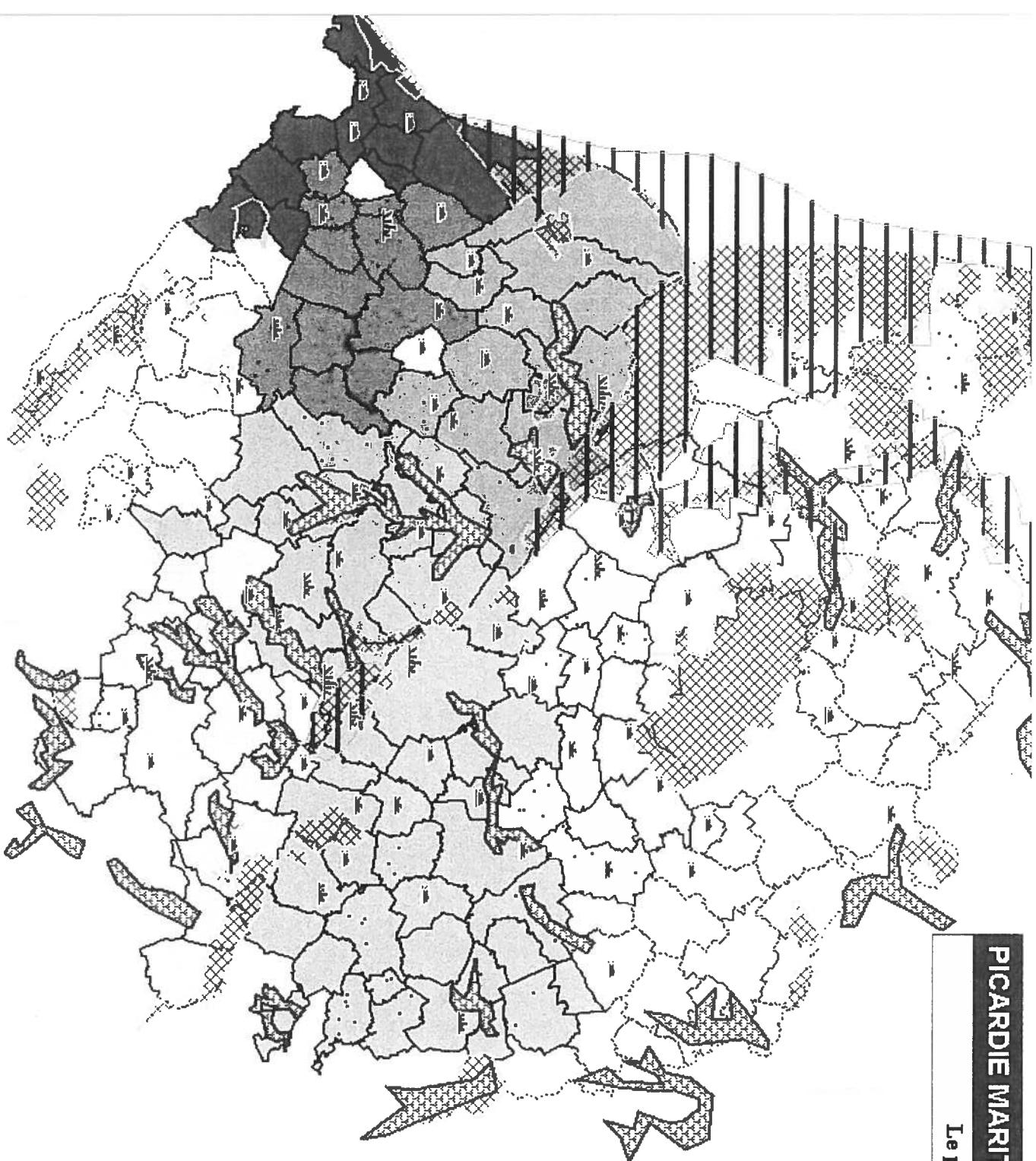
Sources : DIREN, CAUE 1996, DRAC,
CR Picardie, IGN BD Carto

Zones d'intérêt Communautaire
pour les Oiseaux

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 26/05/2004

PICARDIE MARITIME La valeur patrimoniale

Le patrimoine naturel



Les mares d'intérêt patrimonial

- Mare de plateau
- Mare remarquable

Sources : DIREN, CAUE 1996, DRAC,
CR Picardie, IGN BD Carto

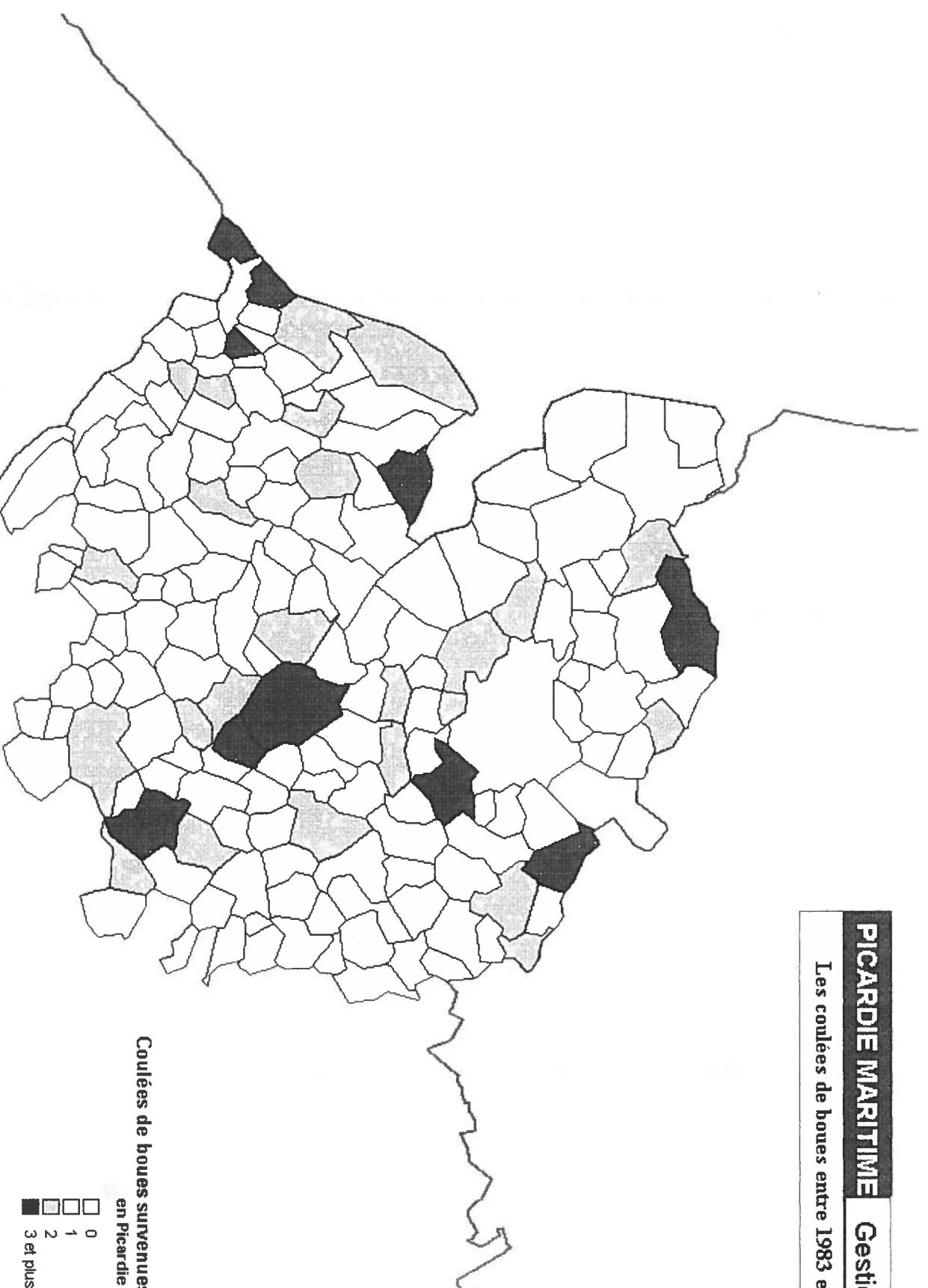
Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 26/05/2004

E Autres cartes

226	Les coulées de boues entre 1983 et juillet 2002
227	Les collectivités distributrices d'eau potable
228	Le PPRJ « Vallée de Somme et ses affluents »
229	Les zones de redévance pollution
230	Les remembrements effectués depuis 1993
231	Les zones vulnérables

PICARDIE MARITIME Gestion des risques

Les coulées de boues entre 1983 et juillet 2002



Coulées de boues survenues entre 1983 et Juillet 2002
en Picardie Maritime

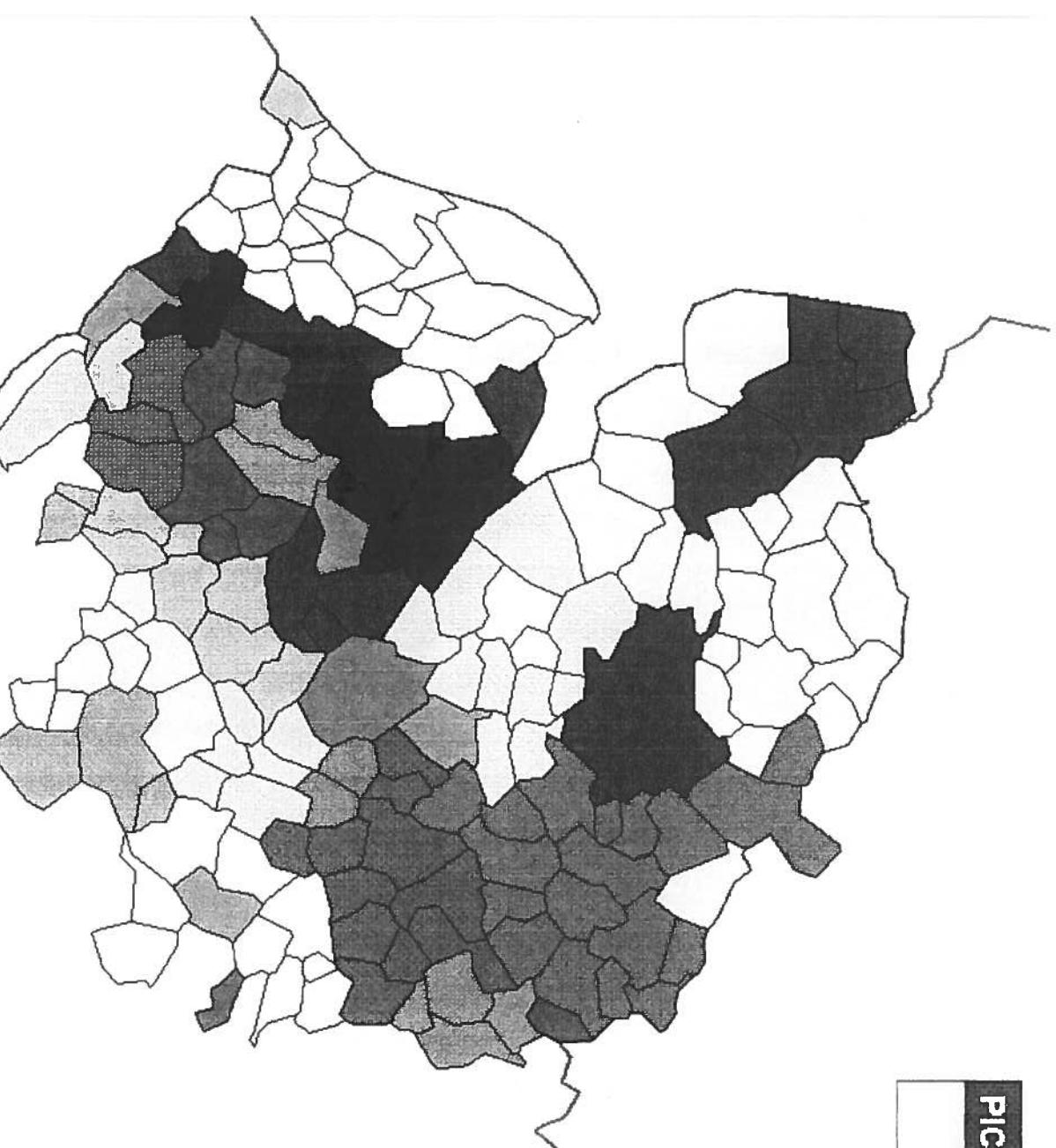
- 0
- 1
- 2
- 3 et plus (max=5)

Sources : Corinthe ,CG 80; IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 27/04/2004

PICARDIE MARITIME Le patrimoine naturel

Les collectivités distributrices d'eau potable



Collectivités distributrices d'eau potable

C.I = Commune indépendante

C.I alimentant d'autres communes

Commune indépendante

C.I alimentée par un ou des captage(s) extérieur(s)

C.I alimentée par un ou des captage(s) extérieur et exportant l'eau captée

Syndicat des Eaux de Picardie

SIAEP Basse Bresle

SIAEP Franleu

SIAEP Fressenville

SIAEP Dargnies

SIAEP Aigneville

SIAEP Achneux-Chépy

SIAEP de la Vineuse

SIAEP Tilloy-Boultencourt

SIAEP de Blangy sur Bresle-Boultencourt

SIAEP Huppy

SIAEP Port Rémy

SIAEP Allix le Haut Clocher

SIAEP Machy

SIAEP Queschart

SIAEP Cramont-Domléger

SIAEP Coulomvilliers

SIAEP Vauclerques les Quesnoy

SIAEP Le Translay

SIAEP Hallencourt

SIAEP Frucourt

SIAEP Longprière les Corps Saintis

SIAEP de Nouvion en Pontieu

SIAEP du Boisle

SIAEP Sailly Flizeaucourt

Sources : Agence de l'eau Artois-Picardie; IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 29/04/2004

PICARDIE MARITIME Gestion des risques

Le PPRI "Vallée de Somme et ses affluents"



Commune intégrée dans le PPRI
en Picardie Maritime



Sources : DDE 80; IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 27/04/2004

PICARDIE MARITIME Le patrimoine naturel

Les zones de redevance pollution



Zones de redevance pollution en Picardie Maritime
Terrain Programme (Paramètre : Mes, MO, NR, NO, MI, Métox, AOX)

- Zone D (à coefficient majoré) 1,3

Sources : Agence de l'eau Artois-Picardie, IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 27/04/2004

PICARDIE MARITIME Modifications agricoles

Les remembrements effectués depuis 1993



Remembrements effectués depuis 1993 en Picardie Maritime

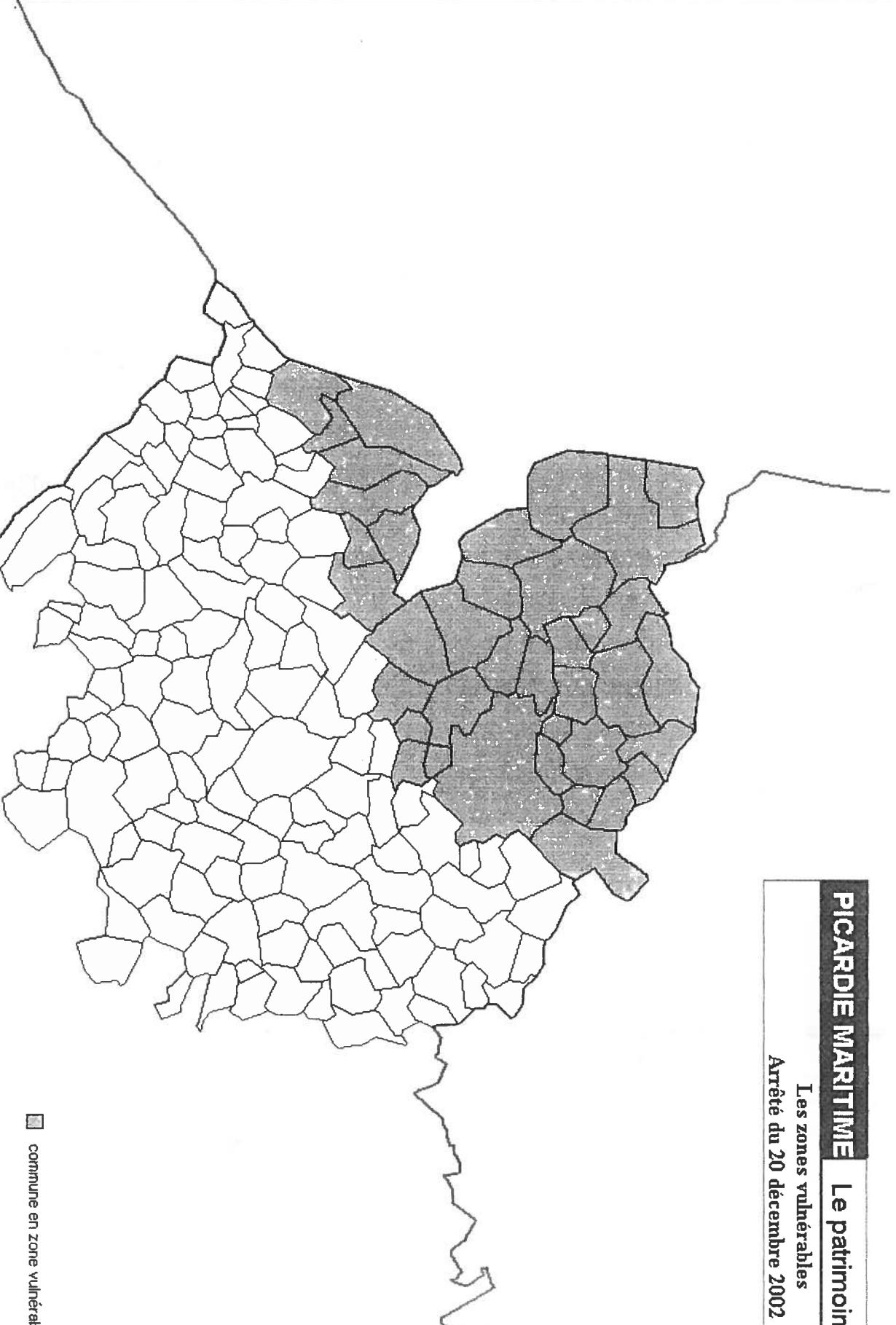
- Remembrement terminé

Sources : CG 80; IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 27/04/2004

PICARDIE MARITIME | **Le patrimoine naturel**

Les zones vulnérables
Arrêté du 20 décembre 2002



Sources : Agence de l'Eau Artois-Picardie, IGN BD Carto

Réalisation : Conseil Régional de Picardie
le 14/04/2004

FNB : Base de Données

NB : Base de données

Patrimoine bâti

- Outils de protection réglementaire

- ✓ Le classement et l'inscription :

Loi de 1913 : Monuments historiques

Loi de 1943 : Protection des abords des monuments historiques complant la loi de 1913

Loi de 1930 : Monuments et sites Naturels qui vient compléter la loi de 1913

Site classé : Protection et conservation d'un espace naturel et bâti. Le classement permet de maintenir les lieux en état.

Site inscrit : Conservation de milieux et de paysages dans leur état actuel. L'inscription de site ne constitue pas une mesure de protection forte, mais joue un rôle d'alerte auprès des pouvoirs publics

- L'inscription à l'inventaire général

Créé en 1964 par André Malraux, l'Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France a pour mission de recenser, étudier et faire connaître l'ensemble du patrimoine français.

L'Inventaire général est un service de l'Etat, rattaché à la direction de l'Architecture et du Patrimoine du ministère de la Culture et de la Communication.

L'Inventaire est conduit dans chaque direction régionale des affaires culturelles par un service régional. La sous-direction des études, de la documentation et de l'Inventaire élabore les outils scientifiques et techniques utilisés par les services régionaux et s'assure de leur bon usage. La Commission nationale de l'Inventaire, assistée d'une délégation permanente, émet des avis sur les orientations et les programmes de la sous-direction et des services régionaux.

L'Inventaire général établit une information de nature scientifique selon des normes nationales. Cette information (bases de données, textes, photographies, relevés graphiques, cartographie, bibliographie, ...) fourni aux chercheurs, et notamment aux historiens de l'art, des séries de données homogènes sur les édifices et les objets d'art de la France.

Les études de l'Inventaire n'entraînent aucune contrainte juridique et réglementaire.

✓ Mérimée - Patrimoine industriel :

L'inventaire général a mis en œuvre, depuis 1986, un programme de repérage national du patrimoine industriel qui recense et étudie tous les lieux de production qu'ils soient en activité ou non. Cette opération, menée actuellement par des spécialistes dans 18 régions, prend en compte à la fois les bâtiments industriels et les machines de production. Les informations recueillies font l'objet de dossiers et de notices informatisées ; cette documentation est mise à disposition du public, au fur et à mesure de l'avancement de l'étude, par le biais des bases de données Mérimée et Palissy.

✓ Mérimée - Pré-inventaire des jardins remarquables :

Une opération de collecte d'informations (recensement) sur les parcs et jardins remarquables de France a été menée à partir de 1981 par le ministère chargé des sites (Equipment, puis Environnement et Ecologie) en collaboration avec le ministère de la Culture. L'abondante documentation recueillie est aujourd'hui mise à disposition du public par la base de données Mérimée : les notices actuellement consultables résument en quelques mots les dossiers documentaires. Ces dossiers font l'objet d'un projet de numérisation pour en faciliter l'archivage et la consultation.

✓ Secteur Sauvegardé :

Loi de 1962 dite loi Malraux
Détermination d'un périmètre de sauvegarde et élaboration d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur (centres anciens et quartiers historiques).

✓ ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain et Paysager :

Loi de 1989 sur les ZPPAU complétée par la loi de 1993 avec la prise en compte du paysage
Protection et mise en valeur d'un patrimoine architectural, urbain et paysager (principalement utilisé dans les zones rurales urbanisées : centres anciens)

Patrimoine et ressources naturelles

- Instruments de protection par maîtrise foncière
 - ✓ ENS : Espaces Naturels Sensibles :

Le Conseil Général peut instituer des zones de préemption dans le but d'acquérir des espaces naturels dit sensibles. L'acquisition est financer par la TDENS (Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensible). L'acquisition vise à la protection, gestion et ouverture au public de ces espaces naturels sensibles.
 - ✓ Sites du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres :

Protection par acquisition de portions de rivages marins ou lacustres qui présentent des intérêts biologiques et paysagers importants. La gestion des terrains achetés doit être assurée par une collectivité ou une association agréée.
- Outils de protection réglementaire
 - ✓ Réserves Naturelles :

Loi de 1976 : sur les réserves naturelles d'Etat et volontaires
Préservation d'espèces naturelles, végétales et d'habitat en voies de disparition

✓ Arrêter de protection de biotopes :

Préservation des biotopes, nécessaires à la survie d'espèces protégées. Les mesure porte sur le milieux et non sur les espèces.

✓ Natura 2000 :

Espaces à protéger d'intérêt européen. Les espaces Natura 2000 font apparaître deux types de classement les ZPS(Zones de Protection Spéciale) et les ZPC (Zones Spéciales de Conservation). Les activités humaine y sont maintenues si elles n'ont pas d'effets significatifs à l'égard des objectifs de conservation

✓ ZICO : Zone Intérêt Communautaire Oiseaux

➤ Arbres remarquables

Les arbres remarquables ont été sélectionnés par mis 200 sujets ou sites repérés pour leur intérêt esthétique ou ornemental, cultuel, mythique, botanique, symbolique. Le critère remarquable est évidemment subjectif : il dépend du regard que l'on porte sur ces arbres. Toutefois les arbres présentés dans cette brochure représentent un échantillonnage diversifié des espèces, des histoires (mythes, légendes, cultes) attachés à ces arbres et des formes et esthétique rencontrées.

Les zones de pressions

➤ PPRI « Vallée de Somme et ses affluents »

Par arrêté du 25 avril 2001, le préfet a prescrit la réalisation d'un Plan de Prévention des risques d'inondations (PPRI) sur la « Vallée de la Somme et ses affluents » qui permettre, sur chacune des 118 communes qu'il concerne, de connaître précisément le risque inondation sur leur territoire et de pouvoir l'intégrer durablement dans la réglementation de l'occupation des sols. Il s'agira par ailleurs d'un document d'information de la population.

► La Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

Depuis plusieurs années, les phénomènes liés au ruissellements des eaux et à l'érosion des sols présentent une acuité de plus en plus marquée, notamment lors de fort épisodes pluvieux. Les causes en sont multiples, déstructuration des sols, augmentation du parcellaire, suppression des obstacles naturels,...) et les manifestations du type coulées de boues affectent à la fois les biens publics (voies, cours d'eau, milieux aquatiques,...) et privés (terres arables, habitations,...)

✓ La localisation des coulées de boues

Il s'agit des communes reconnues en état de catastrophe naturelle (publication au journal officiel) en raison notamment des coulées boueuses. A noter toutefois que les arrêtés regroupent dans une même rubrique «inondations et coulées de boues», en distinguant les inondations liées au remontées de nappe non comptabilisées ici. L'année est celle où survient l'événement en non celle de la déclaration au journal officiel.

► Les Zones Vulnérables

Aux termes de la Directive européenne du 12 décembre 1991, sont désignées comme zones vulnérables les zones qui alimentent les eaux (superficielles ou souterraines) atteintes par la pollution azotée ou susceptibles de l'être si aucune mesure n'est mise en place.

Dans la Somme, l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2002 a délimité de nouvelles zones vulnérables. A ce jour, l'Union Européenne n'a pas encore a^urouvé ce zonage qui concerne 471 communes et représentant 60 % du territoire au lieu de 62 communes précédemment.

Les exploitants situés dans ces zones devront :

- Elaborer un plan prévisionnel de fumure azoté
- Tenir un cahier d'épandage des fertilisants azotés
- Ne pas épandre plus de 170 kg d'azote organique par hectare épandable et par an
- Respecter les périodes d'interdiction d'épandage des fertilisants ainsi que les conditions d'épandage
- Adopter une fertilisation raisonnée ainsi qu'une gestion adaptée des terres, par exemple par la mise en place de cultures intermédiaires pièges à nitrate (CIPAN)